PRÉAVIS NO. 17-2023 RAPPORT DE GESTION 2022



COMMUNE DE CUGY / VD

SOMMAIRE

Les projets phares de l'année 2022	6
Municipalité et Conseil communal	11
Administration	14
Finances	18
Urbanisme, planification territoriale et développement régional	29
Bâtiments, domaines et forêts	35
Police des constructions	42
Routes et voirie	45
Déchetterie et ordures ménagères	47
Services industriels	50
Énergie et développement durable	54
Formation et jeunesse	56
Vie sociale	65
Sécurité publique	77
Conclusions	84
Table des abréviations	85
Annexes	87

Commune de CUGY / VD

Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion durant l'année 2022

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes, dernière version du 1er juillet 2013 (art. 4 et 93c)
- du règlement du Conseil communal de Cugy du 1^{er} juillet 2016,

la Municipalité de Cugy a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion 2022.

Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée dans le présent rapport de gestion s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

1. LES PROJETS PHARES DE L'ANNÉE 2022

PLAN ÉNERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)

PLAN INOPIA
POINT DE RENCONTRE D'URGENCE (PRU)

CHEMIN ET TROTTOIR DES ESSERTS

Plan Energie et Climat Communal (PECC)

Le Plan énergie et climat communal (PECC) est un programme de soutien technique et financier du Canton de Vaud. Il est destiné prioritairement aux communes sans personnel dédié aux questions d'énergie et de climat. Il propose aux communes intéressées, une aide pragmatique pour répondre, à leur échelle, aux enjeux énergétiques et climatiques.

La Municipalité a vu en cette offre cantonale une opportunité qui lui permettra de s'appuyer sur le Concept énergétique réalisé par la Commission d'énergie et de développement durable (CEeDd), de définir ses objectifs et de faciliter la mise en œuvre et le suivi d'actions dans le temps. Le PECC deviendra un fil conducteur pour les décisions communales en matière d'énergie et de climat pour les quatre prochaines années. Il s'agira dans un premier temps de réaliser et rédiger l'analyse de l'état des lieux en se basant sur le travail déjà réalisé notamment.

La Municipalité sera accompagnée dans la définition d'une vision pour 2050 et d'un slogan (incluant une démarche participative avec les habitants) puis dans la fixation d'objectifs adaptés pour 2030. Sur la base des objectifs formulés, avec l'aide du catalogue cantonal de fiches-actions et des 22 fiches-actions de la commune de Cugy, il s'agira d'identifier les actions les plus pertinentes, celles qui amèneront le plus de valeur ajoutée à la commune et à sa population.



Pour obtenir la subvention cantonale, un accompagnement est exigé aussi bien durant la phase d'élaboration du PECC que lors de sa mise en œuvre. Un appui technique et administratif sera fourni par un bureau spécialisé tout au long de la

durée des 4 ans du programme.

Le Bureau cantonal de la durabilité (BDU) ayant accepté notre candidature, nous avons choisi un mandataire afin d'entrer rapidement dans cette démarche. L'aide financière cantonale sera répartie sur 4 ans et ne pourra pas dépasser 50% des coûts de l'accompagnement avec un plafond fixé à CHF 12'500.-.



Le programme prévoit annuellement au moins une démarche participative à l'attention de nos habitants. Lors de la première année, cette étape est d'autant plus essentielle car elle permet de connaître et de prendre en compte les propositions de nos citoyens en matière d'économie d'énergie, de production d'énergie renouvelable et de développement durable.

Une première démarche avait été programmée en mai de cette année cependant, au vu du faible engouement de la population, la manifestation a été repoussée à l'automne. Ainsi, la Municipalité, selon les conseils de la CEeDd et du bureau mandaté pour nous accompagner, a proposé les trois démarches suivantes :

- un stand lors de la fête au village des 3 et 4 septembre 2022; la CEeDd a présenté le projet PECC à la population. A cette occasion, les citoyens ont déposé 25 idées liées au développement durable.
- un atelier participatif durant la matinée du samedi 24 septembre 2022; à cette occasion, 35 personnes ont pu échanger sur trois thématiques: la mobilité – la biodiversité – la consommation. De nombreuses propositions ont fait l'objet d'une synthèse envoyée aux participants et disponible sur le site internet communal.

un sondage en ligne, durant tout le mois de septembre 2022. Il a permis de récolter 71 avis sur des pistes d'actions que la Municipalité envisage de mettre en œuvre. Ce retour est précieux car il permet à la Municipalité de disposer d'avis de citoyens sur les réflexions qu'elle mène actuellement.

La création d'un fonds communal pour l'efficacité énergétique est une des actions que la Municipalité souhaitait mettre en œuvre dans le cadre de son projet de Plan énergie et climat communal (PECC) et des réflexions qu'elle a menées sur ce sujet. Ce fonds devait permettre d'apporter un soutien financier à nos citoyens afin de les inciter à réduire leur consommation d'énergie, à produire de l'énergie renouvelable et à recourir à une mobilité alternative, via notamment la mobilité douce.

Ainsi, la Municipalité a décidé de présenter le préavis 11-2022 "Mise en place d'une taxe et d'un fonds communal pour l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables et le développement durable. » L'urgence de s'adapter aux changements climatiques avérés et de prendre des mesures pour économiser l'énergie, sortir de dépendance aux énergies responsables des Gaz à effet de serre (GES), produire de l'électricité renouvelable et le développement durable ont convaincu Municipalité de la nécessité de créer ce fonds afin de pouvoir inciter notre population à s'engager au plus vite dans des mesures efficaces.

La proposition n'a pas convaincu le Conseil communal qui a décidé de renvoyer le préavis pour nouvelle étude par 17 voix pour, 14 contre et 7 abstentions.

Le travail de la fin de l'année a consisté pour la Municipalité et la CEeDd à traiter les chapitres du PECC qui sont : l'état des lieux – la vision 2050 et les objectifs 2030 – le slogan et le logo de l'opération – le plan des actions - la gouvernance et la communication. Le document sera remis au canton pour validation en début 2023.



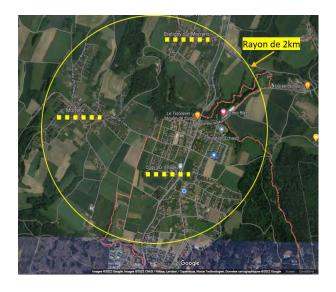
Plan INOPIA Point de Rencontre d'Urgence (PRU)



Au vu de la situation géopolitique, la Suisse et d'autres pays européens, pourraient rencontrer des difficultés d'approvisionnement d'électricité et de gaz ces prochains mois. Le Canton a donc demandé dès le 10 octobre 2022 aux communes de mettre en place un Point de Rencontre d'Urgence (PRU).

Le point de rencontre d'urgence est un lieu polyvalent qui accueillera la population touchée en cas de pénurie d'électricité notamment, mais également d'accident grave, de pollution, d'inondation ou de tremblements de terre, etc.

C'est un concept qui est déjà employé dans certains cantons alémaniques depuis plusieurs années et qui a fait ses preuves en cas d'événement exceptionnel.





Le principe général est de définir 1 PRU par commune jusqu'à 5'000 habitants. Dans ce contexte, la Municipalité de Cugy a proposé aux communes limitrophes (Morrens et Bretigny-sur-Morrens) d'intégrer le concept de PRU de Cugy dans un principe de synergies tant sur les moyens financiers, logistiques que les ressources humaines. Celles-ci ont accepté le PRU commun.

Le lieu choisi en tant que PRU principal est le poste de commandement de Cugy qui se trouve sous la Maison villageoise. Le lieu est déjà équipé et prêt à assurer la fonction de PRU 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour la population en cas d'activation de ce plan d'urgence. Les communes de Morrens et de Bretigny-sur-Morrens activeront de leur côté, un PRU local pour les appels d'urgence de jour et utiliseront le PRU principal de Cugy en dehors de leurs heures d'ouverture.

L'Organisation régionale de Protection civile (ORPCI) a collaboré avec la Préfecture dans le cadre de l'opération INOPIA en cas de risque de pénurie ou de panne d'électricité.

La conduite étant donnée au niveau des districts, c'est tout naturellement que l'ORPCI a reçu la

mission d'administrer, sous les ordres du Préfet, et exploiter la cellule de crise préfectorale. L'essentiel du travail a été la mise en place et une planification en amont. L'ORPCI a également suivi des formations afin de pouvoir répondre au mieux aux différentes communes dans le cadre de l'établissement des PRU. Cette dernière initialement prévue dans les locaux de l'ORPCI a été délocalisée dans le bâtiment du centre de la gendarmerie mobile d'Yverdon afin d'assurer les transmissions d'informations (réseau internet vaudois secourus).

De fin novembre au 23 décembre, soit 36 jours de service auront été nécessaires pour la réalisation des missions reçues.

Pour de plus amples renseignements, le rapport d'activité de l'ORPCI du Gros-de-Vaud 2022 est à disposition sur le site internet (https://www.pci-gdv.ch/politique).

Une permanence sera assurée sur le site de Cugy et pourra accueillir la population des trois communes afin de pouvoir communiquer avec les services d'urgences ou pour recevoir une aide et un soutien particulier. Les permanences seront assurées par le personnel communal en journée et par les municipaux et les bénévoles la nuit et le week-end.

Chemin et trottoir des Esserts

En début d'année, l'examen préalable du projet a obtenu un retour positif du Canton moyennant quelques modifications.

Le projet prévoit la réfection complète de la chaussée avec la création d'un trottoir le long du chemin des Esserts entre la route de la Bérallaz et le chemin de l'Epi d'Or afin d'améliorer la sécurité du trafic piétons, des personnes à mobilité réduite (PMR) et des vélos. Au vu des gabarits disponibles, la mise en place d'un sens unique de circulation est nécessaire entre la route de la Bérallaz et le chemin des Fleurettes. Afin de garantir une bonne accessibilité aux vélos, un contresens cyclable sera mis en place sur ce tronçon. Cette mesure de restriction de la circulation permettra de limiter le transit sur le chemin des Esserts en reportant la circulation sur la route cantonale

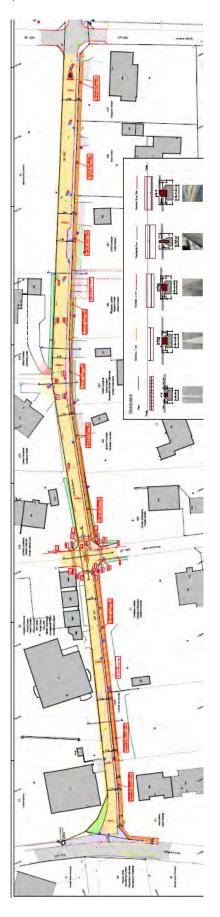
La Commission municipale d'urbanisme (COMUR) a été consultée et a reconnu l'urgence et la nécessité du projet. Elle a cependant suggéré à la Municipalité d'être plus attentive à l'aménagement du carrefour Bérallaz-Essert et plus sensible au choix et à la mise en œuvre des matériaux dans cet environnement rural à proximité du centre du village.

Une séance réservée aux riverains concernés par les servitudes a eu lieu le 3 mars. Ces derniers ont bien compris les enjeux du projet et toutes les conventions nécessaires à la faisabilité du projet ont été signées.

Le 23 juin, le Conseil communal accordait à la Municipalité un crédit de CHF1'490'000.- pour financer la création d'un trottoir, la réfection complète de la chaussée, la réfection de l'éclairage public, ainsi que le remplacement des conduites d'eaux usées, eaux claires et eau potable ainsi que la mise en séparatif.

La mise à l'enquête du projet s'est déroulée entre le 10 juin et le 10 juillet et n'a fait l'objet d'aucune opposition. Suite à un appel d'offres public, les travaux de génie civil ont été attribués à une entreprise locale qui n'a pu commencer le chantier qu'en novembre en raison de la délivrance tardive du permis de construire par les autorités cantonales.

Le planning reste soumis aux aléas de la météo hivernale mais la fin des travaux est annoncée au plus tard pour les vacances d'automne 2023.



2. MUNICIPALITÉ ET CONSEIL COMMUNAL

TRAVAUX ET SÉANCES DE L'ÉXÉCUTIF

> TRAVAUX ET SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

COMPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ

Travaux et séances de l'Exécutif

Séances fixées les lundis à 17h30

46 séances en 2022

	Séances de la Municipalité											
	2017	2018	2019	2020	2021	2022						
Nombre de séances	48	50	48	46	47	46						
Procès-verbaux pages	609	586	548	462	578	534						
Heures de séances	180	139	124	140	136	138						

Travaux et séances du Conseil Communal

24 mars 2022

- Préavis n° 07-2022: Demande d'octroi d'un crédit de CHF 3'750'000.- pour financer l'achat de la parcelle RF n° 66 de la commune de Cugy
 - Accepté

12 mai 2022 - Annulée

23 juin 2022

- Préavis n° 08-2022 : Rapport de gestion et états financiers 2021
 - o Accepté
- Préavis n° 09-2022: Demande d'octroi d'un crédit de CHF 1'490'000.- pour la création d'un trottoir, la réfection complète de la chaussée et de l'éclairage public ainsi que le remplacement des conduites d'eau potable, eaux claires (EC), eaux usées (EU), et mise en séparatif au chemin des Esserts
 - o Accepté

6 octobre 2022

 Préavis n° 10-2022 : Préavis visant à approuver la constitution d'une part d'une servitude d'usufruit grevant la parcelle RF n° 87 de la commune de Cugy (Ferme du Verger) et d'autre part la prolongation de la durée du droit de superficie distinct et permanent (DDP) constitué sur la même parcelle en faveur de la Fondation de prévoyance Romande Energie en date du 27 septembre 2018 et à ratifier les actes notariés y relatifs conclus en date du 8 novembre 2021

Accepté

10 novembre 2022

- Préavis n° 11-2022 : Mise en place d'une taxe et d'un fonds communal pour l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables et le développement durable
 - o Renvoyé à la Municipalité pour complément d'étude

15 décembre 2022

- Préavis n° 12-2022 : Préavis visant à instaurer un régime de prévoyance professionnelle égalitaire et équitable pour les membres de la Municipalité
 - o Accepté
- Préavis n° 13-2022 : Budget 2023
 - Accepté
- Préavis n° 14-2022 : Demande d'octroi d'un crédit-cadre de CHF 680'000.- pour le renouvellement des véhicules de voirie
 - Accepté

Composition de la Municipalité

THIERRY AMY - SYNDIC

Administration Affaires générales Urbanisme - Développement régional et économique

JEAN-PIERRE STERCHI - VICE-SYNDIC (du 1er janvier au 30 juin 2022)

Affaires sociales Énergie et Développement durable Cultes

GÉRALD CHAMBON – VICE-SYNDIC (du 1er juillet au 31 décembre 2022)

Sécurité publique Voirie Assainissement

PHILIPPE FLÜCKIGER - VICE-SYNDIC (du 1er janvier au 31 décembre 2022)

Finances Services industriels Informatique - Internet – Cyberadministration

CHRISTINE RAIS EL MIMOUNI - MUNICIPALE

Bâtiments communaux Police des constructions Routes

FRÉDÉRIQUE ROTH - MUNICIPALE

Formation et jeunesse Transports et mobilité

ROLAND KARLEN - MUNICIPAL

Domaines et forêts - Cours d'eau Parcs et terrains de sport Gestion des déchets Affaires culturelles et loisirs Naturalisations



3. ADMINISTRATION

EFFECTIFS DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

ÉVOLUTION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

FORMATION CONTINUE

ARCHIVES

INFORMATIQUE

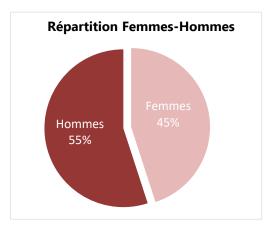
INFORMATION ET COMMUNICATION

Effectifs de l'Administration communale

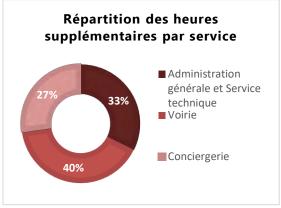
Au mois de juillet, le contrat à durée déterminée d'une auxiliaire de conciergerie à 0.5 ETP est arrivé à échéance. En remplacement et en prévision d'une réduction de taux de 0.2 ETP d'un collaborateur du même service au mois de novembre, un concierge qualifié a été engagé à 1 ETP au mois de septembre. En septembre toujours, la secrétaire municipale adjointe a annoncé sa démission à fin décembre du poste qu'elle occupait au sein du contrôle des habitants (0.2 ETP).

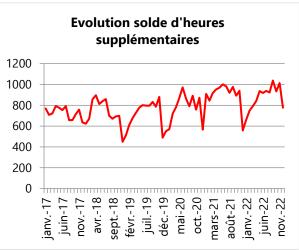
A nouveau, deux stagiaires « Lift » de l'Etablissement primaire et secondaire de Cugy et environs (EPS Cugy et environs) ont été accueillis pour deux heures d'activité professionnelle hebdomadaire au sein de la déchetterie. Rappelons que ce programme permet à des élèves en fin de scolarité obligatoire de vivre une première insertion dans le monde professionnel encadrée pédagogiquement et administrativement par l'école et l'employeur, tout en bénéficiant d'une petite rémunération. Ces stages se sont déroulés à l'entière satisfaction de l'Administration et des stagiaires. La Commune soutient ce programme et poursuivra l'expérience l'année prochaine.

Enfin, cet exercice a également permis de célébrer quatre jubilés de collaborateurs. Une employée de conciergerie a fêté ses 20 ans d'activité, un employé de voirie ses 15 ans, tandis que deux employées de l'administration fêtaient leurs 10 ans d'activité au sein de la Commune.



Evolution des heures supplémentaires





S'agissant des heures supplémentaires du personnel communal, celles-ci ont augmenté. L'exercice 2022 s'achève avec un solde total de 775 heures supplémentaires (+39% par rapport à 2021). Cela s'explique notamment par des absences de longues durées au sein du greffe et du service de conciergerie ainsi que par une importante charge de travail à la déchetterie depuis que celle-ci accueille la population de trois communes.

Formation continue

Le personnel de l'administration communale et de la voirie a suivi les formations suivantes :

- Cours ECA
- Abacus Débiteurs
- Boschung Conduite Pony

Archives

Notre prestataire a poursuivi son mandat tant au niveau des travaux de préarchivage et d'archivage que de la mise à jour des dossiers historiques de la police des constructions, de façon à tendre vers un archivage homogène de ces derniers.

Informatique

Cette année, un important travail a été effectué au niveau de la sécurité informatique, notamment avec un processus de labélisation CyberSafe, qui sera finalisé en 2023.

Information et communication

Le règlement européen sur la protection des données (RGPD) rend les statistiques de fréquentation des sites internet peu fiables, dans la mesure où le visiteur peut refuser la collecte de anonymisées. titre Α mentionnons tout de même que 6'440 visites ont été comptabilisées en 2022 sur notre site Internet www.cugy-vd.ch, d'une durée moyenne de deux minutes pour trois actions. Les pages les plus fréquentées ont été: les services et prestations communales, les refuges, actualités communales, ainsi que les avis d'enquête.

REFLETS DE CUGY

50 ans pour les Reflets de Cugy!



« Véritable liant sociétal, il est l'un des supports de communication réguliers entre la population et l'autorité, il représente aussi un vecteur promotionnel pour les sociétés locales, de même que pour les commerces et entreprises de la place. » citation de Raymond Bron, syndic de Cugy de 2005 à 2016.

Avec la publication en cette année 2022 du 200e numéro, notre journal communal s'est offert la couleur désormais présente à chaque page.

Comparatif entre les frais et les recettes (2017-2022) en francs										
_	2017	2018	2019	2020	2021	2022				
Frais : rédaction, mise en page, impression et distribution	12'327	13'866	15'182	17'741	16'084	17'536				
Recettes publicitaires	6'200	6'940	7'810	7'360	6'930	10'763				
Coût effectif	6′127	6'926	7'372	10'381	9'154	6'773				

En 2022, quatre numéros de 24 pages ont été publiés avec un tirage à 1'400 exemplaires par édition. Les frais de rédaction, mise en pages, impression et distribution s'élèvent pour l'année 2022 à CHF 17'535.90 alors que les recettes publicitaires ont rapporté CHF 10'763.- pour un coût résiduel de CHF 6'772.90, soit CHF 1.20 par exemplaire.

Le 3 septembre, l'équipe des Reflets de Cugy, toujours aussi motivée sous la houlette de sa rédactrice Simone Riesen, a profité de la Fête au Village pour inviter les visiteurs à se plonger dans l'histoire du village à travers la collection d'anciens numéros augmentée de nombreuses photos.

Le comité de rédaction s'est étoffé avec la venue de Delphine Gerber et Cindy Bourgeois. Ainsi un comité de neuf personnes met ses compétences au service de la collectivité, qu'elles en soient ici toutes chaleureusement remerciées.

Les publications des Reflets de Cugy en format PDF à partir de 2014 sont en ligne sur le site internet de la Commune.



4. FINANCES

CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT

PÉRÉQUATION FINANCIÈRE

PARTICIPATION A LA COHÉSION SOCIALE

REVENUS D'IMPÔTS

EMPRUNTS

MARGE D'AUTOFINANCEMENT

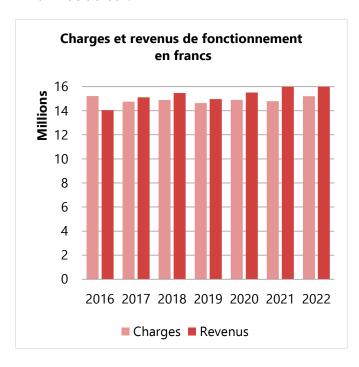
RATIOS

PORTEFEUILLES DE TITRES

Charges et revenus de fonctionnement

Les comptes 2022 bouclent, avant répartition, avec un bénéfice de CHF 1'160'812.36.

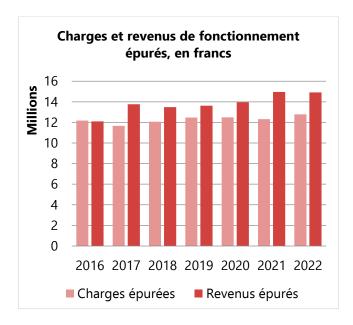
Cet excellent résultat provient, pour environ 40%, du retour sur la péréquation 2021, soit pour Cugy CHF 437'868.- sur l'ensemble de la péréquation (CHF 257'072.- pour la péréquation directe, CHF 169'562.- pour la cohésion sociale et CHF 11'234.- pour la réforme policière). D'autres facteurs participent également à ce résultat comme des dépenses non faites ou reportées, voire des revenus non budgétisés tels que l'impôt sur la dépense (également connu sous le nom de « forfaits fiscaux ») ou l'encaissement de subventions, ces dernières pouvant intervenir plusieurs années après la fin de travaux.



Depuis 2016, où une perte a été portée au bilan, les années suivantes se sont soldées par des comptes équilibrés, voire avec des revenus supérieurs.

Les résultants, avant attribution, de 2018 à 2020 se sont élevés respectivement à CHF 577'341.51, CHF 323'584.11 et CHF 615'829.71.

Pour 2021 et 2022 les bénéfices atteignent CHF 1'560'379.39 et CHF 1'160'812.36.

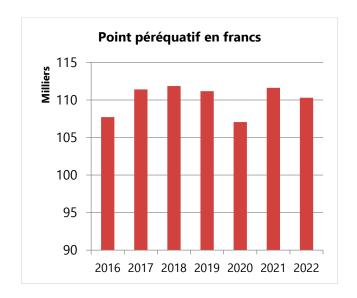


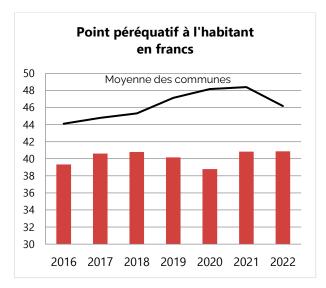
En déduisant du total des charges et des revenus, respectivement les amortissements, les mouvements de réserves, ainsi que les imputations internes, le résultat épuré (qui représente les recettes et les dépenses du ménage communal) se résume comme ci-dessus.

Péréquation financière

Il est difficile de prévoir l'évolution du point péréquatif, l'encaissement de revenus exceptionnels d'impôt pouvant l'influencer à la hausse. Il est calculé sur le total des impôts perçus sur la base du taux (impôts sur le revenu et la fortune, impôts à la source, impôts sur le bénéfice et le capital) additionnés des impôts fonciers et de l'impôt spécial sur immeubles. Le total ainsi obtenu est divisé par le taux d'imposition.

Le point péréquatif à l'habitant est un des seuls indicateurs permettant de se comparer aux autres communes. Il s'obtient en divisant le point d'impôt péréquatif par le nombre d'habitants au 31 décembre. Cugy se situe légèrement en dessous de la moyenne.

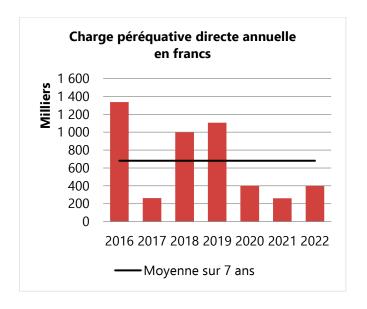




CHARGE PÉRÉQUATIVE DIRECTE ANNUELLE NETTE

Chaque année, les comptes comprennent : d'une part le décompte de l'année précédente et d'autre part l'acompte de l'année en cours.

Ainsi, dans les comptes 2022, on retrouve le solde provenant du décompte 2021, soit CHF 257'072.- en notre faveur.



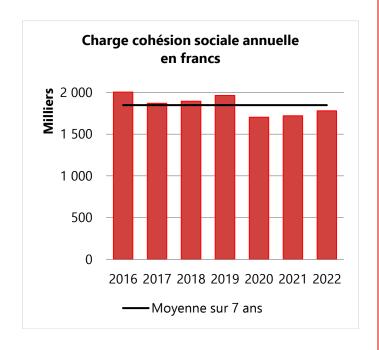
Péréquation	n directe - Décoi	mpte 2021 - en	francs
	Acomptes payés en 2021	Décompte reçu en 2022	Différence reçue en 2022
Alimentation	2'179'336	2′081′901	97′435
Retour Population	-747′540	-730′078	-17′462
Retour Solidarité	-394′310	-501′526	107′216
Dépenses thématiques	-195′170	-265′053	69′883
Total charge nette	842′316	585′244	257′072

	Détails de	la charge pé	réquative dire	ecte annuelle	nette - en fra	ıncs	
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Alimentation	2'182'756	1'950'520	2'025′712	2'201'720	2'256'296	2'179'336	2'050'072
Retour Population et Solidarité	-751′971	-1′002′280	-1′019′004	-1′000′900	-1′016′232	-1′141′850	-1′231′356
Retour dépenses thématiques	-93'077	-226′872	-171′236	-267′940	-136′500	-195′170	-163′100
Décompte année précédente	-845	-458′423	164′410	173′884	-120′903	-581′525	-257′072
Coût total net	1 336 863	262′945	999′882	1′106′764	982′661	260′791	398′544

Participation à la cohésion sociale

Chaque année, les comptes de la cohésion sociale comprennent, d'une part, le décompte de l'année précédente et, d'autre part, l'acompte de l'année en cours.

Ainsi, les comptes 2022 enregistrent un solde en notre faveur de CHF 169'561.60 provenant du décompte 2021. Le calcul des acomptes 2022 a été effectué sur la prévision cantonale d'une participation totale de l'ensemble des communes à la cohésion sociale à hauteur de CHF 810'939'700.- (CHF 840'872'100.- pour 2021). Cette somme tient compte, conformément à l'accord Cantoncommunes du 25 août 2020, de la prise en charge par le Canton des frais de fonctionnement des Centres sociaux régionaux d'un montant estimé à CHF 43,9 millions.



Charge cohésion sociale annuelle - en francs									
2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
2'004'212	1'869'064	1'894'876	1'894'876	1'702'654	1'718'869	1'779'834			

Revenus d'impôts

REVENUS D'IMPÔTS DES PERSONNES PHYSIQUES (PP) ET PERSONNES MORALES (PM)

Afin d'avoir une idée plus précise de l'évolution des revenus d'impôts, ceux-ci ont été ramenés au taux de 78 pour les années précédentes et 2022, ce qui représente :

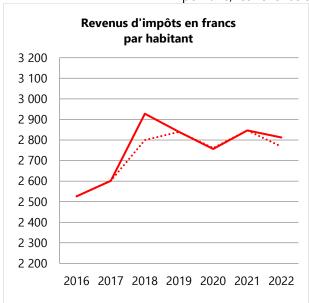
Revenus d'impôts ramenés au taux de 78 - en francs									
2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
7'755'210	7'939'395	8'033'283	7'860'304	7'619'904	7'779'573	7'891'437			

	Revenus d'impôts PP et PM – en francs													
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022							
Taux d'imposition	70	70	78	78	78	78	76							
Nombre d'habitants	2755	2739	2744	2768	2760	2733	2699							
Revenus d'impôts	6'959'804	7'125′098	8'033'283	7'860′304	7'619′904	7'779′573	7'689'093							
PP - Revenu (*)	5′721′779	5′822′648	6′760′449	6′526′997	6′375′735	6′420′850	6′183′625							
PP - Source	178′024	129′530	139′190	119′548	128′686	103′873	92′088							
PP - Fortune	766′375	923′623	1′004′624	1′086′830	957′991	1′054′434	1′064′178							
PM - Bénéfice	291′148	246′916	121′944	117′894	144′670	187′670	340′873							
PM - Capital	2′478	2′381	7′076	9′035	12′823	12′746	8′328							

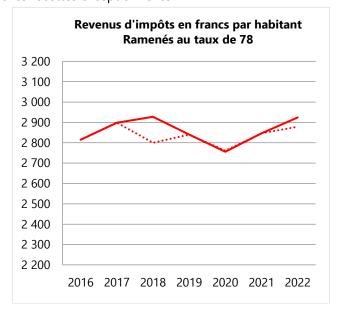
(*) sans prestations en capital, ni frontaliers, ni activités dirigeantes

REVENUS D'IMPÔTS PP ET PM EN CHF RAMENÉS À L'HABITANT

En pointillé, les revenus sans les recettes exceptionnelles



On constate dans ce tableau que le revenu d'impôt par habitant est légèrement en baisse sur 2022, suite à la réduction du taux d'imposition à 76.



S'agissant de la capacité contributive de nos concitoyens, on constate une légère hausse une fois les impôts perçus ramenés au taux de 78.

STRUCTURE DES IMPÔTS

	Impôts structurels - en francs											
	C	omptes 202	2 - Taux 7	6	Compte	es 2021 - Ta	aux 78	Compte	Comptes 2020 - Taux 78			
	Résultats	Budget	Ecart	en %	Résultats	Ecart vs 2022	en %	Résultats	Ecart vs 2022	en %		
Impôt sur le revenu des PP	6'290'593	6'300'000	-9 407	-0.15%	6'534'419	-243′826	-3.73%	6'534'419	-243′826	-3.73%		
Impôt sur la fortune des PP	1′064′178	1'000'000	64′178	6.42%	1′054′433	9'745	0.92%	957'991	106′187	11.08%		
Impôts à la source	92′088	130′000	-37′912	-29.16%	103′873	-11′785	-11.35%	128′686	-36′598	-28.44%		
Impôt sur bénéfice et capital des PM	340′873	50′000	290′873	581.75%	187′670	153′203	81.63%	157'493	183′380	116.44%		
Compensation financière RFFA (*)	36'493	16′300	20′193	55.33%	22′700	13′793	60.76%	18′891	17′602	93.18%		
Impôt compl. sur Immeuble des PM	42′955	35′000	7′955	22.73%	26′326	16′629	63.17%	47′148	-4′193	-8.89%		
Impôt foncier	726′633	715′000	11′633	1.63%	716′847	9′786	1.37%	694′174	32′459	4.68%		

^(*) RFFA : Réforme fiscale et financement de l'AVS

	Impôts conjoncturels - en francs												
		Compt	es 2022		C	omptes 20	21	Comptes 2020					
	Résultats	Budget	Ecart	en %	Résultats	Ecart vs 2022	en %	Résultats	Ecart vs 2022	en %			
Droits de mutation	265′151	300'000	-34′849	-11.62%	295′047	-29'896	-10.13%	359'177	-94′026	-26.18%			
Impôt successions et donations	0	0	0	0.00%	11′588	-11′588	100.00%	103′667	-103′667	100.00%			
Impôt chiens	15′100	15′600	-500	-3.21%	16′050	-950	-5.92%	15′600	-500	-3.21%			
Impôts récupérés après défalcation	107′201	40′000	67′201	168.00%	9'516	97'685	N/A	108′802	-1′601	-1.47%			
Patentes diverses	14′209	15′000	-791	-5.28%	13′748	461	3.35%	12′864	1′345	10.46%			
Intérêts moratoires et majorations	61′123	20′000	41′123	205.62%	61′607	-484	-0.79%	67′949	-6′826	-10.05%			
Frais de poursuites récupérés par l'Etat	7′413	5′000	2′413	48.26%	6′989	424	6.06%	6′156	1′257	20.42%			
Part à l'impôt sur les gains immobil.	298′985	250′000	48′985	19.59%	269′483	29′502	10.95%	251′206	47'779	19.02%			
Impôts des frontaliers	89′062	100′000	-10′938	-10.94%	98′315	-9′253	-9.41%	99′596	-10′535	-10.58%			

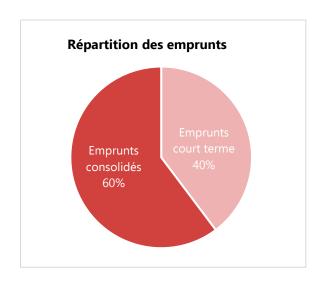
Emprunts

Les liquidités générées par la marge d'autofinancement (MA) de 2021 et 2022, ont permis de réduire les emprunts de CHF 5 mios. Un nouvel emprunt a été contracté afin de financer l'achat de la parcelle 66a.

Situation des emprunts au 31.12.2022 – en francs

Compte bilan	Descriptif destination initiale	Etablissement financier	Taux 31.12	Montant au 31.12.2022	Intérêts 2022	Date emprunt	Durée	Échéance	Montant initial
9221.05	Maison de Commune, collèges	Bque cant. Genève	1.81%	3'500'000	5′279	30.11.2022	5 ans	30.11.2027	3'500'000
9221.07	Travaux routiers, giratoire	Retraites populaires	0.87%	3′000′000	-18′930	16.08.2022	1 an	16.08.2023	7'000'000
9221.09	Collège de l'Epi d'Or	Swissquote	0.97%	3'000'000	-3′037	28.01.2018	6 mois	31.01.2023	3'000'000
9221.11	Collège de l'Epi d'Or	Rentes Genevoises	1.40%	1′750′000	24′631	28.01.2016	15 ans	28.01.2031	2'500'000
9221.12	Achat parcelle 87 (Ferme du Verger)	SUVA	0.49%	2'000'000	9′800	28.04.2015	10 ans	28.04.2025	2'000'000
9221.12	Achat parcelle 66a	SUVA	1.19%	1 850 000	0	31.08.2022	2 ans	31.08.2024	1'850′000
Totaux				15'100'000	17′744				

Comme en 2021, le renouvellement des emprunts a été effectué en début d'année afin de bénéficier des taux négatifs du marché. Dès le mois d'août, la situation s'étant inversée et les taux ayant une tendance haussière, les emprunts ont été renouvelés sur des périodes de 1 à 5 ans, afin de bénéficier de taux inférieurs à 2%. Au vu de ce qui précède, le taux moyen de financement de nos emprunts en 2022 s'est élevé à 0.12%



Marge d'Autofinancement (MA)

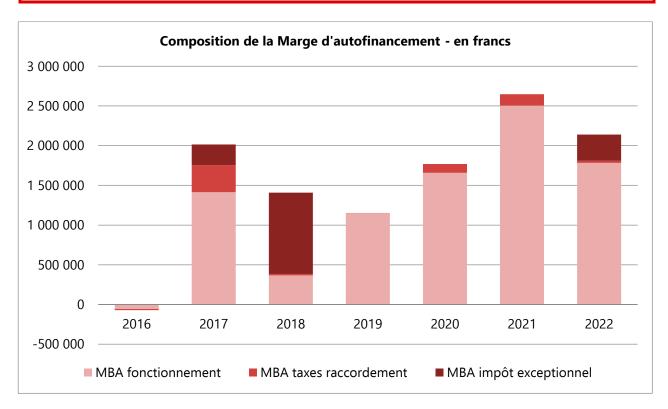
EVOLUTION ET STRUCTURE DE LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT

Le cash-flow de fonctionnement, parfois également appelé marge d'autofinancement (MA) ou marge brute d'autofinancement (MBA), est un solde budgétaire orienté sur les liquidités générées par l'activité de fonctionnement à la fin de l'exercice. Il s'agit de la soustraction des dépenses courantes aux recettes courantes.

Ce solde permet d'apprécier les liquidités résiduelles qui pourront être utilisées pour reconstituer les capitaux propres, financer de nouveaux investissements ou encore rembourser une dette.

Structure de la Marge d'autofinancement - en francs

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
MA fonctionnement	-56′820	1'413'697	365′785	1'150'603	1′657′930	2'505'015	1′783′593
MA taxes raccordement	-14′140	341′225	18′529	1′429	111′833	141′837	24′859
MA impôt exceptionnel	0	259′000	1′024′000	0	0	0	331′000
	-70′961	2′013′923	1'408'314	1′152′032	1'769'763	2'646'852	2'139'452



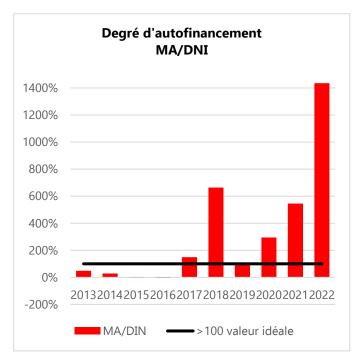
Dès 2017, grâce à un budget particulièrement serré et un retour sur péréquation important, une marge d'autofinancement sur le fonctionnement a pu être dégagée. Pour 2018, l'augmentation du taux d'impôt à 78, ainsi que le maintien d'un budget serré, ont permis de retrouver les valeurs permettant

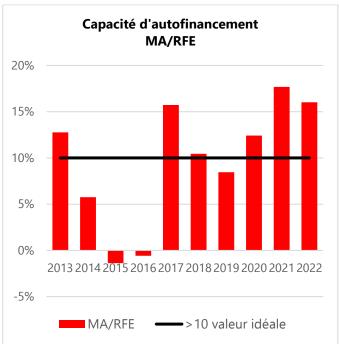
d'envisager la reprise des investissements dès la nouvelle législature.

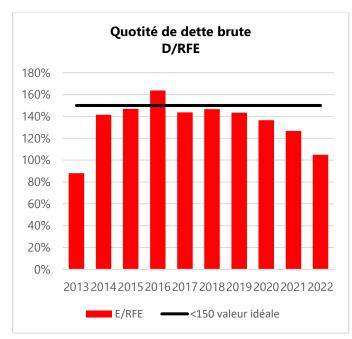
Depuis la reprise en 2017, par une gestion financière saine et efficiente, la marge d'autofinancement est dégagée dans le profil des projections attendues lors des analyses financières.

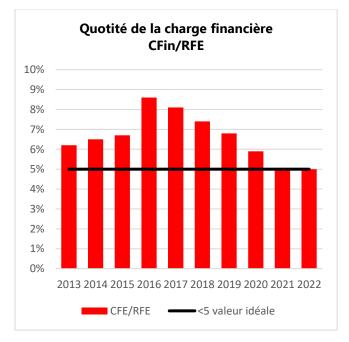
Ratios

Ratios (chiffres annuels)		2017	2018	2019	2020	2021	2022	
MA / DNI	Degré d'autofinancement (en %) Part des investissements financés par la Marg (*) ≥ 100 idéal; 70-100 acceptable à bon; 40-7				294.6 ais.	545.8	740	
MA / RFE	Capacité d'autofinancement (en %) 15.7 10.4 8.4 12.4 17.7 14.3 Ressources générées par les revenus de fonctionnement courants permettant d'assurer notre autofinancement et de ne pas avoir recours au financement étranger (*)>10 bonne; 6-10 moyenne; 3-6 faible; <3 mauvaise.							
DI / Dtot	Quotité d'investissement (en %) Part des dépenses consacrées à l'investisseme (*)>20 importante; 10-20 suffisante à bonne; 3		1.7 <3 insuffi	9.5 sante.	4.6	3.8	2.3	
D / RFE	Quotité de Dette brute (en %) 143.7 146.7 143.4 136.5 126.7 104.8 Capacité de remboursement de la dette brute par les recettes courantes (*) ≤ 50 très bon; 50-100 bon; 100-150 acceptable; 150-200 mauvais; > 200 critique.							
IN / RFE	Quotité des intérêts nets (en %) Part des recettes consacrée au financement d (*) ≤2; très faible; 2-4 faible; 4-5 moyenne; >5	•		0.4 ive.	0.0	-0.5	-0.5	
CFin / RFE	Quotité de la charge financière (en %) Poids des intérêts nets et des amortissements (*) < 5 faible; 5-10 supportable; 10-15 élévée; >			6.8 rantes	5.9	5.0	5.0	
RFE / CFE	Couverture des charges (en %) (*) >103 élévée; 100-103 optimale; 99-99,9 bo	108.7 nne; 95,5-9	104.0 98,9 faible	102.1 ; <95,5 p	106.9 roblémat	113.8 tique.	117.0	
EN / HAB	Endettement net par habitant (*) <0 fortune nette; <1'000 faible endettement haut endettement; >5'000 très haut endettement.							
(*) Seuils int	erprétatifs (Conférence des autorités cantonale	s de survei	llance des	finances	commur	ales / ID	HEAP)	









Portefeuilles de titre

Nombre	Société	Type de titre	Date acquisition	Valeur nominative	Cotation en Bourse Valeur fiscale	Dépôt
10	BVA Holding Marketing Direct	Actions nominatives	2004	100.00	Non	Commune
2	Centre sportif de Malley	Actions nominatives	1984	500.00	Non	BCV
52	Centre sportif de Malley	Actions nominatives	1997	500.00	Non	Commune
3	Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux	Actions nominatives	1997	1'000.00	Non	Commune
42	Gestion des Déchets de la Région Lausannoise SA (GEDREL SA) Valeur nominative 3'000.00 réduite à 1'200.00 en 2013	Actions nominatives	1997	1'200.00	Non	Commune
34	MCH Group SA	Actions nominatives	2010-2011	10.00	4.60	BCV
980	Romande Energie	Actions	1999	25.00	1'115,-	BCV
28	Schweizer Zucker SA	Actions nominatives	1997	10.00	23.60	BCV
18	Association Forestière Vaudoise et du Bas-Valais	Parts sociales	1998	250.00	Non	Commune
1	Banque Raiffeisen certificat No 6056	Parts sociales	2002	200.00	Non	Commune
150	Coopérative Boipac 5 certificats de 30 parts sociales	Parts sociales	1994-1998	25.00	Non	Commune
4	Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire (CVCH)	Parts sociales	1997	10.00	Non	Commune
4	Coopérative vaudoise de cautionnement (CVC)	Parts sociales	1997	10.00	Non	Commune
14	Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise	Parts sociales	1981	100.00	Non	Commune
8	Transports publics de la région lausannoise	Actions	25.09.2012	250.00	Non	tl
116	Transports publics de la Région lausannoise (ordinaire)	Actions	25.09.2012	250.00	Non	tl
133	Transports publics de la Région lausannoise	Actions nominatives	20.05.2015	250.00	Non	tl

5. URBANISME, PLANIFICATION TERRITORIALE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACOM)

COMMISSION D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

PPA EOLJORAT SUD

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET ÉCONOMIQUE

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

Plan d'Affectation Communal (PACom)

Depuis le mois de mai 2021 jusqu'en juin 2022, la Municipalité a travaillé à l'adaptation de son projet de plan d'affectation communal (PACom) aux exigences de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL).

Pour rappel, par courriel du 6 avril 2021, la DGTL informait la Municipalité qu'elle suspendait en l'état l'examen préalable du projet de PACom et du règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions (RGATC) qui lui avaient été soumis par la Municipalité.

Tout d'abord, afin de ne pas perdre son potentiel de croissance en périmètre de centre, la Municipalité a procédé à certaines modifications de densité (Indice d'utilisation du sol (IUS)) dans certaines zones bien définies. Au vu des résultats des études menées au niveau régional en vue de l'adoption d'un système de gestion des zones d'activités (SGZA), la Municipalité a décidé qu'une partie de la zone artisanale et industrielle existante serait transformée en zone mixte (habitat avec activation des rez), afin de tenir compte de l'évolution vers une utilisation de plus en plus mixte (industrie et/ou artisanat avec logements) de ses surfaces disponibles.

Enfin, la Municipalité a réalisé un important travail d'études en lien avec la zone de développement située sur la parcelle RF n°66. Afin de justifier l'affectation en zone (à bâtir) d'utilité publique seule affectation autorisée par la DGTL - de cette parcelle colloquée en surface d'assolement (SDA), la Municipalité a dû travailler sur un test d'implantation de nouvelles infrastructures scolaires, y compris des bâtiments administratifs et sportifs y relatifs, sur cette parcelle, en évaluant l'évolution de la démographie scolaire provenant tant de la population de notre commune que de celle des autres communes membres de l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE) durant les 20 prochaines années. Cet important travail d'étude a été menée en étroite collaboration avec l'ASICE, la direction de l'Etablissement primaire et secondaire de Cugy et environs (EPS Cugy et environs) et la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).



En parallèle, toujours en lien avec la parcelle RF n°66, la Municipalité a travaillé à l'élaboration d'un projet de piscine à vocation régionale, de telle manière à pouvoir faire valider par la DGTL l'affectation de la parcelle précitée en zone d'utilité publique (zone de développement). Dans ce contexte, il convient de relever que municipalités des communes de Froideville, Morrens et Bretigny-sur-Morrens ont apporté leur soutien de principe à la création d'une piscine régionale sur le site de la parcelle RF n° 66. La Région du Gros-de-Vaud a également émis un premier préavis favorable, qui devrait être confirmé par une demande formelle dès que les travaux de projection susmentionnés seront terminés. Enfin, la collaboré activement DGEO, qui dimensionnement d'une telle piscine à des fins également scolaires a confirmé son soutien à ce projet au début de l'année 2022.

Enfin, à la demande de la DGTL, pour justifier sous l'angle de la mobilité l'implantation d'une zone de développement sur la parcelle RF n°66, la Municipalité a mené, en collaboration avec un mandataire spécialisé, une étude de mobilité au début de l'année 2022. Cette étude a permis de justifier les accès envisagés depuis la route cantonal - RC 501 à cette zone de développement, ainsi que de valider le dimensionnement du stationnement prévu à cet endroit en tenant compte de la densification prévisible de

la rue du Village ainsi que du stationnement existant dans le bâtiment de la Migros.

En date du 31 mai 2022, forte de toutes ces études et travaux complémentaires, la Municipalité, par l'intermédiaire de son mandataire urbaniste, a déposé une nouvelle fois à l'examen préalable auprès de la DGTL son projet de PACom et de RGATC, accompagné du rapport justificatif 47 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), des rapports sur les dangers naturels et les plans de constatation de la nature forestière. Par correspondance du 1er juin 2022, la DGTL a accusé bonne réception du dossier en vue de son examen préalable.

Par correspondance du 23 août 2022, la DGTL informait la Municipalité qu'elle n'était pas parvenue à traiter notre dossier dans le délai légal de trois mois, trois services devant encore se déterminer. A fin novembre 2022, renseignements pris auprès de la DGTL, un service ne s'était toujours pas encore déterminé, un retour avec la synthèse attendue étant alors annoncé pour le premier trimestre 2023.

Les 3 et 4 septembre 2022, la Municipalité a tenu un stand lors de la Fête au village visant à informer la population sur les enjeux de la révision du PACom et sur les principales modifications envisagées dans le RGATC révisé. Ce rapport ne saurait être complet sans indiquer que la Municipalité de la commune de Cugy a pu acquérir la parcelle RF n° 66 en date du 5 octobre 2022 (signature des actes par-devant notaire). Cette acquisition a fait l'objet d'un préavis 07-2022 présenté au Conseil communal en date du 24 mars 2022.

La Municipalité envisage de mener à bien le processus réglementaire décrit ci-dessus d'ici la fin de l'année 2023 au plus tard. Dans l'intervalle, il convient de rappeler que la date de fin de validité de la zone réservée est le 15 mai 2023. Le cas échéant, la Municipalité devra demander au Conseil communal de prolonger de quelques mois cette réglementation spéciale. A noter que le Conseil d'Etat a prolongé pour une durée indéterminée le délai fixé initialement au 30 juin 2022 pour que les communes vaudoises mènent à bien la révision de leur PACom conformément aux exigences de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et du plan directeur cantonal (PDCn).

Toutes les opérations menées durant l'année 2022

en lien avec la révision de la planification territoriale ont été financées au moyen du budget, selon le crédit-cadre adopté par le Conseil communal en date du 30 septembre 2021 (préavis n°2-2021).

Commission d'Urbanisme et de Développement Régional (COMUR)

La Commission d'urbanisme et de développement régional (COMUR) n'a été convoquée qu'une seule fois durant l'année 2022 pour donner des informations sur l'avancée du PACom, présenter le projet de rénovation du chemin des Esserts, ainsi que du projet de rénovation des immeubles sur la parcelle 241 au chemin de l'Epi d'Or 1-23 et pour finir demander l'avis des membres sur un dossier de demande d'installation d'une cabine de giclage à la route de Morrens.

Plan partiel d'affectation EolJorat Sud (PPA)

Le 31 octobre 2019, la Municipalité recourait pardevant le Tribunal fédéral contre le jugement rendu par la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois (CDAP) en date du 30 septembre 2019.

Par arrêt du 1^{er} mars 2022, Le Tribunal fédéral a rejeté le recours formé notamment par la commune de Cugy à l'encontre du plan partiel d'affectation (PPA) portant sur le parc éolien « Eoljorat Sud ». Les frais de justice n'ont pas été mis à la charge de la commune de Cugy, mais à celle des autres recourants.

Ce jugement met un terme définitif à la procédure de planification relative à ce parc éolien. Par contre, la procédure de mise à l'enquête de chaque installation éolienne doit encore avoir lieu, très vraisemblablement durant le premier semestre 2023

Dans ce contexte, il est intéressant de relever que le Conseil communal de la commune de Froideville a voté un moratoire de dix ans pour la réalisation de toute installation éolienne sur son territoire. Un comité de défense anti-éolien a été constitué et ne manquera certainement pas de jouer un rôle important durant la procédure de mise à l'enquête, en particulier en ce qui concerne les éoliennes géantes de Chalet-Boverat et des Saugealles, qui se trouvent à moins d'un kilomètre des premières habitations du village de Froideville et à environ deux kilomètres des habitations du quartier Es Chesaux à Cugy.

Développement régional et économique

PARC NATUREL DU JORAT

Le projet de Parc naturel du Jorat (initialement appelé Parc naturel périurbain lausannois) a fait l'objet en date du 5 janvier 2021 d'une décision de classement cantonale de sa zone centrale.

Par décision du 18 février 2021, la cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité du canton de Vaud, sans qu'il ne soit procédé à la moindre conciliation avec les opposants, levait en bloc toutes les oppositions dans une lettre circulaire.

Après s'être concertée avec d'autres opposants, en particulier la Municipalité de Froideville, la Municipalité de Cugy a recouru contre la décision de classement cantonale susmentionnée en date du 22 mars 2021 auprès de la CDAP. Les moyens de ce recours portent sur la violation du droit d'être entendu de la commune de Cugy, la décision de classement ne se prononçant pas sur tous les griefs soulevés dans son opposition, sur la violation des articles 22 à 24 de l'ordonnance dur les parcs d'importance nationale (OParcs), sur l'absence d'étude d'impact pertinente quant à la présence simultanée sur le même site d'un parc naturel et d'un parc éolien et sur la violation du Plan directeur cantonal et de l'article 27 OParcs.

Par arrêt du 12 janvier 2022, la CDAP a rejeté le recours interjeté notamment par la commune de Cugy.

Après s'être concertée avec la Municipalité de la commune de Froideville et d'entente avec un opposant personne physique, notre commune conjointement avec les recourants précités a décidé de porter cette affaire par-devant le Tribunal fédéral. Bien que le Tribunal fédéral ait refusé d'accorder l'effet suspensif à notre recours, la commune de Lausanne n'a pas, jusqu'à ce jour,

donné suite à son projet. Durant l'année 2022, le Tribunal fédéral a ordonné plusieurs mesures d'instructions, lesquelles ont donné lieu à plusieurs échanges d'observations de la part de chaque partie impliquée.

A noter qu'en date du 18 mai 2022, le Conseil fédéral a rendu une décision d'approbation portant sur la mesure E12 Parcs d'importance nationale du Plan directeur cantonal vaudois (adaptation 4ter). Cette décision nouvelle porte en particulier sur l'approbation en coordination réglée du parc naturel périurbain du Jorat.

Au 31 décembre 2022, le Tribunal fédéral n'avait pas encore rendu son jugement. Celui-ci devrait intervenir durant le premier semestre 2023.

SCHÉMA DIRECTEUR DU NORD LAUSANNOIS (SDNL)

En 2022, vu la fin de la crise sanitaire, les travaux du Schéma directeur Nord lausannois (SDNL) ont pu reprendre leur rythme normal. Il s'ensuit que l'étude régionale lancée en 2019 en lien avec la création de P+R le long de la ligne du LEB, de la ligne régionale TL 60 et de la ligne CFF à Penthalaz, a enfin pu aboutir. Ainsi, en fin d'année 2022, le rapport final a été approuvé par toutes les Municipalités des communes concernées par cette étude. Vu son importante desserte en transports publics, la commune de Cugy n'a dans ce cadre pas été retenue comme site susceptible de pouvoir accueillir un P+R d'ici les 15 prochaines années. Les communes d'Echallens et de Penthalaz (déjà identifiées comme des plateformes de report modal par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du canton) ont été retenues comme les deux principaux sites où de telles infrastructures pourront être développées dans notre district, et donc bénéficier de subsides de la part du canton à cet effet. Pour rappel, l'étude régionale sur la création de P+R a été menée en collaboration avec l'Association régionale du Grosde-Vaud (ARGdV). Cugy participe au financement de cette étude. Dans la mesure où notre Commune est à la fois membre du SDNL et de l'ARGdV, un accord spécial a été trouvé afin d'éviter que Cugy ne doive payer à deux reprises sa quote-part.

Enfin, des discussions sont actuellement en cours sur l'avenir du SDNL, son organisation et son fonctionnement. L'urbaniste en charge du SDNL, a d'ailleurs donné sa démission avec effet à fin février 2023.

En parallèle, les communes du Mont-sur-Lausanne et de Lausanne ont exprimé une certaine insatisfaction par rapport au fonctionnement actuel du SDNL, demandant que des réflexions soient menées sur une réforme du système. Le projet de fusionner les quatre schémas directeurs actuels en un seul a été évoqué. Le comité du SDNL s'est fixé jusqu'en juin 2023 pour revenir avec des propositions concrètes. Α noter M. Jean-François Thuillard, syndic de Froideville, représentant des communes hors-périmètre compact au sein du comité, a donné sa démission pour fin juin 2023.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES (UCV)

2022 a vu le retour à la normale des activités de l'UCV. L'assemblée générale - reportée en 2020 et organisée de manière restreinte à Payerne en fin d'année 2021 en raison du COVID-19-19 – a eu lieu à Chavornay le 11 juin 2022.

Lors de cette assemblée, les questions liées à la participation à la cohésion sociale, ainsi qu'à la péréquation intercommunale, en particulier les négociations menées avec le Conseil d'Etat, ont été à nouveau abordées, sans toutefois qu'il puisse être noté d'importants progrès dans la résolution de cette problématique hautement politique. Pour le surplus, notre commune est représentée par notre syndic dans le Conseil des 50. Les sujets abordés lors des quatre rencontres de ce conseil organisées durant l'année ont porté sur diverses thématiques liées à la gestion communale (accueil de jour des enfants, aide et soins à domicile, communication institutionnelle, etc.), ainsi que sur divers projets de lois en discussion auprès du Grand Conseil.

ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT RÉGION GROS-DE-VAUD (ARGDV)

Pour rappel, notre commune est représentée au sein du comité de l'ARGdV par notre syndic, Thierry Amy, qui en outre assume la présidence de la Commission thématique Territoire & Mobilité. Plusieurs municipaux siègent également au sein d'autres commissions thématiques de l'ARGdV.

Pour le reste, les travaux de l'ARGdV ont pu reprendre selon un rythme normal après la fin de la crise sanitaire. Toutes les commissions ont pu à nouveau siéger normalement. Les points forts de l'année 2022 ont consisté principalement :

dans la poursuite de l'étude exigée par le

Canton en vue de fixer le cadre d'une nouvelle stratégie régionale en matière de développement économique qui devra servir de base à l'élaboration et l'adoption du Système de gestion des zones d'activités de notre district (SGZA). Cette étude a pu être déposée à l'examen préalable de la DGTL au début de l'automne 2022. Le retour du Canton avec sa synthèse est attendu durant le premier trimestre 2023 ;

- dans l'apport de compléments au dossier de candidature de notre région en vue d'obtenir un financement fédéral dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau Plan directeur régional agricole (PDRA),
- dans la finalisation de l'étude régionale P+R en collaboration avec le SDNL, ainsi que;
- dans la poursuite des discussions en vue de la mise en œuvre d'un « réseau de centres » dans le cadre de la nouvelle stratégie régionale 2021-2025, ceci afin de mieux défendre les intérêts de notre région face au phénomène de périurbanisation accélérée de nos villages et de tenter d'offrir de meilleures prestations à notre population.

Pour de plus amples informations au sujet des activités de l'ARGdV durant l'année 2022, nous vous renvoyons au site internet de cette Association: www.gros-de-vaud.ch

LAUSANNE RÉGION

Pour rappel, notre syndic assume la présidence de cette association régionale depuis le 13 octobre 2021. Plusieurs membres de la Municipalité siègent également au sein de commissions thématiques de Lausanne Région.

Après deux années 2020 et 2021 fortement perturbées par le la crise sanitaire, les activités de Lausanne Région ont intensément repris en 2022. Lausanne Région a poursuivi ses activités dans ses principaux domaines d'action, en particulier dans le domaine du développement territorial économique (PALM, SGZA, axes forts, etc.). De même, le Bureau de coordination a poursuivi le processus de réforme de l'organisation et du fonctionnement de Lausanne Région afin de mieux répondre aux attentes de ses communes membres.

A la demande de plusieurs communes, dont celle de Lausanne, un important chantier d'étude et de réflexion a été lancé depuis le printemps 2022 sur les enjeux liés à la promotion économique régionale, ainsi que sur les réformes à mener pour renforcer les prestations de Lausanne Région en faveur de ses communes membres dans ce domaine.

Pour de plus amples informations sur les activités de Lausanne Région, nous vous renvoyons au site internet de cette Association : www.lausanneregion.ch

Transports et mobilité

CAMPAGNE DE COMPTAGES DU TRAFIC

La Gendarmerie a effectué cinq relevés de vitesses sur les routes cantonales en traversée de localité en 2022, avec pour les trois lieux investigués, une diminution du taux d'infraction par rapport à l'année précédente. Ces chiffres correspondent à 3'677 véhicules contrôlés en 7h30 d'observation. Il s'agit donc d'images ponctuelles qu'il est nécessaire de relativiser lors des conclusions. A noter que pour le réseau des routes communales, un radar pédagogique permet également de faire des relevés estimatifs des vitesses, tout en assurant une prévention auprès des automobilistes.

SÉCURISATION DU SECTEUR COMBE-CHAVANNE

Afin d'améliorer la cohabitation entre la mobilité active et les véhicules motorisés dans le secteur scolaire Combe-Chavanne, un projet de sécurisation a été développé. Au vu de l'étroitesse des voiries et pour préserver les finances communales, la solution privilégiée a été celle d'une mise en sens unique avec contre sens cyclable des chemins de la Chavanne et de la Combe, avec en complément une fermeture aux véhicules motorisés de l'extrémité sud du chemin du Verger.

Ces mesures ont fait l'objet d'une parution dans la Feuille des avis officiels (FAO) du 23 septembre qui a suscité plusieurs oppositions. A la suite d'une séance de conciliation avec les opposants, un compromis permettant une mise en place par étape du projet a été trouvé.

Ainsi, en début 2023, lorsque les conditions météorologiques le permettront, l'extrémité sud du chemin du Verger sera fermée aux véhicules motorisés par la pose d'une borne et d'une signalisation dédiée. Cela permettra aux piétons et aux cyclistes de cheminer en meilleure sécurité sur cet axe au gabarit restreint, limitera le trafic de transit depuis la Bérallaz et dissuadera en partie les parents-taxi. Cette première étape permettra de réaliser un diagnostic de la situation et d'identifier la nécessité de réaliser ou non des mesures complémentaires, par exemple la mise en sens unique de certains axes tel que proposé dans le projet initial.

Taux d'infraction moyen – en %								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Route des Biolettes	*	*	*	*	*	0.0		
Route de Bottens (RC 501b)	*	*	1.4	*	*	*		
Route de Lausanne (RC 501b)	3.8	3.4	3.0	1.4	4.9	3.7		
Route de Montheron (RC546c)	*	3.8	3.5	1.4	4.1	0.5		
Route de Morrens (RC 446c)	0.5	*	1.2	1.7	2.0	*		
Canton VD	3.6	3.3	3.1	3.1	3.5	3.4		

^{*}Pas de mesure effectuée

6. BÂTIMENTS, DOMAINES ET FORÊTS

BÂTIMENTS COMMUNAUX

DOMAINES ET FORÊTS

Bâtiments communaux

PARCELLE 66 - LA FERME DU VILLAGE

En date du 5 octobre 2022, la Municipalité signait l'acte de vente relatif aux nouvelles parcelles RF n°66 et n°1006 de la commune de Cugy. La Commune est ainsi devenue propriétaire de ces deux parcelles et des bâtiments pour le prix de CHF 1'850'000.-, assurant dorénavant la responsabilité de leur gestion et pouvant en disposer librement sous réserve des limitations liées au plan des zones réservées. En fin d'année, un mandat d'expertise a été attribué à un bureau d'ingénieur afin de vérifier la sécurité des structures existantes du bâtiment principal.

PARCELLE 87 - LA FERME DU VERGER CENTRE DE VIE ENFANTINE (CVE)

Au printemps 2022, les travaux d'aménagements extérieurs ont été finalisés laissant ainsi libre cours à l'imagination des enfants et des équipes encadrantes pour installer jeux et potager dans les différents espaces verts. L'été très sec a nécessité l'intervention soutenue de la voirie pour l'arrosage des jeunes arbres. La Commune s'est également occupée de vérifier le suivi des travaux de garantie, d'établir les divers contrats d'entretien, de finaliser le bail à loyer et de définir les procédures en cas de travaux urgents ou d'entretien.

MAISON DE COMMUNE

Le projet de réaménagement de l'ancien congélateur ainsi que la préparation du dossier de mise à l'enquête ont été réalisés à l'interne en début d'année. Le permis de construire obtenu, des travaux préparatoires pour un montant de CHF 25'000.- ont été effectués et un préavis demandant un crédit de CHF 110'000.- a été soumis en fin d'année à la Commission des finances (Cofin) et à la Commission Adhoc. Ce préavis sera soumis au Conseil communal lors de sa première séance en janvier 2023.

COLLÈGE DU MOTTY

Le pied de façade dégradé a été refait autour du bâtiment et une terrasse a été créée pour le Centre d'animation. Cette dernière fait partie d'un projet global d'aménagements extérieurs convenu entre le dicastère des bâtiments communaux, les responsables du centre d'animation et l'ASICE qui sera finalisé en 2023.

COLLÈGE DE LA CHAVANNE

Il a été constaté un décollement conséquent du carrelage dans la salle de bain de l'appartement de conciergerie. Suite à un diagnostic amiante positif, les mesures de protection ont été prises. Des travaux de désamiantage nécessitant la réfection complète de la salle de bain ont été préconisés. Ces travaux mis au budget se dérouleront pendant les vacances de février 2023, en l'absence des enfants dans l'école.

MAISON VILLAGEOISE – CAVENETTAZ

Pendant les six premiers mois de l'année, le Foyer a été mis à disposition du Petit Conservatoire du Haut Talent (PCHT) pour une vingtaine d'heures hebdomadaires. Depuis juillet, l'ASICE est locataire de ce lieu. Moyennant quelques travaux, elle y a installé provisoirement la bibliothèque scolaire.

LOCAUX DE LA PCI

Le poste de commandement a été retenu par la Municipalité pour y établir le Point de rencontre d'urgence (PRU) que chaque commune doit prévoir dans un concept global de protection de la population. Ce PRU servirait de lieux d'accueil et de point de communication pour la population. Cette décision fait suite à une vérification des disponibilités de plusieurs bâtiments communaux et à leur adéquation quant aux divers critères à prendre en compte. La proposition retenue a été soumise en fin d'année aux autorités cantonales. Les relevés des compteurs d'eau pour l'année 2022, soit 25 m3, confirment la baisse notable de consommation.

LOCATION DES SALLES DE GYMNASTIQUE

La salle de rythmique du Collège de l'Epi d'or et la salle de gymnastique du Collège de la Chavanne sont louées au tarif de CHF 10.-/heure pour les sociétés locales et de CHF 20.-/heure pour les externes. A noter que le coût effectif de location d'une salle est estimé à CHF 70.-/heure. Le montant annuel facturé pour la salle de la Chavanne est de CHF 8'180.- et de CHF 4'955.- pour la salle de l'Epi d'Or pour un revenu total de CHF 13'135.- en 2022, soit un manque à gagner qui n'est plus que d'environ CHF 3'000.- par rapport aux années avant COVID-19.

LOCATION DE LA MAISON VILLAGEOISE

46 contrats de location ont été signés en 2022. Les locations facturées représentent un revenu de CHF 5'690.-

23 d'entre eux correspondent à : 6 séances de Conseil communal, 17 utilisations gratuites de la Maison villageoise dont bénéficient les sociétés locales. Les sociétés ayant bénéficié de cette aide sont : les Scouts La Croisée, le Petit Conservatoire du Haut-Talent (PCHT), l'Echo du Boulet, Os Amigos Na Suiça, l'EPS Cugy, Atout Chœur, la Jeunesse de Cugy, les Paysannes vaudoises, la Gym-volley Cugy.

Pour 2022, ces utilisations totalisent une aide indirecte estimée à CHF 15'165.-.

La grande partie de l'aide concerne les cours de piano du PCHT qui a occupé le foyer de la Maison villageoise 92 jours. Montant de l'aide estimé pour 2022 : Fr. 5'520.-.

MISE À DISPOSITION DE LOCAUX POUR LES ÉCOLE DE MUSIQUE

La loi sur les écoles de musique (LEM) et notamment l'article 9al.2 stipule : Les communes assurent le financement des locaux des écoles de musique reconnues et les mettent à leur disposition. Ainsi, le PCHT a bénéficié, au semestre d'hiver, de la gratuité des locaux dans le foyer de la Maison villageoise. Ce local n'étant plus disponible à partir de juillet, les cours de musique ont été répartis entre une salle de classe de la Chavanne et les salles du Centre œcuménique. Le PCHT bénéficie de ces locaux à raison d'environ 40 heures hebdomadaires. Pour le Conservatoire des régions du Gros-de-Vaud, la Commune a mis à disposition des locaux à raison de cing heures par semaine au Collège de la Chavanne. Une solution plus pérenne et stable serait souhaitable pour ces écoles de musique.

Locations Maison villageoise							
	2019	2020	2021	2022			
Contrats de location	33	11	32	46			
Montant estimé de l'aide indirecte (en francs)	5'830	2'835	6'980	15′165			
Locations payantes	34	1	5	23			
Montants facturés (en francs)	8′775	385	1′390	5'690			

Domaines et forêts



POLITIQUE FORESTIÈRE DURABLE

Les changements climatiques représentent des grands défis pour la forêt et ses propriétaires. Avec la montée des températures et l'augmentation de périodes de sècheresse, les conditions de la gestion forestière doivent évoluer et se soumettre aux changements avec une vision à long terme. Les températures plus élevées occasionnent une montée de la limite supérieure de la forêt et favorisent le déplacement des essences présentes.

LES FORÊTS DE DEMAIN

Pour les forêts suisses, ce réchauffement entraînera une élévation des zones de végétation de 500 à 700 m. En effet, dans les forêts de montagne de basse altitude, les feuillus remplaceront de plus en plus les résineux, aujourd'hui dominants.

L'épicéa, notamment, est particulièrement exposé aux attaques de scolytes en cas de sécheresse prolongée. Il deviendra de plus en plus rare à basse altitude alors que d'autres essences plus tolérantes à la sécheresse, comme le chêne sessile, y trouveront des conditions de plus en plus favorables.

Dans le cadre des recherches au niveau fédéral, des approches permettront aux gestionnaires et aux propriétaires de forêts d'adapter dès maintenant leurs pratiques aux conditions futures.

Sur plus de 50 placettes expérimentales dans toute la Suisse qui resteront exploitées jusqu'en 2050 au moins. Il sera testé à grande échelle quelles essences pousseront dans nos forêts en Suisse dans 50 à 100 ans, et dans quelle région telle ou telle essence résisteront. Pour évaluer les effets du

changement climatique, il sera étudié les réactions des arbres et d'autres organismes forestiers comme les ravageurs et les maladies des arbres à des échelles allant du paysage jusqu'à la cellule végétale. Grâce aux données provenant de suivis à long terme, il est possible de modéliser l'évolution de la forêt en réaction au changement climatique.

POUR QUI ET POURQUOI

La matière première renouvelable bois est de plus en plus demandée. Elle est employée comme matériau pour la construction ou la fabrication de meubles, mais aussi comme source d'énergie pour la production de chaleur, d'électricité et à l'avenir éventuellement aussi comme carburant. Son utilisation énergétique a largement augmenté en Suisse depuis 2005, surtout depuis que les systèmes d'approvisionnement classiques sont de plus en plus remplacés par des systèmes ayant recours à des énergies renouvelables. Le bois et les produits en bois sont également commercialisés. Si l'on fait la somme de tout le bois contenu dans ces produits, quantitativement, les importations sont équivalentes aux exportations. En termes de valeur, en revanche, importations dépassent nettement exportations.

PRESSION LIÉE AUX LOISIRS

La forêt est aussi très appréciée comme espace de détente pour la cueillette, les balades pour cavaliers mais aussi pour la pratique des sports tels que le jogging, la marche nordique ou le vélo tout terrain. Toutefois, dans les forêts proches des agglomérations, cela peut occasionner des conflits : d'une part, entre les personnes en quête de détente elles-mêmes et, d'autres parts, entre ces personnes et les exploitants de la forêt.

FORÊTS COMMUNALES DE CUGY

Les forêts de Cugy représentent une surface de près de 94 ha qui sont boisées de façon soutenue. Elles couvrent des stations de bonne productivité, l'accroissement moyen actuel étant estimé à 8.5 m3 par ha et par an ce qui donne une possibilité de coupe annuelle d'environ 850 m3.

La commune de Cugy fait partie du Triage Mèbre-Talent regroupant 9 communes ainsi que le canton qui est le plus gros propriétaire avec ses forêts (350 ha) sur la commune de Froideville.

EXPLOITATION DES BOIS EN 2022

LE MARTELAGE



Le martelage « marquage des bois pour les coupes » a lieu chaque année, le marquage des bois est sous la responsabilité unique du canton. Pour ce faire, l'inspecteur cantonal est présent avec notre garde forestier. A cette occasion les membres du Conseil communal ainsi que la population sont invités à y participer ce qui permet à tout un chacun de poser de nombreuses questions et de comprendre le rôle très important de la forêt surtout en cette période de réchauffement climatique aussi bien au niveau écologique que de la biodiversité.

COUPES 2022

Janvier:

Coupe d'éclaircie au processeur au nord de la route des Roches (420 m3).

Janvier à mars :

Coupe d'éclaircie et de mise en lumière du rajeunissement au-dessus de la cabane des scouts (195 m3).

Août:

6 m3 de chablis.

Décembre :

Coupe de mise en lumière du rajeunissement audessus de l'étang du chemin de la Lisière (305 m3).

Il n'y a pas eu de bois bostryché sur les propriétés communales.

Coupes et assortiments - en m3							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Bois de service résineux et feuillus	808	295	453	416	395	520	
Bois de feu, industrie et copeaux	625	155	206	395	285	406	
Totaux	1′433	450	659	811	580	926	

Contrairement à 2021, le volume exploité est cette fois supérieure à la possibilité de coupe fixée par le dernier plan de gestion à 850 m3. L'équilibre sur la durée du plan de gestion reste toutefois garanti.

Au niveau des comptes d'exploitation, 2022 reste à nouveau une année positive pour Cugy. Il est actuellement trop tôt pour analyser les chiffres correctement, mais un chiffre de CHF 17.00 par m3 exploité est attendu.

PLANTATIONS

Trois petites trouées vides de rajeunissement naturel ont été replantées avec des espèces résistantes aux changements climatiques. Ces 3'000 m2 sont composés de Douglas, érables sycomores, châtaigniers et chênes rouvres. 1 ha a dû être entretenu afin de favoriser le développement des jeunes plants.

SOINS CULTURAUX

En 2022, une entreprise spécialisée a réalisé l'ensemble des soins culturaux sur la commune. Cela représente une surface totale de 6.1 ha.

Comme pour les trois années précédentes, les frais des soins culturaux ont été entièrement couverts par les subventions.

POLICE FORESTIÈRE

Peu de cas de police forestière sur Cugy. Ils sont plutôt liés aux constructions dans les 10 m à la lisière notamment à la route de Montheron (stationservice garage) et au chemin des Dailles (quartier habitation, artisanal).



RÉFECTION DE CHEMIN

Il n'y a pas eu d'entretien en profondeur des chemins forestiers

L'entretien courant des chemins est effectué par la voirie (nettoyage des renvois d'eau, élagage, éparage des bords des sentiers et chemins).

Compte tenu des transporteurs pouvant charger 40 tonnes, la Direction générale de l'environnement (DGE) dans le courant 2022 a identifié plusieurs dessertes forestières ou tronçons à élargir ou à renforcer.



ACCUEIL

Dans les forêts communales on trouve plusieurs infrastructures d'accueil :

- Cabane des scouts (Sus le Billard)
- Trois places de pique-nique
- Un canapé forestier
- Plusieurs chemins pédestres dont le Sentier du Talent et les itinéraires pour cavaliers.

Des coupes sécuritaires peuvent être pratiquées à proximité de toutes infrastructures d'accueil. L'étang situé au chemin de la Lisière a été largement mis en lumière par un élagage sur son pourtour.

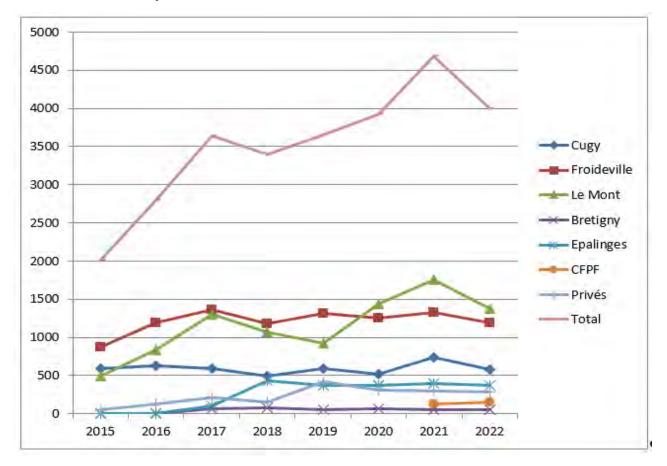
HANGAR À PLAQUETTES DE BRETIGNY

Pour 2022, 3'989 m3 de plaquettes ont été vendues. Si le début de l'année a été très froid (une continuité de la fin 2021), l'automne 2022 a été très chaud. Les commandes ont été quasi nulles jusqu'à fin octobre. On peut toutefois affirmer que les consommations sont plus ou moins normalisées et que les courbes suivent les températures.

Les volumes par consommateur en m3 sont les suivants: Bretigny-sur-Morrens 50, Cugy 580, Le Mont-sur-Lausanne 1'372, Epalinges 364, Froideville 1'191, Le Centre de formation 152, les privés avec les voiries 280 (respectivement 118 et 162).

Afin de supprimer les risques liés à la forte hausse de consommation en cas d'hiver très rigoureux comme celui de 2021-2022, les membres du Triage Mèbre-Talent ont décidé d'augmenter la capacité du hangar de 1'000 m3 avec un prolongement de 15 ml. Un dossier de pré-consultation a été déposé à la DGTL en fin d'année 2022 avec un objectif de mise à l'enquête en avril 2023.

Consommation en m3 par commune:



Le Triage Mébre-Talent attache depuis 2020 beaucoup d'importance à la communication à la population et promeneurs dans nos forêts.

Sur le site internet du Triage <u>www.mebre-talent.ch</u> vous trouverez differentes rubriques :

- Le martelage
- La coupe de boispourquoi
- Une forêt vivante
- La forêt et ses atouts etc

7. POLICE DES CONSTRUCTIONS

ENQUÊTES PUBLIQUES

PROCÉDÉS DE RÉCLAME

AUTORISATIONS MUNICIPALES DE CONSTRUIRE

AUTORISATIONS MUNICIPALES DIVERSES

VISITE DE CONFORMITÉ

DOSSIERS PRINCIPAUX

Les dossiers traités par le dicastère de la police des constructions sont entièrement liés aux diverses demandes de permis ou d'autorisation de construire.

Par rapport à la moyenne des trois années précédentes, le nombre de dossiers d'enquête publique a doublé avec un total de 31 dossiers en 2022. La moyenne du nombre de dossiers d'autorisations a augmenté de 75% pour un total de 48 dossiers. Le contexte actuel et la possible pénurie d'énergie ont boosté la pose d'installations solaires et de pompes à chaleur.

Le recensement ci-dessous informe sur la quantité de dossiers traités, tandis que les dossiers ayant principalement occupés le service sont décrits plus précisément en deuxième partie.

Enquêtes publiques

Au cours de l'année, 31 dossiers de construction ont été mis à l'enquête publique, conformément à la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC):

37 permis de construire délivrés en 2022

- 2 constructions nouvelles / zone artisanale
- 3 piscines, jacuzzis ou spas
- 4 sondes géothermiques pour chauffage
- 14 pompes à chaleur (PAC)
- 10 transformations et rénovations
- 1 panneaux solaires
- 1 mise en conformité bâtiment
- 2 antennes 5G

1 permis de construire non délivré en 2022

 1 demande de prolongation des horaires d'ouverture, dossier en cours

Procédés de réclame

2 autorisations ont été délivrées.

Autorisations municipales de construire

48 autorisations municipales délivrés en 2022

- 32 installations solaires
- 3 parois coupe-vent
- 2 pergolas, balcons
- 2 couverts à voitures
- 6 cabanons de jardins
- 1 sas d'entrée
- 2 barrières et clôtures

Autorisations municipales diverses

En outre, 6 permis de fouille et 6 autorisations de teintes et de matérialisation diverses ont été délivrées

Visites de conformité

Dans le courant de l'année, 33 visites de conformité concernant 30 permis de construire, dans l'objectif de délivrer les permis requis ont été effectuées. Au terme de ces visites, 24 permis ont pu être délivrés. Pour les 6 autres, les permis d'habiter ou d'utiliser sont en attente de mise en conformité définitives des locaux et installations, ou de complément de dossiers, dépendante du bon vouloir des propriétaires. Parfois, plusieurs visites du même chantier sont nécessaires avant d'obtenir la mise en conformité. Dans ce cas les visites supplémentaires sont facturées en sus aux propriétaires.

Hors permis de construire, 9 autres visites ont été effectuées pour divers contrôles concernant des travaux non annoncés, le suivi de ces dossiers par le service technique est en cours à ce jour.

Dossiers principaux

PARCELLES 213 ET 156 - ANTENNE 5G

Suite aux deux enquêtes publiques pour l'installation d'antennes 5G, déposées par des opérateurs de téléphonie sur des terrains appartenant à des privés, la Municipalité, restant dans la limite de ses compétences, a pris la décision d'accepter la délivrance des permis de construire pour ces deux antennes.

Deux recours ont été déposés dans les délais, l'un pour l'antenne des Biolettes et l'autre pour l'antenne Avia.

PARCELLE 205 – PROJET DE BATIMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL

La construction a débuté en mars 2021. A ce jour, les travaux ainsi que les aménagements extérieurs sont à bout touchant et les propriétaires ont débuté l'emménagement des locaux.

PARCELLES 216 – 1089 – 1091 – 1098 QUARTIER SETRI

- Parcelle 216: Des constructions non conformes aux autorisations ont été constatées notamment en lien avec la limite à la lisière des forêts. Des travaux de remise en état ont été demandés avec le soutien cantonal du service des forêts.
- Parcelle 1089 : A ce jour, le permis d'habiter n'a toujours pas pu être délivré pour cause de non-conformité.
- Parcelle 1091: Suite à une dernière visite de conformité, tout est finalement en ordre à fin 2022 pour une délivrance du permis d'habiter tout début 2023.
- Parcelle 1098: Suite à une mise à l'enquête complémentaire et au permis de construire obtenu, le chantier a commencé pour s'arrêter peu après les premiers terrassements suite à des glissements de terrain. Des pieux ont dû être installés pour assurer la stabilité du terrain en amont. Le chantier a repris au dernier trimestre et semble se dérouler normalement.

PARCELLE 391 - MAISON FAMILIALE ET GARAGE

Suite aux démarches techniques entreprises en 2021 par la Commune pour contrôler le déroulement de ce chantier, une séance avec le propriétaire et les voisins a été mise en place par la Commune pour amener une discussion constructive entre les parties. Des horaires de travail ainsi que certaines conditions ont été fixées d'un commun accord avec le voisinage direct. Il semble que cette séance ait porté ces fruits car depuis aucune plainte n'est parvenue à la Municipalité. Le service de la police des constructions continue de suivre ce chantier avec attention.

PARCELLE 241 – RENOVATION DE 6 IMMEUBLES

Le permis de construire a été délivré, les travaux de transformation des immeubles sont actuellement en cours. Nous sommes également dans l'attente d'un avant-projet pour un immeuble supplémentaire qui viendrait compléter les existants conformément au futur règlement communal sur les constructions.

PARCELLE 861 - GARAGE DES SORBIERS

Suite à la délivrance des permis d'utiliser des deux enquêtes publiques concernant la station de lavage, le propriétaire s'est montré réticent concernant le respect des horaires d'ouverture qui avaient fait l'objet d'oppositions, retirées sous conditions de limitation. Par la suite, nous avons reçu un nouveau dossier d'enquête publique pour l'augmentation des horaires d'ouverture en semaine ainsi que pour l'exploitation des installations les dimanches. La Municipalité a donc fait appel à la commission de Police (COPS).

8. ROUTES ET VOIRIE

PROJETS D'AMÉNAGEMENTS ROUTIERS

MISE EN CONFORMITÉ DES ZONES 30 KM/H

RÉFECTION ET ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES

AUTRES TRAVAUX DE LA VOIRIE

Projets d'aménagements routiers

CHEMIN ET TROTTOIR DES ESSERTS

(voir projets phares)

RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE MORRENS ET DU CHEMIN DES DAILLES

En complément à ces travaux de réaménagement routiers et en parallèle au projet privé important qui se construit sur la parcelle 205, la réalisation du chemin public piétonnier reliant le chemin des Dailles et la route de Morrens est en cours. C'est seulement après sa mise en service qu'il est prévu de faire une nouvelle demande au Canton pour le marquage du passage piétons sur la route de Morrens qui pour rappel n'avait pas été autorisé.

ROUTE DES BIOLETTES

La configuration actuelle composée de décrochements latéraux n'est pas adaptée à la situation. Ces derniers ont pour effet de décaler les véhicules sur la parcelle privée lors des croisements. A plusieurs reprises, certains véhicules ont percuté des conteneurs disposés à l'angle de celle-ci. Suite à ces constats, le bureau technique à soumis un avant-projet composé de deux décrochements verticaux (gendarmes couchés) à la DGMR. Suite au retour du Canton, l'avant-projet doit être modifié et réalisé avec des décrochements circulaires. Actuellement, ce projet est à l'étude.

RÉHABILITATION DE LA RC 501 CUGY-BOTTENS

Le chantier de réhabilitation de la RC 501 entre Cugy et Bottens entrepris et suivi par la DGMR s'est terminé avec plus de trois mois d'avance au grand soulagement des pendulaires et utilisateurs. La Municipalité a été invitée à un moment convivial à cette occasion en date du 15 juillet.

Mise en conformité des zones 30km/h

Suite à l'homologation des zones 30 Km/h pour les chemins de la Cavenettaz, de la Bérallaz, du Crêt et de Faulieu, l'efficacité des mesures réalisées a été vérifiée sur les chemins précités et les objectifs visés sont atteints.

Réfection et entretien des infrastructures communales

L'entretien des infrastructures routières communales a fait l'objet de diverses interventions telles que : le remplacement d'un couvercle de chambre à la Chavanne ; le reflachage avec du goudron à froid sur la route de la Bérallaz, au chemin des Petits-Esserts et de la Praz ; la pose des poubelles aux arrêts de bus du Grillon et à la fontaine de l'ancienne forge.

Quelques accidents de la circulation sont également à signaler car ils ont fait l'objet de réfection ou de remplacement. Signalons : le déchaussement de la borne sur la place de la fontaine de l'ancienne forge; le giratoire de Morrens en direction de Bretigny qui a été traversé par un véhicule faisant des dégâts sur la végétation et plusieurs poteaux qui ont été pliés sur les ilôts de la RC 501 et de la route de Morrens. A noter également, la pose par la voirie d'une signalétique exceptionnelle sur les tronçons à fortes déclivités de toute la Commune lors des pluies givrantes en décembre.

Autres travaux de la voirie

En dehors des tâches habituelles de la voirie, 2 faits notables sont à noter pour 2022 : la contribution au point de rencontre d'urgence (PRU) et la sécheresse de cet été.

Des travaux de remise en état des locaux de la protection civile ont été entrepris en début d'année, ainsi que l'inventaire et le processus en cas d'occupation des locaux par le public a été mis sur pied avec l'appui de la voirie.

Les travaux dans les espaces verts ont été particulièrement sollicités par les arrosages plus fréquents qu'à l'accoutumée dus aux chaleurs inhabituelles et à la sécheresse. Nous avons constaté que la végétation avait passablement souffert de cette météo particulière.

9. DÉCHETTERIE ET ORDURES MÉNAGÈRES

DÉCHETTERIE DE PRAZ-FAUCON

ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS

Déchetterie Praz-Faucon

Taux moyen de fréquentation par semaine (en nombre de passage)							
Jours	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Mardi	82	99	100	103	161	152	
Mercredi	106	122	119	123	180	177	
Jeudi	42	52	48	51	86	74	
Vendredi	52	69	67	102	181	160	
Samedi	220	258	247	207	338	323	

Fréquentation de la déchetterie par année (en nombre de passages)								
Catégories	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Habitants de Cugy	24′357	29′010	27′859	26′379	28′120	25′622		
Habitants de Montheron	501	667	878	929	944	862		
Habitants de Bretigny-sur-Morrens	*	*	*	3′776	5′500	5633		
Habitants de Morrens	*	*	*	*	11′612	11225		
Concierges immeubles	56	80	58	73	101	105		
Résidences secondaires	48	105	177	86	137	150		
Entreprises Cugy	1′019	1′344	1′230	1′221	1′805	1634		
Entreprise Bretigny-sur-Morrens	*	*	*	87	104	144		
Fréquentation globale	25′981	31′206	30′202	32′551	48′323	45′375		

Ordures ménagères et déchets

Le poids du sac reprend à nouveau son poids qu'il avait avant la pandémie, tendance qui se confirme sur l'ensemble du canton.

En 2022, nous avons commencé l'étude pour la récupération des déchets verts (déchets alimentaires crus et cuits) qui se trouvent très souvent dans les sacs taxés.

Ces déchets sont néfastes pour les usines d'élimination comme l'usine TriDel, bien qu'utilisé pour la production de chauffage, ces produits génèrent beaucoup trop de liquide ce qui rend compliqué le fonctionnement des fours.

L'étude pour Cugy, est la récupération de ces bios déchets sous forme de centralisation à notre déchetterie et qui seront acheminés et utilisés dans un centre de biogaz.

Collecte en porte-à-porte (en kg)							
	Nombre d'habitants	Poids total	Poids par habitant	Poids moyen du sac par ménage et par semaine			
2017	2748	318′490	116	5.833			
2018	2760	320′580	116	5.871			
2019	2762	318′160	115	5.827			
2020	2761	344′940	125	6.317			
2021	2733	322′624	118	6.082			
2022	2734	316′660	115	5.780			

Pour de plus amples informations relatives à la gestion des déchets, se référer aux documents en annexe

10. SERVICES INDUSTRIELS

RÉSEAU D'EAU POTABLE

RÉSEAU D'ÉGOÛTS ET D'ÉPURATION

ECLAIRAGE PUBLIC

Réseau d'eau potable

UN MAÎTRE FONTAINIER À CUGY

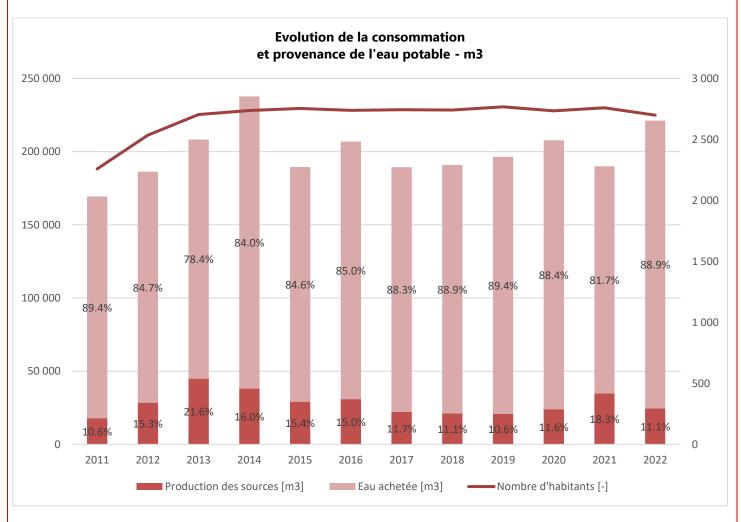
A l'origine, le fontainier était une personne qui fabriquait et entretenait les fontaines, de même que les conduites d'eau et plus anciennement les lieux d'aisance. Aujourd'hui, le métier de fontainier s'apparente à un agent d'exploitation, de distribution et d'entretien du réseau d'eau potable et de l'assainissement. Michel Friedrich (emplové communal à Cugy depuis 2016) est aujourd'hui titulaire d'un Brevet fédéral de fontainier qui lui donne le titre de maître fontainier. Les cours suivis dans les domaines de la géologie (structure des terrains), la chimie, l'hydraulique, les pompes, la filtration et les calculs de pression ont duré une année. Responsable du réseau d'eau communal (entretien des installations techniques), notre fontainier à des relations suivies avec d'autres communes dans le cadre d'une dynamique intercommunale

PRODUCTION ET CONSOMMATION D'EAU POTABLE

En 2022, la consommation totale d'eau potable sur le territoire de la commune de Cugy a augmenté par rapport à 2021, s'établissant à 221'274 m3. Rapporté au nombre d'habitants, cela représente une consommation journalière moyenne d'environ 224.6l/hab/j, soit 38 litres par jour de plus qu'en 2021

Les arrosages ont été soutenu durant toute la saison estivale due à la sécheresse et des canicules.

Malgré une consommation totale d'eau supérieure à 2021, l'apport par les sources cugiéranes n'a été que de 24'580 m3 équivalent à 11,11%. Les 88.89% restants ont quant à eux été achetés au Service de l'eau de la Ville de Lausanne.



Consommation d'eau sur les compteurs mobiles - en m3							
	2018	2019	2020	2021	2022		
Chantiers	805	100	465	220	427		
Arrosage	98	88	92	115	164		
Arrosage foot	880	417	732	389	1159		
Balayeuse	8	10	10	10	15		
Nettoyage (fontaines, grilles, arrêt de bus)	6	7	40	5	5		
Curage canalisations et sacs de route	*	109	95	92	189		
Remplissage piscine	*	*	30	173	115		
Bâtiments communaux	*	*	*	9	2788		
Cimetière	*	*	*	14	19		
Total	1820	760	1483	1027	4881		

Les sources de Cugy sont des sources gravitaires collectées puis amenées au réservoir communal, où elles sont traitées par rayons ultra-violets (UV) avant d'être injectées dans le réseau. Une nouvelle installation UV a été installée en avril 2022 pour répondre aux nouvelles normes en vigueur et apporte entière satisfaction.

QUALITÉ DE L'EAU

En 2022, le Service des eaux de Cugy a effectué, dans le réseau de distribution, 30 analyses de l'eau de boisson. L'Office de la consommation (OFCO), effectue une fois par année, une analyse bactériologique et chimique de notre réseau.

Suite aux eaux jaunes retrouvées, chez certains de nos administrés en période estivale, nous avons procédé à des analyses complémentaires pour en déterminer les causes.

Cela est apparemment dû à une différence d'équilibre calco-carbonique entre les eaux due à la diminution des eaux de source et l'augmentation de l'eau du lac dans le réseau. L'eau de source est plus riche en calcaire et donc légèrement incrustante, tandis que l'eau du lac est plutôt agressive, avec une tendance à acquérir des minéraux et métaux dans les conduites métalliques, entraînant la désincrustation du calcaire et du fer. Ce phénomène apparaît plus particulièrement lorsque l'eau stagne dans les conduites.

Nous avons régulièrement informé le laboratoire cantonal qui nous a assuré que cette eau n'est pas nocive pour la santé. Une information a d'ailleurs été communiquée en ce sens à la population par le biais de la PIO N°3 de septembre 2022.

Les légionelloses ont été régulièrement suivies selon le protocole mis en place par notre autocontrôle et éradiquées dans nos établissements publics.

AUTOCONTRÔLE DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Le filtre UV de notre réservoir a été remplacé en avril 2022 et donne entière satisfaction.

ENTRETIEN ET SUIVI DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Neuf fuites sont à déplorer en 2022 (cinq communales et trois privées) contre dix en 2021.

La quantité d'eau non facturée est de 60'339 m3, soit 27.27% de la consommation totale, alors que cela représentait un pourcentage de 14.8% en 2021.

Les interventions sur les fuites identifiées en 2022 se sont limitées au strict minimum (pose de manchons et vannes, changements de conduites sur de faibles distances).

PLAN RÉGIONAL D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE (PRAE)

Les travaux relatifs au PRAE se sont poursuivis durant l'année.

Réseaux d'égoûts et d'épuration

RÉSEAU D'ÉGOUT ET D'ÉPURATION

Notre réseau de canalisation communal compte environ 14'500 mètres de conduites pour les eaux usées et environ 2'800 mètres de conduites unitaires.

Afin de garantir son bon fonctionnement, le service technique communal organise des contrôles et entretiens par curages, voir passages de caméra pour identifier les potentiels problèmes, (affaissement, contre-pentes ou obturation des conduites par exemple).

Nous intervenons chaque année sur environs 4500 mètres de conduites, la totalité du réseau de canalisation et donc contrôlée et curée sur une période d'environ 4 années.

D'autre part, les sacs de routes, au total de 450 pièces, sont quant à eux nettoyés et vidangés chaque année dans leur totalité.

En parallèle, nous sommes en train de contrôler par teintage de l'eau la quinzaine de bâtiment potentiellement raccordés en unitaire qui devrons passer en séparatif ces prochaines années.

Eclairage public

La rénovation complète de l'éclairage publique s'est terminée en 2022. Le renouvellement des luminaires ainsi que sa télégestion a été activée en novembre 2022. Au terme de l'année 2022 :

- Télégestion sur tout le parc EP
- 100% Led après travaux
- Comptage de véhicules sur RC
- 170 luminaires remplacés
- 46 modules Rétrofit Led installés
- 123 détecteurs de mouvement
- 16 Compteurs communicants
- 105 mâts vétustes remplacés

L'optimisation des réglages se terminera le premier trimestre 2023.



11. ENERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

COMMISSION ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

PROJETS TRANSVERSAUX

Commission Energie et Développement durable (CEeDd)

La Commission énergie et développement durable (CEeDd), forte de six membres, s'est réunie à 10 reprises durant l'année 2022. Pour rappel, cette commission municipale, selon son règlement, a pour rôle de conseiller l'organe exécutif et lui faire des propositions dans le cadre de thématiques et projets liés à l'énergie et au développement durable. Elle représente une aide à la décision dans le respect des principes généraux de développement arrêtés par la Commune.

Les thèmes principaux abordés en 2022 sont :

- travail sur le projet de Fonds communal pour l'énergie, le climat et le développement durable et le choix des objets à subventionner;
- rencontre avec bureau mandaté pour accompagner la Municipalité dans la mise en place d'un PECC;
- préparation des démarches participatives (Fête au village, journée participative, sondage);
- contribution à la création d'un onglet « Énergie et développement durable » sur le site internet de la commune;
- participation de la commission à la Fête au village et à la journée participative du 24 septembre;
- travail sur le règlement relatif à la mise en place d'un fonds pour l'énergie;
- participation à l'élaboration du budget 2023 du dicastère;
- travail sur la liste d'actions à prévoir dans le PECC :
- analyse des fiches-actions cantonales et comparaison avec les fiches de la CEeDd.

Plusieurs projets en lien avec le thème de l'énergie et du développement durable sont en cours ou ont démarré en 2022. S'ils sont décrits plus spécifiquement dans les chapitres correspondants de ce rapport, ils sont cités ici pour mémoire :

- PAcom;
- Préavis sur le remplacement des véhicules communaux;
- Projet de renaturation du ruisseau Derrey le Motty.

Projets transversaux

PROJET DE RENATURATION DU RUISSEAU DERREY LE MOTTY

Le projet de la remise à ciel ouvert du ruisseau Derrey le Motty a permis en 2022 à notre mandataire « le bureau Hollinger » de continuer les recherches souterraines au moyen de caméra pour évaluer les possibilités de captage des drainages qui s'écoulent actuellement dans le tuyau du ruisseau mis sous terre et d'étudier la faisabilité de faire remonter ceux-ci dans le futur lit du ruisseau.

Une deuxième rencontre a eu lieu en automne avec tous les propriétaires des parcelles concernées par la traversée du ruisseau. Cette rencontre était animée par le municipal en charge du dossier de notre mandataire ainsi que le responsable des renaturations de la DGE eau. De nombreuses questions ont été posées ce qui a permis à chacun de se positionner sur la réalisation d'un tel projet.

Si quelques propriétaires sont encore dans le doute qu'un tel projet a son utilité et pour d'autres la crainte de voir leur propriété diminuer de surface et que celles-ci perdent une bonne partie de leur valeur financière freine actuellement l'avancement du projet mais ne le met surtout pas à l'abandon.

La prochaine étape (printemps 2023) est une rencontre sur le terrain avec chaque propriétaire pour présenter le cheminement prévu du ruisseau et surtout de les rassurer sur leurs craintes évoquées plus haut.

12. FORMATION ET JEUNESSE

GOUVERNANCE DE L'ASICE

FINANCES DE L'ASICE

ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE CUGY ET ENVIRONS (EPS CUGY ET ENVIRONS)

INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

TRANSPORTS SCOLAIRES

BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE ET INTERCOMMUNALE

ACCUEIL PARASCOLAIRE

PLATEFORME D'ÉCHANGE JEUNESSE

Gouvernance de l'ASICE

COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction de l'Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE) s'est réuni à 20 reprises durant l'année 2022 pour traiter de points divers et variés relevant des tâches qui lui sont déléguées par les Ccmmunes membres. Outre la gestion courante de l'association scolaire, il s'est en particulier attelé à la réforme de la gouvernance de l'ASICE ainsi qu'à un projet de développement des infrastructures du secteur secondaire. Pour plus de détails, nous vous renvoyons au rapport de gestion de l'ASICE :

https://www.asice.ch/structures/ci/preavis.

Comme lors de la législature précédente, la commune de Cugy a pris la responsabilité de la présidence du Comité de direction pour la période 2021-2026. Outre son action de conduite du Comité de direction, la présidente a assumé momentanément, en plus de ses dicastères, certaines tâches opérationnelles afin de pallier le manque de ressources humaines au sein de l'ASICE.

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Organe législatif de l'ASICE, le Conseil intercommunal (CI) s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2022 et s'est prononcé sur les sujets suivants :

- Préavis n°04-2022 Rapport sur la gestion et les comptes 2021 :
 - Accepté
- Préavis n°05-2022 Réforme de la gouvernance de l'ASICE par la création d'un nouveau poste de direction et l'adaptation du système de rémunération des membres du Comité de direction :
 - Accepté
- Préavis n°06-2022 : Demande d'octroi d'un crédit de CHF 120'000.- pour l'uniformisation et la mise à niveau des moyens d'affichage numérique a, selon les recommandations cantonales :
 - Accepté

- Préavis n°07-2022 : Budget scolaire 2023 :
 - Accepté
- Préavis n°08-2022 : Budget parascolaire 2023 :
 - o Accepté

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Organe consultatif imposé par l'Article 31 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO du 7 juin 2011), le Conseil d'établissement (CET) s'est réuni à trois reprises et a traité des sujets principaux suivants :

- Création d'une nouvelle association des parents d'élèves (APE Haut-Talent dont l'Assemblée constitutive a eu lieu le 1^e décembre 2022).
- Projets Lift, Ecole-Entreprises et Mon'Apprentissage.
- Valorisation des canapés forestiers.
- Sorties extrascolaires (courses d'école et camps).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Jusqu'alors déléguées à l'administration l'Établissement primaire et secondaire de Cugy et environs (EPS Cugy et environs), certaines tâches ont dues être reprises dès le 1e août 2022 par l'équipe administrative de l'ASICE, à la suite de la décision cantonale d'abrogation de la convention liant l'ASICE et la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO). prestations relatives Cela concerne les l'organisation et la mise en place des actions de surveillance de la santé, de prévention et de sécurité (dentiste, prophylaxie dentaire, médecin scolaire, prévention routière, prévention des accidents par morsures de chiens), les activités culturelles et sportives ainsi que le sport scolaire facultatif.

L'administration de l'ASICE étant déjà sous dotée comme explicité dans son rapport de gestion 2021, cette situation a conduit le Comité de direction à prendre des mesures afin de permettre à l'association de faire face à ses obligations sereinement à court terme. Le poste d'assistante administrative de l'ASICE a ainsi été augmenté de 0.15 ETP depuis le 1e juin 2022, alors qu'un quota de 25 heures mensuelles financées par l'ASICE a été attribué pour compenser en partie les heures

effectuées par la présidente du Comité de direction dans le cadre de tâches opérationnelles destinées à seconder l'équipe administrative.

Conscient de la nécessité de mettre en place une solution à long terme, le Comité de direction a mené une réflexion de fond quant à la gouvernance de l'ASICE. Les principales conclusions en sont une équipe administrative de l'ASICE sous dotée alors même qu'une charge de travail supplémentaire sera opérée dès le 1^e août 2022 ainsi qu'une inégalité de traitement entre les communes membres de l'ASICE.

Fort de ces constats et devant les enjeux de pérennité de l'association, de protection de la santé de ses employés et d'égalité de traitement entre les communes membres de l'ASICE, le Comité de direction a élaboré une solution axée sur deux piliers : la création d'un nouveau poste de direction de l'ASICE et la réforme de la rémunération des membres du Comité de direction avec une prise en charge des indemnités par l'ASICE et non plus par les communes membres. Le projet de réforme de la gouvernance de l'ASICE a fait l'objet du Préavis n°5-2022, les impacts financiers de cette réforme ayant été intégrés dans le budget scolaire 2023.

Faisant suite à l'acceptation par le Conseil intercommunal desdits préavis lors de la séance du 29 septembre 2022, le Comité de direction, accompagné d'un mandataire spécialisé dans le développement organisationnel et la gestion du changement, a mis au concours un nouveau poste de directeur de l'ASICE le 8 décembre 2022. Venant renforcer l'équipe administrative déjà en place, la nouvelle personne en charge de la direction de l'ASICE permettra à l'association d'assurer ses obligations et de faire face aux nouveaux défis qui lui sont imposés par l'évolution de la société et ses exigences croissantes.

Finances de l'ASICE

L'année 2022 se termine par un bilan comptable de l'ASICE présentant un excédent de charges de CHF 5'156'364.-, respectivement CHF 4'784'567.- pour la partie scolaire et CHF 371'797.- pour la partie parascolaire.

COMPTES 2022 - PARTIE SCOLAIRE

Le total des coûts de l'ASICE relatifs à la partie scolaire représente un montant de CHF 4'596.- par élève (pour un total de 1041 élèves 1P-11S domiciliés sur les quatre communes de l'ASICE). Ramené au nombre d'habitants (7444 selon le décompte au 01.01.2022 du Système cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS)), cela équivaut à un coût de CHF 643.- par habitant.

Le bilan comptable 2022 est 5.9% en dessous du budget 2022 (- CHF 298'000.-). Cela s'explique principalement par l'abandon du projet de modulaires provisoires à la Combe, par des facturations effectives d'écolage en dessus de l'estimation (enfants scolarisés à l'EPS Cugy et environs mais domiciliés à l'extérieur), ainsi que par une diminution des frais liés aux devoirs surveillés ainsi qu'à la surveillance des arrêts de bus.

Par rapport aux comptes 2021, le bilan comptable a cru de 1.9% (+ CHF 90'404.-), avec un effectif de 15 élèves en moins. Les augmentations principales sont à attribuer à l'accroissement des coûts administratifs (en lien notamment avec la location d'une seconde place de travail à l'Administration communale de Cugy depuis le 1^e janvier 2022), à l'organisation de deux sessions de camps de 8P à l'Île d'Yeu (report du camp 2021 en raison de la crise sanitaire COVID-19-19) ainsi qu'à l'augmentation du nombre de salles mises à disposition par les communes.

Devant leur importance financière, avec des frais de location et d'entretien représentant près de 41% du budget scolaire, le Comité de direction mènera une réflexion de fond sur la question des infrastructures scolaires communales, de leur tarification et de leur gestion, en parallèle au développement du projet d'extension du Collège de la Combe

COMPTES 2022 - PARTIE PARASCOLAIRE

Le total des coûts de l'ASICE relatifs à la partie parascolaire représente un montant de CHF 721.- par élève (pour un total de 516 élèves 7P-11S domiciliés sur les quatre communes de l'ASICE). Ramené au nombre d'habitants (7444 selon le décompte du SCRIS au 01.01.2022), cela équivaut à un coût de CHF 50.- par habitant.

Conformément aux prévisions, le bilan comptable 2022 de la partie parascolaire de l'ASICE a cru par rapport aux comptes 2021 (+14.8%), en lien avec

l'entrée en pleine exploitation du Centre d'animation le Repère du Haut-Talent au Collège du Motty et l'accueil sur le temps de midi des élèves de 7-8P à l'antenne de Froideville.

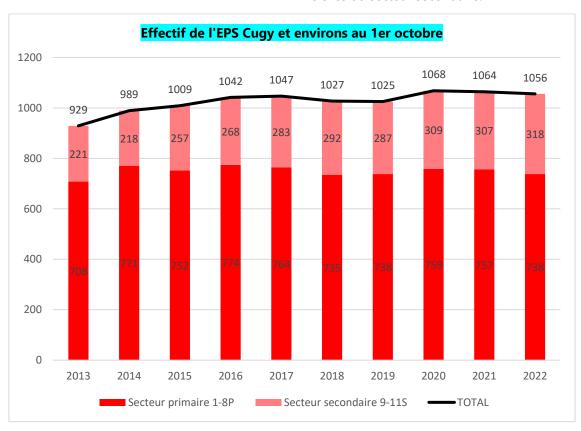
Les comptes parascolaires 2022 sont cependant en dessous du budget 2022 (-20.7%), principalement en raison de la baisse des frais de personnel (diminution

du personnel de cantine avec la présence d'animateurs socio-culturels au Centre d'animation et son antenne de Froideville ainsi que poste de travailleur social de proximité non repourvu). Les frais d'animation ont également été en deçà des estimations faites au moment de l'établissement du budget 2022.

Etablissement primaire et secondaire de Cugy et environs (EPS Cugy et environs)

EFFECTIF DES ÉLÈVES

Au 1° octobre 2022, date de référence cantonale pour la répartition des frais d'écolages entre les différents établissements scolaires, l'effectif de l'Etablissement primaire et secondaire de Cugy et environs (EPS Cugy et environs) se monte à 1056 élèves, dont 738 élèves primaires (1-8P) et 318 élèves au niveau secondaire (9-11S). Les élèves domiciliés à Cugy représentent respectivement 34.7% des élèves du secteur primaire et 35.8% des élèves du secteur secondaire.



L'effectif du secteur secondaire est élevé, avec 318 élèves accueillis en 2022 alors qu'ils n'étaient que 287 en 2019 et 307 en 2021. Les grandes volées actuelles de 7-8P, avec plus d'une centaine d'élèves par volée, ne feront qu'amplifier cette pression sur les locaux du secondaire à court terme.

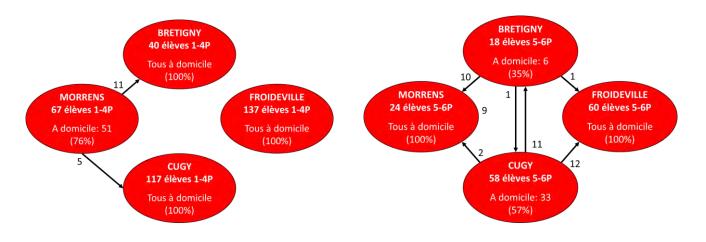
ENCLASSEMENT DES ÉLÈVES

Pour l'année scolaire 2022-2023, le paradigme d'enclassement des élèves a été modifié. Les enclassements au lieu de résidence et au plus près du domicile ont été privilégiés, dans le respect des contraintes pédagogiques et en priorité pour les élèves 1-4P, l'objectif étant de limiter les transports scolaires motorisés et d'encourager déplacements à l'école à pied et à vélo, avec un retour positif sur les enjeux environnementaux, financiers et de santé publique. La mise en nouveaux application de ces principes d'enclassement a nécessité le déménagement de 11 classes durant l'été 2022. Pour ce faire, les enseignants concernés ont pu compter sur l'appui des services de conciergerie et de voirie des communes ainsi que sur le personnel de l'ASICE.

Avec un taux de scolarisation à domicile des 1-4P passant de 84% lors de l'année scolaire 2021-2022 à 96% pour l'année scolaire 2022-2023, respectivement de 71% à 77% pour les 5-6P, l'objectif est atteint.

L'ensemble des élèves 1-4P cugiérans ont ainsi pu être scolarisés à domicile, alors qu'ils n'étaient que 87% l'année précédente. Le taux d'enclassement à domicile des élèves cugiérans de 5-6P a également progressé mais dans une autre mesure (passage de 48% à 57%).

Schéma des déplacements domicile-école pour les élèves 1-4P et 5-6P durant l'année scolaire 2022-2023.



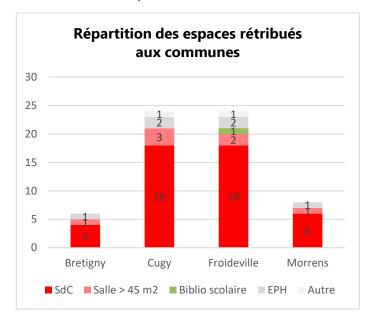
Infrastrucures scolaires

Les élèves de l'EPS Cugy et environs sont accueillis dans les bâtiments scolaires répartis sur les quatre communes de l'ASICE. Les infrastructures primaires sont mises à disposition par les communes, alors que le Collège de la Combe, propriété de l'ASICE, accueille les élèves du secteur secondaire. Pour l'année 2022-2023, les 738 élèves du secteur primaire sont répartis dans 42 classes, alors que les 318 élèves du secteur secondaire sont répartis dans 16 classes.

INFRASTRUCTURES COMMUNALES

Pour l'année scolaire 2022-2023, 62 espaces ont été rétribués par l'ASICE aux communes, soit 4 de plus que l'année précédente (deux salles de classes installées dans une structure modulaire à Morrens, une nouvelle salle multiusages installée à l'ancienne Poste de Froideville ainsi qu'une salle de la Maison villageoise hébergeant la bibliothèque scolaire). Le montant total de la rétribution en 2022 s'élève à un peu plus de CHF 1.94 million, respectivement CHF 1'288'354.- pour la location et CHF 653'938.- pour l'entretien des locaux.

Les 62 espaces rétribués mis à disposition par les communes se répartissent comme suit :



COLLÈGE DE LA COMBE

Pour l'année scolaire 2022-2023, malgré la transformation de l'ancien local de la bibliothèque en espace ressources du secteur secondaire, les salles de classes du Collège de la Combe ont été insuffisantes pour accueillir l'ensemble des cours dispensés aux 318 élèves 9-11S répartis dans 16 classes. Certains cours à niveau ont une nouvelle fois dû être délocalisés au Collège de la Chavanne. Au vu des volées importantes de plus de cent élèves en 7P et 8P, cette situation avec 16 voire 17 classes secondaires (selon la répartition VG-VP) perdurera.

Le coût des travaux d'entretien du Collège de la Combe, hors frais du personnel de conciergerie, s'élève à près de CHF 82'000.- pour l'année 2022.

Durant l'année 2022, la consommation de la chaudière du Collège de la Combe, qui alimente les bâtiments de la salle de gymnastique et du Collège de la Chavanne, le collège du Motty ainsi que le Centre de vie enfantine, a été de 414'953 kWh. Cela représente une diminution de plus de 30% par rapport à 2021, attribuable à une température moyenne plus chaude ainsi qu'aux mesures d'économie d'énergie mises en place tant par l'ASICE que par l'EFAJE (locataire du Centre de vie enfantine) et la commune de Cugy. Les charges globales de la chaudière, d'un total de CHF 98'575.-amortissements compris, sont réparties entre les

différents utilisateurs finaux, proportionnellement à leur consommation.

PLANIFICATION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Conformément à l'article 4 du règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires (RCSPS du 29 avril 2020), le Comité de direction a poursuivi son travail de révision de son plan de développement. Finalisé au printemps 2022, le Plan de développement « Vision ASICE 2040 » a ainsi été présenté au Conseil intercommunal le 16 juin 2022.

Prenant en compte l'évolution de l'organisation scolaire et la révision des planifications territoriales, les projections démographiques et scolaires conduisent à des besoins scolaires 2040 de 48 salles de classes primaires et de 21 salles de classe secondaires. A cela viennent s'ajouter les indispensables salles de dégagement, salles multiusages ou salles spéciales, salles dévolues à l'éducation physique ainsi que les différents locaux pour les professionnels (consultation, bibliothèque, etc.) ainsi que les besoins pour le secteur administratif et parascolaire (bureaux pour l'ASICE et l'EPS Cugy et environs, aula, cantines, bibliothèque parascolaire, piscine régionale, etc.).

Le plan de développement « Vision ASICE 2040 » confirme donc le besoin d'infrastructures scolaires et parascolaires supplémentaires. Pour le secteur primaire, un développement coordonné comprenant la mutualisation des infrastructures existantes sera nécessaire à terme, dans un souci de cohérence pédagogique (regroupement par cycle 1-4P, 5-6P, 7-8P, 9-11S). Le développement principal, notamment du programme parascolaire intercommunal, pourrait se faire sur la parcelle 66 à Cugy, idéalement située à proximité immédiate des transports publics. Pour le secteur secondaire, un développement dans un horizon de 2 à 3 ans est incontournable, le site Combe-Chavanne ne répondant déjà plus aujourd'hui aux besoins de l'école.

PROJET D'EXTENSION DU COMPLEXE SCOLAIRE DU COLLÈGE DE LA COMBE

Le Comité de direction de l'ASICE a poursuivi son travail pour le développement d'un projet d'extension du complexe scolaire du Collège de la Combe, en collaboration étroite avec la direction de l'EPS Cugy et environs et la DGEO.

Réalisée durant le premier semestre 2022, l'étude préliminaire a démontré que, malgré les contraintes constructives actuellement en vigueur sur la parcelle 283, il était possible de développer un projet d'extension, incluant non seulement les besoins scolaires en salles de classe et salles spéciales, mais également ceux liés à l'administration de l'ASICE ainsi qu'une aula/réfectoire permettant d'accueillir 250 personnes.

Les premières analyses financières du projet conduisent à des coûts de construction d'environ 8 à 10 millions de francs. Au vu des importants montants financiers en jeu pour le développement de ce projet de construction, et pour répondre à la demande de la Municipalité de Cugy, le Comité de direction a étudié d'autres solutions qu'un financement propre via l'emprunt. Les premiers contacts pris auprès d'investisseurs confirment leur intérêt potentiel à développer un tel projet sur la base d'un partenariat public-privé. Cette solution, éprouvée à satisfaction par la Municipalité de Cugy dans le cadre de la construction de son Centre de vie enfantine, aurait l'avantage d'assurer un développement rapide du projet en bénéficiant de l'expertise d'un partenaire privé et de réduire les incertitudes de coût, tout en n'impactant pas le plafond d'endettement de l'ASICE.

Aucune décision quant au mode de financement du projet d'extension du Collège de la Combe n'a été prise à ce stade. Les précisions qui seront apportées par la phase d'avant-projet, notamment en termes de coût de l'ouvrage et de planning, permettront au Comité de direction de disposer d'éléments factuels pour décider du modèle de financement à privilégier dans le cadre de ce projet. Les aspects fonciers seront également clarifiés sachant que, quels que soient les détails d'implantation, le futur bâtiment dépassera l'actuel droit de superficie dont bénéficie l'ASICE sous forme d'un droit distinct et permanent sur une partie de la Parcelle 283, propriété de la commune de Cugy.

Afin de poursuivre le développement de ce projet, le Comité de direction a ainsi préparé un préavis pour l'octroi par le Conseil intercommunal d'un crédit d'étude de CHF 165'000.- destiné à financer la phase d'avant-projet. Le Préavis n°9-2023 a ainsi été présenté aux Commissions ad hoc et de gestion le 12 décembre 2022. Il sera soumis au Conseil

intercommunal lors d'une séance extraordinaire le 11 janvier 2023.

Transports scolaires

L'offre en transport pour les élèves de l'EPS Cugy et environs s'est basée sur le principe d'utilisation des transports publics dès la 7P et sur la mise à disposition de transports scolaires dédiés pour les élèves 1-6P, avec déploiement de surveillants de bus entre l'arrivée/départ et le début/fin des cours. En 2022, les coûts totaux de transport de l'ASICE (y compris courses annexes et courses spéciales) s'élèvent à environ CHF 539'000.-, soit un peu plus de CHF 510.- par élève de la zone de recrutement.

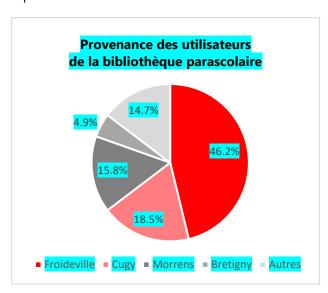
La mise en application du principe d'enclassement au lieu de résidence et au plus près du domicile a permis de diminuer significativement le nombre d'élèves transportés par bus scolaires et le nombre de kilomètres parcourus pour les déplacements domicile-école. Les temps d'attente et de trajet de ces courses ont ainsi pu être réduits, améliorant la qualité de prestation pour les élèves concernés.

Depuis la rentrée d'août 2022, un système de pédibus a été mis en place pour les déplacements internes aux communes durant le temps scolaire. Cela a concerné huit trajets aller-retour entre le Collège de l'Epi d'Or, celui de la Cavenattaz et le secteur Motty-Chavanne. Précédemment réalisés à bord de bus scolaires, ces trajets sont à présent faits à pied, sous l'escorte d'un accompagnant mis à disposition par l'ASICE.



Bibliothèque scolaire et intercommunale

Durant l'année 2022, 36'740 prêts et prolongations ont été enregistrés auprès des 1'053 utilisateurs dont 869 élèves de l'EPS Cugy et environs, hors activités des classes. Pour la partie parascolaire, la provenance des 184 usagers de la bibliothèque, se répartit de la manière suivante :



L'année 2022 a été riche en événements à la bibliothèque du Haut-Talent, que ce soit au niveau scolaire (avec plus de cinquante périodes d'animations pédagogiques destinées aux classes) ou au niveau parascolaire. Pour le public, une palette d'activités et d'événements divers et variés a été proposée, notamment un spectacle de marionnettes, une nuit du conte ou encore un atelier de philosophie pour les jeunes avec une intervenante spécialisée et une animation de conte multilingue, organisés dans l'antenne cugiérane installée à la Maison villageoise depuis août 2022.

Accueil parascolaire

CANTINES

Les trois cantines scolaires gérées par l'ASICE ont servi 9'371 repas chauds et 864 sandwichs et salades en 2022. En moyenne, ce sont plus de 400 élèves 7P-11S qui sont accueillis chaque semaine sur la pause de midi, soit une augmentation de plus de 20% par

rapport à l'année précédente. Les mardis et jeudis sont les jours les plus fréquentés.

CENTRE D'ANIMATION

L'année 2022 a été une année de développement pour le Centre d'animation, que ce soit en termes de personnel, d'appropriation des locaux ou de fréquentation.

Suite à l'acceptation de la prise en charge des élèves de 7-8P l'après-midi au Centre de vie enfantine pour les parents qui le demandent, l'ASICE a pu se départir de la contrainte d'inscription de ces enfants. Depuis le mois de mars 2022, tous les élèves de la 7P à la 11S ont pu venir librement au Centre d'animation. Cette nouvelle liberté d'accès, cumulée au travail de communication ainsi qu'au bouche à oreille, ont porté leur fruit puisque la fréquentation du Repère du Haut-Talent n'a cessé d'augmenter au cours de l'année 2022.

Alors que près de 180 enfants ont visité le Centre d'animation les après-midis du mois de mai, ils étaient près de 230 au mois de septembre et près de 250 au mois de novembre, avec comme nouveauté pour ce second semestre 2022, la présence d'élèves du secteur secondaire. Outre un accueil libre agrémenté d'un goûter, différentes activités leur ont été proposées telles que des jeux de société, des ateliers cuisine, des activités sportives en salle de gymnastique ou en extérieur, ou encore des activités créatrices ou manuelles. Les enfants ont aussi été largement mis à contribution pour la décoration des locaux. Selon la saison, des projets thématiques (Halloween, Noël, etc.) ont également été développés.



Plateformes d'échange Jeunesse

En plus de son travail actif au sein de l'association scolaire, la commune de Cugy a participé à des réflexions et projets en cours en lien avec la thématique Jeunesse dans un cadre plus large que le périmètre de l'ASICE. Cela concerne plus précisément la plateforme d'échange régionale de soutiens aux activités de jeunesse (PréSAJ22) mise en place par l'Association de Développement Région Gros-de-Vaud (ARGdV) ainsi que la Commission Enfance et Jeunesse de l'Association Lausanne-Région.

Un sondage a ainsi permis de dresser une photographie des attentes et besoins des jeunes de 12 à 25 ans du Gros-de-Vaud, que ce soit en termes d'infrastructures, de transport, d'offre de loisirs ou d'information et d'accompagnement. Les thématiques de valorisation de l'engagement des jeunes, de communication avec les jeunes ainsi que de l'aménagement des préaux scolaires ont également été abordés.

13. VIE SOCIALE

ASSOCIATION POUR L'ENTRAIDE FAMILIALE ET L'ACCUEIL DE JOUR (EFAJE)

TALENTS SOLIDAIRES

PASSEPORT VACANCES

INSTITUTIONS D'AIDE SOCIALE

AÎNÉS

CULTES

MANIFESTATIONS

NATURALISATIONS

Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour (EFAJE)

L'UNITÉ D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE (UAPE) DE CUGY

La structure d'accueil parascolaire des enfants de la 1P à la 8P vit depuis février 2022 au rythme post-COVID-19, toutes les mesures sanitaires ayant été officiellement abandonnées. Depuis, les équipes éducatives ont pu se concentrer pleinement sur les aspects pédagogiques. La poursuite de la réflexion autour du projet pédagogique dont la finalisation est prévue en 2023 a constitué un accent de l'année. Ce projet dont la complète mise en œuvre en prévue l'année prochaine a comme valeur de base, la nature et l'écologie et comme principe, l'implication des enfants dans le cadre d'une démarche participative.

Les rencontres avec les familles ont représenté des faits marquants en 2022 avec un repas canadien en été qui a attiré 250 personnes et un loto en décembre qui a intéressé environ 200 personnes. Ces manifestations sont très appréciées et permettent aux familles de se rencontrer et de tisser des liens qui débouchent parfois sur de l'entraide. Elles apportent également des feed-back bienvenus à la directrice et aux éducatrices et éducateurs. Une collaboration avec les parents a permis de créer des sièges en rondins et des possibilités pour les enfants de modifier l'agencement du jardin. Enfin, une autre collaboration intergénérationnelle est à relever avec Talents solidaires dont quelques seniors du groupe Passion-nature ont proposé d'installer un grand hôtel à insectes dans le verger du Centre de vie enfantine. Les enfants devront eux, s'occuper du remplissage de l'hôtel avant de pouvoir observer le va-et-vient des insectes.

Au plan de l'occupation, la structure accueille actuellement 72 enfants avec le personnel idoine, l'infrastructure elle dispose d'un potentiel de 96 places. Cette marge de manœuvre est la bienvenue sachant que le secteur parascolaire est à la disposition des parents qui contrairement à la scolarité obligatoire, est fréquenté au bon vouloir des familles. Au plan de la formation, l'UAPE de Cugy forme des apprentis et accueille des stagiaires et des civilistes. Ces derniers apportent un regard souvent intéressant et complémentaires.

Les enfants sont répartis en 3 secteurs, les 1-2P, les 3-4P et les 5-6P. A noter que bien que théoriquement les 7-8P pourraient fréquenter la structure, il n'y a pas eu de demande en 2022 pour cette catégorie. L'existence du Centre d'animation explique certainement le désintérêt pour cette possibilité.

Finalement deux difficultés sont relevées par la directrice, la première concerne les trajets entre les collèges que doivent faire les éducatrices et éducateurs avec les enfants. La difficulté est plus au plan organisationnel que pour les enfants qui, en devant marcher, vivent une activité saine et apaisante. Le recrutement du personnel qualifié et de remplaçants représente la deuxième difficulté importante. D'une manière générale, la demande est forte et les candidats peu nombreux. Les conditions offertes par l'EFAJE ne sont pas les plus attractives ce qui représente un handicap parfois compensé par l'emplacement de notre UAPE et les très bonnes conditions de travail offertes dans ce bâtiment rénové.



LA GARDERIE ARC-EN-CIEL

D'une manière quasi unanime, les parents des enfants fréquentant la garderie Arc-en-Ciel sont très satisfaits du travail de l'équipe éducative, de l'infrastructure et de son emplacement. Ils apprécient également que leur(s) enfant(s) sorte(nt) presque tous les jours soit dans les zones vertes autour du Centre de vie enfantine, soit à la place de jeu ou dans les alentours. Ces retours ont été donnés à l'occasion de rencontres parents-éducatrices organisées par la garderie. Il s'agit, par exemple, de petits-déjeuners ou d'apéros proposés aux parents ou une fête pour les familles dont les enfants quittent la structure pour raison d'âge. La directrice de la garderie relève aussi que les parents sont à l'écoute, collaborants et que les relations sont fluides car basées sur la confiance. La direction a mis l'accent en 2022 sur les protocoles à mettre en place, sur l'organisation et la coordination. Au plan des collaboratrices et collaborateurs, la dynamique est bonne et les conditions de travail et l'environnement sont très appréciés.

L'occupation de la garderie de 44 places se fait petit à petit et il est réjouissant de constater que les dix places en nurserie sont occupées ce qui laisse augurer un taux de remplissage optimal dans un proche avenir dans les autres secteurs que sont les Trotteurs (14 places) et Grands (20 places) qui disposaient encore d'un peu de disponibilité à fin 2022



D'une manière générale, cette année 2022 connaît un exercice comparable à celui de 2021. L'année 2022 ne présente pas une augmentation aussi importante que celle observée chaque année entre 2018 à 2021. L'année prochaine pourra confirmer ou pas cette stagnation de la consommation des familles.

Subvention communale 2022 de Cugy au réseau EFAJE du Gros-de-Vaud							
Part par habitant – en francs							
Administration générale	2760 habitants	8.50 par habitant	23'460				
Part en fonction du coût horaire – en francs							
Accueil familial de jour	10 848 heures	4.47 par h. consommée	48'515				
Accueil collectif préscolaire	44 940 heures	5.16 par h. consommée	231'903				
Accueil collectif parascolaire 54 794 heures 4.92 par h. consommée 269'585							
Contribution totale de Cugy au réseau EFAJE en 2022 : CHF 573'463							

COMPARATIF ENTRE LE BUDGET ET LES COMPTES

D'année en année, l'écart entre le budget et les comptes diminue ce qui correspond à l'intention de la Municipalité. Cependant, cette différence ne pourra pas être encore diminuée sachant que la fréquentation au réseau d'accueil peut varier passablement d'une année à l'autre. Une certaine prudence s'impose car contrairement à l'école obligatoire, les familles sont libres d'utiliser l'offre proposée.

COMMENTAIRES SUR LA PART DE L'HEURE FACTURÉE AUX COMMUNES EN 2022

L'année 2022 présente majoritairement une baisse du tarif horaire pour les communes ce qui est réjouissant pour ces dernières.

A mentionner encore qu'à l'EFAJE, la part des parents représente globalement 47,9 % du coût de l'accueil et que celle des communes est de 31,5 %.

Le solde correspond aux aides cantonales et fédérales (FAJE et OFAS).

La moyenne de la participation des communes pour les 32 réseaux du canton est située à 32,63 %. Par rapport aux autres réseaux d'accueil du canton, la part des communes est plutôt basse à l'EFAJE.

REMARQUES SUR LA CONSOMMATION DE CUGY EN 2022

Une augmentation de la consommation est à relever chez les élèves en âge préscolaire que cela soit en accueil familial ou collectif. Au niveau préscolaire, une augmentation de 13,6 % est observée qui peut être expliquée par une fréquentation en hausse de la garderie Arc-en-Ciel. Au secteur parascolaire, une stagnation est à relever avec une légère baisse de la fréquentation en 2022 par rapport à l'année précédente.

Tarifs et consommation : tableau comparatif des trois dernières années pour Cugy								
2020 2021 2022								
Type d'accueil	Prix/h.	Prix/h. Nombre Prix/h. Nomb			Prix/h.	Nombre heures		
Familial de jour	5,38	5645	3,46	9796	4,47	10848		
Préscolaire	8,12	20014	5,35	39549	5,16	44940		
Parascolaire	7,19	41994	5,20	56107	4,92	54794		

Comparatif entre le budget et les comptes pour Cugy - en francs							
2018 2019 2020 2021 2022							
Budget	668'440	635'790	675'600	698'900	692'950		
Comptes	432'216	462'938	518'063	560'968	573'464		
Écart	236'224	172'852	157'537	137'932	119'486		

Talents solidaires

Pour rappel, ce projet a démarré en août 2019 et l'accompagnement de Pro Senectute prendra fin à fin juin 2023. A partir de cette date, une association sera créée et volera de ses « propres ailes ».



Phase de réalisation (1er novembre 2021 – 31 mai 2022)

La phase de réalisation a débuté juste après le deuxième forum, événement qui a encore renforcé le dynamisme au projet. Outre la mise en place de sept nouvelles activités, cette période a servi à visibiliser le projet et à solidifier l'identité du groupe.

L'ouverture du local et les différents moyens de communication ont contribué de manière considérable à élargir le nombre de personnes qui fréquentent les activités. La fête d'inauguration du local le 13 mai 2022 a réuni environ 90 personnes et a marqué la fin des phases de développement du projet avant son autonomisation.

Le groupe habitants s'est choisi son propre nom, « Talents solidaires », qui fait à la fois référence à la rivière qui coule entre Cugy et Bretigny-sur-Morrens, et aux maintes connaissances dont disposent les participants au sein des divers groupes d'activité.

Phase d'autonomisation (1er juin 2022 – 30 juin 2023)

La méthodologie est entrée en milieu d'année dans une phase d'autonomisation qui consiste à se préparer à fonctionner sans l'aide des animatrices de Pro Senectute dont le départ est programmé en juin 2023. Il s'agira en particulier de créer une association, de réfléchir à un nom et de constituer des structures de fonctionnement. La durée de l'accompagnement a été prolongé de 3 mois en raison des perturbations dues à la pandémie ces deux dernières années et ceci sans surcoût.

Durant cette phase d'autonomisation, les membres de Talents solidaires se pencheront en particulier sur leur fonctionnement. Il s'agira de :

- créer un organigramme ;
- définir les tâches qui permettent de faire fonctionner le groupe et les activités et se partager ces dernières collectivement;
- définir un budget pour mener à bien leurs projets;
- rencontrer les partenaires du groupe ressources pour discuter ensemble des futures collaborations, qui aboutira à un document détaillant ces dernières;
- créer une association (statuts, assemblée constitutive, ouverture d'un compte bancaire);
- organiser une fête de passation pour que Pro Senectute Vaud transmette le relais à la nouvelle association et ainsi clore le projet.

Sollicitation de la commune de Morrens

Fin mars, une demande a été soumise aux Municipalités de Bretigny-sur-Morrens et de Cugy par la Municipalité de Morrens, qui exprimait le souhait de rejoindre le projet « Villages Solidaires ». A commencé alors un processus de réflexion entre les Municipalités, Pro Senectute Vaud et les habitants impliqués dans le projet. L'avis du groupe habitants a été d'ouvrir la démarche, comme le mot » s'y engageait, accompagnement prolongé de Pro Senectute Vaud pour que l'intégration des habitants de Morrens se fasse dans les meilleures conditions. Il a été convenu qu'une enquête serait menée par l'équipe de Pro Senectute Vaud durant l'été 2022 à Morrens afin de vérifier l'intérêt des habitants pour rejoindre les Villages Solidaires de Cugy-Bretigny.

Cette enquête n'a malheureusement pas conclu à la faisabilité de cette démarche, il est vrai inédite. En effet, pour rejoindre un tel projet en cours de route, il aurait fallu pouvoir compter sur un noyau assez important d'habitants de Morrens prêts à s'impliquer très activement tout en pouvant prendre à leur compte l'acquis communautaire développé depuis 2019. Les personnes susceptibles

de répondre à ces attentes étaient toutes déjà très impliquées dans d'autres activités. En revanche, plusieurs habitants ont exprimé le souhait de participer à des activités, et il leur a été confirmé qu'elles étaient bienvenues.



Voici les activités qui ont eu lieu en 2022 dans le cadre du projet :

- Le groupe Jeux (jeux de cartes et autres).
- Les groupes Conversation anglaise (2 niveaux).
- Le groupe Offrir du temps (Le groupe s'est formé sur l'une envie de mettre en place une structure d'entraide. Six catégories d'aides sont retenues: Personne de compagnie / Dépannage domestique et réparations / Soutien administratif / Soutien et partage / Orienter sur les services utiles aux seniors / Prêt d'objets).
- Les groupes Marche (marche douce et marche d'un bon pas).
- Le groupe Passion nature (découvertes accompagnées dans le terrain).
- Activités culturelles (immersion dans la culture au sens large avec une à deux activités culturelles organisées chaque mois).
- Le groupe Rendez-vous débat (organisation de débats sur des sujets divers d'actualité proposés à la population d'une manière générale).
- Le Café-local (cette activité phare, qui est souvent mentionnée comme la porte d'entrée dans le projet, offre aux participants un moment d'échange libre et convivial tous les vendredis matin.

- Pétanque (cette activité fonctionne via un groupe WhatsApp qui regroupe les personnes intéressées qui se donnent rendez-vous de manière spontanée en fonction de la météo).
- Autour d'un livre (cercle de lecture lancé pour donner suite au besoin exprimé par les participants au deuxième forum).
- Actions solidaires de Noël (depuis la première action solidaire en décembre 2020, les habitants ont toujours à coeur d'offrir une attention aux personnes isolées.
- Prix Chronos (cette activité a pu avoir lieu grâce à l'initiative de la responsable de la Bibliothèque intercommunale de Haut-Talent et qui a mis en lien les habitantes intéressées par ce projet avec des enfants de la région).
- Groupe informatique (L'informatique nous accompagne dans notre vie quotidienne. Plutôt que de subir les conséquences de ce phénomène, le groupe informatique de « Talents solidaires » a pour vocation de faciliter l'approche de ces technologies pour vous aider à vous les approprier).



D'autres activités ont été mises sur pied en fin d'année et elles prendront tout leur essor en 2023, ce sont :

- Aquarelle (un nouveau groupe qui vous propose des découvrir ou de vous perfectionner dans cet art subtil et passionnant qu'est l'aquarelle).
- Groupe théâtre (une activité théâtrale a débuté avec, improvisations, jeux de rôle et surtout beaucoup de plaisir au rendez-vous du mercredi à 17h).

 Le 15 à 17 du dimanche (d'octobre à mars, le dernier dimanche du mois, les Talents solidaires vous proposent un accueil autour d'un thé pour partager un moment sympathique en toute simplicité).



Durant cette année 2022, d'autres activités ont eu lieu comme un cours de premiers secours auquel 18 seniors ont participé. Les groupes Habitants avec 24 séances et le groupe Ressources avec 6 rencontres ont poursuivi leur travail.

Il faut signaler encore que plusieurs seniors ont participé à une plateforme cantonale « Quartiers solidaires » 2022, le 24 novembre à Yverdon-les-Bains. A cette occasion, il leur a été possible de parler de la démarche Talents solidaires et de présenter les avantages de disposer d'un local dédié.

En conclusion, dynamisme, convivialité et solidarité sont 3 mots qui illustrent cette démarche qui dépasse les espoirs des deux Municipalités qui ont proposé cette collaboration avec Pro Senectute en 2019.

Passeport vacances

Un « esprit d'ouverture »!

Le Passeport vacances, c'est la volonté d'offrir aux enfants de notre région la possibilité d'accéder à un loisir de découvertes, ceci sans distinction de classes sociales (prix accessible aux familles). L'Association du passeport vacances de la région lausannoise (APVRL) est ainsi une association à but non lucratif qui fonctionne grâce à un engagement bénévole.

36 communes de la région sont membres de l'APVRL.

La cohésion et les décisions impactant les membres de l'association sont assurées par le comité de l'APVRL. Il est composé de 5 à 7 membres qui représentent géographiquement l'ensemble des communes membres.

Le passeport Traditionnel est destiné aux jeunes de 9 à 15 ans et propose une panoplie d'activités pour tous les goûts. Les enfants effectuent 3 choix d'activité par jour pour la période du passeport (2 semaines en juillet et/ou 2 semaines en août). C'est ensuite notre système informatique qui sélectionne 4 à 6 activités par enfant pour la période donnée. Ceci garantit une répartition équitable des activités parmi tous les participants.

Le Passeport vacances 2022 marque un retour à la normale après les deux dernières années de pandémie. Le nombre de 1508 passeports traditionnels vendus est légèrement supérieur à celui de 2021. Cependant il n'y a pas eu d'augmentation des ventes depuis 2017. La question que doivent se poser les responsables au sein des communes est : comment valoriser Passeport vacances ? La question reste ouverte mais le comité vise une courbe des ventes ascendante ces prochaines années.

Si les ventes ont augmenté en 2022, le nombre de places proposées est en diminution. Il s'agit d'un point d'attention et la recherche et le des activités renouvellement est toujours d'actualité. Un effort est demandé également aux communes qui sont responsables de rechercher et des activités en collaboration proposer généralement avec les sociétés locales. Le point fort observé dans le catalogue des activités proposées est la variété et le point faible relevé par les parents est la durée trop courte de certaines activités.

Au plan financier, le coût du passeport 2022 de CHF 92.46 correspond au coût de ceux des années avant COVID-19-19. Pour information, ce coût est pris en charge par les familles qui paient CHF 45.- (ou 40.00 si 2 enfants de la même famille) un passeport, le solde étant payé par les communes. La proportion de la part communale est d'environ 52,4%.

Quant au passeport Farniente d'un coût de CHF 25.-, il est financé par les familles et un don de la Loterie romande que le comité remercie pour sa générosité et son soutien fiable.

Enfin, et pour conclure et donner la parole aux familles, une enquête de satisfaction a révélé que 90% de celles-ci sont satisfaites et à très satisfaites de l'organisation de Passeport vacances.

Nombre de passeport vacances vendus								
2017 2018 2019 2021 2022								
Traditionnel	36	50	43	16	33			
Farniente	10	18	20	18	13			
Total	46	68	63	34	46			

FRÉQUENTATION DES JEUNES DE CUGY

La fréquentation des enfants et jeunes de Cugy est supérieure à celle de 2021 mais bien inférieure aux fréquentations « records » observées durant les années qui ont précédé la pandémie COVID-19-19. On ne peut pas expliquer cette baisse au niveau de la communication, celle-ci étant identique durant toutes ces années avec une distribution d'un formulaire d'inscription et d'un flyer à chaque élève concerné et un affichage dans les collèges et à l'administration communale. Cependant un comparatif avec quelques autres communes montre que cette fréquentation est tout de même intéressante (Crissier – 44, Ecublens – 37, Echallens – 45, Froideville – 13).

Les activités suivantes ont été proposées en 2022 par notre commune en collaboration avec l'école de musique Greg Turini à Cugy et Capoeira Bantu Brasil:

- Initiation et découverte de la batterie, de la guitare, du piano (12 activités)
- Une journée à la campagne
- Initiation à la capoeira (cours annulé par l'APVRL)

Institutions d'aide sociale

RAPPORT DE GESTION 2022 DU CODIR DE L'ARASPE

En 2022, le Comité de direction (CoDir) de l'ARASPE s'est réuni 6 fois ; cette baisse du nombre de séances n'est pas liée au hasard, mais bien au fait que l'équipe complétée du collège de direction de l'ARASPE (Mme J. Stano, directrice, Mmes D. Baeuchle et M. Di Federico directrices adjointes, MM. V. Sugnaux et A. Vaucher, directeurs adjoints) et son niveau de compétences élevé, permettent au Codir de ne plus s'occuper que des tâches qui lui incombent strictement. En dehors des activités de routine, le Codir a choisi, en se basant sur une argumentation présentée par la Direction, de fermer à terme les deux agences d'assurances sociales (AAS) de Romanel-sur-Lausanne et du Mont-sur-Lausanne. En effet ces deux toutes petites agences peu dotées en personnel, rencontrent des difficultés à offrir à la population le service offert par les grandes agences de Prilly et Echallens. De plus, le personnel arrivant à l'âge de la retraite, il y avait urgence à décider du maintien ou pas de ces deux AAS. Cette proposition de fermeture a été présentée par le préavis 02-2022 lors du conseil intercommunal du 8 juin 2022, et acceptée. L'agence de Romanel a été fermée fin juillet 2022, celle du Mont le sera fin 2024 ; des rendez-vous sur place pourront être organisés selon les besoins exprimés par la population.

Le Codir a également pu enfin prendre en main la révision complète des statuts de l'association. Cette tâche qui sera achevée en 2023, et présentée sous forme de préavis au conseil intercommunal de l'ARASPE, puis aux communes, est menée fort efficacement, par une petite délégation du Codir composée de Mesdames les Municipales Sauty, Codina Cervellin et Di Lallo, qu'elles soient ici remerciées du temps investi à cette tâche. De plus, en cohérence avec la démarche précédente, la révision des statuts du personnel a démarré en 2022.

Une délégation du Codir a participé à l'assemblée du personnel d'avril 2022 et les membres du Codir ont pu effectuer deux demi-journées d'immersion dans les Centres sociaux régionaux (CSR) et les Agences d'assurances sociales (AAS). Cette découverte du travail concret du personnel de la

région d'action sociale et une présence accrue du Codir avait été demandée par le personnel dans le cadre de l'audit mené en 2020. Le Codir par sa présence a souhaité répondre à ce besoin sans pour autant sortir du cadre de son mandat. Ces n'avaient pas pu être antérieurement pour cause de COVID-19 et d'élections communales. Tant les anciens que les nouveaux membres du Codir ont beaucoup apprécié ces opportunités, et remercient vivement toutes les collaboratrices et collaborateurs qui ont permis que ces visites-découverte aient lieu. Il serait souhaitable de renouveler cet exercice lors de chaque nouvelle législature ou lors d'arrivée de nouveaux membres.

A relever encore deux démarches destinées aux communes et à leurs citoyens, d'une part, l'établissement d'un inventaire des aides communales aux bénéficiaires des prestations complémentaires (PC) et d'autre part, en fin d'année, l'organisation de 4 soirées d'information sur 4 lieux sur le thème des assurances maladie. La fréquentation a été basse mais les personnes qui ont assisté à ces soirées ont été très satisfaites. A l'avenir la communication devra être plus percutante en exploitant plus de canaux de communication.

Prilly le 13.02.23

Pour le Codir sa présidente Anne Bourquin Büchi

SERVICE D'AIDE A LA FAMILLE (SAF)

Durant l'année 2022, le comité du SAF a porté ses efforts sur la mise à jour et la création de documents à l'attention de la population, l'intention étant de donner plus de dynamisme à la communication. Ainsi le dépliant « tout-ménage » annuel a été amélioré, un descriptif du SAF a été crée afin de disposer d'un document à proposer dans les administrations communales et lors de manifestations. Une affiche a été également conçue afin de présenter en un coup d'œil les possibilités offertes par ce service. Enfin un logo a été crée. Toutes ces démarches ont été possibles aussi grâce à la collaboration bénévole d'une graphiste qui nous a fait bénéficier de ses compétences professionnelles.

Deux autres actions ont été menée en 2022, la permanente recherche de bénévoles et celle aussi d'un trésorier pour remplacer Mme Christiane Fardel en 2023. Pour ce dernier poste, trois candidatures nous sont parvenues et suite aux entretiens, une personne de Cugy a accepté de s'engager dès 2023.

Il sera accompagné durant quelques mois par Mme Christiane Fardel afin de lui permettre de prendre ses fonctions dans les meilleures conditions possibles. Le comité quant à lui a été complété par l'arrivée d'une secrétaire Mme Elisabeth Meuwly et le remplacement de la Municipale démissionnaire de Bretigny-sur-Morrens par M. Roger Ammann.

Le comité du SAF s'est réuni à 2 reprises en 2022 : le 10 février et le 15 septembre. Hormis les principaux points traités mentionnés ci-dessus, le travail du comité s'est traditionnellement focalisé sur les comptes 2021 et le budget 2023.

L'Assemblée générale comprenant la présentation des comptes 2021 et le rapport de cette même année a eu lieu en présentiel que le 27 avril 2022. A cette occasion, le budget 2023 a été présenté et accepté à l'unanimité. Le capital de l'association qui était de CHF 69'198.84 au 31.12.2021 et de CHF 62'825.89 au 31.12.2022, diminue d'année en année mais demeure toutefois à un niveau suffisant pour absorber une perte au niveau des comptes annuels et ceci durant encore quelques années.

Les données 2022 ci-dessous seront présentées et validées lors de l'Assemblée générale du 26 avril 2023 à Cugy.



Comparatif de quelques données essentielles - en francs								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
Cotisations et dons	10'005	9'720	9'635	11'746	12'030	11'657		
Transports en km	14'587	19'787	16'001	11'582	16'759	19'863		
Bénéfice ou perte	-4'597.50	-7'245.09	-7'336.45	-3'470.90	-4'930.72	-6'372.95		
Fortune	92'182.02	84'936.93	77'600.45	74'129.56	69'198.84	62'825.89		

Commentaires

Les demandes de transports atteignent un kilométrage record en 2022. Il est intéressant de constater que les bénévoles du SAF ont effectué 1047 transports durant l'année dernière ce qui représente de 84 trajets de plus que l'année précédente. Les cotisations et dons se situent à un niveau haut et relativement semblable aux 2 dernières années. Les Cela peut paraître relativement peu compte tenu du bassin de population de nos 5 villages cependant ces montants constituent les principales recettes de l'association. Malgré ces rentrées non négligeables, la fortune de l'association diminue d'année en année et, au 31.12.2022, le déficit annuel est de CHF 6'372,95. La fortune est encore suffisante pour supporter de tels déficits durant une dizaine d'années. Cependant, le comité a travaillé sur la communication durant l'année 2022 afin de dynamiser son image et améliorer sa visibilité. L'intention est d'intéresser de nouveaux bénévoles et d'inciter la population à soutenir encore plus cette association dont le succès est avéré d'année en année.

Aînés

PLAN CANICULE

Depuis 2009, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) s'est doté d'un plan canicule qui prévoit la collaboration avec le Département du territoire et de l'environnement, celui des institutions et de la sécurité, les acteurs et partenaires du secteur socio-sanitaire ainsi que MétéoSuisse réunis dans le Groupe alerte canicule. Le plan canicule comprend la prévention à travers l'information à la population, aux autorités et aux professionnels du secteur socio-sanitaire ainsi que l'organisation d'un système de veille et d'alerte actif chaque année du 1er juin au 31 août.

Le déclenchement des plans communaux en cas de canicule persistante est décrété par le chef du DSAS. Le rôle des communes dans la protection des personnes vulnérables est très important au vu, notamment, de la proximité et de la connaissance de

leur population, mais aussi pour des questions de protection des données et d'acceptabilité des visites. La Direction générale de la santé (DGS) intervient en appui à ce rôle des communes à travers, par exemple, la définition et la diffusion de messages de prévention au grand public.

En prévision de la période de surveillance canicule, les communes sont invitées à mettre en place un système de visiteurs communautaires dont le but premier est de constituer une première ligne de prévention des conséquences de la chaleur sur la santé. Il s'agit également de détecter les premiers symptômes avant qu'ils ne nécessitent une prise en charge médicale - sachant que les complications peuvent être rapidement fatales, le plus souvent avant d'arriver à l'hôpital. Cette démarche a pour objectif de limiter le nombre de décès évitables à domicile, mais aussi de protéger les services de santé en aval (surcharge des services avec conséquences possibles sur la morbidité et la mortalité intrahospitalières) en leur permettant de fonctionner normalement sans prétériter les activités de soins destinées aux autres patients.



Au printemps 2022, l'administration de Cugy avait recensé 235 personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules et sans soutien interne ou externe, susceptibles de bénéficier d'aide en cas de déclenchement du plan canicule.

Une vérification auprès du Centre médico-social du Mont-sur-Lausanne a permis de recenser les personnes suivies régulièrement par ce centre et finalement, seules 9 personnes ont répondu favorablement à la proposition d'aide de la Commune.

Nous avons reconduit cette année la collaboration avec à la Protection civile (PCi), pour la prise de contact et pour effectuer les visites nécessaires en cas du déclenchement officiel du plan canicule dans le canton.

En 2022, le plan canicule des communes a été officiellement déclenché durant les périodes suivantes : du 17 au 21 juin et 18 au 20 juillet 2022.

NONAGÉNAIRES

Cette année 2022, le syndic et le vice-syndic en charge du dicastère des affaires sociales ont eu le plaisir de rendre visite à 5 personnes sur les 6 nées en 1932. Il s'agit de Mesdames Eveline Krüger, Ella Gerber, et Messieurs Georges Bovay, Giovanni Mazzamuto, Friedrich Röthlisberger, Raymond Junod.

Traditionnellement, lors de cette visite en principe au domicile de la personne fêtée, un bouquet de fleur est offert, accompagné de l'hebdomadaire L'Illustré de l'année et la semaine de la naissance du nonagénaire ainsi qu'un bon de CHF 800,00 afin que la personne puisse elle-même choisir un cadeau adapté.

FÊTE DES SENIORS

Le 19 mai dernier, l'Union des sociétés locales (USL) a pu à nouveau inviter les seniors de Cugy à participer au traditionnel repas annuel offert par la Municipalité.



Après deux ans « d'abstinence » due au COVID-19, le plaisir de se retrouver s'avérait d'autant plus grand. Un apéritif de bienvenue, une magnifique choucroute et un dessert offert par la pâtisserie Locatelli ont été quelques ingrédients de cette journée. Le tout épicé par les discours du syndic, Thierry Amy, et du vice-syndic Jean-Pierre Sterchi.

Le « piment » du menu était apporté par le duo Les Sissi's, Sylvie Berney-Grobéty et Sylvie Galuppo. Leur spectacle 2, rue des Mégères a permis de beaux éclats de rire parmi le public. Les personnes gentiment égratignées par leurs blagues ont été les premières à s'en régaler.

La classe de 10^e année du Collège de la Chavanne, accompagnée par Séverine Weibel, œuvrait au service avec efficacité et bonne humeur; une collecte leur permettra de financer en partie leur futur voyage d'études. Il aurait été bien dommage de bouder une telle réunion, certes de « vieux » - comme l'estiment certains - mais qui ont du plaisir à se retrouver, à rencontrer de nouveaux habitants d'un village où la solidarité et l'amitié ont encore un sens.

Un grand merci à l'USL et à la Municipalité de nous offrir ces moments. Texte : Simone Riesen.

Cultes

Le Comité de l'Association du Centre Œcuménique de Cugy (ACOC) s'est réuni à 3 reprises en 2022 : le 23 mars, le 1^{er} juin, et le 16 novembre. L'Assemblée générale a eu lieu le 1^{er} juin 2022.

Hormis la gestion courante, les points suivants ont retenu l'attention du Comité en 2022 :

Une réparation importante du chauffage qui posait des problèmes récurrents de réglage ;

Diverses réparations (serrures) ont été nécessaires et ont été effectuées par un membre du comité avec la collaboration de notre service de conciergerie.

Au plan de l'occupation du COC, une reprise des locations des locaux du COC est constatée. Le Centre offre des espaces utiles pour quelques sociétés locales et ce sont principalement des activités musicales qui sont accueillies, ce qui paraît adapté.

Le fait marquant de cette année 2022 est la nomination de la pasteur Brigitte Vulliamy qui succède à la diacre Armi-Helena Hilden. Du côté de la paroisse catholique, Panayotis Stelios remplace de manière permanente l'abbé Joseph Ngo.

Enfin, il est nécessaire de relever la difficulté à recruter de nouveaux membres à ce comité constitué des mêmes personnes depuis longtemps. Il est à relever aussi que plusieurs sont des citoyens de Morrens et que Cugy n'est que peu représenté au comité. Le manque d'engouement correspond malheureusement à la faible fréquentation des lieux de cultes.

Manifestations

Agenda des manifestations communales

Janvier

Apéritif du Nouvel-An de la Municipalité – USL

Mai

Inauguration local Talents solidaires – Pro Senectute Fête des séniors – USL

La Suisse Bouge – la commune de Cugy

Août

Fête nationale - USL

Septembre Fête au village – USL

Novembre Fête de la Courge – USL

Décembre Fête de Noël - USL

Naturalisations

En 2022, sept dossiers ont été déposés, pour un total de 13 candidats (adultes et mineurs).

La Commission de naturalisation (ComNat) s'est réunie à 5 reprises. Après avoir pris connaissance du rapport d'enquête établi par la personne déléguée, elle a donné son préavis positif d'octroi de la bourgeoisie pour l'ensemble des requérants rencontrés.

La Municipalité, sur préavis de sa commission et du Service cantonal de la population (SPOP), a d'ores et déjà octroyé la bourgeoisie communale à 10 dossiers, à savoir 7 adultes et 3 mineurs. Au 31 décembre 2022, 3 demandes de naturalisation ordinaire étaient en cours.

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE

ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION DU GROS-DE-VAUD (ORPCI)

POLICE MUNICIPALE

SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

POLICE DU COMMERCE

CONTRÔLES DES HABITANTS

Organisation régionale de la protection du Grosde-Vaud (ORPCI)

L'association intercommunale est composée de 36 communes du district du Gros-de-Vaud. L'année 2022 est encore une année de transition pour la protection civile avec l'application de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) qui entraine une baisse importante des effectifs et oblige l'organisation cantonale et régionale à se réformer. La Conférence des présidents des ORPCI travaille avec les autorités cantonales (Service de la sécurité et civile militaire (SSCM)) afin de trouver une solution pérenne.

Concernant les activités de notre ORPCI, les faits notables sont les interventions en faveur de la collectivité (IFC) et les interventions en situation d'urgence.



INTERVENTION EN FAVEUR DE LA COLLECTIVITE (IFC)

Généralités

2022 aura été l'année de la petite reine sur le territoire cantonal. Le Gros-de-Vaud n'a pas dérogé à la règle avec deux engagements en faveur de la collectivité qui ont rythmé les activités de l'ORPCI (en plus des cours de répétitions). En premier lieu, le Tour du Romandie avec une étape en boucle dans le Gros-de-Vaud puis, un peu plus tard dans l'année, le Tour de France qui a sillonné notre pays durant deux jours. Ces deux courses ont mobilisés pas moins de 179 incorporés pour effectuer le total de 840 jours de service.

TOUR DE ROMANDIE, ÉTAPE D'ECHALLENS

Le 28 avril 2022, le Tour de Romandie faisait escale à Echallens pour une course en boucle avec départ, arrivée et 2 passages à travers le bourg. L'organisateur s'est très rapidement rapproché de l'ORPCI afin de s'appuyer sur leurs compétences et disponibilités. Après plusieurs mois de séances d'organisation, la place est laissée à la milice avec la convocation de plus d'une trentaine d'astreints et de cadres afin de s'assurer du bon déroulement des missions reçues (aide à la logistique de l'étape, circulation, bouclage, mise en place de signalisation, installation, exploitation et conduite du poste de commandement sécurité de l'étape). Les quelques 129 jours de service ont permis de revoir toute une partie d'instruction avec la circulation, communications radio et la tenue d'un poste de commandement.





Tour de Romandie, Etape d'Echallens

Une belle réussite pour l'organisateur et l'ORPCI qui a été immortalisée par un tournage réalisé par la cellule communication de la protection civile, diffusé dans Sport Dimanche de la RTS.





A scanner, à gauche reportage de la cellule communication de l'ORPCI, à droite Sport Dimanche

Tour de France, Étapes suisses

L'ORPCI du Gros-de-Vaud, appuyé par l'ORPCI Broye-Vully, a eu la mission d'assurer la logistique opérationnelle pour les 2 journées de la venue du

Tour de France en Suisse. Il a fallu engager 150 véhicules auprès de la base logistique de l'armée puis les distribuer dans les différentes ORPCI aux quatre coins du canton et aux différents partenaires, ceci avec une vingtaine d'hommes durant une semaine. Le retour de ces véhicules était, quant à lui, assuré par l'ORPCI Broye-Vully. Les étapes suisses se courraient le samedi 9 et dimanche 10 juillet pour lesquelles l'ORPCI Gros-de-Vaud devait assurer la réserve opérationnelle du canton et garantir la mise en place (et le retrait) de ballots de sécurité tout au long des parcours. Une semaine de préparation et de repérage pour travailler d'arrache-pied entre le vendredi et le dimanche tard dans la soirée. Cet engagement s'est prolongé la semaine suivante pour tout ranger et remettre en état. 144 hommes pour 711 jours de service ont été nécessaires, avec la mobilisation de 100 personnes (soit l'effectif d'une compagnie) durant le week-end



A scanner, reportage de notre cellule communication sur nos missions au profit du Tour



Intervention en situation d'urgence (ISU)							
Formation	Intitulé	Dates	Activités				
TOUS	COVID-19 19-4	01.01 - 07.03.2022	COVID-19-19, x ^{ème} vague				
FIR	Canicule	17 - 21.06.2022	Appui aux communes pour le plan canicule				
FIR	Canicule	18 - 20.07.2022	Appui aux communes pour le plan canicule				
TOUS	INOPIA	21.11 – 23.12.2022	Appui à la préfecture pour le déclenchement de l'opération panne-pénurie d'énergie				

GENERALITES

258 jours de service pour des interventions en situation d'urgence. Cependant la notion d'urgence s'est trouvée quelque peu réduite puisque l'ORPCI a continué son engagement COVID-19, effectué deux déclenchements du plan canicule et collaboré avec la préfecture de notre district pour l'opération INOPIA. Ces missions n'avaient pas pour règle principale d'intervenir rapidement mais de pouvoir durer dans le temps.

COVID-19

L'année 2022 a démarré comme c'est terminé l'an 2021, à savoir en service au profit de la lutte contre la pandémie de COVID-19-19. Le bataillon NORD (ORPCI Jura Nord-vaudois, Broye-Vully et Gros-de-

Vaud réunis) était alors toujours mobilisé. Les quelques demandes des hôpitaux, pôles santé, centre médicaux et EMS étaient principalement couvertes par les ORPCI de Broye-Vully et Jura Nord-vaudois, tandis que le Gros-de-Vaud avait pour tâche première la conduite, l'organisation et la coordination du personnel et des missions. L'excellente relation avec le réseau santé Nord-Broye (RSNB) a donc continué comme les deux années précédentes. A ceci s'est ajouté, au début du mois de janvier, l'appui à la vaccination au profit de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD).

L'ORPCI a établi des contacts avec le centre de tri des colis de Daillens qui redoutait une hécatombe dans son personnel du fait des mises en guarantaine. Il a également collaboré avec les ambulances afin de leur prêter main forte pour les travaux de désinfection de leurs véhicules. Enfin, l'avenir confirmerait que la planification était nécessaire mais pas forcément utile.

166 jours de services réalisés entre le 1^{er} janvier et le 7 mars (date du dernier jour de service) pour l'opération COVID-19-19 (à ce jour), rien de comparable à la première vague du printemps 2020.

CANICULE

Chaque année le plan canicule est minutieusement préparé par le canton, les communes et les différents partenaires dont la protection civile qui collabore avec les communes du district qui en font la demande. Pour 2022, l'ORPCI a travaillé main dans la main avec les communes de Boussens, Cugy, Echallens (comprenant la phase de planification), Fey, Mex, Morrens, Penthalaz, St-Barthélémy et Sullens.

En cas de déclenchement du plan canicule, l'ORPCI a pour mission de prendre contact avec les personnes de plus de 75 ans et s'assurer que tout se passe bien, tout en réexpliquant les bons gestes à adopter. Dans son principe d'intervention, la protection civile commence par une prise de contact téléphonique suivie, le lendemain, d'une visite et ainsi de suite en alternance. Pour les personnes injoignables, elle réalise en sus une petite enquête de voisinage afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de problème.

Pour le premier engagement canicule (en juin), l'ORPCI a procédé en 5 jours à 300 téléphones (avec ou sans réponse) et effectué 213 visites (là aussi parfois sans résultat). Bien souvent les ainés sont bien entourés et les missions se terminent relativement rapidement.

Pour la deuxième canicule (en juillet), il y a eu un peu moins de travail puisque tout le monde avait déjà été contacté en juin et qu'il leur avait été demandé s'ils désiraient être recontacté en cas de nouveau déclenchement du plan canicule. L'ORPCI s'est alors retrouvée avec 158 téléphones et 98 visites à faire, le tout réparti sur 3 jours.

Il est à noter qu'aucun cas n'a nécessité l'appel de secours ou d'aide spécifique. Les 19 astreints engagés sur ces quelques jours ont eu chaud mais pour la bonne cause.

INOPIA

(voir les projets phares)

Police Municipale

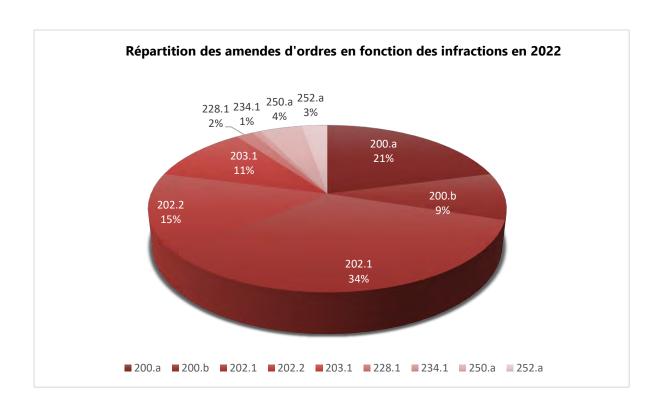
En 2022, notre Assistant de sécurité publique (ASP) a contrôlé 1'064 véhicules dont 886 étaient en ordre, 56 ont reçu un avertissement et 132 ont reçu une amende d'ordre. Cela représente un taux de 83% de véhicules en ordre, 5% d'avertissements et 12% d'infractions ayant entrainé une amende d'ordre.



Liste des différents types d'infractions :

200.a	Dépasser la durée de stationnement jusqu'à 2h.				
200.b	Dépasser la durée de stationnement de 2h jusqu'à 4h				
202.1	Ne pas placer ou place de manière peu visible le disque de stationnement.				
202.2	Ne pas placer ou place de manière peu visible le ticket de stationnement.				
203.1	Indiquer une heure d'arrivée fausse.				
228.1	Stationner sur le trottoir, s'il ne reste pas un passage d'au moins 1,5				
234.1	Stationner avant un passage pour piétons sur la ligne				
250.a	Stationner à un endroit où interdiction est signalée jusqu'à 2h				
252.a	Stationner hors case jusqu'à 2h.				

La répartition des amendes d'ordres en fonction des infractions est représentée sur le graphique suivant.

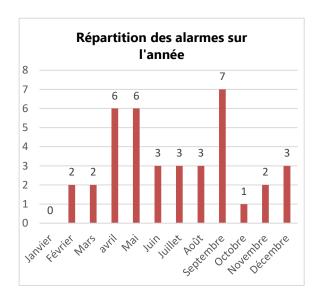


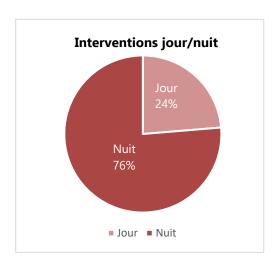
Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS)

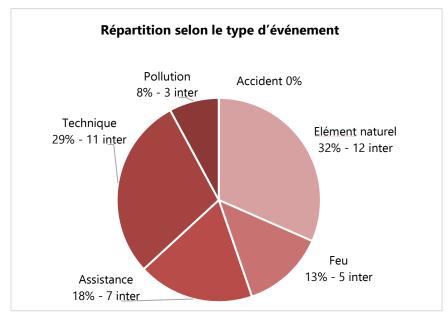
L'année 2022 a vu le Détachement de premier secours (DPS) être alarmé 38 fois pour diverses interventions. Une pollution du Talent, ainsi que l'ouverture d'un poste de commandement avancé (PCA) auront été les interventions marquantes de 2022.

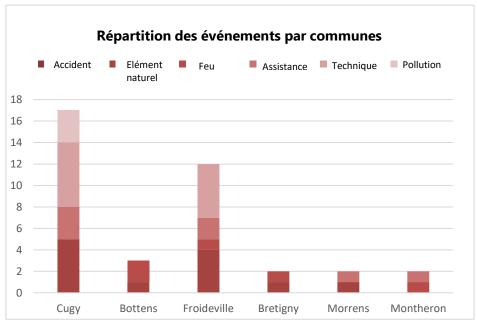
Ces interventions ont été effectuées en autonomie ou en partenariat avec nos centres de renforts, les SDIS Lausanne-Epalinges et SDIS Gros-de-Vaud que nous profitons de remercier pour l'excellente collaboration lors des diverses interventions dans lesquelles nous avons été amené à collaborer. 3 Interventions pas faites pour manque de personnel et 1 DPS déjà engagé.

La situation jour s'améliore avec la formation du personnel de jour comme chauffeur.









Police du commerce

En 2022, l'Administration communale a reçu 24 demandes d'autorisation de manifestation, lesquelles ont toutes été validées par la Municipalité.

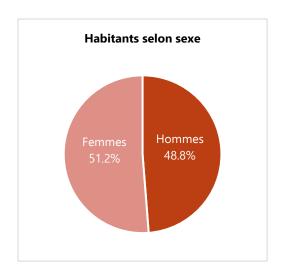
Le territoire communal a accueilli, en 2022, le camion « Food-truck » de vente de fromages, installé sur le parking du Moulin de Cugy dont l'autorisation de vendre des mets à l'emporter a été accordée jusqu'au 30 mars 2023. Celle-ci pourra être

renouvelée sur demande. Il accueille également et toujours un camion de vente de poulets et une cabane de vente de pizza sur la parcelle privée du Motel des Pins.

Contrôle des habitants

DOCUMENTS D'IDENTITÉ

Le contrôle des habitants a procédé à l'établissement de 103 demandes de cartes d'identité.



DROITS POLITIQUES DES ÉTRANGERS

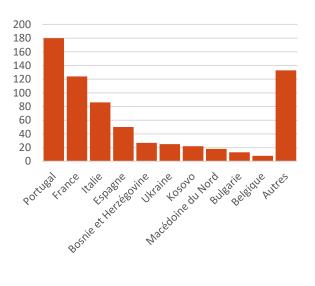
Sous certaines conditions, les ressortissants étrangers peuvent exercer leurs droits politiques lors d'élections et/ou votations communales.

NATIONALITÉ DES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS

Au 31 décembre 2022, la population de Cugy comptait 2789 habitants en résidence principale selon les données du Contrôle des habitants. Elle était composée de 24.59% d'étrangers répartis en 58 nationalités.

Nombre de ressortissants étrangers ayant le droit de vote selon sexe									
	2017	2018	2019	2020	2021	2022			
Hommes	129	146	144	151	166	164			
Femmes	119	124	121	135	133	133			
TOTAL	248	270	265	286	299	297			

Structure de la population établie au 31.12.2022							
	Femmes	Hommes	TOTAL				
Étrangers permis C	206	227	433				
Étrangers permis B	84	91	175				
Séjour>= 1an (permis L)	3	4	7				
Requérants (Permis N)	1	2	3				
Étrangers Permis S	16	8	24				
Diplomate/fonction. avec immunité	0	2	2				
Permis non attribués	4	4	8				
Admis provisoirement	2	0	2				
Total ressortissants étrangers	316	338	654				
Population suisse	1091	1012	2103				
Total population établie	1407	1350	2757				



Pour de plus amples informations relatives au contrôle des habitants, se référer aux documents en annexe

15. CONCLUSION

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Nous concluons le présent rapport en priant le Conseil communal :

- Vu le rapport de la Commission de gestion,
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Cugy décide:

- d'accepter le rapport et les comptes de l'année 2022,
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion et des comptes pour l'année 2022,
- d'accepter les attributions dans le cadre du bouclement des comptes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 avril 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic La secrétaire

Thierry Amy Delphine Gerber

TABLE DES ABRÉVIATIONS

 1P - 8P
 1e à 8e primaire

 9S - 11S
 9e à 11e secondaire

AAS Agence d'assurance sociale

ACOC Association du Centre Œcuménique de Cugy

al. alinéa

APE Haut-Talent Association des parents d'élèves de Cugy et environs
APVRL Association du Passeport vacances région lausannoise
ARASPE Association régionale d'action sociale Prilly Echallens
ARGdV Association de Développement Région Gros-de-Vaud

art. article

ASICE Association scolaire intercommunale de Cugy et environs

ASP Assistant de sécurité publique

AVASAD Association vaudoise d'aide et de soins à domicile

AVS Assurance vieillesse et survivants BDU Bureau cantonal de la durabilité

CAMAC Centrale des autorisations en matière de construction

CC Conseil communal

CDAP Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal

CE Concept énergétique

CEeDd Commission de l'énergie et du développement durable

CET Conseil d'établissement

CFE Charges de fonctionnement épurées

CFF Chemins de fer fédéraux
CFin Charges financières
CHF Francs suisses

CI Conseil intercommunal CMS Centre médico-social

COC Centre œcuménique de Cugy

CoDir Comité de direction
CoFin Commission des finances
ComNat Commission des naturalisations

Comur Commission municipale d'urbanisme et de développement régional

COPS Commission de police COVID-19 Pandémie COVID-19

CPE Contrat de performance énergétique

CSR Centre social régional CVE Centre de vie enfantine

D Dette

DDP Droit de superficie distinct et permanent

DI Dépense d'investissement

DGE Direction générale de l'environnement

DGEO Direction générale de l'enseignement obligatoire
DGMR Direction générale de la mobilité et des routes
DGTL Direction générale du territoire et du logement

DGS Direction générale de la santé
DNI Dépenses nettes d'investissement
DPS Détachement de premier secours

DSAS Département de la santé et de l'action sociale

Dtot Dépenses totales EC Eaux claires

ECA Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels

EFAJE Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants

EN Endettement net

EolJorat Parc éolien « EolJorat »

EP Éclairage public

EPH Éducation physique

EPS Cugy et environs Établissement primaire et secondaire de Cugy et environs

etc. et cetera

ETP Équivalent temps-plein

EU Eaux usées

FAO Feuille des avis officiels

FAJE Fondation pour l'accueil de jour des enfants

GES Gaz à effet de serre

h. heure ha Hectare hab. Habitant

IDEHAP Institut de hautes études en administration publique

IFC Intervention en faveur de la collectivité

INOPIA Du latin « manque, disette, défaut, privation » - déf. Gaffiot

IN Intervention en situation d'urgence

ISU Intérêts nets

IUS Indice d'utilisation du sol

J. Jour
km kilomètre
kW kilowatt
kWh kilowattheure

I. litre

LAT Lois fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979

LATC Loi cantonales vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 déc. 1985

LEaux Loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 LEB Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher

LED Diode électroluminescente

LEM Loi cantonale vaudoise sur les écoles de musique du 3 mai 2011 LEO Loi vaudoise sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011

LPPCI Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile

m. mètrem2 mètre carrém3 mètre cube

MA ou MBA Marge d'autofinancement ou Marge brute d'autofinancement

mios Millions ml mètre linéaire

OAT Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire du 28 juin 2000

OFAS Office fédérale des assurances sociales OFCO Office cantonal de la consommation

OParcs Ordonnance fédérale sur les parcs d'importance nationale du 7 novembre 2007

ORPCI Organisation régionale de la Protection civile

P+R Parkings-Relais
PAC Pompe à chaleur

PACom Plan d'affectation communal

PALM Projet d'agglomération Lausanne-Morges

PCA Poste commandement avancé
PCHT Petit conservatoire du Haut-Talent

PCi Protection civile

PDCn Plan directeur cantonal

PDRA Plan directeur régional agricole

PECC Plan énergie et climat communal PIO Page d'information officielle

PM Personne morale

PMR Personnes à mobilité réduite

PP Personne physique
PPA Plan partiel d'affectation

PRAE Plan régional d'approvisionnement en eau potable

PréSAJ22 Plateforme d'échange régionale de soutien aux activités de jeunesse

PRU Point de rencontre d'urgence

RC Route cantonale

RCSPS Règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires

RF Registre foncier

RFE Réforme fiscale et financement de l'AVS RFFA Recettes de fonctionnement épurées

RGATC Règlement général sur l'aménagement du territoire et des constructions RGPD Règlement général de l'Union européenne sur la protection des données

SAF Service d'aide à la famille

SCRIS Système cantonal de recherche et d'information statistiques

SDA Surface d'assolement

SDIS Service de défense contre l'incendie et de secours

SDNL Schéma directeur du nord lausannois SGZA Système de gestion des zones d'activités

SPOP Service de la population

SSCM Service de la Sécurité civile et militaire

STEP Station d'épuration

TL Transports publics lausannois
TTC Toutes taxes comprises
UAPE Unité d'accueil pour écolier
UCV Union des communes vaudoises
USL Union des sociétés locales

UV Ultraviolet VS Vis à vis

ZAR Zone d'activité régionale

ANNEXES

DÉCHETTERIE ET ORDURES MÉNAGÈRES

EAU POTABLE

CONTRÔLE DES HABITANTS

Déchetterie et ordures ménagères et déchets

ORDURES MÉNAGÈRES

Volume des déchets recyclables déposés à la déchetterie (en kg)								
	2019 (27	62 hab.)	2020 (37	94 hab.)	2021 (492	23 hab.)	2022 (4831 hab.)	
	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant
Alu-fer blanc	5′530	2.000	7′000	1.840	10′860	2.205	11′250	2.328
Cuivre	1′510	0.550	1′980	0.521	2′404	0.488	2′090	0.432
Alu	430	0.16	560	0.16	1060	0.215	0	0
Etain	0	0	0	0	0	0	0	0
Laiton	24	0	0	0	36	0	0	0
Verre	88′640	32.090	122′610	29.417	166′270	33.774	172′010	35.605
Pet	8′240	2.980	9′500	2.503	12′050	2.447	12′670	2.626
Canettes alu	1′020	0.370	1′420	0.374	0	0	3360	0
Papier	107′960	39.090	111′210	29.312	134′700	27.361	138′780	28.726
Nespresso	1′610	0.580	3′420	0.901	3′480	0.706	3′720	0.770
Fer léger	41′228	14.930	46′910	12.364	62′950	12.786	60′110	12.442
Batteries	1′204	0.440	1′357	0.357	924	0.187	701	0.145
Carton	69′650	25.220	83′780	22.082	116′560	23.560	115′030	23.810
Branches, haies	177′320	64.20	362′880	101.22	316′120	64.218	340′540	70.49
Gazon et feuilles	166′920	60.43	190′160	53.04	269′160	54.673	187′840	38.88
Total	671′566	243	942′787	262.98	1'096′574	222.75	1'044'741	216.25

L'ensemble des déchets déposés en déchetterie en 2022 sont linéaires à 2021.

Les déchets encombrants ont subi une augmentation de 25 tonnes, cela est dû certainement à de nombreux changements de propriétaires dans les villas (ventes) en 2022.

Le changement climatique s'est fait ressentir aussi en déchetterie, en effet, le gazon qui pour cause de la sécheresse de l'été 2022 a fait diminuer de plus de 80 tonnes le volume, ce qui engendre du côté positif une économie d'environ CHF 8'000.00 sur le transport et l'élimination

Concernant les rétrocessions, nous avons en début d'année bénéficié de très bons retours financiers. Malheureusement, depuis le deuxième semestre, les prix se sont effondrés et nous n'avons plus reçu de rétrocession dans certains produits tels que : le papier, le carton, la ferraille, et nous avons dû payer pour les éliminer. La tendance est actuellement toujours la même, tous ces produits sont traités en bourse et il semble que la Chine et les pays importateurs ne sont plus acheteurs pour différentes questions politiques et de récession industrielle.

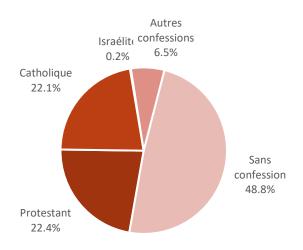
Volume total des déchets incinérables déposés à la déchetterie (en kg)								
	2019 (2762 hab.)		2020 (3794 hab.)		2021 (4923 hab.)		2022 (4831 hab.)	
	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant	Quantité totale	Par habitant
Encombrants	152′760	55.30	201′270	55.28	217′920	58.80	242′120	50.11
Plastiques	58′470	21.16	73′150	20.96	73′380	16.35	74′620	15.44
Inertes	148′800	53.87	204′600	57.99	183′120	35.21	163′820	33.91
Total	1'031′512	130	1'420'615	132.75	1'588'278	110.73	1'526′321	315.94

Eau potable

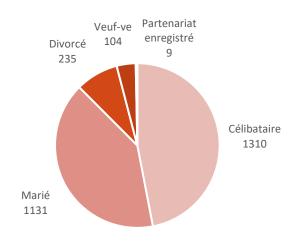
	Nbre d'habitants	Approvisionnement en eau [m3]		Livraison d'eau [m3]			Taux de perte [-]	Consomm. par habitant [I/j/hab]	
	(SCRIS au 31.12)	Eau de source	Livraison Lausanne	Total	Locaux Commune	Divers non facturé	Eau facturée		
2011	2 259	17 875	151 474	169 349	8 021	28 364	132 964	16.7%	205.4
2012	2 535	28 505	157 803	186 308	12 481	26 045	147 782	14.0%	201.4
2013	2 705	44 909	163 423	208 332	12 368	35 181	160 783	16.9%	211.0
2014	2 738	38 086	199 631	237 717	7 419	82 508	147 790	34.7%	237.9
2015	2 755	29 117	160 400	189 517	5 082	11 058	173 377	5.8%	188.5
2016	2 739	30 952	175 984	206 936	4 423	50 225	152 289	24.3%	207.0
2017	2 744	22 124	167 303	189 427	5 155	25 444	158 828	13.4%	189.1
2018	2 742	21 184	169 794	190 978	5 148	17 004	168 826	8.9%	190.8
2019	2 768	20 893	175 607	196 500	3 494	37 053	155 953	18.9%	194.5
2020	2 735	24 069	183 706	207 775	4 706	33 556	169 513	16.2%	208.1
2021	2 760	34 792	155 330	190 122	2 939	28 053	159 130	14.8%	188.7
2022	2 699	24 580	196 694	221 274	2 788	60 339	158 147	27.3%	224.6

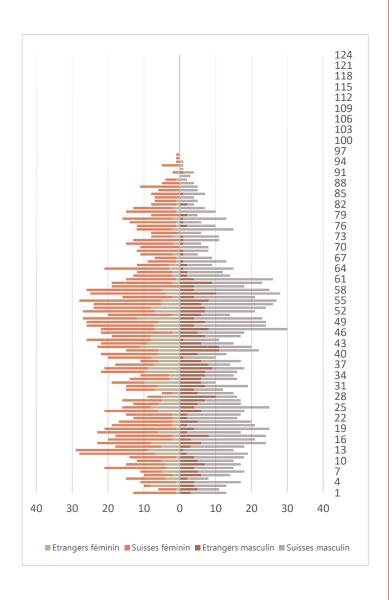
Contrôle des habitants

Habitant-e-s selon confession



Habitants-e-s selon état civil





Mouvements selon évènements des habitant-e-s établi-e-s				
Arrivée	163			
Départ	218			
Changement permis de séjour	28			
Naissance	24			
Décès	15			

PRÉAVIS NO. 17-2023 ETATS FINANCIERS 2022



COMMUNE DE CUGY / VD

Rapport sur les comptes 2022

LISTES DES SOLDES

Bilan
Fonctionnement
Nature

	<u>Actif</u>				
	2022	par hab.	2021	par hab.	
		(2699)		(2733)	
Patrimoine financier (actif réalisable)					
910 Disponible	2'915'589.86	1'080	5'734'967.16	2'098	
911 Débiteurs et c/c	3'881'216.32	1'438	4'043'095.79	1'479	
912 Patrimoine financier (1)	2'039'849.30	756	177'863.45	65	
913 Actifs transitoires	705'305.87	261	697'970.08	255	
	9'541'961.35	3'535	10'653'896.48	3'898	
Patrimoine administratif (immobilisé)					
914 Patrimoine administratif	17'172'737.95	6'363	17'806'743.35	6'515	
915 Titres et papiers valeur (2)	49'492.00	18	49'492.00	18	
916 Participations à amortir	24'000.00	9	32'000.00	12	
917 Autres dépenses à amortir	260'718.90	97	289'945.65	106	
	17'506'948.85	6'486	18'178'181.00	6'651	_
Actif total	27'048'910.20	10'022	28'832'077.48	10'550	

⁽¹⁾ dont 34 actions MCH Group AG acquises en remplacement des actions Beaulieu Exploitation SA au cours fiscal de CHF 4.60 au 31.12.2022, cotées en bourse à CHF 4.70 au 14.04.2023

Passif

	2022	par hab. (2699)	2021	par hab. (2733)
Dettes à court terme				
920 Créanciers	796'051.79	295	550'321.89	201
923 Provision débiteurs douteux	537'194.00	199	586'891.00	215
925 Passifs transitoires	396'163.53	147	400'994.40	147
	1'729'409.32	641	1'538'207.29	563
Dettes à moyen et long terme				
922 Dettes à moyen et long terme	15'100'000.00	5'595	18'375'000.00	6'723
Fonds propres				
928 Réserves et provisions	9'619'191.91	3'564	8'319'373.58	3'044
929 Capital	599'496.61	222	599'117.22	219
Bénéfice de l'année (a)	812.36	0 ((b) 379.39	0 <i>(b)</i>
	10'219'500.88	3'786	8'918'870.19	3'263
Passif total	27'048'910.20	10'022	28'832'077.48	10'550

(a) Résultat de l'exercice avant attribution : CHF 1'160'812.36

Page 1 14.04.2023

⁽²⁾ dont 980 actions Romande Energie au cours fiscal de CHF 1'115.-- au 31.12.2022, cotées en bourse à CHF 1'245.-- au 14.04.2023

⁽b) Résultat après attribution bouclement

La provenance des fonds et leur utilisation durant l'exercice 2022 s'établit comme suit :

Encaissement des taxes de ra	ents et fluctuation des réserves (Marge au accordement sur l'épuration accordement du service des eaux	utofin. 1 page 5)	2'113'285.04 12'740.00 12'119.20
Résultat avant amortissem	tofin. 2 page 5)	2'138'144.24	
Diminution d'actifs	- Liquidités	2'819'377.30	
	- c/c débiteurs	11'200.00	
	- Impôts à encaisser	64'088.05	
	- Autres débiteurs et créances	86'635.35	2'981'300.70
Augmentation de passifs :	- Créanciers	244'139.10	
	- Autres engagements courants	1'590.80	
	- Passifs transitoires	-4'830.87	240'899.03
Total provenance des fond	S	4	5'360'343.97
Augmentation d'actifs :	- Participations à recevoir	43.93	
	- Placement du patrimoine financier	1'861'985.85	
	- Actifs transitoires	7'335.79	1'869'365.57
Diminution de passifs :	- Variation des Emprunts	3'275'000.00	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	- Provision sur débiteurs	49'697.00	3'324'697.00
Investissements :			
	nssainissement		171'534.85
	pir et séparatif au chemin des Esserts	94'699.35	
9141.24 Réfection chen	•	133'815.30	
	bus TL et réfection rte de Morrens	-57'582.40	
9141.32 Aménagement	zones 30 km/h		
9141.50 Création girato		602.60	
<i>Bâtiments</i>			0.00
9143.00		0.00	
Installations de	es services industriels		-5'253.45
	t conduite chemin des Esserts	55'617.45	J 233.13
9144.24 Bouclage chen		-12'510.65	
	t conduite giratoire du Moulin	-48'360.25	
Adabilian Adapl	nines-Véhicules		0.00
9146.00	inies-verncuies	0.00	0.00
A J			0.00
<i>Autres investis</i> 9170	sements	0.00	0.00
	(_	E12601242 07
Total utilisation des fonds	(comme ci-aessus)	_	5'360'343.97

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2022

Domaine du fonctionnement		
Bénéfice de l'exercice		812.36
+ Amortissements :		837'513.55
- Administration générale	0.00	
- Finances	8'000.00	
- Domaines et Bâtiments	189'650.00	
- Travaux	347'661.75	
- Enseignement et cultes	258'450.00	
- Police	6'300.00	
- Affaires sociales	0.00	
- Service des eaux	27'451.80	
+ Attributions non monétaires :		1'443'992.03
- Attribution taxes entretien réseau d'égouts	175'059.05	
- Attribution taxes réseau d'eau	12'119.20	
- Attribution taxes investissement réseau d'égouts	12'740.00	
- Attribution taxes traitement et élimination des déchets	49'673.78	
- Attribution renouvellement et rénovation bâtiments	22'400.00	
- Attribution en attente d'affectation	1'160'000.00	
- Attribution signalétique Ferme du Verger	12'000.00	
./. Prélèvements non monétaires :		-144'173.70
- Prélèvement taxes investissement réseau égouts	0.00	
- Prélèvement taxes affectées service des eaux	-69'777.25	
- Prélèvement taxes traitement et élim. Déchets	0.00	
- Prélèvement réserve taxes de non construction d'abri Pci	-41'391.25	
- Prélèvement réserve à but social	-5'380.20	
- Prélèvement réserve pour travaux routiers	-27'625.00	
Marge d'autofinancement		2'138'144.24
+/- variation actif circulant 911-913-920-923-925		345'745.71
Cash flow généré par le fonctionnement		2'483'889.95

<u>Domaine des investissements</u>		
+ Amortissement du Patrimoine Financier (912)		1'307.45
- amortissement titres MCH Group	1'307.45	
- Acquisitions nettes au Patrimoine Financier (912)		-1'863'293.30
- achat de titres	0.00	
- achat de terrains	-1'863'293.30	
+ Participations, subventions et vente Patrimoine Administratif		123'140.40
- transfert au patrimoine financier	0.00	
- participations de tiers	0.00	
- rbt de prêts à des communes et autres remboursements	0.00	
- subventions	123'140.40	

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2	022 (suite)			
Domaine des investissements (suite)				
- Acquisitions et rénovations Patrimoine	Administratif			-289'421.80
- ouvrages de génie civil et assainisseme			-229'117.25	
- bâtiments et constructions			0.00	
- installations des services industriels			-60'304.55	
- forêts			0.00	
- mobilier, machines et véhicules			0.00	
- marchandises et approvisionnement			0.00	
- autres biens			0.00	
- prêts et participations permanentes			0.00	
- indemnités d'expropriation			0.00	
- crédits d'études			0.00	
- Autres subventions			0.00	
- autres dépenses d'investissement				
Utilisation nette dans le domaine des	investissements	5		-2'028'267.25
Domaine du financement				
+ Souscription nouveaux emprunts				11'850'000.00
- Emprunt Banque cantonale de Genève			3'500'000.00	
- Emprunt Fondation supplétive LPP			3'500'000.00	
- Emprunt SUVA			1'850'000.00	
- Emprunt Banque cantonale de Neuchâ	tel		3'000'000.00	
 - Remboursement financement étrangel				-15'125'000.00
- amortissement emprunts (contractuel)			-125'000.00	
- rbt emprunt Commune de Cheseaux			-1'000'000.00	
- rbt emprunt Fondation supplétive LPP			-3'500'000.00	
- rbt emprunt Retraites populaires			-7'500'000.00	
 - rbt emprunt Banque cantonale de Neu	châtel		-3'000'000.00	
Utilisation nette dans le domaine du 1	inancement			-3'275'000.00
Utilisation nette du cash flow (selon l	es domaines ci-	dessus)		-2'819'377.30
Variation des liquidités				
Liquidités début d'exercice (910)				5'734'967.16
Variation de trésorerie durant l'exercice				-2'819'377.30
Liquidités en fin d'exercice (910)				2'915'589.86
Détermination de l'endettement		2022	Bilan	2021
	par hab.	31.12.2022	par hab.	31.12.2021
	(2699)		(2733)	
Fonds étrangers totaux (920-925)	6'235	16'829'409	7'286	19'913'207
(Endettement brut) (1)				
./. Actif réalisable (910-913)	<u>3'535</u>	9'541'961	<u>3'898</u>	10'653'896
Endettement net (2)	2'700	7'287'448	3'388	9'259'311
Fonds propres (928-929)	<u>3'786</u>	10'219'501	<u>3'263</u>	8'918'870
Actifs immobilisés (914-917)	6'486	17'506'949	6'651	18'178'181
(1) Plefend color indication du Contra CUE	10/000	tant		
(1) Plafond selon indication du Canton : CHF				
(2) Plafond selon indication du Canton : CHF	5 000 par nabi	lanı		

2022

Commentaire général sur la situation des comptes de l'exercice 2022

Tels qu'ils sont présentés, les comptes de l'exercice 2022 se soldent par un bénéfice de CHF 812.36 (CHF 1'160'812.36 avant attribution à la réserve faisant l'objet d'une proposition d'attribution en dernière page du présent document) correspondant à un excédent de revenus. Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 880'016.75. On notera que ce résultat fait apparaître une marge d'autofinancement positive. Ces chiffres appellent quelques commentaires figurant aux pages 23 et 24, première partie.

Détermination du Cash Flow et de la Marge d'autofinancement

	20)22
Ce résultat se détermine comme suit :	Comptes	Budget
Excédent de revenus - charges	812.36	-880'016.75
Amortissements obligatoires (page 8)	837'513.55	837'513.55
Amortissements complémentaires (page 8)	0.00	0.00
Attributions aux réserves <i>(page 12)</i>	247'132.83	133'970.00
Prélèvements des réserves (page 12)	-144'173.70	-134'216.80
Attribution supplémentaire aux réserves <i>(page 12)</i> (voir dernière page du présent document)	1'172'000.00	0.00
Résultat avant amortissements et fluctuation des réserves (marge autofin. 1) CHF 2'156'035.04	2'113'285.04	-42'750.00
Attribution à la réserve part. aux frais d'équipement Taxe unique <i>(page 12)</i>	0.00	0.00
Attribution à la réserve Epuration - Taxe unique (page 12)	12'740.00	0.00
Attribution à la réserve Service des eaux - Taxe unique (page 12)	12'119.20	0.00
Résultat avant amortissements et fluctuation des réserves (marge autofin. 2) CHF 2'180'894.24	2'138'144.24	-42'750.00

Voir également les pages n° 23 à 24 ci-après

Cette situation a fait l'objet d'une analyse de laquelle il ressort les améliorations ou moins-values suivantes par rapport au budget :

1. Administration	177'490.30
2.1 Impôts voir commentaires pages 15 et 16 première partie	365'981.07
2.2 Service financier (dont Péréquation et revenu des titres)	260'826.12
3. Domaines et bâtiments	61'756.90
4. Travaux (sans routes ni épuration)	317'461.73
Routes	303'514.63
Epuration	63'489.05
5. Enseignement	215'530.69
6. Police	21'771.10
Service du Feu	-5'482.65
Protection civile	-37'436.10
7. Sécurité sociale (dont cohésion sociale, EFAJE)	379'817.65
8. Services industriels	31'314.55
Variation comme page précédente (marge autofin. 1)	2'156'035.04
4.0 Part. aux frais d'équipement lors de plans de quartier	0.00
4.6. Taxes de raccordement épuration	12'740.00
8. Taxes de raccordement Services industriels	12'119.20
Variation idem page précédente (marge autofin. 2)	2'180'894.24

Page 6 17.04.2023

Commune de Cugy VD

Montants dépensés au 31.12.2022

Liste des préavis terminés	Etat
Création Giratoire du Moulin	Terminé
Préavis 50/16-13/18 CHF 1'480'000 Création d'un giratoire au carrefour des	dépenses au 31.12.2022
rte de Bottens et rte de Montheron	CHF 1'457'346.10
(subvention cantonale gestion du trafic à recevoir en 2023 CHF 264'800)	
Réaménagement du chemin des Dailles	Terminé
Préavis 24/19 CHF 915'000 pour le réaménagement du chemin des Dailles	dépenses au 31.12.2022
(subvention ECA reçue CHF 13'474 non déduite)	CHF 724'152.70
Liste des préavis en cours	Etat
Aménagement zones 30 km/h à l'intérieur de la localité	En cours
Préavis 28/07 CHF 195'000 Aménagement de zones à 30 km/h	dépenses au 31.12.2022 CHF 146'416.90
Actualisation du Plan Directeur de Distribution d'eau	En cours
Préavis 43/09 CHF 30'000 Actualisation du PDDE	dépenses au 31.12.2022 CHF 4'950.00
Création arrêts bus TL et réfection route de Morrens	En cours
Préavis 29/20 CHF 375'000 Création arrêts bus TL et réfection route de Morrens	dépenses au 31.12.2022
(subvention tapis phonoabsorbant reçue CHF 57'582.40 non déduite)	CHF 248'352.25
Acquisition parcelle 66	En cours
Préavis 07/22 CHF 3'750'000 Acquisition parcelle 66	dépenses au 31.12.2022
(patrimoine financier)	CHF 1'863'293.30
Réaménagement chemin des Esserts	En cours
Préavis 09/22 CHF 1'490'000 Réaménagement chemin des Esserts avec trottoir	dépenses au 31.12.2022 CHF 94'699.35
Listo des préavis financés par la hudget	
Liste des préavis financés par le budget	Etat
<u>Liste des préavis financés par le budget</u> Adaptation PGA et RGATC - crédit cadre figurant au budget de fonctionnement	Etat En cours
<u>Liste des préavis financés par le budget</u> Adaptation PGA et RGATC - crédit cadre figurant au budget de fonctionnement Préavis 47/16 CHF 140'000 Adaptation PGA et RGATC	Etat En cours
Liste des préavis financés par le budget Adaptation PGA et RGATC - crédit cadre figurant au budget de fonctionnement Préavis 47/16 CHF 140'000 Adaptation PGA et RGATC Annonce COFIN No. 02-2019	Etat En cours dépenses au 31.12.2022
Liste des préavis financés par le budget Adaptation PGA et RGATC - crédit cadre figurant au budget de fonctionnement Préavis 47/16 CHF 140'000 Adaptation PGA et RGATC Annonce COFIN No. 02-2019 Crédit cadre révision Plan des Zones (PZ) et adaptation règlement (RGATC)	Etat En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 164'437.30 En cours
Liste des préavis financés par le budget Adaptation PGA et RGATC - crédit cadre figurant au budget de fonctionnement Préavis 47/16 CHF 140'000 Adaptation PGA et RGATC Annonce COFIN No. 02-2019	Etat En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 164'437.30 En cours
Liste des préavis financés par le budget Adaptation PGA et RGATC - crédit cadre figurant au budget de fonctionnement Préavis 47/16 CHF 140'000 Adaptation PGA et RGATC Annonce COFIN No. 02-2019 Crédit cadre révision Plan des Zones (PZ) et adaptation règlement (RGATC) Préavis 18/19 CHF 230'000 révision plan des zones (PZ) et règlement général de	Etat En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 164'437.30 En cours dépenses au 31.12.2022
Liste des préavis financés par le budget Adaptation PGA et RGATC - crédit cadre figurant au budget de fonctionnement Préavis 47/16 CHF 140'000 Adaptation PGA et RGATC Annonce COFIN No. 02-2019 Crédit cadre révision Plan des Zones (PZ) et adaptation règlement (RGATC) Préavis 18/19 CHF 230'000 révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du terrritoire et les constructions (RGATC)	Etat En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 164'437.30 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 234'827.30 En cours
Liste des préavis financés par le budget Adaptation PGA et RGATC - crédit cadre figurant au budget de fonctionnement Préavis 47/16 CHF 140'000 Adaptation PGA et RGATC Annonce COFIN No. 02-2019 Crédit cadre révision Plan des Zones (PZ) et adaptation règlement (RGATC) Préavis 18/19 CHF 230'000 révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du terrritoire et les constructions (RGATC) Crédit cadre finalisation révision Plan des Zones (PZ) et autres (PACom, RGATC)	Etat En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 164'437.30 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 234'827.30 En cours dépenses au 31.12.2022
Liste des préavis financés par le budget Adaptation PGA et RGATC - crédit cadre figurant au budget de fonctionnement Préavis 47/16 CHF 140'000 Adaptation PGA et RGATC Annonce COFIN No. 02-2019 Crédit cadre révision Plan des Zones (PZ) et adaptation règlement (RGATC) Préavis 18/19 CHF 230'000 révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du terrritoire et les constructions (RGATC) Crédit cadre finalisation révision Plan des Zones (PZ) et autres (PACom, RGATC) Préavis 03/21 CHF 410'000 finalisation révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du terrritoire et les constructions (RGATC), centralité et mobili Crédit cadre concept "Villages solidaires"	Etat En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 164'437.30 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 234'827.30 En cours dépenses au 31.12.2022
Liste des préavis financés par le budget Adaptation PGA et RGATC - crédit cadre figurant au budget de fonctionnement Préavis 47/16 CHF 140'000 Adaptation PGA et RGATC Annonce COFIN No. 02-2019 Crédit cadre révision Plan des Zones (PZ) et adaptation règlement (RGATC) Préavis 18/19 CHF 230'000 révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du terrritoire et les constructions (RGATC) Crédit cadre finalisation révision Plan des Zones (PZ) et autres (PACom, RGATC) Préavis 03/21 CHF 410'000 finalisation révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du terrritoire et les constructions (RGATC), centralité et mobili	Etat En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 164'437.30 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 234'827.30 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 65'846.25 En cours
Liste des préavis financés par le budget Adaptation PGA et RGATC - crédit cadre figurant au budget de fonctionnement Préavis 47/16 CHF 140'000 Adaptation PGA et RGATC Annonce COFIN No. 02-2019 Crédit cadre révision Plan des Zones (PZ) et adaptation règlement (RGATC) Préavis 18/19 CHF 230'000 révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du terrritoire et les constructions (RGATC) Crédit cadre finalisation révision Plan des Zones (PZ) et autres (PACom, RGATC) Préavis 03/21 CHF 410'000 finalisation révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du terrritoire et les constructions (RGATC), centralité et mobili Crédit cadre concept "Villages solidaires" Préavis 23/19 CHF 180'000 mise en place d'un concept "Villages solidaires" en faveur	Etat En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 164'437.30 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 234'827.30 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 65'846.25 En cours dépenses au 31.12.2022
Liste des préavis financés par le budget Adaptation PGA et RGATC - crédit cadre figurant au budget de fonctionnement Préavis 47/16 CHF 140'000 Adaptation PGA et RGATC Annonce COFIN No. 02-2019 Crédit cadre révision Plan des Zones (PZ) et adaptation règlement (RGATC) Préavis 18/19 CHF 230'000 révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du terrritoire et les constructions (RGATC) Crédit cadre finalisation révision Plan des Zones (PZ) et autres (PACom, RGATC) Préavis 03/21 CHF 410'000 finalisation révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du terrritoire et les constructions (RGATC), centralité et mobili Crédit cadre concept "Villages solidaires" Préavis 23/19 CHF 180'000 mise en place d'un concept "Villages solidaires" en faveur des aînés	Etat En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 164'437.30 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 234'827.30 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 65'846.25 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 155'005.00 En cours
Liste des préavis financés par le budget Adaptation PGA et RGATC - crédit cadre figurant au budget de fonctionnement Préavis 47/16 CHF 140'000 Adaptation PGA et RGATC Annonce COFIN No. 02-2019 Crédit cadre révision Plan des Zones (PZ) et adaptation règlement (RGATC) Préavis 18/19 CHF 230'000 révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du terrritoire et les constructions (RGATC) Crédit cadre finalisation révision Plan des Zones (PZ) et autres (PACom, RGATC) Préavis 03/21 CHF 410'000 finalisation révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du terrritoire et les constructions (RGATC), centralité et mobili Crédit cadre concept "Villages solidaires" Préavis 23/19 CHF 180'000 mise en place d'un concept "Villages solidaires" en faveur des aînés Etude pour la renaturation ruisseau Derrey le Motty Préavis 27/20 CHF 84'000 Etude pour la renaturation et la mise à ciel ouvert du	Etat En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 164'437.30 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 234'827.30 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 65'846.25 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 155'005.00 En cours
Liste des préavis financés par le budget Adaptation PGA et RGATC - crédit cadre figurant au budget de fonctionnement Préavis 47/16 CHF 140'000 Adaptation PGA et RGATC Annonce COFIN No. 02-2019 Crédit cadre révision Plan des Zones (PZ) et adaptation règlement (RGATC) Préavis 18/19 CHF 230'000 révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du terrritoire et les constructions (RGATC) Crédit cadre finalisation révision Plan des Zones (PZ) et autres (PACom, RGATC) Préavis 03/21 CHF 410'000 finalisation révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du terrritoire et les constructions (RGATC), centralité et mobili Crédit cadre concept "Villages solidaires" Préavis 23/19 CHF 180'000 mise en place d'un concept "Villages solidaires" en faveur des aînés Etude pour la renaturation ruisseau Derrey le Motty Préavís 27/20 CHF 84'000 Etude pour la renaturation et la mise à ciel ouvert du ruisseau Derrey le Motty	Etat En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 164'437.30 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 234'827.30 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 65'846.25 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 155'005.00 En cours dépenses au 31.12.2022
Liste des préavis financés par le budget Adaptation PGA et RGATC - crédit cadre figurant au budget de fonctionnement Préavis 47/16 CHF 140'000 Adaptation PGA et RGATC Annonce COFIN No. 02-2019 Crédit cadre révision Plan des Zones (PZ) et adaptation règlement (RGATC) Préavis 18/19 CHF 230'000 révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du terrritoire et les constructions (RGATC) Crédit cadre finalisation révision Plan des Zones (PZ) et autres (PACom, RGATC) Préavis 03/21 CHF 410'000 finalisation révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du terrritoire et les constructions (RGATC), centralité et mobili Crédit cadre concept "Villages solidaires" Préavis 23/19 CHF 180'000 mise en place d'un concept "Villages solidaires" en faveur des aînés Etude pour la renaturation ruisseau Derrey le Motty Préavis 27/20 CHF 84'000 Etude pour la renaturation et la mise à ciel ouvert du ruisseau Derrey le Motty Liste des préavis votés, non commencés	Etat En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 164'437.30 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 234'827.30 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 65'846.25 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 155'005.00 En cours dépenses au 31.12.2022
Liste des préavis financés par le budget Adaptation PGA et RGATC - crédit cadre figurant au budget de fonctionnement Préavis 47/16 CHF 140'000 Adaptation PGA et RGATC Annonce COFIN No. 02-2019 Crédit cadre révision Plan des Zones (PZ) et adaptation règlement (RGATC) Préavis 18/19 CHF 230'000 révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du terrritoire et les constructions (RGATC) Crédit cadre finalisation révision Plan des Zones (PZ) et autres (PACom, RGATC) Préavis 03/21 CHF 410'000 finalisation révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du terrritoire et les constructions (RGATC), centralité et mobili Crédit cadre concept "Villages solidaires" Préavis 23/19 CHF 180'000 mise en place d'un concept "Villages solidaires" en faveur des aînés Etude pour la renaturation ruisseau Derrey le Motty Préavís 27/20 CHF 84'000 Etude pour la renaturation et la mise à ciel ouvert du ruisseau Derrey le Motty	Etat En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 164'437.30 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 234'827.30 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 65'846.25 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 155'005.00 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 29'577.95 Non débuté
Liste des préavis financés par le budget Adaptation PGA et RGATC - crédit cadre figurant au budget de fonctionnement Préavis 47/16 CHF 140'000 Adaptation PGA et RGATC Annonce COFIN No. 02-2019 Crédit cadre révision Plan des Zones (PZ) et adaptation règlement (RGATC) Préavis 18/19 CHF 230'000 révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du terrritoire et les constructions (RGATC) Crédit cadre finalisation révision Plan des Zones (PZ) et autres (PACom, RGATC) Préavis 03/21 CHF 410'000 finalisation révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du terrritoire et les constructions (RGATC), centralité et mobili Crédit cadre concept "Villages solidaires" Préavis 23/19 CHF 180'000 mise en place d'un concept "Villages solidaires" en faveur des aînés Etude pour la renaturation ruisseau Derrey le Motty Préavis 27/20 CHF 84'000 Etude pour la renaturation et la mise à ciel ouvert du ruisseau Derrey le Motty Liste des préavis votés, non commencés Transformation et rénovation Ancienne Forge Préavis 44/15 CHF 2'200'000 Transformation et rénovation Ancienne Forge	Etat En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 164'437.30 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 234'827.30 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 65'846.25 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 155'005.00 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 29'577.95 Non débuté dépenses au 31.12.2022 CHF
Liste des préavis financés par le budget Adaptation PGA et RGATC - crédit cadre figurant au budget de fonctionnement Préavis 47/16 CHF 140'000 Adaptation PGA et RGATC Annonce COFIN No. 02-2019 Crédit cadre révision Plan des Zones (PZ) et adaptation règlement (RGATC) Préavis 18/19 CHF 230'000 révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du terrritoire et les constructions (RGATC) Crédit cadre finalisation révision Plan des Zones (PZ) et autres (PACom, RGATC) Préavis 03/21 CHF 410'000 finalisation révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du terrritoire et les constructions (RGATC), centralité et mobili Crédit cadre concept "Villages solidaires" Préavis 23/19 CHF 180'000 mise en place d'un concept "Villages solidaires" en faveur des aînés Etude pour la renaturation ruisseau Derrey le Motty Préavis 27/20 CHF 84'000 Etude pour la renaturation et la mise à ciel ouvert du ruisseau Derrey le Motty Liste des préavis votés, non commencés Transformation et rénovation Ancienne Forge Préavis 44/15 CHF 2'200'000 Transformation et rénovation Ancienne Forge Renouvellement des véhicules Préavis 14/22 CHF 680'000 Renouvellement parc véhicules de voirie	Etat En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 164'437.30 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 234'827.30 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 65'846.25 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 155'005.00 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 29'577.95 Non débuté dépenses au 31.12.2022
Liste des préavis financés par le budget Adaptation PGA et RGATC - crédit cadre figurant au budget de fonctionnement Préavis 47/16 CHF 140'000 Adaptation PGA et RGATC Annonce COFIN No. 02-2019 Crédit cadre révision Plan des Zones (PZ) et adaptation règlement (RGATC) Préavis 18/19 CHF 230'000 révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du terrritoire et les constructions (RGATC) Crédit cadre finalisation révision Plan des Zones (PZ) et autres (PACom, RGATC) Préavis 03/21 CHF 410'000 finalisation révision plan des zones (PZ) et règlement général de l'aménagement du terrritoire et les constructions (RGATC), centralité et mobili Crédit cadre concept "Villages solidaires" Préavis 23/19 CHF 180'000 mise en place d'un concept "Villages solidaires" en faveur des aînés Etude pour la renaturation ruisseau Derrey le Motty Préavis 27/20 CHF 84'000 Etude pour la renaturation et la mise à ciel ouvert du ruisseau Derrey le Motty Liste des préavis votés, non commencés Transformation et rénovation Ancienne Forge Préavis 44/15 CHF 2'200'000 Transformation et rénovation Ancienne Forge Renouvellement des véhicules	Etat En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 164'437.30 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 234'827.30 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 65'846.25 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 155'005.00 En cours dépenses au 31.12.2022 CHF 29'577.95 Non débuté dépenses au 31.12.2022 CHF Non débuté dépenses au 31.12.2022

3'007'395.60

6'756'604.40

Solde à investir sur préavis en cours, y compris préavis à fnancer par le budget

2022

Amortissements obligatoires :	Comptes		Budget
Ouvrages de Génie Civil et d'assainissement :			
- Trottoir le long de la RC501	10'130.00		10'130.00
- Aménagement RC501b Centre commercial	19'900.00		19'900.00
- Sécurisation de la Route de la Bérallaz	11'880.00		11'880.00
- Réfection route des Biolettes	18'500.00		18'500.00
- Trottoir et Eclairage public Cavenettaz	30'000.00		30'000.00
- Aménagement RC501b en traversée	45'500.00		45'500.00
- Site de la Chavanne	7'725.00		7'725.00
- Aménagement Espace public Cavenettaz	22'200.00		22'200.00
- Etude réfection rue du Village	3'150.00		3'150.00
- Réfection Rue du Village	51'750.00		51'750.00
- Construction chemin d'accès à la déchetterie	5'250.00		5'250.00
- Aménagement chemin du Couchant	3'600.00		3'600.00
- Collecteurs Esserpy-Crêt	17'000.00		17'000.00
Services Industriels			
- Conduite " Rte des Biolettes-Rte de Morrens"	6'063.40		6'063.40
- Bouclage Bérallaz, Bellevue, Prélaz	9'673.95		9'673.95
- Conduite "Ch. Choulaires-Combe"	5'380.00		5'380.00
- Extension conduite "Ch. de la Lisière"	6'334.45		6'334.45
Bâtiments			
- Transformation et rénovation Maison de Commune	71'700.00		71'700.00
- Etude construction du collège du Motty	3'200.00		3'200.00
- Construction du collège du Motty	46'200.00		46'200.00
- Achat parcelle 87	50'000.00		50'000.00
- Etude pour la création d'une UAPE	18'550.00		18'550.00
- Locaux de voirie à Praz Faucon	32'800.00		32'800.00
- Etude transfert déchetterie	1'150.00		1'150.00
- Construction déchetterie à Praz Faucon	36'750.00		36'750.00
- Réfection extérieure collège et salle de gym Chavanne	44'750.00		44'750.00
- Réaménagement classes Cavenettaz	17'900.00		17'900.00
- Rénovation appartement Cavenettaz	8'800.00		8'800.00
- Etude pour la construction du collège de l'Epi d'Or	10'000.00		10'000.00
- Construction du collège de l'Epi d'Or	177'000.00		177'000.00
Mobilier - Machines - Véhicules			
- Véhicule pickup Toyota Hilux	5'500.00		5'500.00
- Véhicule Pony Boschung	14'200.00		14'200.00
Autres investissements à amortir			
- Etablissement d'un PGEE (Plan général d'évacuation des eaux)	4'000.00		4'000.00
- Don Tennis Club	8'000.00		8'000.00
- Vidéosurveillance des bâtiments communaux	6'300.00		6'300.00
- Etude Contrat de Performance Electrique	6'676.75		6'676.75
Totaux	837'513.55		837'513.55
	Comptes	2022	Budget
Amortissements complémentaires sur préavis :			
Amortissement complémentaire avant répartition du bénéfice	néant		néant
Totaux	0.00		0.00
2		3	14.04.20

Commune de Cugy VD Tableau des investissements Comptes 2022

			2									
No de compte	Objet	Préavis	Crédit accordé	Coût de la construction au 01.01.2022	Amortissements cumulés au 01.01.2022	Solde comptable au 01.01.2022	Dépenses 2022	Subsides et participations de tiers 2022	Amortissements 2022 Obligatoire - Supplémenta	Solde à amorti au 31.12.2022	Dı	nort. Irée k - so.
Ouvrages d	le génie civil et d'assainissement			01.01.2022	01.01.2022	01.01.2022		de tiers 2022	Obligatoric Supplementa		IVIG	T 30.
	Aménagt trottoir ch. des Esserts	09/22	918'000.00	0.00	0.00	0.00	64'304.30			64'304.30	15	ec
9141.09	Réfection EU-EC-Séparatif ch. des Esserts	09/23	285'000.00		0.00	0.00	30'395.05			30'395.05		ec
9141.19	Trottoir RC501 avec bande cyclable	04/98	276'000.00		272'080.00	112'154.30			10'130.00	102'024.30		
9141.20	Entrée Ch. du Château-Rte Bottens	71/05	585'000.00							10000	-	1
		19/07	61'000.00	11	257'000.00	339'649.65			19'900.00	319'749.65	30	16
		41/09	57'559.65									
9141.21	Sécurisation route de la Bérallaz	21/19	135'000.00	117'903.30	11'823.30	106'080.00			11'880.00	94'200.00	10	8
9141.24	Réfection route des Biolettes	24/13	370'000.00			217'997.50			18'500.00	199'497.50		
9141,24,19	Réfection chaussée ch. des Dailles	24/19	755'000.00		0.00	395'142.45	133'815.30			528'957.75	_	4
9141.24.46	Canalisation EC ch. des Dailles	24/19		62'174.45	0.00	62'174.45				62'174.45		ec
9141.25	Etude transfert déchetterie	09/02	30'000.00	34'327.70	11'500.00	22'827.70			1'150.00	21'677.70	_	
9141.27.01	Chaussée et Eclairage public Ch. Cavenettaz	61/11	542'500.00			694'184.95			30'000.00	664'184.95	_	
9141.28	Collecteurs Esserpy-Crêt	62/05	513'000.00			236'329.10			17'000.00	219'329.10	-	
9141.29	Aménagt rte de Morrens avec arrêt TL	29/20	375'000.00			245'529.10		57'582.40		187'946.70		
9141.30	Aménagt routier 2ème partie RC 501	40/09	1'300'000.00			1'010'805.75			45'500.00	965'305.75	_	
9141.32	Mise en place zones 30 km/h	28/07	195'000.00			146'416.90				146'416.90		ec
9141.33	Aménagt routier abords collège Chavanne	21/07	534'000.00			23'175.00			7'725.00	15'450.00	_	
9141.36	Aménagt carrefour Cavenettaz-Rue du Village	57/10	975'000.00			465'034.55			22'200.00	442'834.55		
9141.39.01	Etude Aménagt Rue du Village	27/14	110'000.00			78'456.35			3'150.00	75'306.35		
9141.39.02		39/15	1'847'300.00			1'013'679.90			51'750.00	961'929.90	_	
9141.42.01	Chemin accès nouvelle déchetterie	42/09	245'000.00			104'827.20			5'250.00	99'577.20		
9141.42.02		42/09	987'900.00			655'893.10			32'800.00	623'093.10		-
9141.42.03		42/09	1'992'100.00	1'148'469.90	452'300.00	696'169.90			36'750.00	659'419.90	30	
9141.43	Améngt Ch. du Couchant	08/12	205'000.00		28'800.00	9'419.80			3'600.00	5'819.80		
9141.50.01	Création giratoire du Moulin	13/18	1'280'000.00		0.00	1'018'861.35	602.60			1'019'463.9		_
	Conduite EU-EC giratoire du Moulin	13/18	76'000.00		0.00	171'119.20				171'119.20		1
Bâtiments	communaux		1				9				1	T
9143.16	Rénovation Maison de Commune	54/10	3'150'000.00									
3113.10	Transfer to the second of the	21/13	235'000.00		1'807'964.55	1'576'400.00			71'700.00	1'504'700.00	30	21
9143.17	Réaménagt 3 salles de classes Cavenettaz	17/12	380'000.00		143'200.00	214'767.50			17'900.00	196'867.50	30	11
9143.21	Travaux extérieur collège de la Chavanne	39/09	2'335'000.00						44'750.00	792'339.10	-	
9143.23	Etude construction d'un jardin d'enfants	30/08	77'000.00			-	-		3'200.00	59'956.10	_	
9143.25	Construction collège du Motty	58/10	1'366'000.00						46'200.00	877'793.00	_	
9143.33	Etude construction collège de l'Epi d 'Or	30/14	297'000.00						10'000.00	184'043.10		
9143.33	Construction collège de l'Epi d'Or	33/14	6'200'000.00						177'000.00	4'053'922.4	_	_
9143.38	Réfection appart. de fonction Cavenettaz	38/15	95'000.00						8'800.00	26'178.00	_	_
9143.51	Achat parcelle 87	51/16	1'500'000.00						50'000.00	1'145'128.0	_	

Page 9 14.04.2023

Commune de Cugy VD

Tableau des investissements

Comptes 2022

No de compte	Objet	Préavis	Crédit accordé	Coût de la construction au 01.01.2022	Amortissements cumulés au 01.01.2022	Solde comptable au 01.01.2022	Dépenses 2022	Subsides et participations de tiers 2022	Amortissements 2022 Obligatoire - Supplémentaire	Solde à amortir au 31.12.2022	Du	nort. Irée (- so.
Services in	dustrials											
9144.09	Conduite eau ch. des Esserts	09/22	285'000.00	0.00	0.00	0.00	55'617.45		0.00	55'617.45	R	ec
9144.15	Conduite Biolettes-Praz-Morrens	08/94	226'000.00		173'072.25	6'063.40	55 511,15		6'063.40	0.00	-	-
9144.24	Bouclage réseau d'eau Ch. des Dailles	24/19	160'000.00		0.00	132'057.15	963.35	13'474.00	0 000.10	119'546.50		1
9144.25	Bouclage Bérallaz-Bellevue-Prélaz	65/05	180'000.00	177'673.95	168'000.00	9'673.95			9'673.95	0.00	-	4
9144.26	Rplt conduite Choulaires-Combe	13/07	216'400.00	107'542.60		42'982.60			5'380.00	37'602.60	_	7
9144.43	Actualisation PDEE (Plan distribution d'eau)	43/09	30'000.00	4'950.00	0.00	4'950.00				4'950.00	-	ec
9144.50	Conduite giratoire du Moulin	13/18	124'000.00	263'039.20	0.00	263'039.20	3'723.75	52'084.00		214'678.95	-	1
9144.51	Extension conduite Ch. de la Lisière	51/10	81'000.00	66'634.45	60'300.00	6'334.45			6'334.45	0.00	10	
Mobilier -	Machines - Véhicules											
9146.02	Véhicule Toyota Hilux	13/12	55'000.00	54'138.65	43'000.00	11'138.65			5'500.00	5'638.65	10	1
9146.08	Véhicule Pony Boschung	53/16	142'000.00	140'143.50	71'000.00	69'143.50			14'200.00	54'943.50	10	4
Autres inve	estissements											
9149.35	Vidéosurveillance sur 3 sites	35/14	120'000.00	64'435.95	39'500.00	24'935.95			6'300.00	18'635.95	10	3
Subvention	ns et participations à amortir											
9165.37	Participation réfection court Tennis Club	37/15	80'000.00	80'000.00	48'000.00	32'000.00			8'000.00	24'000.00	10	3
Autres dép	penses à amortir (Etudes)											
9170.05	Etablt PGEE (Plan Général d'évacuation des eau	33/97	154'425.00	106'318.90	44'000.00	62'318.90			4'000.00	58'318.90	30	15
9170.10	Etude CPE (Eclairage public)	10/18	73'000.00	50'374.05	0.00	60'676.75			6'676.75	54'000.00	10	9
9170.52	Etude création UAPE sur la parcelle 87	52/16	232'000.00	185'572.75	18'622.75	166'950.00			18'550.00	148'400.00	10	8
			32'444'184.65	26'835'470.10	8'857'102.80	17'988'670.00	289'421.80	123'140.40	837'513.55 0.0	0 17'317'437.85		

ec En cours de réalisation

R Amortissement par fonds de réserve

		Capital au 1.1.2022	Attrib. 2022	Prélèv. 2022	solde au 31.12.2022	Total
Fonds alim	nentés par des recettes affectées					3'915'629.71
9280.02	Taxes affectées réseau Egouts-Epuration	2'219'595.46	175'059.05		2'394'654.51	
9280.03	Taxes affectées réseau d'eau	914'719.03	12'119.20	69'777.25	857'060.98	
9280.04	Taxes affectées investissements Egouts	334'119.05	12'740.00		346'859.05	
9280.05	Régulation gestion des Déchets	267'381.39	49'673.78		317'055.17	
Fonds de r	enouvellement et de rénovation					22'400.00
9281.58	Fonds de revouvellement et de rénovation Ferme du Verger		22'400.00		22'400.00	
Fonds de r	éserves divers					5'681'162.20
9282.00	Taxes rachat places PCi	124'247.90		41'391.25	82'856.65	
9282.01	Fonds de réserve PCi	1'900.00			1'900.00	
9282.02	Fonds de réserve à but social	10'103.10		5'380.20	4'722.90	
9282.12	En attente d'affectation	2'831'989.40	1'160'000.00		3'991'989.40	
9282.15	Participation de plans de quartier à l'équipement collectif	921'646.05			921'646.05	
9282.16	Fonds d'égalisation de la Péréquation et Facture sociale	321'500.00			321'500.00	
9282.35.80	Signalétique Ferme du Verger CVE		12'000.00		12'000.00	
9282.42	Concept énergétique	9'375.00			9'375.00	
9282.43	Fonds de réserve pour amortissement travaux routiers	362'797.20		27'625.00	335'172.20	
		8'319'373.58	1'443'992.03	144'173.70	9'619'191.91	9'619'191.91

Attention: Dans une perspective bilancielle au 31.12.2022, les réserves sont couvertes à hauteur de CHF 2'915'589.86 par les liquidités (30%)

(*) Tous les fonds de réserves ont une affectation qui leur est propre, sauf le compte 9282.12

				No du compte de		
Détail des prélèvements prévus sur préavis		Montant préavis prévus			Réserve	
9280.03 43/09 - Etablissement d'un PDDE		30'000.00				
9280.03 50/16 - Remplt conduite giratoire du Moulin		64'500.00				
9280.03 24/19 - Bouclage chemin des Dailles		151'000.00	245'500.00	\longrightarrow	9280.03	
9280.04 50/16 - EU-EC giratoire du Moulin		40'100.00				
9280.04 24/19 - Collecteur eaux-claires chemin des Dailles	3	60'000.00	100'100.00	\longrightarrow	9280.04	
9282.12 28/07 - Aménagement zones 30 km/h.	9	195'000.00	195'000.00	\longrightarrow	9280.12	
9282.43 21/07 - Aménagement abords zone scolaire	7'725/an	30'872.55		Jusqu'en 2024		
9282.43 71/05 - Aménagement route Centre Commercial	13'315.20/an	240'658.00]	,		
9282.43 71/05 - Aménagement route Centre Commercial	4'876.60/an	88'084.00	<u> </u>	Jusqu'en 2038		
9282.43 71/05 - Aménagement route Centre Commercial	1'708.20/an	30'807.65	390'422.20	\longrightarrow	9282.43	
		Total :	931'022.20			

	<i>2022</i>			
	Comptes	Budget		
Variation des réserves <u>prévues au budget</u> :				
Rénovation bâtiments	22'400.00	22'400.00		
Déchets	49'673.78			
Réseau d'égouts et d'épuration et Steps	175'059.05	111'570.00		
Service des eaux (SI)	0.00 (*)	0.00		
Attributions aux réserves Tota	1 247'132.83	133'970.00		
Routes	-27'625.00	-27'625.00		
Déchets	0.00	0.00		
Protection civile	-41'391.25	0.00		
But social	-5'380.20	-5'500.00		
Service des eaux (SI)	-69'777.25 (*)	-101'091.80		
Prélèvements des réserves Tota	-144'173.70	-134'216.80		
Variation des réserves prévues au budget	102'959.13	-246.80		
Taxes de raccordement :				
Egouts épuration - Taxes uniques	12'740.00	0.00		
Services Industriels (SI) - Taxes uniques	12'119.20 (*)	0.00		
	127'818.33	-246.80		
(*) Attribution nette SI: fr57'658.05				
	2022			
	Comptes	Budget		
Attribution complémentaire aux réserves :				
Attribution au fonds de réserve signalétique CVE UAPE	12'000.00	Néant		
Attribution au fonds de réserve dans le cadre du bouclement (répartition du bénéfice)	1'160'000.00	Néant 		
	1'172'000.00	0.00		
Prélèvement de la réserve pour couverture des décompte	c nárágustife			
 Décompte de péréquation directe 	Néant	Néant		
- Décompte de la facture sociale	Néant	Néant		
	0.00	0.00		

Commune de Cugy VD Comptes 2022

Ventilation des intérêts sur les soldes des investissements au Bilan au 01.01.2022

		Budget 2022	Comptes 2022	Répartition
9115.00 Capitaux circulants (moyenne)	9112/9115	2'000'000.00	2'000'000.00	1'747.88
9123.00 Terrains et bâtiments du patrimoine financier		176'400.00	176'400.00	154.15
9141.19 Aménagement d'un trottoir sur la RC501c	04/98	112'154.30	112'154.30	98.00
9141.20 Aménagement RC501 Centre commercial	71/05-19/07	339'649.65	339'649.65	296.80
9141.21 Sécurisation Route de la Bérallaz	21/19	106'300.00	106'080.00	92.70
9141.24 Réfection route des Biolettes	24/13	217'997.50	217'997.50	190.50
9141.24.19 Réfection chaussée ch. des Dailles	24/19	764'000.00	395'142.45	345.30
9141.24.46 Eaux Claires chemin des Dailles	24/19	12'500.00	62'174.45	54.35
9141.25 Etude transfert déchetterie à Praz Faucon	09/02	22'827.70	22'827.70	19.95
9141.27 Trottoir et Eclairage public Cavenettaz	61/11	694'184.95	694'184.95	606.65
9141.28 Collecteurs Ch. Esserpy/Crêt	62/05	236'329.10	236'329.10	206.50
9141.29 Arrêts TL rte de Morrens et tapis phonoabsorbant	29/20	375'000.00	245'529.10	214.55
9141.30 Aménagement RC501b 2ème partie dir. Lsne	40/09	1'010'805.75	1'010'805.75	883.35
9141.32 Mise en place zones 30km/h	28/07	122'371.00	146'416.90	127.95
9141.33 Aménagt abords site scolaire Chavanne	21/07	23'175.00	23'175.00	20.25
9141.36 Aménagement parking à la Cavenettaz	57/10	465'034.55	465'034.55	406.40
9141.39 Etude réfection Rue du Village	42/09	78'456.35	78'456.35	68.55
9141.39 Réfection Rue du Village	42/09	1'013'679.90	1'013'679.90	885.85
9141.42 Déchetterie de Praz Faucon	42/09	696'169.90	696'169.90	608.35
9141.42 Locaux voirie à Praz Faucon	42/09	655'893.10	655'893.10	573.15
9141.42 Chemin accès nouvelle déchetterie Praz Faucon	42/09	104'827.20	104'827.20	91.60
9141.43 Aménagement chemin du Couchant	08/12	9'419.80	9'419.80	8.25
9141.50 Création giratoire du Moulin	50/16	1'480'000.00	1'018'861.35	890.35
9141.50.01 Conduites EU-EC giratoire du Moulin	13/18	171'119.20	171'119.20	149.55
9143.16 Rénovation et transformation Maison de Commune	51/10	1'576'400.00	1'576'400.00	1'377.60
9143.17 Aménagement 3 classes à la Cavenettaz	17/12	214'767.50	214'767.50	187.70
9143.21 Réfections extérieures collège de la Chavanne	39/09	837'089.10	837'089.10	731.50
9143.23 Crédit étude collège du Motty	30/08	63'156.10	63'156.10	55.20
9143.25 Construction collège du Motty	58/10	923'993.00	923'993.00	807.45
9143.30 Crédit étude collège de l'Epi d'Or	30/14	194'043.10	194'043.10	169.55
9143.33 Construction collège de l'Epi d'Or	33/14	4'230'922.45	4'230'922.45	3'697.35
9143.38 Rénovation appartement concierge Cavenettaz	38/15	34'978.00	34'978.00	30.55
9143.51 Achat parcelle 87	51/16	1'195'128.05	1'195'128.05	1'044.40

Récapitulation pages 13 et 14

1'929.98	220.3220.00
122.35	320.3220.00
1'377.60	352.3220.00
0.00	354.3220.00
862.65	355.3220.00
1'190.30	358.3220.00
5'923.35	430.3220.00
628.30	450.3220.00
464.85	460.3220.00
731.50	511.3220.00
218.25	512.3220.00
3'866.90	513.3220.00
21.80	600.3220.00
406.45	810.3220.00
17'744.28	

Page 13 14.04.2023 Commune de Cugy VD

Ventilation des intérêts sur les soldes au 1.1.2022 (suite)		Budget 2022	Comptes 2022	Répartition
9144.15 Réseau d'eau Rte Biolettes-Praz-Morrens	08/95	6'063.40	6'063.40	5.30
9144.24 Bouclage ch. des Dailles-Esserts	24/19	151'000.00	132'057.15	115.40
9144.25 Conduite "Bérallaz-Prélaz-Bellevue"	65/05	9'673.95	9'673.95	8.45
9144.26 Conduite "Choulaires-Combe"	13/07	42'982.60	42'982.60	37.55
9144.43 Actualisation PDDE	43/09	4'950.00	4'950.00	4.35
9144.50 Réfection conduite eau potable giratoire du Moulin	13/18	281'609.30	263'039.20	229.85
9144.51 Extension conduite chemin de la Lisière	51/10	6'334.45	6'334.45	5.55
9145.00 Forêts		140'000.00	140'000.00	122.35
9146.02 Achat d'un véhicule pickup Toyota Hilux	13/12	11'138.65	11'138.65	9.75
9146.08 Achat véhicule Pony Boschung	53/16	69'143.50	69'143.50	60.40
9149.00 Vidéosurveillance bâtiments communaux	35/15	24'935.95	24'935.95	21.80
9165.37 Don Tennis Club	37/15	32'000.00	32'000.00	27.95
9170.05 Etablissement d'un PGEE (Plan Général évacuation eaux)	33/97	62'318.90	62'318.90	54.45
9170.10 Etude CPE (éclairage public)	10/18	73'000.00	60'676.75	53.00
9170.52 Etude aménagement UAPE	52/16	166'950.00	166'950.00	145.90
		21'240'872.95	20'305'070.00	17'744.28

Cpte	Descriptif	Par	Montant	Amort. Fin.	Montant au	Intérêts	Taux	Échéance	Date
Bilan			initial	emprunt	31.12.2022	2022			Emprunt
9221.05	Maison de Commune, Collèges	BCGe	3'500'000.00		3'500'000.00	5'279.15	1.81%	30.11.2027	30.11.2022
9221.06	Achat parcelle 87	Cheseaux	1'000'000.00			-1'038.90	-0.10%	15.02.2022	15.02.2021
9221.07	Maison de Commune, Collèges	Fond. Suppl.	3'500'000.00			3'538.89	0.40%	30.11.2022	31.08.2022
9221.07	RC501 2è, giratoire, rue du Village	CIP	7'000'000.00		3'000'000.00	-20'662.80	0.87%	16.08.2023	16.08.2022
9221.09	Déchetterie, parking Cavenettaz	Swissquote	3'000'000.00		3'000'000.00	-3'036.66	0.97%	31.01.2023	28.01.2018
9221.11	Collège Epi d'Or, Motty, CPE	RGE	2'500'000.00	750'000.00	1'750'000.00	24'631.25	1.40%	27.01.2031	28.01.2016
9221.12	Collège Epi d'Or, Motty	SUVA	2'000'000.00		2'000'000.00	9'800.00	0.49%	28.04.2025	28.04.2015
9221.12	Parcelle 66a	SUVA	1'850'000.00		1'850'000.00	0.00	1.19%	31.08.2024	31.08.2022
9221.15	RC501 2è, giratoire, rue du Village	BCN	3'000'000.00			-766.65	-0.10%	16.08.2022	16.05.2022
Soit un taux moyen d'intérêt annualisé de <u>0.12 %</u>				15'100'000.00	17'744.28				

Page 14 14.04.2023

Statistique de l'impôt communal des personnes physiques

Postnumerando 2020 - 97.64% des contribuables sont taxés - Impôt à 78 (37 dossiers non traités)

Reve	Revenus Nbre de <i>% des</i>		Revenu	Impôt	%	Totaux	
de	à contribuables		imposable	s/revenu	impôt	cumulés	
0	0	376	21.46	0	0.00	0.00	0.00
100	10'000	162	9.25	673'300	25'749.00	0.44	25'749.00
10'100	21'000	108	6.16	1'712'700	70'091.00	1.20	95'840.00
21'100	50'000	324	18.49	11'721'300	551'951.00	9.46	647'791.00
50'100	80'000	325	18.55	20'814'500	1'128'432.00	19.34	1'776'223.00
80'100	100'000	145	8.28	13'021'700	733'634.00	12.57	2'509'857.00
100'100	200'000	259	14.78	34'367'700	2'100'117.00	35.99	4'609'974.00
200'100	300'000	37	2.11	8'932'900	631'486.00	10.82	5'241'460.00
300'100	et +	16	0.91	6'714'600	593'773.00	10.18	5'835'233.00
ÿ .	Totaux	1'752	100.00	97'958'700	5'835'233.00	100.00	

Postnumerando 2019 - 99.42% des contribuables sont taxés - Impôt à 78 (9 dossiers non traités)

	Revenus		Nbre de	% des	Revenu	Impôt	%	Totaux
	de	à	contrib	uables	imposable	imposable s/revenu		cumulés
	0	0	374	21.57	0	0.00	0.00	0.00
	100	10'000	135	7.79	635'600	24'566.00	0.40	24'566.00
١	10'100	21'000	101	5.82	1'569'200	63'422.00	1.03	87'988.00
	21'100	50'000	305	17.59	11'095'600	527'348.00	8.60	615'336.00
	50'100	80'000	332	19.15	21'336'300	1'159'581.00	18.90	1'774'917.00
	80'100	100'000	152	8.77	13'680'700	786'932.00	12.83	2'561'849.00
	100'100	200'000	278	16.03	37'115'400	2'252'931.00	36.73	4'814'780.00
	200'100	300'000	40	2.31	9'566'300	673'001.00	10.97	5'487'781.00
	300'100	et +	17	0.98	7'235'300	646'652.00	10.54	6'134'433.00
		Totaux	1'734	100.00	102'234'400	6'134'433.00	100.00	

Postnumerando 2018 -99.48% des contribuables sont taxés - Impôt à 78 (8 dossiers non traités)

Reve	Revenus Nbre de		% des	Revenu	Impôt	%	Totaux
de	à	contrib	uables	imposable	s/revenu	impôt	cumulés
0	0	375	21.73	0	0.00	0.00	0.00
100	10'000	142	8.23	543'400	21'285.00	0.33	21'285.00
10'100	21'000	105	6.08	1'610'700	65'489.00	1.01	86'774.00
21'100	50'000	285	16.51	10'282'100	485'415.00	7.50	572'189.00
50'100	80'000	320	18.54	20'369'300	1'092'641.00	16.88	1'664'830.00
80'100	100'000	166	9.62	14'948'600	858'681.00	13.26	2'523'511.00
100'100	200'000	275	15.93	37'113'300	2'298'578.00	35.51	4'822'089.00
200'100	300'000	36	2.09	8'472'900	584'893.00	9.03	5'406'982.00
300'100	et +	22	1.27	11'523'000	1'066'683.00	16.48	6'473'665.00
·	Totaux	1'726	100.00	104'863'300	6'473'665.00	100.00	

Différence de l'impôt entre le budget et les comptes

Compte	Descriptif	Budget	Compte		Variation
4001	Revenu et prestation en capital	6'300'000.00	6'290'593.45	(1) 🖸	-9'406.55
4002	Fortune	1'000'000.00	1'064'178.49	Ø	64'178.49
4003	Impôt à la source	130'000.00	92'087.85	\triangle	-37'912.15
4011	Bénéfice net des personnes morales	50'000.00	340'872.90	∇	290'872.90
4012	Capital des personnes morales	15'000.00	8'328.25	⇘	-6'671.75
4013	Cplt imm. des personnes morales	35'000.00	42'955.50	∇	7'955.50
4020	Impôt foncier	715'000.00	726'633.20	\triangleright	11'633.20
4040	Droits de mutation	300'000.00	265'151.35	\triangle	-34'848.65
4050	Impôts s/successions et donations	non budgétisés	0.00	=	0.00
4061	Impôts s/chiens	15'600.00	15'100.00	\triangle	-500.00
4101	Patentes	15'000.00	14'208.75	\triangle	-791.25
4221	Intérêts moratoires	20'000.00	61'123.17	Ø	41'123.17
4411	Impôt s/gains immobiliers	250'000.00	298'985.05	∇	48'985.05
4411	Impôt sur les frontaliers	100'000.00	89'061.80	\triangle	-10'938.20

(1) dont CHF 106'968.05 de prestations en capital et CHF 937'797.06 de compléments. Ces compléments proviennent des rectifications sur les déclarations relatives aux années antérieures.

* * * * *

Rappel du système postnumerando

A la suite de l'entrée en vigueur en 2003 de la taxation postnumerando, les recettes sont basées sur des acomptes estimés. Les revenus relatifs aux taxations sont intégrés dans les comptes de l'année suivante, voire des années suivantes. Ainsi, les comptes comprennent le montant des acomptes 2022 et, pour les taxations 2003 à 2021, la différence entre la taxation réelle et les acomptes facturés. A la fin 2022, 100% des déclarations d'impôt 2003 à 2014, 99.93 % des déclarations d'impôt 2015, 99.87% des déclarations d'impôt 2016, 99.80% des déclarations 2017, 99.48% des déclarations 2018, 99.42% des déclarations 2019, 97.64% des déclarations 2020 et 75.66% des déclarations d'impôt 2021 ont été traitées, selon information de l'ACI (Administration Cantonale des Impôts).

Impôts sur le revenu:

Les revenus 2022 ont comptabilisé les corrections de 2007 à 2019 pour CHF 140'597.55 pour une dizaine de dossiers. Il n'y a pas eu de taxation exceptionnelle en 2022.

Impôt sur la fortune :

Les revenus d'impôt sur la fortune 2022 ont enregistré CHF 57'623.75 de corrections de 2007 à 2019 sur les mêmes dossiers que pour l'impôt sur le revenu . Il n'y a pas eu de taxation exceptionnelle en 2022.

Impôt sur le bénéfice des personnes morales :

Le montant figurant dans les comptes 2022 est composé de CHF 204'943.90 d'acomptes et corrections d'acomptes facturés aux entreprises pour 2022-2023 et de CHF 101'722.20 de taxations définitives et compléments pour les années 2020-2021 et le solde, représentant 10% les années antérieures. Sur l'année 2020, 4 nouvelles entreprises ont rapporté à elles seules un total de CHF 117'835.70.

Droits de mutation et gains immobiliers

Voir commentaires dans les comptes de fonctionnement, pages n° 5 et n° 6.

RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

	Sources	Eau achetée	Consommation	Locaux	Divers	Eau facturée
		à Lausanne	totale	commune	non facturé	aux consomm.
	m3	m3	m3	m3	m3	m3
2019	20'893	175'607	196'500	3'495	37'052	
2020	24'069	183'706	207'775	4'706	33'556	169'513
2021	34'792	155'330	190'122	2'939	28'053	159'130
						(*)
2022	24'580	196'694	221'274	2'788	60'339	158'147
ratios	11.11%	88.89%	100%	1.26%	27.27%	71.46%

(*) un certain nombre de relevés d'eau n'avaient pas été retourné à la clôture des comptes

(*) un certain nombre de releves d'ea	au II avaieit pa	s ete retourne an					
Situation 2018							
réf. m3/an		21'184	169'794	190'978		Facturés	
Coût resp. tarif Fr/m3	hiver/été:			prix moyen:	1.82/m3	hors TVA	2.40 le m3
Coût d'exploitation réseau y.c. M	.o. [103'021	307'406	Achat d'eau			
Extensions et améliorations	1	0					
Intérêts et amortissements		35'243	=	445'670			
Vente d'eau loc. et imputation	Enc. suppl.	. taxes de racco	rd. 8'728		(non cou	vert.: 50'150)	395'520
Situation 2019							
réf. m3/an		20'893	175'607	196'500		Facturés	
Coût resp. tarif Fr/m3	hiver/été:			prix moyen :	1.79/m3	hors TVA	2.40 le m3
Coût d'exploitation réseau y.c. M	.0.	149'457	313'686	Achat d'eau			
Extensions et améliorations							
Intérêts et amortissements	[30'830		493'973			
Vente d'eau loc. et imputation	Enc. suppl.	. taxes de racco	rd. 97		(non cou	vert.: 56'391)	437'582
Situation 2020							
réf. m3/an		24'069	183'706	207'775		Facturés	
Coût resp. tarif Fr/m3	hiver/été:			prix moyen:	1.76/m3	hors TVA	2.40 le m3
Coût d'exploitation réseau y.c. M	.0.	178'016	323'359	Achat d'eau			
Extensions et améliorations	1						
Intérêts et amortissements	[31'603	=	532'978			
Vente d'eau loc. et imputation	Enc. suppl.	. taxes de racco	rd. 56'916		(non cou	vert.: 50'603)	482'375
Situation 2021						/	450430
réf. m3/an	l	34'792	196'694	231'486		Facturés	
Coût resp. tarif Fr/m3	hiver/été:			prix moyen :	1./6/m3	hors TVA	2.40 le m3
Coût d'exploitation réseau y.c. M	.0.	156'791	292'213	Achat d'eau			
Extensions et améliorations							
Intérêts et amortissements		29'990	=	478'994			
Vente d'eau loc. et imputation	Enc. suppl.	. taxes de racco	ord. 50'400		(non cou	vert.: 50'603)	449'922
Situation 2022							45014.15
réf. m3/an		24'580	196'694	221'274	. 30: -	Facturés	
Coût resp. tarif Fr/m3	hiver/été:			prix moyen :	1./6/m3	hors TVA	2.40 le m3
Coût d'exploitation réseau y.c. M	.0.	150'636	336'727	Achat d'eau			
Extensions et améliorations							
Intérêts et amortissements		27'858	=	515'222			
Vente d'eau loc. et imputation	Enc. suppl.	. taxes de racco	ord. 12'120		(non cou	vert.: 69'778)	445'444

Voir aussi Rapport de gestion

COMMUNE DE CUGY VD - GESTION DES DECHETS Année 2022 Comptes déchets 450 - SANS TVA

	Dépenses	Recettes	Résultats
Evacuation et traitement des déchets			-217'918.19
Coût d'évacuation et traitement des déchets	267'829.75		
Vente de produits recyclés		49'911.56	
Infrastructures pour la récolte et le traitement des déchets			-265'313.58
Amortissements et intérêts	38'528.30		
Charges de personnel	169'078.55		
Frais d'entretien de la déchetterie et autres frais	50'533.58		
Participation aux frais de fonctionnement de GEDREL	7'173.15		
Recettes diverses sur facturations			154'938.40
Facturation de services à des tiers		673.25	
Facturation déchets compostage aux Espaces Verts		4'703.50	
Facturation utilisation déchetterie par Bretigny-sur-Morrens		61'368.30	
Facturation utilisation déchetterie par Morrens		79'067.10	
Facturation utilisation déchetterie par Montheron (Ville de		01406.05	
Lausanne)		9'126.25	
Taxe au sac			110'784.00
Rétrocession, par GEDREL, de la taxe au sac en fonction du		110'784.00	
tonnage récolté		110 /84.00	
Taxes forfaitaires perçues auprès :			234'275.20
- des entreprises		38'110.00	
- des habitants		194'146.65	
- des bâtiments communaux		2'000.00	
- des locations de la Maison Villageoise		18.55	
Coût de traitement et évacuation des déchets à financer par l'	impôt		32'907.95
Déchets spéciaux (huiles, médicaments, solvents, inertes, etc.)		32'907.95	
Total des dépenses	533'143.33		
Total des recettes		582'817.11	
Excédent de recettes sur l'exercice 2022		(*)	49'673.78
	20.05)	()	0,0,,,

^(*) Cette somme est attribuée au fonds de régulation (compte 9280.05)

Page 18 14.04.2023

Commune de Cugy VD Comptes 2022

EVOLUTION DES COÛTS DE RECOLTE ET TRAITEMENT DES ORDURES ET DECHETS

	2022	%	2021	%	2020	%	2019	%
	(2699 hab.)		(2733 hab.)		(2760 hab.)		(2768 hab.)	
Coût global des ordures ménagères (sacs poubelles)	102'996.75	21.37%	110'715.10	23.05%	118'165.55	24.39%	108'589.40	25.90%
Coût par habitant	38.16		40.51		42.81		39.23	
Coût pour les déchets végétaux - compostage	51'146.75	10.61%	57'077.85	11.88%	52'566.30	10.85%	34'052.50	8.12%
Coût par habitant	10.69		11.96		14.43		12.30	
Solde (soit : papier - carton - verre - polluants -								
déchets encombrants - ferraille - PET - plastiques - etc.)	62'270.19	12.92%	68'960.55	14.36%	69'608.65	14.37%	65'640.96	15.66%
Coût par habitant	13.02		14.45		19.11		23.71	
Coût pour l'infrastructure de récolte des déchets	265'588.45	55.10%	243'549.62	50.71%	244'093.30	50.39%	210'925.80	50.32%
	55.53		51.05		67.02		76.20	
Coût total traitement et évacuation des déchets (*)	482'002.14	100.00%	480'303.12	100.00%	484'433.80	100.00%	419'208.66	100.00%
Coût par habitant	121.64		119.07		139.65		151.45	
Coût direct par ménage	306.11		295.04		348.18		357.08	
(*) y compris Bretigny-sur-Morrens, Morrens et Montheron					(*) sans Morre	ns	(*) sans Bretigr	ny-sur-Mori
Montant des taxes forfaitaires encaissées	192'812.30	40.00%	192'812.30	40.14%	259'078.52	53.48%	263'814.65	62.93%
Taxe par habitant soumis	95.00		95.00		110.00		110.00	
Montant par habitant	71.44		70.55		93.87		95.31	
Nombre de ménages	1'086		1'103		1'107		1'174	

Commentaires

- Evolution de la taxe :

Au 01.01.2013, entrée en vigueur du règlement introduisant la taxe au sac, complétée par une taxe à l'habitant de plus de 18 ans de Fr. 140.--

Au 01.01.2014, la taxe a été ramenée à CHF 110.-- et un remboursement de CHF 35.-- par contribuable a pu être ristourné pour 2013

Au 01.01.2021, la taxe à l'habitant a été ramenée à CHF 95.-- et un remboursement de CHF 50.-- par assujetti ayant payé une taxe entière en 2020 a pu être ristourné

- Le dicastère est assujetti TVA au taux de 7,7%, perçue en sus de la taxe de base
- La part d'amortissement de la déchetterie de Praz Faucon pour Cugy représente 8.83% des taxes perçues
- Dès le 01.01.2021, accès à la déchetterie pour les habitants de Bretigny-sur-Morrens et Morrens avec répartition des coûts proportionnellement aux usagers

Page 19 14.04.2023

Commune de Cugy VD Comptes 2022

			20	22				2021	
Genre de déchets		Quantité	Transport Evacuation	Traitement Retour	TVA non récupérable	Coût global		Quantité	Coût global
Déchets bénéficiant du retour de la tax	xe au sac					103'542.35			111'043.55
Ordures ménagères (sacs poubelles)	t.	316.66	52'964.50	50'032.25	545.60	103'542.35	t.	340.39	111'043.55
Déchets couverts par la taxe forfaitaire	e					92'429.24			105'464.81
Déchets encombrants (déchetterie)	t.	242.12	11'560.00	38'739.20	266.45	50'565.65	t.	280.54	58'489.40
Papier	t.	138.78	3'189.10	-10'128.55	16.90	-6'922.55	t.	134.70	-5'958.05
Carton	t.	115.03	6'626.25	-7'177.95	35.10	-516.60	t.	116.56	-1'408.55
Verre (bouteilles)	t.	172.02	3'740.00	-16'128.21	19.80	-12'368.41	t.	166.27	-7'963.54
PET	t.	12.67	2'890.00	-2'985.00	15.30	-79.70	t.	12.05	-284.45
Ferraille et fer léger	t.	60.11	2'080.00	-4'343.40	11.00	-2'252.40	t.	62.95	-4'502.45
Boîtes en aluminium	kg	11'250.00		-459.15	0.00	-459.15	kg	7'000.00	-447.75
Cannettes <i>(sacs récup. Igora)</i>	kg	3'360.00	148.60	-2'392.00	0.80	-2'242.60	kg	3'100.00	-2'242.95
Aluminium	kg	500.00		-200.00	0.00	-200.00	kg	1'060.00	-304.50
Capsules café	kg	3'720.00		-930.00	0.00	-930.00	kg	4'640.00	-1'160.00
Plastiques	t.	75.88	4'590.00	11'740.80	86.50	16'417.30	t.	77.95	14'627.3
Déchets végétaux - compostage	Compost t.	197.84	5'250.00	15'988.60	112.50	21'351.10	m3	269.16	28'580.00
	Branches t.	340.54	3'000.00	26'908.15	158.45	30'066.60	m3	316.12	28'040.30
Déchets à financer par l'impôt						26'477.50			20'335.60
Déchets inertes	to.	163.82	23'648.00		125.25	23'773.25	m3	168.00	16'533.70
Huiles minérales et végétales	I.	2'490.00	1'976.95		10.45	1'987.40	l.	2'610.00	2'049.00
Electroménager (gros et petit)	pce	pas d'info			0.00	0.00	pce	pas d'info	0.00
Batteries	kg	701.00		-308.50	0.00	-308.50	kg	924.00	-303.20
Frigo - TV	pces	12.00	240.00		1.25	241.25	pces	46.00	922.7
Bouteilles de lait	kg	pas d'info			0.00	0.00	kg	pas d'info	0.00
Pneus avec et sans jantes	pce	16.00	80.00		0.40	80.40	pce	23.00	130.40
Transports divers	h.	3.50	700.00		3.70	703.70	h.	5.00	1'002.9
Totaux Généraux			122'683.40	98'356.24	1'409.45	222'449.09			236'843.9

Page 20 14.04.2023

Commune de Cugy VD Comptes 2022

Charges dictées par le Canton, la Confédération et autres charges imposées

			Budget	Comptes	Variation
170.3521.01	Participation aux frais d'exploitation du stand de tir du Châtaignier		2'500.00	3'026.30	526.30
170.3523.00	Participation aux frais d'exploitation du Centre sportif de Malley (prov. en	attente décompte)	42'000.00	40'357.00	-1'643.00
180.3517.06	Participation au coût des transports publics		174'500.00	158'888.60	-15'611.40
220.3520.00	Participation selon la péréquation financière - Montant net (y.c. décompte	2021)	842'315.00	260'791.00	-581'524.00
320.3528.00	Participation à des charges cantonales d'économie publique - Triage fores	tier Mèbre Talent	12'000.00	11'180.65	-819.35
420.3526.00	Participation au Schéma Directeur Nord Lausannois et études		20'175.00	12'449.35	-7'725.65
510.3522.01	Participation à des charges d'enseignement (Primaire)		1'339'980.00	1'176'607.96	-163'372.04
520.3522.01	Participation à des charges d'enseignement (Secondaire)		577'745.00	523'958.55	-53'786.45
530.3512.01	Participation à des charges d'enseignement (écoles de musique)		26'600.00	25'963.50	-636.50
540.3512.00	Participation à des charges pour l'orientation professionnelle		3'000.00	2'402.50	-597.50
560.3524.00	Participation à des charges d'hygiène (Service dentaire scolaire) - Montan	t net	8'240.00	12'005.00	3'765.00
600.3511.00	Participation aux prestations de la Police Cantonale (y.c. décompte 2021)		336'410.00	324'176.00	-12'234.00
650.3521.00	Participation au SDIS du Haut Talent		58'500.00	63'982.65	5'482.65
660.3521.00	Participation à l'Office régional de Protection civile		68'250.00	63'563.30	-4'686.70
710.3523.01	Participation à l'ASICE accueil de jour écoliers UAPE		183'300.00	140'504.50	-42'795.50
710.3525.01	Participation au service social intercommunal de l'ARASPE		15'110.00	9'680.75	-5'429.25
710.3525.03	Participation à l'accueil de la Petite enfance selon LAJE		14'000.00	13'665.00	-335.00
710.3655.00	Participation au réseau d'accueil de jour - EFAJE (sous réserve approbation	n CI)	692'950.00	573'463.80	-119'486.20
720.3515.01	Participation à des charges de PC à domicile et hébergement	Facture sociale	614'961.00	544'577.15	-70'383.85
720.3515.02	Prestations pour Assurance maladie et aides aux personnes handicapées	Facture sociale	561'642.00	524'471.20	-37'170.80
720.3515.03	Prestations pour les RI et assurance chômage	Facture sociale	543'179.00	499'094.95	-44'084.05
720.3515.04	Prestations pour la familles et autres prestations sociales	Facture sociale	229'614.00	211'691.10	-17'922.90
			6'366'971.00	5'196'500.81	-1'170'470.19
	Intérêts des emprunts		54'010.00	17'744.28	-36'265.72
	Amortissements obligatoires		837'513.55	837'513.55	0.00
	Totaux et variation		7'258'494.55	6'051'758.64	-1'206'735.91

Page 21 14.04.2023 Commune de Cugy VD Comptes 2022

Dépenses imprévisibles et urgentes figurant dans les comptes de fonctionnement 2022

Montant total autorisé pour la législature juillet 2021 à juin 2026, selon préavis No 01/21

Montant engagé selon les comptes 2021 (nouvelle législature)

Solde disponible au 01.01.2022

580.3141.00 Entretien bâtiment Centre Œcuménique

Réparation chauffage

(avis DE 02-2022 COFIN)

Sommes dépensées en 2022

Solde disponible au 31.12.2022

13'173.15

400'000.00

13'173.15

0.00 400'000.00

386'826.85

Pour mémoire :

Plafond de cautionnement pour la législature 2021-2026, selon préavis 06/21

17'000'000.00

./. Cautionnement en faveur du Tennis Club Cugy Solde disponible sur plafond de cautionnement

solde au 31.12.2022 CHF 135'989.75

290'000.00

maximum

16'710'000.00

Plafond d'endettement pour la législature 2021-2026, selon préavis 06/21

./. Emprunts en cours *(voir page rose n° 14)* (Niveau I)

./. Limite de crédit auprès du Crédit Suisse (Niveau II) 35'000'000.00

15'100'000.00 1'000'000.00

Solde disponible sur plafond d'endettement

18'900'000.00

ASICE - part non versée sur la différence entre l'amortissement linéraire de l'immeuble (Collège de la Combe)

et l'annuité fixe de l'emprunt

405'591.50

Quote-part aux engagements des associations de communes, selon courrier de la Cheffe du département - A titre purement informatif

Association intercommunale	Comptes adoptés	Engagement au 31.12.2022	Base répartition	Part de Cugy	Fiduciaire
AET (Association intercommunale pour l'épuration du Talent)	oui	500'000	29.36%	146'800	FRI
ASET (Association régionalisation de l'épuration des eaux)	oui	500'000	91'243/862877	52'871	DFG Fiduciaire
ASICE (Association scolaire intercommunale de Cugy et environs)	oui	12'003'227	370/1041	4'266'277	FIDINTER
SDIS (Service de défense incendie et de secours)	oui		2760/8825		FRI
ORPCI (Organisation régionale de la protection civile)	oui		2760/46413		DFG Fiduciaire
EFAJE (Entraide familiale et accueil de jour des enfants)	oui	750'000	2760/45008	45'992	FRI

Page 22 14.04.2023 Commune de Cugy VD COMPTES 2022

Nature des écarts entre budget et comptes en milliers de francs

	Dépenses inférieures au budget	Dépenses reportées	Dépenses supérieures au budget	Dépenses abandonnées	Revenus inférieurs au budget	Revenus supérieurs au budget	Revenus exceptionnels	Variation par poste
Impôts	-9		188		-101	528	118	366
Evolution de la masse salariale	-82	-5	19			18	10	96
Autres charges administratives	-25	-20	13	-32				64
Décompte Péréquation 2021							257	257
Décompte Facture sociale 2021							170	170
Energies (électricité, gaz, mazout)	-17		19	-2		6		5
Charges et produits d'intérêts	-35				-1			34
Police des constructions et urbanisme	-9	-199	13	-10		40		246
Entretien des forêts	-3	-9		-5	-2	10		24
Entretien des véhicules de voirie	-6		31					-25
Traitement et évacuation des déchets	-45	-1	73	-4	-45	55	5	-7
Coûts ASICE scolaires et parascolaires	-262							262
Police, sécurité publique	-4		3	1	-4	6		4
Entretien des immeubles	-36	-12	93	-6	-16	49		-6
Entretien des routes, chemins et espaces verts	-31	-232	26	-6		8	65	316
Entretien Eclairage public, sécurité routière	-14							14
Facture CSR, LAJE, ACAS, EFAJE	-126		4				40	163
Participation aux diverses associations	-24		6		-4			14
Variations diverses (y.c. mouvements de réserves et imputations internes)	-86		105	-2	-4	55	11	45
Total des variations par rapport au budget	-814	-478	593	-68	-177	775	676	2'041
Variation totale Budget/Comptes 2'041	Amélioration sur les charges : -767 Amélioration des revenus : 1'274							

Commune de Cugy VD COMPTES 2022

Commentaires sur l'objet et la nature des écarts entre le budget et les comptes 2022

Avant bouclement, soit avant attribution au fonds de réserve en attente d'affectation, les comptes 2022 de la Commune enregistrent un bénéfice de CHF 1'160'812.36, alors que le déficit prévisionnel, selon budget, avait été estimé à CHF -880'016.75. L'écart entre les comptes et le budget s'élève donc à CHF 2'040'829.11. Pour un aperçu de la composition de cet écart, nous vous renvoyons au tableau ci-dessus qui présente les variations entre budget et comptes 2022 selon leur nature. Les variations de minime importance sont totalisées sous « variations diverses » et regroupent en conséquence plusieurs postes. Seules les variations importantes font l'objet d'un commentaire spécifique. Pour de plus amples détails sur la justification de cet écart, nous vous invitons à consulter les comptes proprement dits, qui figurent dans les pages suivantes du présent document. Pour les opérations de bouclement veuillez vous référer à la page « Attributions dans le cadre du bouclement ».

De manière générale, nous constatons que les charges supplémentaires sont compensées par les dépenses inférieures aux prévisions budgétaires. Il est également à noter que l'encaissement de taxes uniques dans les dicastères à taxes affectées (46 et 81) n'influence pas le résultat de fonctionnement de la Commune et n'est donc pas traité dans le tableau ci-dessus. Notons également que le nombre d'habitants pris en considération dans le cadre du budget s'élevait à 2'800, alors qu'en réalité notre population comptait 2'733 habitants (au 01.01.2022 selon SCRIS – Service cantonal de la statistique)

Les points essentiels qui caractérisent l'exercice 2022 sont les suivants :

- Les revenus issus des impôts ordinaires sur les personnes physiques sont proches des prévisions budgétaires ;
- Les revenus provenant des bénéfices des personnes morales sont plus élevés que le budget à la suite de l'installation de 4 nouvelles entreprises à Cugy et de leur taxation sur plusieurs années ;
- La vente de 7 villas individuelles, 2 villas mitoyennes et 9 appartements sont à la source de l'impôt sur les gains immobiliers en 2022 ;
- Le décompte de péréquation 2021 était en faveur de la Commune et a ainsi contribué à la marge d'autofinancement à hauteur de CHF 437'867.60. Nous avons reçu un complément de CHF 257'072.- au titre de péréquation directe, CHF 169'561.60 au titre de cohésion sociale et CHF 11'234.- dans le cadre de la réforme policière ;
- Le renouvellement des emprunts sur du court terme jusqu'au mois d'août a permis une économie de CHF 36'265.- sur la charge d'intérêts passifs ;
- Le résultat dégage une marge d'autofinancement de CHF 2'138'144.24, provenant de dépenses non consenties, de recettes exceptionnelles, le retour de péréquation mentionné ci-dessus et par une maîtrise de dépenses courantes ;
- Des projets d'entretiens routiers ont été reportés ;
- Le Plan d'affectation communal et son règlement sont en consultation au Canton;
- Seuls quelques projets en lien avec le PECC (Plan Energie et Climat Communal) prévus au budget ont été réalisés ;
- Des dépenses supplémentaires ont été réalisées pour l'entretien des immeubles communaux (réparation chauffage du Centre Œcuménique, réparation des panneaux solaires et système de chauffage du collège de l'Epi d'Or, réfection plafond de l'ancienne infirmerie du Collège de la Chavanne);
- Les charges imposées dépendent de l'évolution d'éléments que la Municipalité ne peut pas maîtriser ;
- Les coûts scolaires et parascolaires sont inférieurs au budget, voir Rapport de Gestion « Finances de l'ASICE »;
- Le décompte de l'EFAJE présente un solde en faveur de la Commune de près de CHF 252'322.10, ceci étant dû à une estimation trop haute de la fréquentation de l'UAPE et de la garderie et un coût de l'heure évalué plus haut que le coût réel.

LISTE DES SOLDES

Bilan

Bilan

1.1.2022 - 31.12.2022

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2022			au 31.12.2022
91	ACTIF	28'832'077.48	68'194'607.56	-69'977'784.84	27'048'910.20
910	DISPONIBILITES	5'734'967.16	52'457'859.36	-55'277'236.66	2'915'589.86
9100	CAISSE	781.95	900.00	-675.00	1'006.95
9100.00	Caisse	781.95	900.00	-675.00	1'006.95
9101	COMPTE DE CHEQUES POSTAUX	2'291'579.22	18'763'694.42	-20'623'371.46	431'902.18
9101.00	c/c Postfinance	2'291'579.22	18'763'694.42	-20'623'371.46	431'902.18
9102	BANQUES	3'442'605.99	33'693'264.94	-34'653'190.20	2'482'680.73
9102.00	c/c BCV	457'689.45	50'860.30	-14'552.00	493'997.75
9102.02	c/c Banque Raiffeisen	1'824'522.87	33'642'404.64	-34'638'558.20	828'369.31
9102.02.01	c/c Banque Raiffeisen (épargne)	1'000'000.00			1'000'000.00
9102.03	c/c Crédit Suisse	159'124.18		-80.00	159'044.18
9102.04	c/c UBS (épargne)	1'269.49			1'269.49
911	DEBITEURS ET COMPTES COURANTS	4'043'095.79	12'371'438.63	-12'533'328.10	3'881'216.32
9111	COMPTE COURANT DEBITEURS	11'200.00	738'265.62	-749'465.62	
9111.01	c/c Caisse cantonale AVS AI APG AC		290'943.55	-290'943.55	
9111.02	c/c Caisse de Pensions CIP		349'087.70	-349'087.70	
9111.03	c/c SUVA LAA		18'262.90	-18'262.90	
9111.04	c/c Allocations familiales		1'520.00	-1'520.00	
9111.05	c/c Impôt Source		13'474.22	-13'474.22	
9111.06	c/c Visana assurance LAA		19'083.35	-19'083.35	
9111.07	c/c Visana assurance Cplt LAA		8'444.35	-8'444.35	
9111.08	c/c Vaudoise assurance APG Maladie		30'229.90	-30'229.90	
9111.56	Factures à ventiler	11'200.00	7'219.65	-18'419.65	
9112	IMPOTS A ENCAISSER	2'491'529.44	8'944'305.96	-9'008'394.01	2'427'441.39
9112.00	Impôts à encaisser - Personnes physiques	1'919'252.31	8'119'851.76	-8'232'798.91	1'806'305.16

Bilan

1.1.2022 - 31.12.2022

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2022			au 31.12.2022
9112.01	Impôts à encaisser - Personnes morales	145'538.67	426'502.42	-433'487.52	138'553.57
9112.02	Impôt anticipé supputé à récupérer	384'502.16	333'828.98	-284'683.63	433'647.51
9112.03	Impôts à encaisser - Source	42'236.30	64'122.80	-57'423.95	48'935.15
9114	PARTICIPATIONS A RECEVOIR	12'414.86	12'391.93	-12'348.00	12'458.79
9114.00	Impôt anticipé	12'414.86	12'391.93	-12'348.00	12'458.79
9115	AUTRES DEBITEURS	1'527'535.29	2'602'041.10	-2'688'399.20	1'441'177.19
9115.00	Débiteurs	1'526'808.69	2'593'588.40	-2'681'470.90	1'438'926.19
9115.01	Débiteurs divers	579.90	405.00	-292.75	692.15
9115.02	Chargement Postmail IFS - Machine à affranchir	146.70	7'907.70	-6'495.55	1'558.85
9115.12	Factures à refacturer		140.00	-140.00	
9119	AUTRES CREANCES	416.20	74'434.02	-74'721.27	138.95
9119.00	Mouvements de fonds		2'400.00	-2'400.00	
9119.01	Transit Module Débiteurs		14'080.00	-14'090.00	
9119.02	Transit Module créanciers	416.20	9'338.45	-9'615.70	138.95
9119.22	Intérêts des emprunts à ventiler		59'849.72	-59'849.72	
9119.43	TVA déductible sur march. Epuration		-238.00	238.00	
9119.45	TVA déductible sur invest. Epuration		-1'611.20	1'611.20	
9119.53	TVA déductible sur march. Déchets		83.65	-83.65	
9119.83	TVA déductible sur march. Service eaux		-5'186.05	5'186.05	
9119.85	TVA déductible sur invest. Service eaux		-4'282.55	4'282.55	
912	PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	177'863.45	1'863'293.30	-1'307.45	2'039'849.30
9120	TITRES ET PLACEMENTS	1'463.45	0.00	-1'307.45	156.00
9120.00	Titres et placements	1'463.45		-1'307.45	156.00
9123	TERRAINS ET BATIMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER	176'400.00	1'863'293.30	.00	2'039'693.30
9123.00	Terrains et bâtiments du patrimoine financier	176'400.00			176'400.00
9123.01	07-22 - Ferme du Village parcelle 66a et b		1'863'293.30		1'863'293.30

Bilan

1.1.2022 - 31.12.2022

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2022			au 31.12.2022
913	ACTIFS TRANSITOIRES	697'970.08	1'212'594.47	-1'205'258.68	705'305.87
9139	ACTIFS TRANSITOIRES	697'970.08	1'212'594.47	-1'205'258.68	705'305.87
9139.01	Produits à recevoir et charges payées d'avance	637'993.43	1'133'232.42	-1'131'442.93	639'782.92
9139.02	Produits à recevoir facturés	59'976.65	79'362.05	-73'815.75	65'522.95
914	INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	17'806'743.35	289'421.80	-923'427.20	17'172'737.95
9141	OUVRAGES DE GENIE CIVIL ET D'ASSAINISSEMENT	7'825'932.20	229'117.25	-374'867.40	7'680'182.05
9141.01	c/Investissement Système séparatif	1.00			1.00
9141.03	c/Investissement Dessertes forestières	1.00			1.00
9141.05	c/Investissement Aménagement provisoire de la STEP Praz Faucon	1.00			1.00
9141.07	c/Investissement Création Trottoir Ch. de l'Epi d'Or	1.00			1.00
9141.09.00	09/22 - Création trottoir au ch. des Esserts		64'304.30		64'304.30
9141.09.01	09/22 - Réfection séparatif ch. des Esserts		30'395.05		30'395.05
9141.19	04/98 - Trottoir sur la RC501 - Fr. 276'000 / amort. 9282.07- 80'000/solde 30 ans	112'154.30		-10'130.00	102'024.30
9141.20	71/05-19/07 - Aménagt Route - Quartier En la Praz - Fr. 585'000 + Fr. 61'000	339'649.65		-19'900.00	319'749.65
9141.21	21/19 - Sécurisation rte Bérallaz - CHF 135'000 amort. 10 ans	106'080.00		-11'880.00	94'200.00
9141.24.13	24/13 - Réfection Route des Biolettes - CHF 370'000 Amort. 20 ans	217'997.50		-18'500.00	199'497.50
9141.24.19	24/19 - Réfection chaussée ch. des Dailles avec trottoir et bouclage réseau d'eau	395'142.45	133'815.30		528'957.75
9141.24.46	24/19 - Réfection chaussée ch. des Dailles Eaux Claires	62'174.45			62'174.45
9141.25	09/02 - Etude transfert déchetterie sur le Site de Praz Faucon - Fr. 30'000	22'827.70		-1'150.00	21'677.70
9141.27	61/11 - Réfection chaussée, création trottoir et extension éclairage public - Fr. 542'500 amort. 30 ans	694'184.95		-30'000.00	664'184.95
9141.28	62/05 - Reconstruction collecteurs EU-EC Esserpy/Crêt - Fr. 513'000 / amort. 30 ans	236'329.10		-17'000.00	219'329.10

Bilan

1.1.2022 - 31.12.2022

100		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2022			au 31.12.2022
9141.29	29/20 - Réfection route de Morrens et création arrêts TL - CHF 375'000 Amort. 15 ans	245'529.10		-57'582.40	187'946.70
9141.30	40/09 - Aménagement routier 2ème partie RC501 - Fr. 1'300'000/ / amort. 30 ans	1'010'805.75		-45'500.00	965'305.75
9141.32	28/07 - Mise en place zones 30km/h - Fr. 195'000 amortissement réserve 9282.12	146'416.90			146'416.90
9141.33	21/07 - Amgts routiers abords site scolaire - Fr. 569'000 Fds réserve 9282.12 Fr. 351'000 / amort. 30 ans	23'175.00		-7'725.00	15'450.00
9141.36	57/10 - Aménagt carrefour Cavenettaz-Rue du Village - Fr. 975'000 / amort. 30 ans	465'034.55		-22'200.00	442'834.55
9141.39.01	27/14 - Etude Aménagement Rue du Village - CHF 110'000 / amort. 30 ans	78'456.35		-3'150.00	75'306.35
9141.39.02	39/15 - Aménagement Rue du Village - CHF 1'847'300 / amort. 30 ans	1'013'679.90		-51'750.00	961'929.90
9141.42.01	42/09 - Aménagt chemin accès nouvelle déchetterie Praz Faucon - Fr. 245'000/ amort. 30 ans	104'827.20		-5'250.00	99'577.20
9141.42.02	42/09 - Aménagement dépôt voirie dans nouvelle déchetterie à Praz Faucon - Fr. 987'900 / amort. 30 ans	655'893.10		-32'800.00	623'093.10
9141.42.03	42/09 - Aménagement nouvelle déchetterie à Praz Faucon - Fr. 1'992'100 / amort. 30 ans	696'169.90		-36'750.00	659'419.90
9141.43	08/12 - Aménagt ch. du Couchant - Fr. 205'000 / amort. 15 ans	9'419.80		-3'600.00	5'819.80
9141.50.00	50/16-13/18 - Création giratoire du Moulin - CHF 785'000 + CHF 695'000	1'018'861.35	602.60		1'019'463.95
9141.50.01	50/16-13/18 - Collecteur giratoire du Moulin - CHF 76'000 (Global CHF 1'480'000)	171'119.20			171'119.20
9143	BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS	9'270'484.30	0.00	-429'550.00	8'840'934.30
9143.01	Bâtiments du patrimoine administratif	7.00			7.00
9143.16	54/10 - Transformation et rénovation Maison de Commune - Fr. 3'150'000 / amort. rés. 9281.00 Fr.	1'576'400.00		-71'700.00	1'504'700.00

Bilan

1.1.2022 - 31.12.2022

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2022			au 31.12.2022
9143.17	17/12 - Réamgt 3 salles de Classes à la Cavenettaz - Fr. 380'000/amort. 20 ans	214'767.50		-17'900.00	196'867.50
9143.21	39/09 - Réfection façades collège Chavanne et salle de gym (2ème phase) - Fr. 2'335'000 / amort. 30 ans	837'089.10		-44'750.00	792'339.10
9143.23	30/08 - Etude construction Garderie Jardin d'Enfants - Fr. 77'000 intégrer coût de la construction	63'156.10		-3'200.00	59'956.10
9143.25	58/10 - Construction collège du Motty avec jardin d'enfants - Fr. 1'366'000 / amort. 30 ans	923'993.00		-46'200.00	877'793.00
9143.33	33/14 - Construction d'un collège de 5 classes à Es Chesaux - CHF 6'200'000 / amort. 30 ans	4'424'965.55		-187'000.00	4'237'965.55
9143.38	38/15 - Rénov. appart. fonction Cavenettaz - CHF 95'000 / amort. 10 ans	34'978.00		-8'800.00	26'178.00
9143.51	51/16 - Achat parcelle 87 - CHF 1'500'000 / amort. 30 ans	1'195'128.05		-50'000.00	1'145'128.05
9144	SERVICES INDUSTRIELS	465'101.75	60'304.55	-93'009.80	432'396.50
9144.00	Installations des Services industriels	1.00			1.00
9144.09	09/22 - Remplacement conduite eau potable ch. des Esserts		55'617.45		55'617.45
9144.15	08/94 - Réseau d'eau Rte des Biolettes-Ch. de la Praz-Rte de Morrens - Fr. 226'000 (global)	6'063.40		-6'063.40	.00
9144.24	24/19 - Réfection ch. des Dailles bouclage	132'057.15	963.35	-13'474.00	119'546.50
9144.25	65/05 - Bouclages Bérallaz, Bellevue, Prélaz - Fr. 180'000 / amort. 30 ans	9'673.95		-9'673.95	.00
9144.26	13/07 - Changement conduite Choulaires-Combe - Fr. 216'400 / amort. 20 ans	42'982.60		-5'380.00	37'602.60
9144.43	43/09 - Actualisation PDDE - Fr. 30'000 / amort. Réseve 9280.03	4'950.00			4'950.00
9144.50	50/16-13/18 - Conduite giratoire du Moulin - Partiel (global CHF 1'480'000)	263'039.20	3'723.75	-52'084.00	214'678.95
9144.51	51/10 - Extension conduite eau potable Chemin de la Lisière - Fr. 81'000	6'334.45		-6'334.45	.00

Bilan

1.1.2022 - 31.12.2022

3467		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2022			au 31.12.2022
9145	FORETS	140'000.00	0.00	0.00	140'000.00
9145.00	Forêts	140'000.00			140'000.00
9146	MOBILIER - MACHINES - VEHICULES	80'289.15	0.00	-19'700.00	60'589.15
9146.00	Mobilier - Machines - véhicules	6.00			6.00
9146.01	Investissement informatique	1.00			1.00
9146.02	13/12 - achat véhicule Pick-up Fr. 55'000 / amort. 10 ans	11'138.65		-5'500.00	5'638.65
9146.08	53/16 - Transporteur Pony - CHF 142'000 / amort. 10 ans	69'143.50		-14'200.00	54'943.50
9149	Autres biens	24'935.95	0.00	-6'300.00	18'635.95
9149.35	34/14 - Vidéosurveillance - CHF 120'000 / amort. 10 ans	24'935.95		-6'300.00	18'635.95
915	PRETS ET CAPITAUX DE DOTATIONS	49'492.00	0.00	0.00	49'492.00
9153	TITRES ET PAPIERS VALEUR	49'492.00			49'492.00
9153.00	Titres et papiers valeurs	49'491.00			49'491.00
9153.01	10/95 - Actions CIGM - CHF 26'400 / amort. 10 ans	1.00			1.00
916	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS A AMORTIR	32'000.00	0.00	-8'000.00	24'000.00
9165	Autres subv. et part. d'investissements amortissables	32'000.00	0.00	-8'000.00	24'000.00
9165.37	37/15 - Participation Tennis - CHF 80'000 / amort. 10 ans	32'000.00		-8'000.00	24'000.00
917	AUTRES DEPENSES A AMORTIR	289'945.65	.00	-29'226.75	260'718.90
9170	AUTRES DEPENSES A AMORTIR	289'945.65	.00	-29'226.75	260'718.90
9170.05	33/97 - Etablissement d'un Plan Général d'Evacuation des Eaux PGEE - Fr. 154'425 / amort. 30 ans	62'318.90		-4'000.00	58'318.90
9170.10	10/18 - Etude Contrat Performance Energétique pour l'Eclairage public communal - CHF 73'000 / amort. 30 ans	60'676.75		-6'676.75	54'000.00
9170.52	52/16 - Etude UAPE - CHF 232'000 / amort. 30 ans	166'950.00		-18'550.00	148'400.00
9170.52	52/16 - Etude UAPE - CHF 232'000, / amort. 30 ans	166 950.00		-18'550.00	·

Bilan

1.1.2022 - 31.12.2022

1.112022							
102-11		SAN	Débit	Crédit	Solde		
		au 01.01.2022			au 31.12.2022		
92	PASSIF	-28'832'077.48	48'062'189.81	-46'234'154.17	-27'048'097.84		
920	PASSIF	-550'321.89	9'141'525.95	-9'343'199.85	-796'051.79		
9200	CREANCIERS	-508'726.39	9'126'332.00	-9'326'415.10	-752'865.49		
9200.00	Créanciers	-349'771.25	8'764'452.85	-9'076'176.35	-661'494.75		
9200.01	Créanciers divers		151.25	-4'229.60	-4'078.35		
9200.02.00	Débiteurs momentanément créanciers	-900.00	5'640.00	-5'680.00	-940.00		
9200.03	Encaissements caisse CH par cartes		22'028.00	22'028.00			
9200.04	c/c AFC impôt du sur décomptes trimestriels	-61'664.14	147'194.85	-137'734.65	-52'203.94		
9200.05	Paiements reçus en retour	-59'439.15	119'487.00	-60'047.85			
9200.06	Encaissements à ventiler		10'986.00	-10'986.00			
9200.07	Salaires en attente de paiement	-34'834.75	56'392.05	-53'478.65	-31'921.35		
9200.10	Débiteurs - encaissements non attribués sur facture	-2'117.10		-110.00	-2'227.10		
9209	AUTRES ENGAGEMENTS COURANTS	-41'595.50	15'193.95	-16'784.75	-43'186.30		
9209.01	Jetons séances Conseil Communal	-13'445.50		-870.80	-14'316.30		
9209.35.01	Dépôts clés divers	-240.00			-240.00		
9209.35.45	Dépôts badges accès déchetterie	-24'740.00	1'280.00	-1'800.00	-25'260.00		
9209.35.51	Dépôts clés Collège de la Chavanne	-1'800.00	600.00	-750.00	-1'950.00		
9209.35.53	Dépôts clés Collège de l'Epi d'Or	-900.00		-150.00	-1'050.00		
9209.35.66	Dépôts clés Abri PCi partie publique	-470.00	100		-370.00		
9209.45	TVA due sur déchets et ordures ménagères		10'631.00	-10'631.00			
9209.46	TVA due sur épuration		2'399.80	-2'399.80			
9209.81	TVA due sur service des eaux		183.15	-183.15			
922	EMPRUNTS A MOYEN ET LONG TERME	-18'375'000.00	38'625'000.00	-35'350'000.00	-15'100'000.00		
9221	EMPRUNTS PAR OBLIGATION SIMPLE	-18'375'000.00	38'625'000.00	-35'350'000.00	-15'100'000.00		
9221.05	Banque Cantonale de Genève - 3,5 mios au 30.11.2027			-3'500'000.00	-3'500'000.00		

Bilan

1,1.2022 - 31.12.2022

		SAN	Débit	Crédit	Solde
		au 01.01.2022			au 31.12.2022
9221.06	Commune de Cheseaux - renouv. emprunt UBS (partiel)	-1'000'000.00	1'000'000.00		
9221.07	Fondation Institution supplétive LPP		3'500'000.00	-3'500'000.00	
9221.07	Retraites Populaires - CIP - emprunts	-10'500'000.00	19'000'000.00	-11'500'000.00	-3'000'000.00
9221.09	Swissquote - Collège Es Chesaux - trimestriel	-3'000'000.00	12'000'000.00	-12'000'000.00	-3'000'000.00
9221.11	Rentes Genevoises - à 1,40% sur 15 ans (échéance 28.01.2031)	-1'875'000.00	125'000.00		-1'750'000.00
9221.12	SUVA - à 0.49% sur 10 ans (échéance 28.04.2025)	-2'000'000.00			-2'000'000.00
2674277.00	SUVA - à 1.19% sur 2 ans (échéance 31.12.2024)			-1'850'000.00	-1'850'000.00
9221.13	BCN - emprunt 3 mios - Collège Es Chesaux		3'000'000.00	-3'000'000.00	
923	ENGAGEMENTS ENVERS DES PROPRES ETABLISSEMENTS	-586'891.00	49'697.00	.00	-537'194.00
9234	FONDS POUR RISQUES NON-ASSURES	-586'891.00	49'697.00	.00	-537'194.00
9234.00	Provision pour perte sur débiteurs commune	-45'000.00			-45'000.00
9234.01	Provision pour perte sur débiteurs ACI	-541'891.00	49'697.00		-492'194.00
925	PASSIFS TRANSITOIRES	-400'994.40	101'793.16	-96'962.29	-396'163.53
9259	PASSIFS TRANSITOIRES	-400'994.40	101'793.16	-96'962.29	-396'163.53
9259.00	Passifs transitoires	-86'390.15	1'618.75		-84'771.40
9259.01	Passifs transitoires courants	-218'173.45	20'460.00	-40'400.00	-238'113.45
9259.02	Charges à payer	-96'430.80	79'714.41	-56'562.29	-73'278.68
928	FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS DE RESERVES	-8'319'373.58	144'173.70	-1'443'992.03	-9'619'191.91
9280	FONDS ALIMENTES PAR DES RECETTES AFFECTEES	-3'735'814.93	69'777.25	-249'592.03	-3'915'629.71
9280.02	Fonds de Réserve Réseau Egout-Epuration	-2'219'595.46		-175'059.05	-2'394'654.51
9280.03	Fonds de Réserve Réseau d'Eau	-914'719.03	69'777.25	-12'119.20	-857'060.98
9280.04	Fonds de Réserve Investissements Réseau	-334'119.05		-12'740.00	-346'859.05
9280.05	Fonds de régulation sur la gestion des déchets	-267'381.39		-49'673.78	-317'055.17
9281	FONDS DE RENOUVELLEMENT ET DE RENOVATION			-22'400.00	-22'400.00
9281.58	Fonds de renouvellement et de rénovation Ferme du Verger CVE			-22'400.00	-22'400.00
	_				

Bilan

1.1.2022 - 31.12.2022

		SAN au 01.01.2022	Débit	Crédit	Solde au 31.12.2022
9282	FONDS DE RESERVE	-4'583'558.65	74'396.45	-1'172'000.00	-5'681'162.20
9282.00	Fonds de réserves Taxes PC - délai utilisation 31.12.2021 selon art. 24p Loi (rsv 520.11)	-124'247.90	41'391.25		-82'856.65
9282.01	Fonds de réserve PC	-1'900.00			-1'900.00
9282.02	Fonds de réserve à but social	-10'103.10	5'380.20		-4'722.90
9282.12	Fonds de réserve en attente d'affectation	-2'831'989.40		-1'160'000.00	-3'991'989.40
9282.15	Fonds de réserves participation de plans de quartier à l'équipement collectif	-921'646.05			-921'646.05
9282.16	Fonds d'égalisation de la Péréquation et Facture sociale	-321'500.00			-321'500.00
9282.35.80	Fonds de réserve Signalétique Ferme du Verger CVE			-12'000.00	-12'000.00
9282.42	Fonds de réserve Concept énergétique	-9'375.00			-9'375.00
9282.43	Fonds de réserve pour travaux routiers	-362'797.20	27'625.00		-335'172.20
929	CAPITAL	-599'496.61	0.00	0.00	-599'496.61
9290	CAPITAL	-599'496.61	0.00	0.00	-599'496.61
9290.00	Capital	-599'496.61			-599'496.61

Bilan

1.1.2022 - 31.12.2022

Solde au 31.12.2022	Crédit	Débit	SAN au 01.01.2022		
27'048'910.20 -27'048'097.84	-69'977'784.84 -46'234'154.17	68'194'607.56 48'062'189.81	28'832'077.48 -28'832'077.48	ACTIF PASSIF	91 92
812.36	-116'211'939.01	116'256'797.37	0.00	Total Bilan	

LISTE DES SOLDES

Fonctionnement

Informations générales :

- La masse salariale est entièrement comptabilisée sous le dicastère « 1. Administration générale », puis ventilée dans les différents dicastères en fonction des heures travaillées
- La facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration des bâtiments communaux est effectuée sur la base de relevés des compteurs en fin d'année
- Les intérêts sont comptabilisés au Bilan puis répartis en fonction du solde, au 1^{er} janvier, des postes immobilisés à l'actif du bilan, ainsi que les débiteurs et les impôts dus. Les emprunts à terme fixe actuels permettent de financer ces postes, ainsi il est possible de soulager les dicastères qui ont déjà amorti leurs propres investissements
- Les dicastères 45, 46, et 81 sont « à taxes affectées ». Ils doivent être financés par des taxes spécifiques. Un résultat positif de ces dicastères doit être porté en fonds de réserve, alors qu'une perte peut être supportée par les impôts ou être compensée par un prélèvement de ces fonds de réserve
- Les frais d'entretien de l'immeuble de Praz Faucon réunissant les locaux de voirie et la déchetterie sont répartis pour 60% en charge du dicastère de la Voirie et 40% à celui traitant de la gestion des déchets
- Le risque de pénurie d'énergie a vu les acomptes pour la fourniture du gaz augmenter de 35% dès le mois d'août 2022

Commentaires de la page N° 1

Compte		Remarques
1 10	Administration Générale Autorités	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 1'602'437.70 (budget CHF 1'779'925), soit une amélioration de CHF 177'487.30
100.3001.00	Indemnités et vacations des autorités	Rémunération de la Municipalité, montants versés en fonction d'une partie fixe pour les tâches communes et de vacations en fonction des heures consacrées aux dossiers spécifiques à chaque municipal. La participation à des séances, rémunérées par des jetons de présence, entre dans les vacations (compte No 100.4361.00 ci-dessous).
100.3003.00	Jetons de présence des commissions	Indemnisation des commissions, selon décompte fourni par le bureau du Conseil et rémunération du bureau
100.3069.00	Frais divers des autorités	Frais annuels pour informatique et télécommunications de la Municipalité selon préavis n°05-2021
100.3101.00	Fournitures de bureau	Outre les frais prévus au budget, les Procès-verbaux du Conseil communal et de la Municipalité, ainsi les comptes de plusieurs années ont été reliés
100.3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement	Achat d'un beamer pour présentations de la municipalité au Conseil communal, ainsi qu'un haut-parleur pour la connexion à distance de municipaux absents lors de séances de Municipalité
100.4361.00	Jetons de présence des Municipaux	Jetons de présence reçus des diverses associations. Comme les municipaux reçoivent des vacations en compensation de leur participation aux séances de ces associations, les jetons de présence perçus restent acquis à la Commune. Dès le mois de juin 2022, l'ASICE a pris en charge un forfait de 25h. par mois sur les heures réellement effectuées par la municipale en charge du dicastère
11	Administration	
110.3003.00	Jetons de présence de la commission des « Reflets de Cugy »	Ce poste enregistre le défraiement de la rédactrice permanente des « Reflets de Cugy », ainsi qu'un repas de remerciement pour les bénévoles
110.3010	Evolution de la masse salariale	Le budget a été établi en fonction de la grille salariale faisant partie intégrante du règlement du personnel communal de 2017 sur la base de deux échelons et indexation de novembre 2021
110.3010.01	Traitement du personnel administratif	Suite à la démission au 31 octobre 2021 du secrétaire municipal, le poste a été repourvu dès le 1 ^{er} janvier 2022
110.3010.03	Traitement du personnel de conciergerie	A la suite de divers cas de maladie et pour palier des absences, le service de conciergerie a été réorganisé et l'équipe complétée par l'engagement d'un employé de conciergerie dès le mois de septembre 2022
110.3010.04	Traitement du personnel auxiliaire	Ce compte enregistre la rémunération de deux étudiants engagés en soutien au personnel de la déchetterie et l'auxiliaire du préposé au contrôle de l'habitant jusqu'au 31.12.2022
110.3010.08	Primes	Les primes attribuées en 2022 comprennent 4 primes de fidélité

12111		Comptes 2022		Budget	2022	Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Administration générale	2'947'486.21	1'345'051.51	3'090'795.00	1'310'870.00	2'725'854.01	1'261'695.50
			1'602'434.70		1'779'925.00		1'464'158.51
10	AUTORITES	345'374.05	27'241.25	353'080.00	12'000.00	292'024.00	14'957.00
100	AUTORITES	345'374.05	27'241.25	353'080.00	12'000.00	292'024.00	14'957.00
3001.00	Rétribution des Autorités	282'370.00		279'680.00		222'034.80	
3003.00	Jetons de présence des commissions	35'524.90		45'500.00		40'586.85	
3060.00	Frais de déplacement et indemnités	18'558.40		18'800.00		18'791.10	
3069.00	Frais divers des autorités et du Conseil	3'550.00		4'200.00		7'009.75	
3091.01	Frais de formation des autorités	200.00		2'000.00		385.00	
3101.00	Fournitures de bureau	2'465.65		750.00		570.45	
3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement	837.80				2'092.20	
3151.02	Portail extranet Conseil communal sur www.cugy-vd.ch	1'633.80		1'650.00			
3181.00	Frais de ports et compte postal	233.50		500.00		553.85	
4361.03	Jetons de présence acquis à la Commune		27'241.25		12'000.00		14'957.00
11	ADMINISTRATION	2'278'322.21	1'317'810.26	2'364'030.00	1'298'870.00	2'176'129.16	1'246'738.50
110	ADMINISTRATION	2'278'322.21	1'317'810.26	2'364'030.00	1'298'870.00	2'176'129.16	1'246'738.50
3003.00	Jetons de présence des commissions	2'546.50		3'000.00		2'816.20	
3010.01	Traitement du personnel administratif	663'939.50		682'600.00		655'084.50	
3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	555'726.30		558'100.00		540'197.35	
3010.03	Traitement du personnel de conciergerie	304'026.00		287'500.00		275'457.90	
3010.04	Traitement du personnel auxiliaire	22'613.80		34'100.00		24'980.50	
3010.05	Traitement de l'organiste	19'121.70		20'190.00		18'972.20	
3010.08	Primes de fidélité et au mérite	12'190.40		12'100.00		6'814.00	
3030.00	Assurances sociales (part patronale)	173'955.15		175'750.00		165'016.40	
3040.00	Caisse de pension et de prévoyance (part patronale)	250'269.25		266'200.00		248'184.90	

	Remarques
Administration Générale	
Administration	
Reflets de Cugy	Ce compte enregistre l'édition des « Reflets de Cugy », 4 numéros par année. Une partie de ces frais est compensée par les publicités facturées sous compte n° 110.4356.00 pour un total de CHF 10'763 à la suite de la révision des tarifs (CHF 6'390 en 2021)
Entretien des machines, mobilier et équipement technique de bureau	Ce compte comprend le supplément pour copies couleurs, dont une partie provient de l'édition du Rapport de gestion et Etat financiers 2021 sur support papier établi par l'administration au lieu d'être exécuté par un tiers
Manifestations	6 nonagénaires ont été fêté(e)s en 2022. Les manifestations majeures, telles que fête du 1 ^{er} août, fête au Village, repas des aînés ont pu à nouveau avoir lieu, contrairement à 2021 pour cause de pandémie
Fais de ports et compte postal	Outre les frais d'affranchissements et d'envoi habituels, le compte comprend CHF 3'647.27 de frais sur avoirs durant la période des taux négatifs sur les comptes de liquidités
Frais de téléphones	Ce poste comprend la redevance radio/télévision due par les entreprises assujetties à la TVA en fonction du chiffre d'affaires réalisé
Frais bancaires	Outre les frais sur les transactions par cartes au guichet de l'Administration, ce compte comprend la commission d'administration du dossier titres de la Commune auprès de la BCV, ainsi que les commissions du courtier chargé de suivre le renouvellement des emprunts à court terme dans le cadre de la politique de financement des investissements communaux
Frais de contentieux et de poursuites	Il n'y a pas de dossier en cours auprès de notre agent d'affaires. Les avances de frais sont récupérées auprès des débiteurs sous le compte 110.4362.00
Honoraires, frais d'analyses et d'expertise	Ce compte enregistre la note d'honoraires fiduciaire pour le contrôle des comptes 2021, ainsi que les frais d'avocat liés au recours de la commune dans le cadre du projet EolJorat Sud et du Parc naturel périurbain. Le premier acompte relatif au mandat d'analyse de l'administration a été contrebalancé par dissolution de provision
Cotisations à des institutions de droits privés	Les <u>principales</u> cotisations concernent: Lausanne-Région CHF 3.79 par habitant pour le secrétariat général et CHF 4.12 par habitant pour le financement des diverses plates-formes. Participation au Fonds de Soutien aux Institutions culturelles de la région lausannoise de CHF 5'000 Une cotisation de CHF 8 par habitant a été versée à l'Association Région Gros-de-Vaud et CHF 2 par habitant pour la participation à l'Office du Tourisme. Le Fonds des Communes a sollicité, en 2022, une participation par l'intermédiaire de la Préfecture de CHF 0.30 par habitant et l'Union des Communes Vaudoises une contribution de base de CHF 650 plus CHF 1.75 par habitant. Ces diverses cotisations ont été facturées sur la base de 2'733 habitants, alors que le budget a été calculé sur la base de 2'800 habitants.
Facturation de services à des tiers	Facturation de la publicité dans les Reflets de Cugy, des affranchissements du Conseil communal, ainsi que des affranchissements et frais de bureau à l'ASICE
Remboursement des traitements (APG)	Ce compte enregistre en 2022 le remboursement des salaires dans les cas d'incapacité de travail suite à un accident ou à la maladie (dès le 31è jour pour la maladie)
Remboursement d'assurances	Redistribution des bénéfices 2020 de la Vaudoise sur la prime d'assurance bâtiments et participation aux excédents 2019-2021 sur l'assurance collective maladie
Imputation salaires et charges sociales du personnel	Les salaires bruts, ainsi que les charges sociales y relatives, sont tous comptabilisés sous administration, puis mis à charge des différents dicastères concernés par une imputation interne en fonction des heures consacrées à l'exécution des différentes tâches
	Administration Reflets de Cugy Entretien des machines, mobilier et équipement technique de bureau Manifestations Fais de ports et compte postal Frais de téléphones Frais bancaires Frais de contentieux et de poursuites Honoraires, frais d'analyses et d'expertise Cotisations à des institutions de droits privés Facturation de services à des tiers Remboursement des traitements (APG) Remboursement d'assurances Imputation salaires et charges sociales du

		Compte	2022	Budget	2022	Comptes	2021
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3050.00	Assurances accident et maladie	76'020.50		85'965.00		67'314.25	
3060.00	Frais de déplacement et indemnités	1'634.95		2'150.00		1'756.60	
3090.00	Autres charges des Autorités et du personnel	1'531.20		7'000.00		1'615.10	
3091.00	Frais de formation du personnel	380.00		3'000.00		280.00	
3101.00	Fournitures de bureau	9'700.90		12'000.00		12'535.85	
3102.00	Frais de publication et documentation	1'837.85		2'510.00		2'840.10	
3102.01	Frais de publication Reflets de Cugy	13'871.80		15'000.00		12'105.50	
3151.00	Entretien des machines, mobilier et équipement technique de bureau	10'762.70		11'000.00		9'309.35	
3170.00	Frais de réceptions et de manifestations	38'732.70		51'800.00		18'210.05	
3181.00	Frais de ports et compte postal	15'418.76		15'000.00		14'362.45	
3182.00	Frais de téléphones	4'579.60		4'815.00		4'534.50	
3183.00	Frais bancaires	6'458.05		8'900.00		5'489.21	
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites	1'290.05		6'000.00		1'545.15	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	16'842.55		17'000.00		11'846.50	
3186.00	Primes d'assurance choses	11'637.85		12'800.00		11'922.70	
3187.00	Emoluments et frais de taxation	788.90		1'000.00		823.90	
3193.00	Cotisations à des institutions de droits privés	62'445.25		68'550.00		62'114.00	
4313.00	Emoluments administratifs		322.22		200.00		67.
4356.00	Facturation de services à des tiers		17'704.30		11'600.00		11'627.
4361.00	Remboursement de traitements (APG)		12'470.65		800.00		29'169.
4361.01	Remboursement d'assurances		10'007.50		5'000.00		
4362.00	Remboursement de frais administratifs		1'631.39		3'200.00		619.
4901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel		1'275'674.20		1'278'070.00		1'205'255.

Compte		Remarques
1	Administration Générale Archives	
12		
120.3101.00	Fournitures de bureau	Achat de matériel spécifique pour le classement de l'archiviste
120.3185.00	Honoraires et frais d'expertises	Traitement des archives de la police des constructions
16	Tourisme et Développement économique	
160.3143.03	Entretien de la signalétique	Fourniture et pose de deux totems de signalisation de la zone artisanale des Dailles finalisées en 2022. Les coûts ont été contrebalancés par le prélèvement de la provision constituée dans le cadre du bouclement 2021
17	Sports	
170.3141.00	Entretien des bâtiments communaux	Entretien tables et bancs du couvert à pétanque
170.3186.01	Primes d'assurance bâtiments	Assurance ECA couvert à pétanque
170.3521.00	Stand de tir	Participation pour 1/3 aux frais d'exploitation du stand de tir du Châtaignier au Mont-sur-Lausanne, selon convention du 31 août 2001
170.3523.00	Part. aux frais d'exploitation du Centre sportif de Malley (CSM)	Les comptes 2021 du CSM ont été bouclés à la fin du mois de mai et le décompte final a été transmis au mois de juillet 2022 pour un montant total de CHF 40'357
170.3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Heures du personnel d'exploitation consacrées à la mise en place et à l'entretien de la zone de pétanque
18	Transports publics	
180.3142.00	Entretien des arrêts de transports en commun tl	Il n'y a pas eu d'entretien des abris bus en 2022
180.3185.00	Honoraires et frais d'expertise	Le mandat prévu pour l'analyse des abris bus du territoire communal n'a pas été attribué
180.3517.00	Participation au coût des transports publics	Participation au déficit d'exploitation des différents transports publics, selon les articles 14 et 16 de la loi cantonale sur les transports publics (LMTP) et art. 9 de la Loi sur les Chemins de Fer (LCF). Les frais d'exploitation du M2 sont à 100% à charge du Bassin 5 dont nous faisons partie. Ils représentent 36% de notre contribution, dont environ 1/4 sont les charges financières liées à la construction. Notre participation au LEB représente, quant à elle, 12.89% du total versé, alors que la part de financement de la ligne 60, qui dessert Cugy, représente 1,38% et la ligne 54 0,62%. Cette répartition a été effectuée hors effet Covid-19, les surcoûts étant pris en charge par le canton de Vaud

		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
12	SERVICE DE L'ECONOMAT	5'917.35		7'300.00		5'551.05	
120	ARCHIVES	5'917.35		7'300.00		5'551.05	
3101.00	Fournitures de bureau	533.10		500.00		227.50	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	4'880.00		6'000.00		4'880.00	
3188.03	Elimination documents	504.25		800.00		443.55	
16	TOURISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1'431.15		5'500.00		0.00	
160	TOURISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1'431.15		5'500.00		0.00	
3102.00	Frais de publication et documentation			1'000.00			
3143.03	Entretien de la signalétique	1'231.15		1'500.00			
3170.00	Frais de réceptions et de manifestations	200.00		3'000.00			
17	SPORTS	49'333.50		45'620.00		18'278.80	
170	INSTALLATIONS SPORTIVES	49'333.50		45'620.00		18'278.80	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	964.55		1'000.00			
3186.01	Primes assurance bâtiment	89.80		120.00			
3521.00	Participation Stand de Tir du Châtaignier	3'026.30		2'500.00		1'516.80	
3523.00	Participation CSM (Centre Sportif de Malley)	40'357.00		42'000.00		16'762.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	4'895.85					
18	TRANSPORTS PUBLICS	158'888.60		192'200.00		134'385.60	
180	TRANSPORTS PUBLICS	158'888.60		192'200.00		134'385.60	
3142.03	Entretien du réseau routier - Abri bus			2'700.00			
3185.00	Honoraires et frais d'expertis			15'000.00			
3517.00	Participation à des charges cantonales de trafic et d'énergie	158'888.60		174'500.00		134'385.60	

Compte		Remarques
1	Administration Générale	
19	Service informatique	
190.3091.00	Frais de formation du personnel	Assistance et complément de formation des nouveaux programmes métiers
190.3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement	L'externalisation des boîtes de messagerie prévue au budget 2022 a été effectué en 2021
190.3151.01	Contrats de maintenance du matériel informatique	Ce compte comprend les contrats de maintenance et licences du programme de gestion des heures, de gestion des PV (Xpert-meeting), des programmes Abacus et Nest, de l'anti-virus avec anti-spams, de la gestion des adresses de messagerie ainsi que du programme de planification
190.3151.02	Site internet www.cugy-vd.ch	Redevance pour la réservation du nom du site et frais de licence du site internet
190.3151.03	Entretien parc informatique et programmes	Support (pannes, version update de programmes, support d'utilisation), support programmes gestion des heures et Xpert-meeting (PV municipaux), hébergement du programme de gestion des salaires et provision ½ prévue au budget pour migration bisannuelle des programmes métiers
190.3185.00	Honoraires	Contrat de support IT pour la gestion du parc informatique. Ce contrat a dû être doublé afin de répondre aux exigences de mise à niveau du réseau informatique dans le cadre de l'audit de cybersécurité
		.18

		Comptes	2022	Budget 2022		Comptes	2021
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
19	SERVICE INFORMATIQUE	108'219.35	0.00	123'065.00		99'485.40	0.00
190	SERVICE INFORMATIQUE	108'219.35	0.00	123'065.00		99'485.40	0.00
3091.00	Frais de formation du personnel	565.45		8'500.00		2'315.55	
3101.01	Fournitures informatiques	1'710.10		4'000.00		2'010.00	
3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement	3'188.15		11'100.00		9'299.15	
3151.01	Contrats de maintenance et licences informatiques	40'236.75		43'400.00		38'924.40	
3151.02	Site internet www.cugy-vd.ch	3'888.20		3'965.00		3'888.20	
3151.03	Entretien parc informatique et support	33'866.60		37'000.00		32'111.75	
3182.02	Raccordement internet	1'908.00		1'600.00		1'728.00	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	22'856.10		13'500.00		9'208.35	

Compte		Remarques
2	Finances	Sans tenir compte de l'imputation du résultat au fonds de réserve en attente d'affectation, ce dicastère enregistre des revenus nets de CHF 8'872'082.19 (budget CHF 8'251'275), qui s'avèrent être supérieurs de CHF 626'807.75 au budget (CHF 1'084'459.23 en 2021). 40% de ce montant provient du retour sur péréquation
21	Impôts	Le taux d'imposition communal 2022 est de 76 (selon préavis n° 07-17 Arrêté d'imposition 2022-2024) soit une réduction de 2 points d'impôt par rapport à 2021. Les comptes enregistrent également la variation en acomptes et taxations définitives des années précédentes
210.3187.00	Emoluments divers, frais de taxation et perception	La facture de l'ACI (Administration Cantonale des Impôts) comprend le traitement de 1'362 déclarations des personnes physiques (1'558 en 2021) et 91 des personnes morales (78 en 2021), le traitement des droits de mutation, impôts sur les prestations en capital, etc., frais de poursuites et commission de perception de l'impôt à la source. En 2022, 1'581 déclarations d'impôt ont été envoyées aux contribuables personnes physiques, contre 1'556 en 2021
210.3199.00	Ajustement provision sur débiteurs	Ce compte enregistre l'ajustement à la hausse du montant de la provision financière à faire sur les impôts dus (compte n° 9234.01 du bilan), communiquée par l'ACI. Dans le cas d'une correction à la baisse, ce montant est comptabilisé sous le compte 210.4399.00
210.3301.00	Remises et défalcations	Défalcations accordées aux contribuables, selon décompte ACI. Un dossier représentant CHF 85'403.30 a été amorti sous ce compte et enregistré comme récupéré après défalcation sous le compte n° 210.4090.00. En excluant ce dossier, les pertes sont compensées à hauteur de 13.40% par la récupération d'impôts défalqués.
210.4001.00 et suivants	Encaissement des impôts	Voir commentaires page 16 de la première partie
210.4011.00	Impôt sur le bénéfice des personnes morales	Pour rappel, la loi sur les impôts permet aux entreprises, qui déclarent un bénéfice, d'être dispensées du paiement de l'impôt sur le capital, pour autant que ce dernier soit inférieur à l'impôt sur le bénéfice. Les comptes 2022 enregistrent les résultats d'années antérieures pour 3 nouvelles sociétés
210.4013.00	Impôt complémentaire sur les immeubles des personnes morales	24 personnes morales propriétaires d'immeuble sur le territoire communal ont été taxés de cet impôt en 2022
210.4040.00	Droits de mutation	18 transferts d'objets immobiliers à des privés et 1 à une société ont débouché sur la perception d'un droit de mutation en 2022. Pour rappel 50% des droits de mutation entrent dans le calcul de la participation à la facture sociale
210.4050.00	Impôt sur les successions et donations	Aucun impôt sur les successions et donations n'a été perçu en 2022
210.4101.00	Patentes débit de boissons et tabac	Dès le 1 ^{er} janvier 2016, conformément à l'art. 53 ^e de la Loi sur les Auberges et les Débits de Boissons (LADB) le département prélève les taxes d'exploitation communale et cantonale auprès des commerces au bénéfice d'une autorisation simple de débit de boissons alcooliques à l'emporter. La taxe d'exploitation de 1% est calculée sur la base du chiffre d'affaires moyen réalisé sur la vente de boissons alcooliques (tous types d'alcools confondus). Des frais de perception et de remboursement s'élevant à 2.75% de la taxe perçue sont restitués au canton
210.4221.00	Intérêts de retard et moratoires	55% des intérêts ont été calculés sur les acomptes d'impôt (retard de paiement des acomptes), 32% sur les décomptes et taxations d'impôts et 13% sur les dossiers en service de contentieux
210.4399.00	Provision sur créances débiteurs	Ce compte enregistre l'ajustement à la baisse du montant de la provision financière à faire sur les impôts dus (compte n° 9234.01 du bilan), communiquée par l'ACI. Dans le cas d'une correction à la hausse, ce montant est comptabilisé sous le compte 210.3199.00

ART THE		Compte	es 2022	Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	Finances	3'522'880.09	11'240'962.28	2'187'685.00	10'438'960.00	4'018'837.28	11'635'991.51
		7'718'082.19		8'251'275.00		7'617'154.23	
21	IMPOTS	301'570.66	9'551'951.73	122'500.00	9'006'900.00	270'034.74	9'681'428.86
210	IMPOTS	301'570.66	9'551'951.73	122'500.00	9'006'900.00	270'034.74	9'681'428.86
3187.00	Emoluments et frais de taxation	52'810.74		60'000.00		54'476.92	
3199.00	Ajustement provision sur débiteurs					130'917.00	
3290.00	Intérêts rémunératoires	712.89		2'500.00		697.12	
3301.00	Amortissement des créances et débiteurs	248'047.03		60'000.00		83'943.70	
4001.00	Impôt sur le revenu et prestation en capital		6'290'593.45		6'300'000.00		6'692'360.28
4002.00	Impôt sur la fortune		1'064'178.49		1'000'000.00		1'054'433.62
4003.00	Impôt à la source		92'087.85		130'000.00		103'872.75
4004.00	Impôt spécial étranger		41'701.05				82'048.10
4011.00	Impôt sur le bénéfice net des personnes morales		340'872.90		50'000.00		187'669.85
4012.00	Impôt sur le capital des personnes morales		8'328.25		15'000.00		12'745.95
4013.00	Impôt complémentaire sur les immeubles des personnes morales		42'955.50		35'000.00		26'325.50
4020.00	Impôt foncier		726'633.20		715'000.00		716'846.85
4040.00	Droits de mutation		265'151.35		300'000.00		295'046.85
4050.00	Impôt sur les successions et donations						11'587.70
4061.00	Impôt sur les chiens		15'100.00		15'600.00		16'050.00
4090.00	Impôts récupérés après défalcations		107'200.72		40'000.00		9'516.22
4101.00	Patentes débits de boissons et tabac		14'208.75		15'000.00		13'748.20
4221.00	Intérêts de retard et moratoires		61'123.17		20'000.00		61'606.89
4362.00	Remboursement de frais administratifs		7'413.23		5'000.00		6'989.38
4370.03	Amende s/impôt		166.66				83.00
4399.00	Ajustement provision sur débiteurs		49'697.00				

Compte		Remarques
2	Finances	
21	Impôts	
210.4411.00	Gains immobiliers	Les gains immobiliers 2022 découlent de 18 transactions immobilières. Pour rappel, 50% de ce montant entre dans le calcul de la participation à la facture sociale
210.4411.01	Impôt sur les Frontaliers	Pour rappel, 30% de ce montant entre dans le calcul de la participation à la facture sociale
210.4510.00	Compensation financière RFFA	Dans le cadre de la RFFA (Réforme fiscale et financement de l'AVS) au 1 ^{er} janvier 2020, la Confédération a reversé 4.2% de l'impôt fédéral direct perçu dans le canton. Cette somme a été répartie entre le Canton et les communes sur la base des rendements des impôts sur le capital et le bénéfice 2022. Cette somme est considérée comme un revenu d'impôt dans le calcul du point d'impôt communal pour la contribution au fonds de péréquation
22	Service financier	
220.3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2022, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. La part attribuée au service financier tient compte d'une moyenne des débiteurs impôts et commune non encaissés durant l'année. Voir pages 13 et 14 première partie
220.3520.00	Participation selon la péréquation financière	Alimentation du fonds de péréquation selon les modalités entrées en vigueur au 1 ^{er} janvier 2011, soit 19.16 points d'impôts (valeur du point d'impôt selon calcul CHF 107'108). La contribution du fonds de péréquation figure sous compte n° 220.4520.00, ci-dessous
220.4222.00	Intérêts et dividendes des placements	Les actions de la Romande Energie ont rapporté, en 2022, un dividende de CHF 35'280 (2021 : CHF 35'280)
220.4412.00	Retour Taxe sur le CO2	Le produit de la taxe sur le CO2 a été redistribué pour la première fois en 2010 par le biais des caisses de compensation mandatées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). La taxe CO2 est prélevée depuis le 1 ^{er} janvier 2008 sur les combustibles fossiles tels que l'huile de chauffage ou le gaz naturel. Cette taxe est ensuite redistribuée à la population et aux entreprises. C'est ainsi un montant de CHF 0,852 (CHF 0,297 en 2021) par CHF 1'000 de masse salariale déclarée en 2020 qui nous a été restitué
220.4520.00	Remboursement pour notre commune de la péréquation financière	Contribution du fonds de péréquation en faveur de notre Commune pour la couche de population (1'000 habitants à CHF 123.99 et 1'760 habitants à CHF 347.18) et CHF 496'324 pour la couche solidarité (en fonction du rapport entre le taux communal et le taux moyen des communes)
220.4520.01	Participation du fonds de péréquation aux charges thématiques (forêts, routes, transports)	Participation reçue, telle qu'elle ressort du décompte provisoire du fonds de péréquation. Le décompte final interviendra aux environs du mois de septembre 2023 et sera comptabilisé dans les comptes 2023. Il sera basé sur les comptes effectifs de l'année 2022. Pour rappel, il s'agit de la participation, pour un maximum de 75%, aux frais d'entretien des forêts qui dépassent la valeur d'un point d'impôt et aux frais d'entretien des routes et de transport pour les coûts dépassant la valeur de 8 points d'impôt
220.4520.02	Décompte péréquation année précédente	La valeur du point d'impôt communal du décompte final 2021 s'est élevé à CHF 111'605, soit CHF 690 supérieur au montant ayant servi au calcul des acomptes. 18.65 points ont été nécessaires à l'alimentation du fonds de péréquation, alors que 19.65 points étaient prévus. Au titre de retour sur la couche solidarité un montant de CHF 107'216 a été versé en supplément ainsi qu'un montant de CHF 69'886 sur le décompte des charges thématiques

		Compte	s 2022	Budget	Budget 2022		s 2021
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4411.00	Impôts sur les gains immobiliers		298'985.05		250'000.00		269'483.00
4411.01	Impôts sur les frontaliers		89'061.80		100'000.00		98'315.20
4510.00	Compensation financière cantonale RFFA		36'493.31		16'300.00		22'699.52
22	SERVICE FINANCIER	3'221'309.43	1'689'010.55	2'065'185.00	1'432'060.00	3'748'802.54	1'954'562.65
220	SERVICE FINANCIER	3'221'309.43	1'689'010.55	2'065'185.00	1'432'060.00	3'748'802.54	1'954'562.65
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	1'929.98		5'610.00		1'466.54	
3301.00	Amortissement titres et créances	1'307.45		1'500.00			
3315.00	Amortissement d'autres subventions d'investissement	8'000.00		8'000.00		8'000.00	
3520.00	Participation à des charges d'autres communes - Péréquation intercommunale	2'050'072.00		2'050'075.00		2'179'336.00	
3520.02	Décompte de participation à des charges d'autres communes - Péréquation intercommunale	2 030 072.00		2 050 015.00		2 173 330.30	
3809.00	Attribution aux fonds de réserve	1'160'000.00				1'560'000.00	
4090.01	Taxes et émoluments récupérés après défalcations		138.80				
4221.00	Intérêts de retard et moratoires		519.90		500.00		163.15
4222.00	Intérêts et dividendes des placements		35'405.50		36'100.00		35'375.50
4412.00	Participation à des recettes cantonales - CO2		1'418.35		1'000.00		479.00
4520.00	Remboursement de la Péréquation (population, solidarité)		1'231'356.00		1'231'360.00		1'141'850.00
4520.01	Participation du fonds de péréquation aux dépenses thématiques		163'100.00		163'100.00		195'170.00
4520.02	Décompte final charges péréquatives année précédente		257'072.00				581'525.00

	Remarques
Domaines et bâtiments Terrains	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 364'473.10 (budget CHF 414'230), soit une amélioration de CHF 49'756.90
Entretien des terrains loués	Participation à la réparation du drainage d'un terrain loué à un agriculteur, selon conditions de location
Loyer des terrains	Location, aux agriculteurs, des terrains cultivables de la Commune
Forêts	L'année forestière commence le 1 ^{er} août et se termine le 31 juillet de l'année suivante, alors que les comptes communaux s'établissent sur l'année civile. Il se crée ainsi une différence entre les montants communiqués par le garde-forestier et les comptes communaux
Achat de machines et matériel d'exploitation	L'achat de l'agenda forestier prévu au budget n'a pas été effectué
Achat de plants, engrais, etc.	La repousse naturelle est habituellement privilégiée, c'est pourquoi il n'y a pas eu d'achat de plants en 2022
Frais d'entretien et d'exploitation des forêts – Coupes de bois	Coupes de bois effectuées par les entreprises mandatées par la Commune
Frais d'entretien et d'exploitation des forêts – Soins culturaux	Soins culturaux déterminés par le garde-forestier
Frais d'entretien et d'exploitation des forêts – Entretien des chemins	Les travaux prévus n'ont pas été effectués en 2022
Honoraires et frais d'expertise	Analyse et expertise de l'état de santé de 2 arbres, l'un à la place de pic-nic du Billard et l'autre au chalet scouts
Cotisations à des institutions de droits privés (AFV)	Cotisations aux diverses institutions en relation avec la Forêt
Intérêts des emprunts à long et moyen terme	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2022 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14</i>
Participation à des charges d'association de communes	Participation au Triage Mèbre-Talent dont nous faisons partie
Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs aux travaux effectués en forêt en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
Vente de bois de feu et mises	Vente de bois de feu long et autorisations de ramassage de bois mort en forêt
Vente de bois de service résineux	Vente de bois de service résineux suite aux coupes normales : 468.84 m3
	Entretien des terrains loués Loyer des terrains Forêts Achat de machines et matériel d'exploitation Achat de plants, engrais, etc. Frais d'entretien et d'exploitation des forêts – Coupes de bois Frais d'entretien et d'exploitation des forêts – Soins culturaux Frais d'entretien et d'exploitation des forêts – Entretien des chemins Honoraires et frais d'expertise Cotisations à des institutions de droits privés (AFV) Intérêts des emprunts à long et moyen terme Participation à des charges d'association de communes Imputation salaires et charges sociales Vente de bois de feu et mises

		Comptes 2022 Budget 20		udget 2022 Comptes 20		2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	Domaines et bâtiments	987'835.45	623'362.35	1'010'490.00	596'260.00	693'797.30	341'477.95
			364'473.10		414'230.00		352'319.35
31	TERRAINS	5'050.05	10'843.00	400.00	10'915.00	86.75	10'843.00
310	TERRAINS	5'050.05	10'843.00	400.00	10'915.00	86.75	10'843.00
3146.01	Entretien des terrains loués	4'968.10					
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	81.95		100.00		86.75	
3656.00	Aides et subv. aménagt territoire et Env Feu bactérien			300.00			
4232.00	Loyers des terrains		10'843.00		10'815.00		10'843.00
4516.00	Part. canton charges aménagt territoire et environnement				100.00		
32	FORETS	87'415.00	73'843.70	104'660.00	65'700.00	86'158.85	78'232.35
320	FORETS	87'415.00	73'843.70	104'660.00	65'700.00	86'158.85	78'232.35
3114.00	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien			40.00		40.00	
3134.00	Achat de plants, engrais, etc			5'000.00			
3146.01	Coupes de bois - Frais d'entretien des forêts	45'239.80		47'000.00		42'052.65	
3146.02	Soins culturaux - Frais d'entretien des forêts	15'530.50		15'000.00		7'774.25	
3146.03	Chemins forestiers - Frais d'entretien des forêts	946.10		9'500.00		11'232.40	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	1'028.55					
3193.00	Cotisations à des institutions de droits privés	704.00		850.00		704.00	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	122.35		355.00		119.65	
3528.00	Participation à des charges d'économie publique et	11'180.65		12'000.00		10'333.50	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	12'663.05		14'915.00		13'902.40	
4355.01	Vente de bois de feu et mises		18'761.80		16'000.00		23'860.40
4355.02	Vente de bois de service résineux		34'249.40		36'000.00		36'917.00
4355.03	Vente de bois de service feuillus		3'341.85		3'000.00		769.10

Compte		Remarques
3	Domaines et bâtiments	
32	Forêts	
320.4356.00	Facturation de services à des tiers	Facturation de plantations à une société qui propose ses services pour que les particuliers ou les entreprises puissent faire un geste en faveur de la nature et plus spécialement sur le captage du CO2
320.4518.00	Participations du Canton à des charges	Ce compte enregistre le remboursement de l'impôt sur les carburants et les subventions liées à l'entretien des forêts
35 351	Bâtiments Maison villageoise	
351.3113.00	Achat de mobilier, machines et équipement	L'achat de l'autolaveuse prévu au budget a été effectué. En revanche, l'achat de mobilier pour l'équipement des salles n'a pas été nécessaire
351.3122.00	Achat et consommation d'énergie	A la suite de l'augmentation du coût du gaz dès le mois d'août, l'achat 2022 totalise CHF 41'044.90, soit une plus-value de 36%. Ce montant est réparti à raison de 60% pour la Maison villageoise, 20% pour le collège de la Cavenettaz et 20 % pour le Centre Œcuménique
351.3123.00	Achat et consommation d'électricité	Bien que l'occupation de la Maison villageoise ait repris, la consommation d'électricité reste inférieure à la période pré-Covid
351.3141.00	Entretien du bâtiment	Entretiens courants tels que ramonage, contrat brûleur, etc., ont été effectués. Le câblage informatique et rafraichissement du foyer pour permettre l'installation de la Bibliothèque scolaire a été réalisé. Une vitrine pour Talent-Solidaire a été acquise. La réparation d'une porte cassée lors d'une manifestation a été remboursée par l'assurance sous le compte 351.4363.00
351.3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	Contrats d'entretien de l'ascenseur et du passe-plat, ainsi que l'entretien courant du matériel. Il a été nécessaire de réparer et de renforcer une barre de support d'accessoires sur la scène
351.3901.00	Imputation salaires et charges sociales personnel de la MV	Imputation des salaires de l'intendant et de la cheffe concierge, responsable de l'entretien des bâtiments, ainsi que de la part des salaires des employés d'exploitation intervenant pour la Maison villageoise
351.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour la Maison villageoise
351.4271.00	Loyer	Les revenus de location de la Maison Villageoise ont été réduit à la suite de la mise à disposition de la salle de la Cavenettaz gratuitement à Talents Solidaires, alors qu'elle était précédemment louée par l'EFAJE (voir Rapport de gestion « Location Maison Villageoise »)
351.4271.01	Location salles de classe	Revenu de location du foyer pour l'installation de la Bibliothèque scolaire dès le 01.08.2022
351.4356.01	Facturation entretien des classes	Revenu pour entretien du foyer recevant la Bibliothèque scolaire dès le 01.08.2022
351.4363.00	Remboursement de dommages	Remboursement par l'assurance des frais de réparation d'une porte abîmée lors d'une manifestation
352	Maison de Commune	
352.3111.00	Achat mobilier, machines et équipement	Installation d'un plateau d'agrandissement de la table de la salle de Municipalité et achat d'un fauteuil de bureau

		Comptes	2022	Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4356.00	Facturation de services à des tiers		4'950.00				
4518.00	Part. canton charges économie publique et agriculture		12'540.65		10'700.00		16'685.85
35	BATIMENTS	895'370.40	538'675.65	905'430.00	519'645.00	607'551.70	252'402.60
351	MAISON VILLAGEOISE	123'483.95	12'193.60	135'320.00	10'000.00	97'726.80	9'399.55
3113.00	Achat de mobilier, machines et d'équipements	6'516.50		13'500.00		69.90	
3114.01	Achat vêtements de travail			250.00			
3122.00	Achat et consommation d'énergie	24'626.90		18'000.00		18'070.25	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	1'345.10		3'600.00		956.85	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	285.15		3'200.00		710.70	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	10'595.55		12'600.00		12'926.15	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	8'952.30		7'000.00		3'040.20	
3182.00	Frais de téléphones	2'571.70		2'700.00		2'712.20	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	4'138.90		4'950.00		4'192.60	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	62'002.95		66'640.00		52'648.65	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	2'448.90		2'880.00		2'399.30	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		5'690.45		10'000.00		1'390.00
4271.01	Location salles de classes		2'187.50				7'700.00
4356.00	Facturation de services à des tiers						309.55
4356.01	Facturation entretien des classes		2'187.50				
4363.00	Remboursement de dommages		2'128.15				
352	MAISON DE COMMUNE	180'429.30	19'200.00	178'570.00	5'600.00	137'434.45	9'752.30
3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement	1'977.60		2'000.00			
3123.00	Achat et consommation d'électricité	5'370.70		6'000.00		4'078.00	

	·
maines et bâtiments	
timents	
ison de Commune	
retien des bâtiments communaux	Outre l'entretien usuel du bâtiment, ce compte comprend les travaux préparatoires, prévus au budget, pour la transformation du congélateur communal en caveau selon préavis n° 15-2023
érêts des emprunts à long et moyen mes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2022 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. Voir pages 13 et 14
ortissement des bâtiments	Amortissement obligatoire (voir page 8 première partie)
outation salaires et charges sociales	Imputation des salaires et charges sociales de conciergerie et du personnel d'exploitation en fonction des heures effectuées pour la Maison de commune. Le temps consacré à la mise en place des salles de conférence par l'intendant et la gestion du bâtiment par la cheffe concierge est imputé à ce compte
ı et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour la Maison de Commune, selon relevé du compteur
vers et locations bâtiments administratifs	Location d'une place supplémentaire dès le 1 ^{er} janvier 2022 à l'ASICE. Le budget prévoyait au contraire la libération du poste de travail qu'elle occupait à fin juin 2022
cienne Forge	
mes d'assurance bâtiments	L'assurance bâtiment a été adaptée à la vétusté du bâtiment
ı et épuration bâtiments communaux	Seule la taxe d'entretien au réseau des eaux claires est facturée sous ce poste
llège du Motty	
nat et consommation d'énergie lauffage à distance)	Part, pour le collège du Motty, de chauffage à distance facturé par l'ASICE. La part incombant au collège et à la salle de gymnastique de la Chavanne est comptabilisée directement sous 511.3122.00
retien du bâtiment	Outre l'entretien habituel, une provision pour travaux en cours a été effectuée pour la réfection des dallages autour du collège du Motty prévue au budget 2022 dont la facture n'était pas parvenue au moment du bouclement des comptes
tinisis de la constant de la constan	nents on de Commune tien des bâtiments communaux êts des emprunts à long et moyen es tissement des bâtiments tation salaires et charges sociales t épuration bâtiment communal es et locations bâtiments administratifs enne Forge es d'assurance bâtiments t épuration bâtiments et épuration bâtiments en er orge es d'assurance bâtiments t épuration bâtiments t épuration bâtiments communaux ge du Motty t et consommation d'énergie uffage à distance)

		Comptes	2022	Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3124.01	Achat et consommation de pellets pour chauffage	9'328.50		6'000.00		4'764.45	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	1'630.15		2'500.00		1'521.20	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	34'430.25		35'700.00		6'912.55	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	3'796.70		4'000.00		3'098.90	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	2'517.10		2'615.00		2'582.65	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	1'377.60		4'010.00		1'408.35	
3312.00	Amortissement des bâtiments	71'700.00		71'700.00		71'700.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	47'551.80		43'180.00		40'642.00	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	748.90		865.00		726.35	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		19'200.00		5'600.00		9'600.0
4356.00	Facturation de services à des tiers						152.3
354	ANCIENNE FORGE	1'819.35	0.00	2'490.00	0.00	1'519.50	0.0
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	19.85		1'000.00			
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	1'113.85		975.00		1'112.05	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	343.15		170.00		64.95	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	342.50		345.00		342.50	
355	COLLEGE DU MOTTY	108'025.60	92'000.00	116'690.00	92'000.00	143'673.20	64'556.4
3091.00	Frais de formation du personnel			500.00			
3114.01	Achat de vêtements de travail	248.00		250.00		240.20	
3116.00	Achat d'équipement et matériel spécialisé			1'500.00			
3122.00	Achat et consommation d'énergie	3'908.50		5'000.00		5'630.75	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	2'351.85		3'000.00		1'804.85	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfec	2'328.10		2'400.00		1'749.55	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	16'404.55		17'150.00		48'351.10	

Compte		Remarques
3	Domaines et bâtiments	
35	Bâtiments	
355	Collège du Motty	
355.3220.00	Intérêts des emprunts	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2022 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. <i>Voir pages 13 et 14 première partie</i>
355.3312.00	Amortissement des bâtiments	Amortissement obligatoire (voir page 8 première partie)
355.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Conciergerie et interventions des employés communaux pour le bâtiment, ainsi que de la cheffe concierge, responsable de la gestion des bâtiments.
355.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour le collège du Motty selon relevé du compteur d'eau. La consommation d'eau a diminué à la suite de la reprise des locaux du rez-de-chaussée par le Centre d'animation
355.4271.00	Loyers et location bâtiments	Loyer facturé à l'ASICE pour le Centre d'animation sur la base de la location de 2 classes
355.4356.01	Facturation entretien des salles	Facturation à l'ASICE de l'entretien du Centre d'animation sur la base des frais de 2 classes
356	Abri public PCi	
356.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Le personnel d'exploitation a procédé, en 2022, à la vérification des structures, la mise en place de l'attribution et de la gestion des divers locaux de la partie publique en cas de déclenchement du plan INOPIA du Canton et ainsi de l'occupation de l'abri par la population. Le local aménagé par le musicien, qui a quitté les lieux en 2021, a été transformé en lieu de stockage du matériel et des denrées
356.4271.00	Location abri public PCi	Location d'un local de l'abri public à un apiculteur. Le budget prévoyait la location du local de musique, toutefois l'occupant a résilié son bail courant 2021
357	Vestiaires sportifs du Billard	
357.3124.00	Achat et consommation de carburants, mazout	Le remplissage de la citerne à mazout a été effectué en mai 2022
357.3141.00	Entretien du bâtiment	Entretien courant du bâtiment. Les vestiaires n'ayant été que peu utilisés durant la saison, les nettoyages ont pu être réduits au strict minimum
357.3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	Ce compte comprend principalement le réglage du brûleur à mazout et le dépannage du chauffage, purge des panneaux solaires, ajout d'antigel et correction du vase d'expansion
357.3185.00	Honoraires et frais d'expertise	L'étude de la rénovation énergétique du bâtiment prévue au budget a été effectuée
357.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Interventions des employés communaux pour le bâtiment, ainsi que de la cheffe concierge, responsable de la gestion des bâtiments
357.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour les vestiaires

		Comptes	2022	Budget	2022	Comptes	2021
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	1'908.20		2'000.00		1'466.45	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	862.65		2'510.00		885.75	
3312.00	Amortissement des bâtiments	49'400.00		49'400.00		49'400.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	29'863.55		31'650.00		32'943.70	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	750.20		1'330.00		1'200.85	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		70'000.00		70'000.00		50'215.70
4356.00	Facturation de services à des tiers						1'674.05
4356.02	Facturation entretien des salles		22'000.00		22'000.00		12'666.65
356	Abri public de PCi	17'474.20	1'800.00	8'430.00	4'200.00	6'698.25	1'550.00
3123.00	Achat et consommation d'électricité	1'099.40		3'800.00		1'206.35	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	683.00		2'050.00		2'524.85	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	1'110.90		1'150.00		1'016.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	14'580.90		1'430.00		1'951.05	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		1'800.00		4'200.00		1'550.00
357	VESTIAIRES SPORTIFS AU BILLARD	20'864.50	0.00	28'610.00	0.00	8'690.85	0.00
3123.00	Achat et consommation d'électricité	469.25		500.00		328.20	
3124.00	Achat et consommation de carburants, mazout	2'822.05		2'500.00			
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfecti	on		285.00			
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	2'330.70		6'650.00		5'705.70	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	1'691.20		1'300.00		120.00	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	9'112.85		12'000.00			
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	948.40		1'180.00		938.60	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	2'553.85		3'340.00		873.90	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	936.20		855.00		724.45	

Compte		Remarques
3	Domaines et bâtiments	
35	Bâtiments	
358	Centre de Vie Enfantine – Ferme du Verger	
358.3123.00	Achat et consommation électricité	Consommation d'électricité des communs de l'immeuble ainsi que de la borne de recharge des véhicules électriques, déduction faite de la propre production des panneaux solaires. La part relative aux communs de l'immeuble est refacturée à l'EFAJE sous le compte 358.4356.02. L'encaissement provenant de la vente d'énergie à la borne de recharge est effectué une fois par année et parviendra dans le courant 2023
358.3141.00	Entretien des bâtiments communaux	Remplacement treillis abimé lors de la plantation du chêne
358.3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	Contrats d'entretien divers (taxe raccordement à la centrale d'alarme incendie, gestion des appels, entretien ascenseur) et raccordement de la borne de recharge de véhicules électriques. Les contrats en lien avec l'immeuble sont facturés à l'EFAJE sous le compte 358.4356.02
358.3161.00	Loyers	Droit d'usufruit de l'immeuble auprès de la Romande Energie
358.3185.00	Honoraires et frais d'expertise	Inscription des servitudes et charge foncière pour le chauffage à distance et contrôle de réception compteur électrique EFAJE
358.3186.01	Primes d'assurance bâtiments	Primes assurances du bâtiment (ECA, building)
358.3220.00	Intérêts des emprunts	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2022 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. Voir pages 13 et 14 première partie
358.3312.00	Amortissement des bâtiments	Amortissement obligatoire de l'achat de la parcelle 87 (voir page 8 de la première partie)
358.3316.00	Amortissement d'autres dépenses	Amortissement obligatoire de l'étude création d'une UAPE (voir page 8 de la première partie)
358.3803.00	Attribution au fonds de rénovation des bâtiments	1 ^{er} versement pour la constitution d'un fonds de rénovation du bâtiment
358.3809.00	Attribution aux fonds de réserve	Attribution au fonds de réserve du montant reçu de Romande Energie (compte 358.4356.00 ci-dessous) permettant de réaliser la signalétique dans l'immeuble en attente de recevoir le plan de la direction
358.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Interventions des employés communaux au Centre de Vie Enfantine
358.4271.03	Location bâtiments à l'EFAJE (UAPE)	Location bâtiment à l'EFAJE
358.4272.00	Redevance d'utilisation DDP	Redevance d'utilisation du DDP par Romande Energie y compris correction du montant 2021
358.4351.02	Vente d'énergie	Vente de l'énergie surnuméraire produite par les panneaux photovoltaïques
358.4356.00	Facturation de services à des tiers	Facturation à Romande Energie de la signalétique restant à mettre en place dans l'immeuble
358.4356.02	Facturation de charges à l'EFAJE	Facturation à l'EFAJE des charges de l'immeuble selon convention

		Comptes	2022	Budget	2022	Comptes	2021
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
358	CENTRE DE VIE ENFANTINE - Ferme du Verger	443'273.50	413'482.05	435'320.00	407'845.00	211'808.65	167'144.35
3123.00	Achat et consommation d'électricité	2'041.25		6'550.00		789.20	
3141.00	Entretien bâtiments communaux	1'419.50		1'000.00			
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	8'799.70		8'020.00		2'213.20	
3161.00	Loyers	312'750.00		312'000.00		130'000.00	
3170.00	Frais de réceptions et manifestations					520.90	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	2'821.00					
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	3'985.70		6'100.00		1'988.95	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	1'190.30		3'465.00		1'222.60	
3312.00	Amortissement des bâtiments	50'000.00		50'000.00		50'000.00	
3316.00	Amortissement d'autres dépenses	18'550.00		18'550.00		18'622.75	
3803.00	Attribution au fonds de rénovation des bâtiments	22'400.00		22'400.00			
3809.00	Attribution aux fonds de réserve	12'000.00					
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	7'316.05		7'235.00		6'451.05	
4271.03	Location bâtiments à l'EFAJE (UAPE)		347'626.00		345'900.00		145'000.00
4272.00	Redevance d'utilisation DDP		31'167.00		34'000.00		17'000.00
4351.02	Vente d'énergie		582.65		550.00		
4356.00	Facturation de services à des tiers		13'240.65				795.35
4356.02	Facturation de charges à l'EFAJE		20'865.75		27'395.00		
4657.00	Participation et subventions de tiers pour le trafic et l'énergie						4'349.00

	Travauv	Si l'on ne tient pas compte de l'épuration qui est à taxes affectées (46), ni des déchets qui sont à compte de régulation (45), ce dicastère présente une
4	Travaux	amélioration des charges par rapport au budget de CHF 573'725.53 soit la police des constructions (40) pour CHF -11'152.20, le service de l'urbanisme (42) pour CHF 225'735.45, les routes et chemins (43) pour CHF 303'514.63, les espaces verts (44) pour CHF 24'809.40 et les cours d'eau et rives (47 pour CHF 30'818.25. La part des déchets à couvrir par l'impôt s'élève à CHF 32'907.95
40	Service administratif	
400	Police des constructions	
400.3102.00	Frais de publications, avis d'enquête	29 avis d'enquêtes publiés dans les journaux locaux, dont les montants sont refacturés aux particuliers lors de l'établissement des permis de construire sous le compte n° 400.4313.00, ainsi que l'abonnement au recueil de jurisprudence
400.3185.00	Honoraires et frais juridiques (avocat)	Note d'honoraires de notre avocat conseil dans le cadre de deux dossiers de la Police des constructions
400.3901.00	Imputation salaire et charges sociales	Imputation de la part du salaire du technicien communal selon les heures consacrées à ce dicastère
400.4272.00	Redevance d'utilisation du domaine public	Les comptes 2021 ont enregistré la redevance pour affichage public d'une période de 5 ans
400.4313.00	Emoluments administratifs permis de construire, d'habiter et d'utiliser	Facturation des permis sur la base du tarif de la police des constructions (48 autorisations municipales, dont 34 pour la pose de panneaux solaires pour un total de CHF 2'400, 37 permis de construire, dont 22 pour des changements d'énergie de chauffage, pour un total de CHF 46'188.60 11 autorisations d'abattage d'arbre pour CHF 330, 22 permis d'habiter ou d'utiliser pour un total de CHF 4'916.70, et 2 procédés de réclame pou CHF 300.50 et 2 divers pour CHF 697.30)
42 420	Service de l'urbanisme Service de l'urbanisme	
420.3003.00	Jetons de présence des commissions - COMUR	La COMUR s'est réunie un fois durant l'année 2022
420.3185.01	Révision PGA/RATC	Suite des travaux relatifs aux préavis No 18/19 Octroi d'un crédit-cadre de CHF 230'000 pour réviser le plan des zones (PZ) et adapter le règlemen général de l'aménagement du territoire et les constructions (RGATC) et nouveau crédit cadre de CHF 410'000selon préavis No 03/2021
420.3526.00	Participation au SDNL	Le montant porté au budget pour les chantiers dans le cadre du SDNL n'a pas été sollicité au 31.12.2022
420.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part du salaire du technicien communal selon estimation des heures consacrées à ce dicastère
421	Développement durable – Concept énergétique	
421.3003.00	Jetons de présence (Commission Energie et développement durable)	Cette commission a siégé à 12 reprises en 2022
421.3185.00	Honoraires et frais d'expertise	2 premiers acomptes de la société mandatée pour la mise en place et la réalisation d'un Plan Energie et Climat Communal (PECC) ainsi que mandat un graphiste pour la création d'une identité graphique de ce PECC
		Les seules actions ciblées qui ont été réalisées en 2022 sont un atelier participatif qui a eu lieu le 24.09.2022, ainsi que la préparation d'une soiré

	Charges					
		Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	2'578'430.17	1'464'616.00 1'113'814.17	3'025'356.75	1'340'240.00 1'685'116.75	2'649'766.31	1'500'350.43 1'149'415.88
	156'698.35	55'376.15	105'270.00	15'100.00	127'379.40	29'835.70
ONS	156'698.35	55'376.15	105'270.00	15'100.00	127'379.40	29'835.70
mentation	10'209.90		4'800.00		6'686.95	
se	120.00		2'470.00		420.85	
s (Avocat)	3'498.95		2'000.00		4'846.50	
es sociales du personnel	142'869.50		96'000.00		115'425.10	
omaine public						3'500.00
		55'376.15		15'100.00		26'335.70
	83'389.55		309'125.00		92'195.10	
	65'764.85		226'475.00		81'251.55	
missions	1'137.00		6'300.00			
mentation			2'000.00		781.90	
se					14'367.15	
et règlement	51'923.50		180'000.00		48'473.80	
s (Avocat)			10'000.00			
re	12'449.35		20'175.00		16'276.30	
es sociales du personnel	255.00		8'000.00		1'352.40	
ENT DURABLE	17'624.70		82'650.00		10'943.55	
missions	1'655.90		2'650.00		1'350.00	
se	14'485.40		8'000.00		1'600.00	
rironnement	1'483.40		72'000.00		7'993.55	
	mentation se s (Avocat) es sociales du personnel domaine public missions mentation se a et règlement es (Avocat) ire les sociales du personnel ENT DURABLE missions ise vironnement	### 156'698.35 mentation	156'698.35 55'376.15 DNS 156'698.35 55'376.15 mentation 10'209.90 se 120.00 s (Avocat) 3'498.95 es sociales du personnel 142'869.50 domaine public 55'376.15 E 83'389.55 e 65'764.85 emissions 1'137.00 mentation se e et règlement 51'923.50 es sociales du personnel 255.00 ENT DURABLE 17'624.70 emissions 1'655.90 es et 14'485.40	156'698.35 55'376.15 105'270.00 mentation 10'209.90 4'800.00 see 120.00 2'470.00 se sociales du personnel 142'869.50 96'000.00 domaine public 55'376.15 226'475.00 ses sociales du personnel 142'869.50 96'000.00 domaine public 55'376.15 226'475.00 ses sociales du personnel 1'137.00 6'300.00 mentation 2'000.00 ses sociales du personnel 1'137.00 6'300.00 mentation se se se te règlement 51'923.50 180'000.00 ses sociales du personnel 255.00 8'000.00 ses sociales du personnel 1'655.90 2'650.00 ses sociales du 8'000.00 ses sociales du 1'4485.40 8'000.00 ses sociales du 8'000.00 ses sociales du 8'000.00 ses sociales du 9'000.00 ses sociales du 9'	156'698.35 55'376.15 105'270.00 15'100.00 15'1	156'698.35 55'376.15 105'270.00 15'100.00 127'379.40 DNS 156'698.35 55'376.15 105'270.00 15'100.00 127'379.40 mentation 10'209.90 4'800.00 6'686.95 se 120.00 2'470.00 4'846.50 es sociales du personnel 142'869.50 96'000.00 115'425.10 lomaine public 55'376.15 15'100.00

Compte		Remarques T
4	Travaux	
43 430	Routes et chemins Routes et chemins	
430.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	Indemnisation des services de piquet, heures de nuit et du dimanche durant la saison hivernale selon règlement du personnel
430.3060.00	Remboursement de frais et indemnités	Remboursement des frais de déplacement du personnel d'exploitation à raison de 70 cts le kilomètre
430.3114.00	Achat machines et matériel d'exploitation	Achat d'outillage et de matériel nécessaire au service d'exploitation
430.3114.01	Vêtements de travail	Remplacement des vêtements de travail du personnel d'exploitation et du responsable des Step de Praz Faucon et de l'AET
430.3123.00	Consommation d'électricité déchetterie	Imputation de 60% de la facture d'électricité aux locaux de voirie de Praz Faucon
430.3123.01	Consommation électricité (Eclairage public)	Consommation d'électricité pour l'éclairage public partiellement au point lumineux et sur la base de compteurs disposés à la route de Morrens, rue du Village et chemins du Four, de la Chavanne, des Choulaires, de Palud, des Alouettes, de l'Orgevaux et des Fougères. A la suite d'une erreur de comptabilisation, les comptes 2022 enregistrent le décompte novembre-décembre 2021 de l'éclairage facturé au point lumineux pour CHF 2'288.20.
430.3124.00	Achat de consommation de mazout et carburants	Le plein des véhicules est effectué à la station d'essence AVIA. Le budget prévoyait 5'000 l. à un prix moyen de CHF 2/litre alors que les comptes ont enregistré 4'712 l. à un prix moyen de CHF 2.24/litre (CHF 1.80 en 2021)
430.3135.00	Achat de matières premières brutes et travaillées	Les comptes 2022 enregistrent l'achat de 53.04 tonnes de sel, pour un total de CHF 10'853.60, y compris le transport. Le solde concerne la location des bouteilles de gaz chez Carbagaz
430.3141.00	Entretien local de voirie	Outre l'entretien courant des locaux de voirie de Praz Faucon, ce poste comprend le solde de réparation du portail automatique de l'entrée du site
430.3141.02	Entretien Silo à sel	Une intervention a été nécessaire pour déloger un nid de frelons situé dans le silo à sel
430.3142.00	Entretien et amélioration du réseau routier	Dans le cadre de l'entretien du réseau routier, il a été procédé au curage des sacs de route, à l'entretien ou remplacement de couvercles de chambres, à la réfection de bordures de routes, création d'un chemin piétonnier entre le chemin des Dailles et la route de Morrens le long de la parcelle 205. La facture nous incombant pour la réfection de la route sur le pont du Talent, qui doit nous être transmise par le canton selon convention, ne nous est toujours pas parvenue. L'achat de mobilier urbain prévu au budget n'a pas été effectué
430.3142.00	Entretien courant des voiries	Entretien courant des voiries (poubelles, balayage, nettoyage, éparage et élagage bords de route)
430.3142.01	Entretien et amélioration de la sécurité routière	Entretien divers. La réfection des marquages au sol, prévue au budget, n'a pas été réalisée en 2022
430.3143.00	Entretien de l'éclairage public	Les travaux de Romande Energie pour la rénovation et mise aux normes de points lumineux selon préavis No 36/21 se sont poursuivis et sont arrivés à terme durant l'automne 2022. Le financement sur le mode leasing se poursuivra jusqu'en 2034 et le versement du solde sera revu à ce moment-là
430.3143.02	Entretien de la signalisation routière	Remplacement et remise en état de signalisations accidentées. Lorsque l'auteur des dégâts est connu, ces frais lui sont refacturés sous le poste 430.4363.00. Ce poste comprend également les frais de mise à niveau des signalisations lumineuses prévus au budget
430.3155.02	Entretien véhicule « Reform T9 »	Ce véhicule a nécessité des frais d'entretien afin d'assurer son utilisation durant le service hivernal comme annoncé dans le préavis 14-2022 voté par le Conseil Communal lors de sa séance du mois de décembre 2022

- 15		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
43	ROUTES ET CHEMINS	938'846.96	212'314.84	1'166'391.75	136'345.00	929'662.00	156'154.97
430	ROUTES ET CHEMINS	938'846.96	212'314.84	1'166'391.75	136'345.00	929'662.00	156'154.97
3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	4'195.25		5'000.00		4'782.50	
3060.00	Frais de déplacement et indemnités	1'323.70		1'500.00		1'533.00	
3091.00	Frais de formation du personnel	140.00		2'400.00			
3114.00	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	7'942.20		9'500.00		13'313.00	
3114.01	Achat vêtements de travail	2'466.90		2'800.00		1'694.60	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	1'557.10		1'500.00		1'192.40	
3123.01	Achat et consommation d'électricité Eclairage public	25'292.50		32'300.00		23'942.40	
3124.00	Achat et consommation de carburants, mazout	10'540.55		10'000.00		12'359.40	
3124.01	Achat et consommation de pellets pour chauffage	2'025.00		2'000.00		1'029.30	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	553.60		850.00		775.65	
3135.00	Achat de matières brutes et travaillées	11'125.00		17'400.00		21'094.90	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	6'087.05		7'850.00		6'390.10	
3141.01	Entretien des bâtiments communaux - Hangar des Rossets			500.00		2'220.10	
3141.02	Entretien des bâtiments communaux - Silo à sel	200.00		2'000.00			
3142.00	Entretien et amélioration du réseau routier	70'726.30		151'000.00		100'951.65	
3142.00	Entretien courant des voiries	24'368.00		25'500.00		13'666.75	
3142.01	Entretien et amélioration de la sécurité routière	2'961.25		24'800.00		1'185.75	
3143.00	Entretien de l'éclairage public	100'210.00		104'700.00		61'260.80	
3143.02	Entretien de la signalisation routière	35'366.40		38'000.00		9'478.25	
3154.00	Entretien des machines et du matériel d'exploitation et d'entretien	1'919.35		2'500.00		2'191.70	
3155.00	Entretien de véhicules, engins auto-moteurs et accessoires	642.65		2'900.00		834.50	
3155.01	PICK UP TOYOTA - Entretien véhicule	2'182.06		2'000.00		1'876.85	
3155.02	REFORM MULI T9 - Entretien véhicule	35'714.65		12'000.00		10'610.80	

Compte		Remarques
4	Travaux	
43	Routes et chemins	
430	Routes et chemins	
430.3155.03	Pony Boschung – Entretien véhicule	Un grand service a engendré des coûts plus importants que prévus au budget
430.3156.00	Frais d'exploitation des panneaux photovoltaïques	Ce poste n'a pas nécessité de dépense en 2022
430.3185.00	Honoraires et frais d'expertise	Les études pour favoriser l'usage du vélo, l'aménagement des giratoires et de la réfection de la route de Montheron et de l'entrée de localité en Budron ont débuté en 2022 et se poursuivront en 2023. Le compte enregistre les coûts pour une étude de la diminution de la vitesse légale de nuit et une étude énergétique des véhicules de voirie
430.3186.00	Prime d'assurances véhicules	Contrat d'assurance flotte des véhicules automobiles
430.3188.00	Facturation diverse de tiers, balayage des rues, déneigement, etc.	Les frais relatifs au service hivernal (déneigement et salage de la route cantonale) se sont élevés à CHF 924 pour le service effectué par la Commune du Mont et CHF 1'856 pour le service assuré par le Canton. Une entreprise a secondé l'équipe de voirie pour un total de CHF 5'172.25. Trois grands balayages des rues ont été effectués en avril, juillet et novembre
430.3220.00	Intérêts des emprunts à long et moyen termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2022, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. Voir pages 13 et 14 première partie
430.3311.00	Amortissements	Amortissements obligatoires <i>(voir page 8 première partie).</i> Les travaux relatifs à l'aménagement de la RC501 (1 ^{ère} partie) et l'accès au site de la Chavanne sont amortis par prélèvement de réserve figurant sous 430.4804.00
430.3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel d'exploitation	Ce poste comprend les heures effectuées pour le déneigement des routes, l'entretien des voiries, etc. selon répartition des heures effectuées par le personnel d'exploitation, la part de salaire du technicien communal pour le suivi des travaux relatifs aux routes et la voirie, ainsi que les charges de conciergerie des locaux de voirie
430.3901.02	Imputation salaires et charges sociales pour l'entretien des véhicules et machines	Ce poste comprend les heures effectuées pour l'entretien des véhicules et des machines, selon répartition des heures effectuées par le personnel d'exploitation
430.3909.00	Eau et épuration du patrimoine communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour la voirie ainsi que l'évacuation des eaux de surfaces des routes
430.4271.00	Loyer hangar des Rossets	Location du site de l'ancienne déchetterie des Rossets à une entreprise privée
430.4272.00	Redevances d'utilisation du domaine public	Location de 5 places de parc pour remorques non motorisées sur le site des Rossets
430.4342.00	Indemnités et taxes liées à l'usage du sol	Indemnité communale liée à l'usage du sol 0,7 ct par kwh autorisée dès le 1 ^{er} août 2007, selon préavis n° 25/07, solde selon décompte 2021 (base total 13'294'200 kWh) et acompte 2022
430.4351.01	Vente d'énergie	Rémunération par Pronovo de l'énergie produite par les panneaux solaires du bâtiment de la voirie à hauteur de 0,467 CHF le kWh (39'088.20 kWh)
430.4356.00	Facturation de service à des tiers	Ce compte enregistre la facturation du déneigement des chemins privés (CHF 13'635) et le solde représentant diverses facturations à des tiers ainsi que le sel à neige utilisé durant la saison 2021-2022 par la commune de Morrens selon accord

		Comptes	Comptes 2022 Budget 2022		2022	Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3155.03	Pony Boschung - Entretien Véhicule	11'779.05		5'000.00		7'348.05	
3155.04	ISEKI - Entretien véhicule	2'488.15		4'000.00		3'156.60	
3155.05	John Deere 455 - Entretien véhicule	978.90		1'000.00		271.30	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé			1'500.00		595.60	
3182.00	Frais de téléphones	3'585.90		3'720.00		3'592.40	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	3'950.00		65'000.00		21'500.00	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	2'353.80		2'650.00		2'070.60	
3186.02	Primes d'assurance véhicules	6'862.90		8'850.00		6'252.00	
3188.01	Facturation de tiers, balayage des rues, déneigement, etc	20'052.05		35'800.00		35'600.35	
3192.00	Taxes sur les véhicules à moteur	4'280.10		4'220.00		4'340.10	
3199.01	Frais divers - indemnités pour dommages à des tiers			2'000.00			
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	5'923.35		19'645.00		5'631.20	
3311.00	Amortissement d'ouvrages de génie civil (routes)	229'585.00		229'585.00		229'528.30	
3312.00	Amortissement des bâtiments	32'800.00		32'800.00		32'800.00	
3313.00	Amortissement des machines, mobilier et véhicules	19'700.00		19'700.00		19'700.00	
3316.00	Amortissement d'autres dépenses	6'676.75		6'676.75			
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	188'867.85		216'255.00		214'282.70	
3901.02	Imputation salaires et charges sociales du personnel - Véhicules	28'569.95		26'100.00		27'800.65	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	22'853.70		22'890.00		22'807.75	
4271.02	Loyers et locations bâtiments administratifs - Hangar des Rossets		6'000.00		6'000.00		6'000.0
4272.00	Redevance d'utilisation du domaine public et administratif		2'160.00		2'520.00		2'160.0
4342.04	Indemnités et taxes liées à l'usage du sol		72'159.40		67'000.00		67'661.
4351.01	Vente d'énergie (Panneaux solaires)		18'254.19		17'700.00		16'776.
4356.00	Facturation de services à des tiers		18'489.35		15'500.00		19'154.

Compte		Remarques
4	Travaux	
43 430	Routes et chemins Routes et chemins	
430.4363.00	Remboursement de dommages	Remboursement du remplacement d'une poubelle accidentée par l'assurance du responsable
430.4517.00	Participation du Canton	Contribution financière à la modernisation de l'éclairage public, subvention cantonale et fédérale pour l'assainissement du bruit routier
430.4804.00	Prélèvement de fonds de réserve	Prélèvement du fonds de réserve constitué pour la couverture de l'amortissement des préavis relatifs à l'aménagement de la RC501 (1ère partie), de l'accès au site de la Chavanne
44 440	Parcs promenades et cimetière Parcs promenades et cimetière	
440.3145.00	Entretien des parcs, zones de loisirs, terrains de sport, cimetière	Ce compte comprend l'entretien et l'aménagement du cimetière, achat de fleurs et produits pour Espaces verts, bâtiments communaux et bacs suspendus, achat d'outillage divers pour l'entretien des espaces verts, la régénération annuelle du terrain de football du Billard et réparation de l'éclairage de ce même terrain. A la suite de l'abattage du cèdre de la Ferme du Verger, un chêne a été planté à sa place. Le coût de l'évacuation des déchets végétaux liée à l'entretien des espaces verts de la commune est imputé à ce dicastère pour un montant de CHF 4'240.40. La désaffectation d'une zone du cimetière a été reportée d'une année
440.3145.01	Entretien des places de jeux	Contrat de maintenance, entretien de la place de jeux de la Chavanne et remplacement d'un jeu
440.3145.02	Entretien sentiers nature en forêt	Remise en état d'urgence pour sécuriser le chemin et redevance d'anticipation annuelle versée au SESA pour la passerelle sur le Talent et entretien du sentier du Talent
440.3145.03	Entretien des cordons boisés	Suite des travaux de réfection du chemin du quartier Dessus la Praz
440.3145.04	Entretien places de pique-nique	Il n'y a pas eu d'entretien particulier des places de pique-nique
440.3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel Espaces verts	Imputation de la part des salaires relatifs aux espaces verts en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
440.3901.03	Alentours COEC – Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs à l'entretien des alentours du Centre œcuménique, parking et forum en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
440.3901.04	EV Combe – Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs à l'entretien des extérieurs du collège de la Combe en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
440.4272.00	Redevance d'utilisation du domaine public	Taxes perçues selon règlement sur le cimetière
440.4356.00	Facturation de personnel à des institutions de droit public	Facturation à l'ASICE des heures effectuées par le personnel d'exploitation pour l'entretien des extérieurs du collège de la Combe
45 450	Ordures ménagères et déchets Ordures ménagères et déchets	Ce dicastère est assujetti à la TVA. Cette taxe peut donc être récupérée sur les charges, mais doit être perçue sur les taxes facturées au taux de 7.7%
450.3114.00	Achat de machines et matériel d'exploitation	L'achat et la livraison du compacteur à plastiques prévu au budget ayant été reporté à fin mars 2023, une provision pour travaux en cours a été constituée dans le cadre du bouclement
450.3124.00	Achat de carburant, mazout	Achat de carburant pour le chariot élévateur utilisé pour la déchetterie

		Comptes	2022	Budget	Budget 2022		2021
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4363.00	Remboursement de dommages		2'645.05				3'173.25
4395.00	Autres recettes						13'604.35
4517.00	Participation du Canton à des charges de trafic et d'énergie		64'981.85				
4804.00	Prélèvement fonds de rénovation des routes		27'625.00		27'625.00		27'625.00
44	PARCS, PROMENADES ET CIMETIERES	160'961.25	11'250.65	181'980.00	7'460.00	161'456.85	17'487.00
440	PARCS, PROMENADES ET CIMETIERES	160'961.25	11'250.65	181'980.00	7'460.00	161'456.85	17'487.00
3145.00	Entretien des parcs et zones de loisirs	25'652.95		48'500.00		38'613.55	
3145.01	Entretien des places de jeux	2'871.10		4'450.00		2'167.45	
3145.02	Entretien des sentiers nature en forêt	9'108.75		3'000.00		85.60	
3145.03	Entretien des cordons boisés	12'823.30		10'000.00		8'561.25	
3145.04	Entretien des places de pique nique	40.30		5'000.00		2'281.55	
3145.05	Entretien des étangs et biotopes			1'000.00			
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	89'606.05		91'390.00		92'675.40	
3901.03	Alentours COEC - Imputation salaires et charges sociales	11'625.65		11'180.00		8'645.75	
3901.04	EV Combe - Imputation salaires et charges sociales	9'233.15		7'460.00		8'426.30	
4272.00	Redevance d'utilisation du domaine public et administratif		2'450.00				100.00
4356.00	Facturation de services à des tiers		8'800.65		7'460.00		17'387.00
45	ORDURES MENAGERES ET DECHETS	589'096.16	556'188.21	571'650.00	541'165.00	583'426.76	558'495.36
450	ORDURES MENAGERES ET DECHETS	589'096.16	556'188.21	571'650.00	541'165.00	583'426.76	558'495.36
3091.00	Frais de formation du personnel			1'000.00		50.00	
3114.00	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	29'806.40		25'500.00		2'500.05	
3114.01	Achat vêtements de travail	852.60		1'800.00		199.90	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	975.85		1'000.00		739.65	
3124.00	Achat et consommation de carburants, mazout	399.15		500.00		148.55	
3124.01	Achat et consommation de pellets pour chauffage	1'253.50		1'000.00		637.15	

Compte	40	Remarques
4	Travaux	
45 450	Ordures ménagères Ordures ménagères	
450.3139.00	Protection de l'environnement – compostage	Evacuation des déchets verts (compost) (340.54 tonnes de branches broyées et 197.84 tonnes de gazon et feuilles) et entretien des places de stockage
450.3141.00	Entretien de la déchetterie	Réparation du portail d'accès au site et d'un escalier détérioré par un tiers, ainsi qu'entretien usuel. La réparation de l'escalier a été remboursé sous le compte 450.4156.00 ci-dessous
450.3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	Maintenance du système de vidéosurveillance, maintenance du système de gestion des cartes et réparation à plusieurs reprises de la barrière d'accès à la déchetterie,
450.3185.00	Honoraires	Facture de la commune de Morrens pour mise à disposition de personnel pour la gestion de la déchetterie durant l'absence de la responsable
450.3188.00	Enlèvement et élimination des ordures ménagères	Voir tableaux récapitulatifs pages 19 et 20 de la première partie
450.3191.01	Réduction de l'impôt préalable selon degré de couverture	Selon l'art. 75, 3è al. OTVA, qui stipule « Si les fonds, éléments de l'art. 18, al. 2, let. a à c, LTVA, sont versés pour couvrir un déficit d'exploitation, l'impôt préalable doit être réduit globalement en fonction du rapport entre ces éléments et le chiffre d'affaires total, sans taxe sur la valeur ajoutée ». La couverture des charges n'étant pas assurée à 100% par les taxes, une réduction de l'impôt préalable récupéré a été effectuée proportionnellement
450.3220.00	Intérêts emprunts à moyen et long termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2022 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. Voir pages 13 et 14 de la première partie
450.3312.01	Amortissement des bâtiments - Déchetterie	Amortissement obligatoire (voir page 8 de la première partie)
450.3526.00	GEDREL – participation à des charges	Participation de CHF 2.00 par habitant (2'733) hors TVA à 7.7% et CHF 2.50 par habitant (2'768) sur les frais de compactage
450.3812.00	Attribution au fonds de régulation	Attribution au fonds de régulation du supplément provenant des taxes perçues et du solde disponible sur le retour de la taxe au sac (voir page 18 de la première partie)
450.3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	Imputation de la part des salaires relatifs à la déchetterie en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
450.3909.00	Eau et épuration bâtiments communaux	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour la déchetterie
450.4342.05	Taxe d'utilisation et d'entretien	La taxe de base pour les ménages est de CHF 95 par habitant de plus de 18 ans et maintenue à CHF 200 par entreprise. Ces montants sont hors TVA 7.7%. Les comptes 2022 enregistrent encore la participation de la Commune de Bretigny-sur-Morrens et de la Ville de Lausanne (Montheron) pour l'accès à notre déchetterie par leurs habitants
450.4353.00	Rétrocession par le réseau sur la taxe au sac	Le retour de la taxe au sac sur l'évacuation des déchets fixé, pour les acomptes, à CHF 340 (hors TVA) par tonne d'ordures ménagères ramassées en porte-à-porte, s'est élevé à CHF 350.16 (hors TVA) par tonne lors du bouclement des comptes. Les frais de gestion se sont élevés à CHF 0.46/tonne. Les montants encaissés couvrent les coûts d'évacuation et traitement des ordures ménagères
450.4354.00	Vente de produits récupérés (verre, aluminium, etc)	Ce poste comprend, comme les années précédentes, le remboursement par Gedrel de la participation à la taxe anticipée pour le verre récupéré, la part d'Igora pour les cannettes en aluminium et la part de PET recycling pour les bouteilles en PET. Dès le mois de septembre le papier et le carton ont généré des coûts supplémentaires de traitement et aucun retour à la suite de la modification des conditions du marché

		Comptes	2022	Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3139.00	Protection de l'environnement - Compostage	51'146.75		70'000.00		57'147.50	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	5'534.85		4'750.00		15'978.20	
3154.00	Entretien des machines et du matériel d'exploitation et d'entretien	3'698.90		4'400.00		3'932.05	
3155.00	Entretien de véhicules, engins auto-moteurs et accessoires	1'097.45		1'000.00			
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	3'303.45		3'150.00		2'812.50	
3170.00	Frais de réceptions et de manifestations	638.65		4'000.00		581.85	
3182.00	Frais de téléphones	1'039.70		1'080.00		1'040.35	
3185.00	Honoraires	1'575.00				725.00	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	1'298.15		1'350.00		1'094.70	
3186.02	Primes d'assurance véhicules	448.60		570.00		404.20	
3188.00	Evacuation déchets	214'945.65		222'900.00		223'519.75	
3191.01	TVA - REDIP	1'737.35		2'000.00		1'636.06	
3191.02	TVA - complément et intérêts	33.38					
3192.00	Taxes sur les véhicules à moteur	59.00		60.00		59.00	
3193.00	Cotisations à des institutions de droits privés	200.00		200.00		200.00	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	628.30		1'830.00		646.80	
3312.01	Amortissement des bâtiments - Déchetterie	37'900.00		37'900.00		37'900.00	
3526.02	GEDREL - participation à des charges de protection de l'environnement	12'298.50		12'600.00		12'420.00	
3812.00	Attribution aux financements spéciaux pour l'incinération et l'élimination des ordures	49'673.78				57'801.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	167'503.55		171'980.00		160'235.50	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	1'047.65		1'080.00		1'017.00	
4342.05	Taxes d'utilisation et d'entretien (Enlèvement et incinération des déchets)		360'966.50		384'600.00		274'975.9
4353.00	Rétrocesson par le réseau sur la taxe au sac		110'784.00		120'000.00		124'194.9

de traitement et d'élimination des déchets relatifs au dicastère des Espaces l'impôt des communes de Bretigny-sur-Morrens et Morrens pour 2022
ce validée en Assemblée générale versée par Gedrel à hauteur de CHF 2 par
ant à l'actif du bilan au 01.01.2022 afin de ne pas grever un dicastère dont
éserve
ution d'équipement ainsi que des taxes uniques de raccordement (comptes n°
au d'égouts en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
Ces taxes sont attribuées au fonds de réserve 9280.04, figurant au bilan, par le
)
ite au sol)
ce de travail)
est perçue afin de financer les travaux de mise en conformité des stations
uation des eaux claires des routes

F3 1 33 5		Comptes	2022	Budget	2022	Comptes	2021
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4354.00	Vente de produits récupérés		49'911.56		17'300.00		44'035.14
4356.00	Facturation de services à des tiers		29'334.10		19'200.00		24'724.00
4393.00	Impôt préalable sur imputations internes		66.70		65.00		65.30
4526.00	Participation de communes à des charges de protection de l'environnement		5'125.35				
4812.00	Prélèvement financement spéciaux déchets						90'500.00
46	RESEAU D'EGOUTS ET D'EPURATION	629'486.15	629'486.15	640'170.00	640'170.00	738'377.40	738'377.40
460	RESEAU D'EGOUTS ET D'EPURATION	245'024.40	545'845.40	206'935.00	557'720.00	356'767.55	665'882.80
3144.00	Entretien des canalisations	17'563.00		45'000.00		27'830.90	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise			10'000.00			
3191.01	TVA - REDIP					784.30	
3191.03	TVA due sur imputations internes	2'462.00		2'680.00		2'497.80	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	464.85		1'225.00		472.55	
3311.01	Amortissement d'ouvrages d'assainissement	17'000.00		17'000.00		17'000.00	
3316.00	Amortissement d'autres dépenses	4'000.00		4'000.00		4'000.00	
3811.00	Attrib. financements spéciaux épuration - FCT	175'059.05		111'570.00		205'984.95	
3811.01	Attrib. financements spéciaux épuration - INVT	12'740.00				91'437.50	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	15'735.50		15'460.00		6'759.55	
4341.00	Contribution d'équipement (REEE art. 34 a,b)						9'262.50
4341.02	Taxes unique de raccordement		12'740.00				82'175.00
4342.00	Taxes utilisation-entretien (Epuration)(REEE art. 37 et 38) - consommation eau m3		280'529.65		292'600.00		299'316.50
4342.01	Taxes d'utilisation et d'entretien (Epuration)(REEE art. 37 et 38) - Réseau eaux claires selon surface m2		149'497.80		158'000.00		158'819.15
4342.02	Taxe par personne et place de travail		43'133.30		44'500.00		53'987.20
4342.03	Taxe fédérale sur les micropoluants		25'509.00		25'200.00		27'385.60
4909.00	Imputation interne eau et Epuration Bâtiments communaux		34'435.65		37'420.00		34'936.85

Compte		Remarques
4	Travaux	
46 461	Réseau d'égouts et d'épuration Station d'épuration	
461.3123.00	Achat et consommation d'électricité	La soufflante, machine servant à oxygéner la biologie des bassins, a dû plus travailler, d'où une consommation supplémentaire d'électricité en 2022
461.3133.01	Produits chimiques	Achat de chlorure ferrique pour la déphosphatation de l'eau, soit environ 50 l. par jour
461.3141.00	Entretien des bâtiments	Il a été nécessaire de renouveler les extincteurs obsolètes et de curer une canalisation de la STEP
461.3154.00	Entretien des machines et matériel	Entretien du système d'oxygénation des bassins
461.3185.00	Honoraires, frais d'analyses et de surveillance	Ce poste comprend les factures du SESA pour l'analyse de l'eau sortant de la Step, la facturation par l'AET d'une quote-part de 40% des frais du service de piquet de l'employé communal, ainsi que le remplacement de notre exploitant des Steps lors de ses absences
461.3188.02	AET - Traitement des boues et déchets	399 m3 de boues ont été transférées pour traitement à la Step de l'AET au moyen du système de traitement par centrifugeuse puis ont été transportées à Lausanne pour leur élimination par incinération
461.3191.00	Taxe fédérale des eaux usées	Paiement à la Confédération de la taxe fédérale sur les micropolluants de CHF 9/l'habitant raccordé sur le versant Step de Praz Faucon. Le versant raccordé sur l'AET a été facturé directement à l'AET
461.3526.00	AET - Participation à des charges de protection de l'environnement	Cugy participe pour 29,36% aux intérêts et amortissements de l'investissement de l'AET et pour 1'521 EH (équivalent habitants) sur un total de 5'568 EH. Les charges à répartir entre les communes se sont élevées à CHF 649'721.50
461.3526.01	ASET – Participation à des charges de protection de l'environnement	Le total des charges à répartir en fonction du nombre de m3 d'eau soumis à la taxe d'épuration au 31.12.2022 s'élève à CHF 99'618.95. La part pour Cugy, calculée sur la base de l'eau usée traitée par la Step de Praz Faucon, s'élève à 10,6% de ce montant
461.3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel pour la Step de Praz Faucon	Imputation de la part des salaires relatifs aux travaux effectués à la Step de Praz Faucon en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
461.3901.01	AET - Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs aux travaux effectués à la Step de l'AET en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation. Ces heures sont facturées à l'AET sous le compte 461.4356.03.00 ci-dessous
461.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour la Step de Praz Faucon. Un détecteur défectueux du système autonettoyant de la vis sans fin de la Step a conduit à une surconsommation d'eau
461.4356.01	AET - Facturation de services	Facturation des heures effectuées par le personnel communal pour l'AET au prix de CHF 65 de l'heure, charges comprises

E 24 5		Comptes	2022	Budget	2022	Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
461	STATION D'EPURATION	384'461.75	83'640.75	433'235.00	82'450.00	381'609.85	72'494.60
3091.00	Frais de formation du personnel			100.00			
3114.00	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien	116.95		500.00		138.55	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	15'793.20		13'000.00		14'788.40	
3133.01	Achat de produits chimiques traitement step	5'756.10		7'500.00		7'951.00	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	1'104.50		800.00			
3154.00	Entretien des machines et du matériel d'exploitation et d'entretien	1'340.00		13'000.00		13'066.60	
3182.00	Frais de téléphones			50.00		50.00	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	4'344.00		13'000.00		27'255.75	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	340.40		500.00		360.45	
3188.02	AET - Transport et élimination déchets STEP	29'056.25		41'070.00		29'911.60	
3191.04	Taxe fédérale sur les eaux usées	13'743.00		14'400.00		13'752.00	
3526.00	AET - Participation à des charges de protection de l'environnement	179'458.90		181'035.00		159'602.15	
3526.01	ASET - Participation à des charges de protection de l'environnement	10'885.10		23'400.00			
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	31'736.20		33'550.00		32'723.75	
3901.01	AET - Imputation salaires et charges sociales du personnel	84'450.55		82'020.00		75'510.75	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	6'336.60		9'310.00		6'498.85	
4356.00	Facturation à des tiers		1'921.10				3'461.25
4356.03	AET - Facturation de services		81'428.75		82'020.00		66'235.00
4393.00	Impôt préalable sur imputations internes		290.90		430.00		298.35
4656.00	Participations et subventions pour l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement						2'500.00

-	
Travaux	
Cours d'eau et rive Entretien des cours d'eau et rives	
Entretien des cours d'eau	Concession utilisation de l'eau du Talent selon budget. La réfection des rives du Talent et le raccordement du Moulin prévus au budget n'ont pas été réalisés
Honoraires et frais d'expertise	Honoraires versés dans le cadre de l'Etude de la remise à ciel ouvert du ruisseau Derrey le Motty selon préavis n° 27/2020
Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs à l'entretien du canal du Talent en fonction des heures ventilées par le personnel d'exploitation
	Cours d'eau et rive Entretien des cours d'eau et rives Entretien des cours d'eau Honoraires et frais d'expertise

30 to 11 to	programme to the second second	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
47	COURS D'EAU ET RIVES	19'951.75	0.00	50'770.00	0.00	17'268.80	0.00
470	ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET RIVES	19'951.75	0.00	50'770.00	0.00	17'268.80	0.00
3147.00	Entretien des cours d'eau	180.00		47'040.00		12'863.15	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	16'754.45					
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	3'017.30		3'730.00		4'405.65	

Compte		Remarques
5	Instruction publique et cultes	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 1'670'714.31(budget CHF 1'886'245), soit une amélioration de CHF 215'530.69
51	Enseignement primaire	
510	Enseignement primaire	Les comptes de ce poste budgétaire enregistraient, jusqu'en 2021, les coûts d'entretien et de gestion de pavillons provisoires de l'UAPE qui a été transférée à la Ferme du Verger dès août 2021
510.3522.00	Participation à des charges d'enseignement	Participation aux frais d'organisation du Passeport vacances. 33 passeports vacances traditionnels et 13 passeports vacances farniente ont été délivrés en 2022. La Commune a pris en charge 4 activités
510.3522.01	Participation à l'Etablissement scolaire primaire	Le budget prévoyait 276 élèves à CHF 4'855 alors que les comptes de l'ASICE ont bouclé avec 256 élèves au 01.10.2022 (soit 20 élèves de moins) à CHF 4'596.15 y compris frais de transport. Voir Rapport de Gestion Page 70 « Finances de l'ASICE »
510.3901.00	Imputation salaires et charges sociales personnel	Imputation de la part des salaires, avec charges sociales, du personnel d'exploitation dans le cadre de la remise en état du sol où se trouvaient les pavillons
510.4271.01	Location des salles d'enseignement	Location de 23 salles d'enseignement à l'ASICE selon tarif
510.4356.01	Entretien des salles de classes	Facturation des frais d'entretien des 23 salles à l'ASICE (CHF 11'000 par salle)
511	Collège de la Chavanne	
511.3116.00	Achat d'équipement et matériel spécialisé	Achat et installation d'un écran interactif tactile pour le collège de la Chavanne
511.3122.00	Achat et consommation d'énergie (chauffage à distance)	Facture de la part de chauffage à distance (y compris frais fixes de l'installation) au collège et à la salle de gymnastique de la Chavanne. La part incombant au collège du Motty est comptabilisée directement sous 355.3122.00

		Compte	s 2022	Budget	2022	Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	Instruction publique et cultes	2'492'048.36	821'334.05 1'670'714.31	2'697'240.00	810'995.00 1'886'245.00	2'535'483.14	848'874.85 1'686'608.29
51	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	1'839'298.56	782'101.85	1'996'030.00	772'625.00	1'855'076.60	808'460.25
510	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	1'179'842.36	736'000.00	1'343'380.00	736'000.00	1'259'133.45	769'350.00
3123.00	Achat et consommation d'électricité					4'608.40	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux					4'216.60	
3161.00	Loyers					25'142.55	
3522.00	Participation à des charges d'enseignement	2'998.55		3'400.00		1'320.50	
3522.01	Participation à des charges d'enseignement de l'ASICE	1'176'607.96		1'339'980.00		1'222'438.25	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	235.85				845.40	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux					561.75	
4271.01	Location salles de classes		483'000.00		483'000.00		483'000.00
4271.03	Location pavillons à l'EFAJE (UAPE)						23'100.00
4356.01	Facturation entretien salles de classes		253'000.00		253'000.00		253'000.00
4356.02	Facturation entretien salles UAPE						3'500.00
4512.00	Participation cantonale à des charges d'enseignement						6'750.00
511	COLLEGE DE LA CHAVANNE	264'605.15	25'546.85	268'545.00	16'025.00	230'691.80	19'720.25
3091.00	Frais de formation du personnel			1'000.00			
3112.00	Achat de mobilier scolaire			1'000.00			
3114.01	Achat vêtements de travail	443.25		500.00		488.75	
3116.00	Achat d'équipement et matériel spécialisé	2'245.15		500.00			
3122.00	Achat et consommation d'énergie	32'118.60		35'000.00		40'464.50	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	6'582.10		7'500.00		4'304.95	

Compte		Remarques
5	Instruction publique et cultes	
51	Enseignement primaire	
511	Collège de la Chavanne	
511.3141.00	Entretien du bâtiment	Entretien courant de l'immeuble, contrat d'entretien du monte-charge et du système de détection incendie, ainsi que réfection d'un mur à la suite de dégâts d'eau (remboursé partiellement par l'assurance sous compte 511.4353.00 ci-dessous). Mise en conformité des installations électriques et de l'éclairage de secours à la suite du contrôle OIBT effectué en 2021 ainsi que réparation de stores à l'aide d'une nacelle, remplacement faux plafond du bureau de la concierge et remplacement de 2 extincteurs obsolètes
511.3220.00	Intérêts des emprunts à long et moyen termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2022 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. Voir pages 13 et 14 de la première partie
511.3312.00	Amortissement des bâtiments	Amortissement de la réfection extérieure du Collège de la Chavanne (voir page 8 de la première partie)
511.3901.00	Imputation salaire et charges sociales du personnel	Imputation de la part des salaires, avec charges sociales, pour la conciergerie, ainsi que pour les travaux effectués par le personnel d'exploitation dans l'immeuble. La part de salaire de la cheffe concierge consacrée à la gestion des divers bâtiments communaux est attribuée aux différents immeubles sur les comptes respectifs
511.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour le collège de la Chavanne et la salle de gymnastique
511.4271.00	Loyers et locations	Loyer de l'appartement de service de la concierge et location de la salle de gymnastique du collège de la Chavanne en augmentation à la sortie de la période COVID-19
511.4356.00	Facturation diverse à des tiers	Participation de l'ASICE au contrat de vidéosurveillance pour le collège de la Combe et facturation de la réparation des dégâts causés par usagers de la salle de gymnastique
511.4363.00	Remboursement de dommages	Remboursement partiel par l'assurance dégâts d'eau des dommages causés par les fuites d'eau sur conduites internes de l'immeuble (réfection peinture)
512	Collège de la Cavenettaz	
512.3122.00	Achat de consommation d'énergie	Ventilation de 20 % de la consommation totale de gaz pour le chauffage du collège de la Cavenettaz
512.3123.00	Achat et consommation électricité	Un cordon de chauffage de l'eau des classes a été réactivé par erreur lors de travaux sur le tableau électrique, ce qui a débouché sur une augmentation de la consommation d'électricité à ce bâtiment
512.3220.00	Intérêts des emprunts	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2022, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. Voir pages 13 et 14 de la première partie
512.3312.00	Amortissement des bâtiments	Amortissements obligatoires (voir page 8 de la première partie)

		Comptes	2022	Budget 2022		Comptes	2021
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	4'466.20		7'100.00		5'139.40	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	45'606.50		32'000.00		18'455.10	
3155.00	Entretien de véhicules, engins auto-moteurs et accessoires			200.00			
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	7'708.10		10'200.00		5'065.00	
3182.00	Frais de téléphones	1'371.60		1'740.00		1'380.20	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	6'420.65		6'950.00		6'653.30	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	731.50		2'130.00		753.55	
3312.00	Amortissement des bâtiments	44'750.00		44'750.00		44'750.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	109'062.90		114'030.00		100'034.85	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	3'098.60		3'945.00		3'202.20	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		17'780.00		14'600.00		15'580.00
4356.00	Facturation de services à des tiers		1'617.20		1'425.00		1'975.6
4363.00	Remboursement de dommages		6'149.65				2'164.6
512	COLLEGE DE LA CAVENETTAZ	76'329.05	15'600.00	78'860.00	15'600.00	77'155.45	15'600.0
3112.00	Achat de mobilier scolaire			600.00			
3122.00	Achat et consommation d'énergie	8'209.00		6'000.00		6'023.45	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	4'145.35		3'000.00		3'063.40	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	931.80		2'500.00		729.45	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	577.60		4'800.00		486.80	
3141.03	Entretien des bâtiments communaux - Appartement de fonct	ion		300.00			
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	271.40		650.00		76.45	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	410.95		555.00		549.90	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	218.25		635.00		236.20	
3312.00	Amortissement des bâtiments	26'700.00		26'700.00		26'700.00	

Compte	-	Remarques
5	Instruction publique et cultes	
51	Enseignement primaire	
512	Collège de la Cavenettaz	
512.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation des salaires de conciergerie pour les locaux situés à la Cavenettaz, ainsi que de la part des salaires des employés d'exploitation étant intervenus dans ces mêmes locaux
512.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour le collège de la Cavenettaz et de l'appartement de service
512.4271.00	Loyers	Loyer de l'appartement de service
513	Collège de l'Epi d'Or	
513.3111.00	Achat de mobilier et équipement	Installation d'un vestiaires supplémentaire au sous-sol du collège
513.3122.00	Consommation d'énergie	Ce bâtiment est alimenté en gaz pour le chauffage. Le décompte reçu en juin 2022 pour la période du 01.05.2021 au 30.04.2022 comprend une augmentation de 13% de la consommation des kWh par rapport à l'année précédente. De plus, dès le mois d'août, les acomptes ont été majorés de 35%
513.3141.00	Entretien du bâtiment	Outre l'entretien courant du bâtiment prévu au budget, il a été nécessaire de faire appel à une entreprise de nettoyage pour les deux derniers mois de l'année à la suite de l'absence pour maladie des employés chargés de l'entretien de l'immeuble
513.3156.00	Entretien équipement et matériel spécialisé	L'entretien du système de chauffage solaire a nécessité de remplacer la pompe de charge de la production d'eau chaude du chauffage, réparer le circuit solaire thermique défectueux, rincer l'installation et réparer diverses fuites sur les vannes en toiture
513.3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2022, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. Voir pages 13 et 14 de la première partie
513.3312.00	Amortissement immeuble	Amortissement obligatoire (voir page 8 de la première partie)
513.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation des salaires de conciergerie pour le collège de l'Epi d'Or
513.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour le collège de l'Epi d'Or

		Comptes	s 2022	Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	34'338.05		32'590.00		38'763.15	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	526.65		530.00		526.65	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		15'600.00		15'600.00		15'600.00
4363.00	Remboursement de dommages						
513	COLLEGE DE L'EPI D'OR - ES CHESAUX	318'522.00	4'955.00	305'245.00	5'000.00	288'095.90	3'790.00
3091.00	Frais de formation du personnel			500.00			
3101.00	Fournitures de bureau	16.95		250.00		28.25	
3111.00	Achat de mobilier, machines et équipement	771.15		700.00		91.05	
3114.01	Achat vêtements de travail	77.85		250.00		204.95	
3122.00	Achat et consommation d'énergie	9'145.05		6'500.00		7'063.45	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	2'221.20		2'500.00		2'490.05	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection	4'079.90		4'400.00		2'900.90	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	14'770.35		13'500.00		10'244.10	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	11'845.70		1'720.00		1'623.05	
3182.00	Frais de téléphones	543.60		600.00		544.90	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	4'007.10		4'800.00		3'424.45	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	3'866.90		11'250.00		3'941.05	
3312.00	Amortissement des bâtiments	187'000.00		187'000.00		187'000.00	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	78'673.85		69'875.00		67'059.85	
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	1'502.40		1'400.00		1'479.85	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		4'955.00		5'000.00		3'790.0

Commentaires de la page N° 23

Compte		Remarques
5	Instruction publique et cultes	
52 520	Enseignement secondaire Enseignement secondaire	
520.3522.01	Participation à des charges d'enseignement (Etablissement)	Le budget prévoyait 119 élèves à CHF 4'855 pour 2022, alors que les comptes de l'ASICE bouclent avec 114 élèves à CHF 4'596.15 (transports compris). Voir Rapport de Gestion « Finances de l'ASICE »
520.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires des employés d'exploitation étant intervenus dans ces locaux
53	Enseignement spécialisé	
530.3512.01	Participation selon la Loi sur les écoles de musiques (LEM)	Participation selon la LEM (Loi sur les écoles de musique) à hauteur de CHF 9.50 par habitant
530.3522.00	Participation PPLS CRENOL	Participation pour 410 élèves à CHF 1.66 au service de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire (PPLS) de la Couronne de la Région Nord-Ouest Lausannois (CRENOL), selon convention (413 élèves à CHF 1.56 en 2021)
54	Para-scolaire	
540	Orientation professionnelle	
540.3512.00	Participation à l'orientation professionnelle	Les frais pour l'orientation professionnelle sont pris en charge par le Canton, alors que la mise à disposition de locaux est du ressort des communes. Pour 2022, notre participation à cette charge a été facturée CHF 0.87907 par habitant
56	Service médical et dentaire	
560.3524.00	Participation à des charges d'hygiène et de santé publique (service dentaire)	A la suite de la démission des communes membres de l'ASICE du Service dentaire scolaire intercommunal du Gros-de-Vaud au 30 juin 2021, les contrôles dentaires sont effectués par des dentistes privés ayant leur activité dans les communes de Cugy et Froideville. L'ASICE a refacturé aux communes un montant de CHF 35 par élève contrôlé (343 pour Cugy) pour le contrôle, la prophylaxie et la gestion administrative
58	Temples et Cultes	
580	Temples et Cultes	
580.3122.00	Achat et consommation d'énergie	Ventilation de 20 % de la consommation de gaz pour le chauffage du Centre œcuménique, ces locaux étant occupés régulièrement. Dès le mois d'août 2022, les acomptes ont été majorés de 35%
580.3141.00	Entretien immeuble Centre œcuménique	Les frais d'entretien sont directement pris en charge par la Commune puis répartis entre les communes de Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville et Morrens selon convention. Afin de régler des problèmes de chauffage récurrents, il a été décidé de remplacer la tuyauterie depuis les vannes jusqu'aux 3 collecteurs de chauffage au sol et de remplacer ces derniers. Ces travaux ont fait l'objet d'une annonce à la COFIN n° 02-2022

VIII. 12		Comptes	2022	Budget	2022	Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
52	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	524'104.50		579'225.00		569'181.24	
520	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	524'104.50		579'225.00		569'181.24	
3522.01	Participation à des charges d'enseignement de l'ASICE	523'958.55		577'745.00		568'989.44	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	145.95		1'480.00		191.80	
53	ENSEIGNEMENT SPECIALISE	26'642.45		27'400.00		26'863.10	
530	ENSEIGNEMENT SPECIALISE	26'642.45		27'400.00		26'863.10	
3512.01	Participation à des charges cantonales d'enseignement	25'963.50		26'600.00		26'220.00	
3522.00	Participation à des charges d'enseignement	678.95		800.00		643.10	
54	OFFICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE	2'402.50		3'000.00		2'522.25	
540	ORIENTATION PROFESSIONNELLE	2'402.50		3'000.00		2'522.25	
3512.00	Participation à des charges cantonales d'enseignement	2'402.50		3'000.00		2'522.25	
56	SERVICE MEDICAL ET DENTAIRE	12'005.00	0.00	8'240.00	0.00	11'387.95	4'475.9!
560	SERVICE MEDICAL ET DENTAIRE	12'005.00	0.00	8'240.00	0.00	11'387.95	4'475.9
3524.00	Participation à des charges d'hygiène et de santé publique d	12'005.00		8'240.00		11'387.95	
4320.00	Facturation de soins dentaires						4'475.9
58	TEMPLES ET CULTES	87'595.35	39'232.20	83'345.00	38'370.00	70'452.00	35'938.6
580	TEMPLES ET CULTES	87'595.35	39'232.20	83'345.00	38'370.00	70'452.00	35'938.6
3122.00	Achat et consommation d'énergie	8'209.00		6'000.00		6'023.45	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	749.20		1'000.00		974.95	
3133.00	Achat de produits et fournitures de nettoyage et de désinfec	725.45		800.00		100.65	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	23'491.35		10'070.00		10'256.00	
3182.00	Frais de téléphones	303.00		300.00		303.00	

Compte		Remarques
5	Instruction publique et cultes	
58	Temples et Cultes	
580	Temples et Cultes	
580.3186.00	Primes d'assurance	Primes d'assurances mobilière et immobilière de l'ECA à charge des communes
580.3652.00	Participation aux frais de cultes	Ce compte comprend le remplacement de l'organiste durant ses vacances (CHF 790) et la participation aux frais de culte des communes de Bretigny-sur-Morrens, Froideville et Morrens, selon convention
580.3652.01	Participation aux frais de cultes d'autres paroisses	Ce compte comprend la participation aux frais de cultes de la paroisse de Montheron, de la paroisse de langue allemande de Lausanne et de la communauté israélite de Lausanne
580.3901.00	Imputation salaires et charges sociales (organiste)	Imputation du salaire avec charges sociales de l'organiste, intégrant les services effectués à l'Eglise de Morrens. L'entier de cette charge est réparti entre les communes signataires de la convention. Le solde restant à charge de la Commune de Cugy s'élève à CHF 8'211.45
580.3901.05	Imputation salaires et charges sociales (conciergerie)	Imputation du salaire, avec charges sociales, du service de conciergerie pour le Centre œcuménique ainsi que le temps consacré par la Cheffe concierge responsable de l'entretien des bâtiments communaux
580.3909.00	Eau et épuration bâtiment communal	Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour le Centre œcuménique
580.4271.00	Location Centre œcuménique	La location du Centre œcuménique est intégrée à la répartition des charges entre communes
580.4522.00	Participation de communes à des charges de culte	Participation des autres communes signataires de la convention aux frais de cultes de la Commune de Cugy

		Comptes	2022	Budget 2022		Comptes 20	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	2'231.25		2'295.00		2'351.90	
3652.00	Aides et subventions pour les cultes	14'395.20		25'485.00		14'725.30	
3652.01	Aides et subventions à d'autres paroisses	2'811.80		3'000.00		2'983.15	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	24'319.30		25'000.00		24'148.95	
3901.05	Imputation salaires et charges sociales du personnel -	9'757.10		8'510.00		8'027.05	
	Conciergerie						
3901.06	Imputation salaires et charges sociales du personnel -			200.00			
	Personnel communal						
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	602.70		685.00		557.60	
4271.00	Loyers et locations bâtiments administratifs		5'917.50		1'500.00		1'465.0
4522.00	Participation de communes à des charges d'enseignement et de cultes		33'314.70		36'870.00		34'473.6

Compte		Remarques
6	Police	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 434'576.40 (budget CHF 454'820), soit un montant inférieur de CHF 20'243.60
60	Police et contrôle des habitants	
600	Police et contrôle des habitants	
600.3003.00	Jetons de présence commission de naturalisation	La commission municipale de naturalisation a siégé à 5 reprises en 2022
600.3003.01	Jetons de présence commission de Police	Cette commission a siégé à 4 reprises en 2022
600.3060.00	Frais de déplacement	Frais de déplacement de l'Assistant de Sécurité Publique dans le cadre de son activité
600.3114.00	Achat vêtements de travail	Equipement de l'Assistant de Sécurité Publique
600.3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	Ce poste enregistre les frais d'encaissement par carte de crédit du stationnement, du contrat de gestion des encaissements par carte de crédit. A la suite de l'obsolescence du système de gestion et de la fin du support de la société, il a été nécessaire de remplacer la carte informatique principale, le modem et le display. Le système « ParkingPay » a été introduit pour le paiement ce qui a permis de réduire les coûts d'encaissement
600.3182.00	Frais de téléphones	Une connexion mobile par abonnement Swisscom permet la gestion de l'horodateur de la place de stationnement de la Cavenettaz à distance
600.3185.00	Honoraires et frais d'expertise	Prise en charge par la Commune des frais liés aux constats de décès (6) et participation aux convois funèbres et coûts de crémation des défunts (8), ainsi que défraiement de l'enquêteur communal pour les naturalisations (6)
600.3185.03.00	Honoraires et frais Securitas	Honoraires de la société Securitas qui effectue le contrôle des macarons de stationnement sur les sites scolaires
600.3187.00	Emoluments divers	Ce compte comprend les factures du Service de la Population pour les permis d'établissement des étrangers. La facturation et les émoluments y relatifs sont compris dans le compte n° 600.4312.00
600.3187.02	Emoluments cartes d'identité	Ce compte enregistre les factures du Service de la Population pour l'établissement des cartes d'identités
600.3220.00	Intérêts des emprunts	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2022 afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. Voir pages 13 et 14 de la première partie
600.3316.00	Amortissement d'autres dépenses	Amortissement obligatoire du système de vidéosurveillance
600.3511.00	Participation à des charges cantonales de sécurité publique	Participation financière de notre commune dans le cadre de la réforme policière sur l'ensemble du territoire du canton selon acomptes pour 2022
600.3524.00	Participation à des charges d'hygiène et de santé publique	Frais de traitement des déchets carnés qui doivent être incinérés par le centre Valorsa à Penthaz
600.3901.00	Imputation salaire et charges sociales	Imputation du salaire, avec charges sociales, de l'ASP (Assistant de sécurité publique)
600.4272.00	Redevance d'utilisation du domaine public	65 macarons de stationnement ont été délivrés pour les différents sites scolaires, le solde du compte enregistre les paiements à l'horodateur

ay'a si		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	Police	571'747.43	137'171.03	535'790.00	80'970.00	518'769.61	112'912.65
			434'576.40		454'820.00		405'856.96
60	POLICE ET CONTROLE DES HABITANTS	396'285.68	92'731.78	403'295.00	77'970.00	402'150.71	109'864.65
600	POLICE ET CONTROLE DES HABITANTS	396'285.68	92'731.78	403'295.00	77'970.00	402'150.71	109'864.65
3003.00	Jetons de présence des commissions	250.00		800.00		250.00	
3003.01	COPS - Jetons de présence	800.00		2'400.00			
3060.00	Frais de déplacement et indemnités	180.60		500.00		287.70	
3102.00	Frais de publication et documentation			1'400.00		689.30	
3114.00	Achat vêtements de travail	294.95		600.00		349.95	
3116.00	Achat d'équipement et matériel spécialisé			500.00			
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	4'316.13		1'500.00		2'440.51	
3182.00	Frais de téléphones	432.00		440.00		432.00	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	4'716.15		4'500.00		3'102.50	
3185.03	Securitas - Honoraires et frais d'expertise	3'385.60		6'000.00		3'074.65	
3187.00	Emoluments et frais de taxation	13'614.60		15'100.00		9'634.10	
3187.02	Emoluments cartes d'identité	3'285.80		3'500.00		3'715.35	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	21.80		65.00		26.70	
3316.00	Amortissement d'autres dépenses	6'300.00		6'300.00		6'300.00	
3511.00	Participation à des charges cantonales de justice et sécurité	336'408.00		336'410.00		348'909.00	
3511.01	publique Décompte participation à des charges cantonales de justice						
3524.00	et sécurité publique Participation à des charges d'hygiène et de santé publique	425.30		500.00		730.00	
3901.00	d'autres communes Imputation salaires et charges sociales du personnel	21'854.75		22'780.00		22'208.95	
4272.00	Redevance d'utilisation du domaine public et administratif		27'120.50		29'400.00		29'162.6!

Compte		Remarques
6 600	Police Police et contrôle des habitants	
600.4312.00	Emoluments de Police, contrôle des habitants et Chancellerie	Emoluments encaissés conformément au règlement sur les émoluments du contrôle de l'habitant, ainsi que pour les permis d'établissement dont la charge figure sous 600.3187.00
600.4312.02	Emoluments du contrôle des habitants – Cartes d'identités	Emoluments encaissés pour l'établissement des cartes d'identités, y compris l'émolument communal. Les factures correspondantes du Service de la Population se trouvent sous le compte n° 600.3187.02
600.4319.00	Emoluments administratifs divers	Facturation des frais d'incinération des animaux de compagnie, dont la charge figure sous 600.3524.00. Seuls les animaux de rente (vaches, porcs, chèvres) sont pris en charge par la Commune. Les comptes 2022 enregistrent uniquement une correction de facture de 2021 d'où un montant négatif
600.4356.00	Facturation de services à des tiers	Facturation forfaitaire à la Commune de Morrens de l'activité de l'Assistant de Sécurité Publique (ASP) selon convention
600.4370.00	Amendes, ordonnances pénales	Encaissement de 3 ordonnances pénales rendues en 2022 selon le règlement sur les déchets, 99 contraventions de parcage, 94 dénonciations pour parcage sur des places privées mises à ban, 28 dénonciations pour absence de macaron dans les zones scolaires, et 1 pour troubles à la tranquillité
600.4391.00	Finances de naturalisation	Finances versées lors du dépôt de dossier de demande de naturalisation (6 dossiers)
600.4520.02	Décompte participation à des charges cantonales de justice et sécurité publique	Décompte 2021 de la participation communale à la Réforme policière, soit 2 points d'impôts suivant le taux (CHF 103'609 par point) et 1,1689 points d'impôt péréquatif (CHF 111'605 par point)
65 650	Défense contre l'incendie Défense contre l'incendie	
650.3521.00	Participation à des charges d'assoc. de communes	Part à charge de la Commune de Cugy dans le cadre de la répartition des coûts du SDIS du Haut-Talent. Les comptes n'ayant pas pu être rendus avant le bouclement, le résultat 2021 a été enregistré dans les comptes 2022. Le coût de la participation 2022 au SDIS s'est élevé à CHF 22.36/habitant
66 660	Protection civile Protection civile	
660.3116.00	Achat d'équipement spécialisé	Achat de matériel divers pour mise en place du Point de rencontre d'urgence (PRU) et achats de matelas pour équipement des lits de la PCI (263 pièces). Cet achat a été financé par un prélèvement du fonds de réserve compte No 9282.00 figurant dans le compte 660.4809.00 ci-dessous
660.3123.00	Consommation d'électricité	Consommation d'électricité du poste de commandement de l'abri PCi
660.3131.00	Achat de produits alimentaires	Constitution d'une réserve d'eau minérale dans le cadre de la mise en place du PRU
660.3141.00	Entretien des bâtiments communaux	Remplacement d'un cylindre défectueux, achat de papier toilette et essuie-mains et matériel sanitaire pour réparation d'une fuite située au manomètre de distribution d'eau
660.3156.00	Entretien d'équipement spécialisé	Entretien effectué par l'ORPCi (Office Régional de Protection civile), contrôle des extincteurs et installation d'un safe à clés
660.3521.00	Participation à l'ORPCi d'Echallens	La participation à l'ORPCi du Gros-de-Vaud a été facturée sur la base de 2'733 habitants à CHF 23.2574
660.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires des employés d'exploitation et de conciergerie étant intervenus dans ces locaux
	7	

		Comptes 2022		Budget	2022	Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4312.00	Emoluments du contrôle de l'habitant et police des étrangers		21'825.88		21'800.00		21'740.45
4312.02	Emoluments du contrôle de l'habitant - Cartes d'identité		5'810.00		4'500.00		6'580.00
4319.00	Emoluments administratifs divers		-38.60		50.00		896.55
4356.00	Facturation de services à des tiers		8'220.00		8'220.00		8'220.00
4370.00	Contraventions parcage et ordonnances pénales		16'860.00		12'500.00		10'750.00
4391.00	Finances de naturalisation		1'700.00		1'500.00		2'200.00
4520.02	Décompte participation à des charges cantonales de justice et sécurité publique		11'234.00				30'315.00
65	DEFENSE CONTRE L'INCENDIE	63'982.65		58'500.00		49'297.00	
650	DEFENSE CONTRE L'INCENDIE	63'982.65		58'500.00		49'297.00	
3521.00	Participation à des charges de justice et de sécurité	63'982.65		58'500.00		49'297.00	
	publique d'autres communes						
66	PROTECTION CIVILE	111'479.10	44'439.25	73'995.00	3'000.00	67'321.90	3'048.00
660	PROTECTION CIVILE	111'479.10	44'439.25	73'995.00	3'000.00	67'321.90	3'048.00
3116.00	Achat d'équipement et matériel spécialisé	42'937.65					
3123.00	Achat et consommation d'électricité	732.95		2'000.00		1'069.75	
3131.00	Achat de produits alimentaires	142.10					
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	1'371.55				1'920.35	
3156.00	Entretien d'équipement et matériel spécialisé	671.70		600.00		460.25	
3182.00	Frais de téléphones	303.00		350.00		303.00	
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	1'111.65		1'135.00		1'015.95	
3521.00	Participation à des charges de justice et de sécurité	63'563.30		68'250.00		62'319.00	
	publique d'autres communes	F.10.15				444	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	546.10				111.95	

Femarques 6 Police 6 Protection civile 660 Protection de l'ORPCI aux frais d'entretien des constructions 660.4829.00 Prélèvement de fonds de réserve Prélèvement de l'achat des matelas équipant les lits de l'abri communal Prélèvement de l'achat des matelas équipant les lits de l'abri communal Prélèvement de l'achat des matelas équipant les lits de l'abri communal	
Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour l'abri Pci Contribution fédérale aux frais d'entretien des constructions Prélèvement de fonds de réserve Protection civile Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour l'abri Pci Contribution fédérale aux frais d'entretien pour CHF 3'000 par année et CHF 48 pour l'alarme des constructions Prélèvement du fonds de réserve, provenant de la perception des taxes de remplacement pour non construction d'abri de protection	
660.3909.00 Eau et épuration bâtiment communal Facturation, à l'interne, de l'eau et de l'épuration pour l'abri Pci 660.4521.00 Participation de l'ORPCI aux frais d'entretien des constructions 660.4809.00 Prélèvement de fonds de réserve Prélèvement du fonds de réserve, provenant de la perception des taxes de remplacement pour non construction d'abri de protection	
660.4521.00 Participation de l'ORPCI aux frais d'entretien des constructions Contribution fédérale aux frais d'entretien pour CHF 3'000 par année et CHF 48 pour l'alarme des constructions Prélèvement de fonds de réserve Prélèvement du fonds de réserve, provenant de la perception des taxes de remplacement pour non construction d'abri de protection	
des constructions 660.4809.00 Prélèvement de fonds de réserve Prélèvement du fonds de réserve, provenant de la perception des taxes de remplacement pour non construction d'abri de protection	
Prélèvement de fonds de réserve Prélèvement du fonds de réserve, provenant de la perception des taxes de remplacement pour non construction d'abri de protection de l'abri communal Prélèvement de fonds de réserve Prélèvement du fonds de réserve, provenant de la perception des taxes de remplacement pour non construction d'abri de protection de l'abri communal	
	on civile, pour le

RIALINS		Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3909.00	Imputation interne Eau et épuration bâtiments communaux	99.10		1'660.00		121.65	
4521.00	Participation de communes à des charges de justice et de sécurité publique		3'048.00		3'000.00		3'048.00
4809.00	Prélèvement fonds de réserve		41'391.25				

Compte	<u> </u>	Remarques
7	Sécurité sociale	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 2'531'257.15 (budget CHF 2'910'955) soit un montant inférieur de CHF 379'697.85
71	Service social communal	
710	Service social communal	
710.3185.01	23-19 – Concept village solidaire (Crédit- cadre 2019-2023)	Note d'honoraires pour la troisième phase, dont la durée est de 2,5 ans : Construction et émergence (2 ^{ème} année)
710.3523.01	ASICE – Participation parascolaire	Le budget prévoyait 194 élèves à CHF 944.85 alors que le coût final s'est élevé à CHF 195 élèves à CHF 720.55 Voir Rapport de gestion, Formation et Jeunesse « Finances de l'ASICE – Partie parascolaire »
710.3525.01	Participation à l'ARASPE	Le décompte final 2021 de l'ARASPE (Association Régionale de l'Action Sociale Prilly-Echallens), parvenu à la fin du mois de mai 2022, présente un retour pour notre commune, basé sur 2768 habitants, de CHF 1.6643 par habitant pour les frais de fonctionnement des Agences d'Assurance Sociale (AAS) et un complément de CHF 0.2422 pour les frais de secrétariat et jetons de présence 2021, soit un montant net de CHF 3'850.85 en notre faveur. Pour 2022, la participation est basée sur 2'733 habitants : CHF 0.30 par habitant pour les frais de fonctionnement du Conseil des régions et CHF 2.3256 surcoût des frais de fonctionnement de l'antenne CSR d'Echallens. Les frais de fonctionnement de des Agences intercommunales d'assurances sociales, calculée à environ CHF 25/habitant, sont désormais pris en charge par le Canton dans le cadre de l'accord intervenu le 25 août 2020
710.3525.03	Part. selon la LAJE	Contribution de CHF 5 (2'733 habitants pour Cugy) à la Fondation selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) en vigueur
710.3655.00	Aides et subventions à des institutions privées – EFAJE	 Le décompte de l'Association pour l'EFAJE (Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants) s'établit comme suit : Part fixe pour administration générale, participation par habitant (2'760) : CHF 8.50 (CHF 8.50 en 2021) Part variable pour l'Accueil familial de jour «mamans de jour » : coût horaire de CHF 4.47 pour les communes, et une utilisation de ce service du Réseau à hauteur de 10'848 h. par les habitants de Cugy Part variable pour l'Accueil préscolaire : coût horaire de CHF 5.16 pour les communes et une utilisation de ce service du Réseau à hauteur de 44'940 h. par les habitants de Cugy Part variable pour l'Accueil parascolaire : coût horaire de CHF 4.92 pour les communes et une utilisation de ce service du Réseau à hauteur de 54'794 h. par les habitants de Cugy
710.3655.01	Aides et subventions à des institutions privées – Transport Handicap	Cotisation annuelle de CHF 300 et 9 personnes, dont 5 de la Fondation Echaud, ont bénéficié de la participation communale aux transports (37 courses) pour un total de CHF 1'938
710.3665.00	Aides individuelles de prévoyance sociale	Ce compte enregistre l'achat des sacs poubelles remis gratuitement aux parents de jeunes enfants conformément au règlement sur le traitement et l'évacuation des déchets
710.4512.00	Participation du canton à des charges	Versement par l'EFAJE, du solde nous revenant, de l'aide cantonale complémentaire reçue dans le cadre du COVID-19. De plus les RHT demandés par la Garderie Arc-en-Ciel, lors de la période COVID-19, ont finalement été versés à Cugy
72	Prévoyance sociale cantonale	
720	Prévoyance sociale cantonale	Ce dicastère dépend de la facture sociale et représente un coût de CHF 713.28 par habitant (CHF 669.67 en 2021) si l'on ne tient pas compte du décompte 2021
		Au niveau du budget, le montant communiqué représentait, pour notre Commune, le 0,240388% du total des charges budgétées par le Canton pour la facture sociale, soit CHF 810'939'700 Le décompte final de la facture sociale, tout comme le décompte pour la péréquation, ne sera connu que dans la seconde partie de l'année 2023, lorsque les péréquations définitives auront été calculées selon les comptes bouclés 2022
720.4515.00	Part. communale à la cohésion sociale décompte année précédente	VOIR COMMENTAIRES A LA PAGE 32

			s 2022	Budget	Budget 2022		s 2021
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	Sécurité sociale	2'747'012.25	215'755.10 2'531'257.15	2'916'955.00	6'000.00 2'910'955.00	2'693'182.85	134'767.00 2'558'415.85
71	SERVICE SOCIAL COMMUNAL	797'616.25	46'193.50	967'560.00	6'000.00	844'881.85	5'335.00
710	SERVICE SOCIAL COMMUNAL	797'616.25	46'193.50	967'560.00	6'000.00	844'881.85	5'335.00
3102.00	Frais de publication et documentation	513.00		1'500.00		1'130.00	
3185.01	23-19 - Concept village solidaire (Crédit cadre)	51'721.00		52'000.00		51'721.00	
3523.01	ASICE - Participation Parascolaire	140'504.50		183'300.00		129'255.25	
3525.01	ARASPE - Participation à des charges de prévoyance sociale d'autres communes	9'680.75		15'110.00		77'832.45	
3525.03	FAJE - Participation à des charges de prévoyance sociale	13'665.00		14'000.00		13'800.00	
3655.00	d'autres communes EFAJE - Aides et subventions pour l'aide et la prévoyance	573'463.80		692'950.00		560'968.15	
3655.01	sociale TRANSPORT HANDICAP - Aides et subventions pour l'aide	2'238.00		2'700.00		2'367.20	
3665.00	et la prévoyance sociale Aides individuelles de prévoyande sociale	5'830.20		6'000.00		7'807.80	
4353.01	Vente de sacs taxés à prix réduit		450.00		500.00		400.00
4512.00	Participation du canton à des charges d'enseignement		40'363.30				
4809.00	Prélèvement fonds de réserve		5'380.20		5'500.00		4'935.00
72	PREVOYANCE SOCIALE CANTONALE	1'949'396.00	169'561.60	1'949'395.00	0.00	1'848'301.00	129'432.00
720	PREVOYANCE SOCIALE CANTONALE	1'949'396.00	169'561.60	1'949'395.00	0.00	1'848'301.00	129'432.00
3515.01	Participation à la cohésion sociale - RS01	614'961.00		614'960.00		570'234.00	
3515.02	Participation à la cohésion sociale - RS02/04	561'642.00		561'640.00		499'161.00	
3515.03	Participation à la cohésion sociale - RS03	543'179.00		543'180.00		569'029.00	
3515.04	Participation à la cohésion sociale - RS05/06	229'614.00		229'615.00		209'877.00	
4515.00	Décompte final cohésion sociale année précédente		169'561.60				129'432.00

Compte		Remarques
8	Services Industriels	Ce dicastère enregistre un excédent de charges de CHF 69'777.25 (budget CHF 101'091.80), prélevé du fonds de réserve No 9280.03
81	Service des eaux	
810	Service des eaux	
810.3091.00	Frais de formation du personnel	L'inscription aux examens de fontainier prévus au budget 2022 ont été remboursés dans les comptes 2021
810.3121.00	Achats et consommation d'eau	Les comptes 2022 enregistrent un achat de 194'694 m3 (155'330 m3 en 2021) pour un prix de revient de CHF 1.73 hors taxes, (CHF 1.88 pour 2021) sur la base du contrat signé avec la Ville de Lausanne en 2008
810.3144.00	Entretien des canalisations	Ce compte enregistre la recherche d'éventuelles fuites par corrélation sur le réseau principal, le contrat de maintenance des vannes Clayton d'entrée d'eau du réseau, ainsi que les frais liés à la réparation des fuites sur le territoire communal et un bouclage du réseau d'eau potable au chemin des Dailles avec installation d'une nouvelle borne hydrante
810.3185.00	Honoraires et frais d'analyses	Frais d'analyse de l'eau du réseau (10x) et révision et contrôle de bornes hydrantes
810.3191.01	Réduction de l'impôt préalable selon le degré de couverture	Selon l'art. 75, al. 3 OTVA, qui stipule « Si les fonds, éléments de l'art. 18, al. 2, let. a à c, LTVA, sont versés pour couvrir un déficit d'exploitation, l'impôt préalable doit être réduit globalement en fonction du rapport entre ces éléments et le chiffre d'affaires total, sans taxe sur la valeur ajoutée ». La couverture des charges n'étant pas assurée à 100% par les taxes, une réduction de l'impôt préalable récupéré a été effectuée proportionnellement
810.3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long termes	Les intérêts des emprunts sont ventilés en fonction des montants figurant à l'actif du bilan au 01.01.2022, afin de ne pas grever un dicastère dont l'investissement serait amorti. Voir pages 13 et 14 première partie
810.3311.02	Amortissement d'ouvrage du Service des eaux	Amortissement obligatoire (selon liste page 8 première partie)
810.3813.00	Attributions aux financements spéciaux	Attribution au fonds de réserve des taxes uniques de raccordement déduction faite de la couverture de déficit du dicastère. Voir pages 11 et 12 première partie
810.3901.00	Imputation salaires et charges sociales	Imputation de la part des salaires relatifs au service des eaux en fonction des heures ventilées du personnel d'exploitation
810.4341.00	Taxes de raccordement	Taxes perçues lors de nouvelles constructions
810.4351.00	Ventes d'eau	158'147 m3 ont été facturés aux consommateurs en 2022
810.4356.00	Facturation de services à des tiers	Facturation remplacement compteur de chantier gelé et suivi fuite importante sur un domaine privé
810.4813.00	Prélèvement financements spéciaux	Prélèvement du fonds de réserve du service des eaux pour couverture des frais d'entretien
810.4909.00	Imputation service des eaux de la Commune	Factures à l'interne de la consommation d'eau des bâtiments communaux (2'788 m3)

		Comptes	2022 Budget 2022		2022	Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	Services industriels	527'508.20	527'508.20	547'246.80	547'246.80	529'570.25	529'570.25
			0.00				0.00
31	SERVICE DES EAUX	527'508.20	527'508.20	547'246.80	547'246.80	529'570.25	529'570.25
B10	SERVICE DES EAUX	519'407.90	527'508.20	518'406.80	547'246.80	525'287.55	529'570.25
3091.00	Frais formation du personnel			2'000.00		7'000.00	
3114.00	Achat de machines, matériel d'exploitation et d'entretien			1'000.00		999.95	
3121.00	Achat et consommation d'eau	336'727.05		315'000.00		292'213.10	
3135.00	Achat de matières brutes et travaillées	2'094.25		2'500.00		2'391.50	
3144.00	Entretien des canalisations	90'572.15		75'000.00		86'923.05	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise	8'370.75		22'000.00		8'551.00	
3191.01	TVA - REDIP						
3191.03	TVA due sur imputations internes	167.30		255.00		176.35	
3199.01	Frais divers - indemnités pour dommages à des tiers					500.00	
3220.00	Intérêts des emprunts à moyen et long terme	406.45		1'280.00		410.40	
3311.02	Amortissement d'ouvrages du Service des eaux	27'451.80		27'451.80		29'580.00	
3813.00	Attribution aux financements spéciaux pour l'adduction d'eau	12'119.20				50'399.90	
3901.00	Imputation salaires et charges sociales du personnel	41'498.95		71'920.00		46'142.30	
4273.00	Location compteurs d'eau et abonnement		55'645.50		59'000.00		60'287.00
4341.02	Taxes unique de raccordement		12'119.20				50'399.90
4351.00	Ventes d'eau		379'552.80		376'800.00		381'911.40
4356.00	Facturation de services à des tiers		3'555.00				670.50
4813.00	Prélèvement financements spéciaux service des eaux		69'777.25		101'091.80		29'071.55
4909.00	Imputation interne Eau et Epuration Bâtiments communaux		6'858.45		10'355.00		7'229.90

Compte		Remarques
8	Services Industriels	
81	Service des eaux	
811	Réservoir	
811.3141.00	Entretien du réservoir	Entretien de la pompe et remplacement du système d'UV prévu au budget

		Comptes 2022		Budget 2022		Compte	s 2021
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
811	RESERVOIR	8'100.30		28'840.00		4'282.70	
3123.00	Achat et consommation d'électricité	2'802.80		2'500.00		2'372.60	
3141.00	Entretien des bâtiments communaux	4'746.25		24'750.00		1'386.15	
3182.00	Frais de téléphones	360.15		360.00		321.60	
3185.00	Honoraires et frais d'expertise			1'000.00			
3186.01	Primes d'assurance bâtiments	191.10		230.00		202.35	

Compte	Remarques

		Compte	s 2022	Budget	2022	Compte	s 2021
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ADMINISTRATION GENERALE	2'947'486.21	1'345'051.51	3'090'795.00	1'310'870.00	2'725'854.01	1'261'695.50
2	FINANCES	3'522'880.09	11'240'962.28	2'187'685.00	10'438'960.00	4'018'837.28	11'635'991.51
3	DOMAINES ET BÂTIMENTS	987'835.45	623'362.35	1'010'490.00	596'260.00	693'797.30	341'477.95
4	TRAVAUX	2'578'430.17	1'464'616.00	3'025'356.75	1'340'240.00	2'649'766.31	1'500'350.43
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	2'492'048.36	821'334.05	2'697'240.00	810'995.00	2'535'483.14	848'874.85
6	POLICE	571'747.43	137'171.03	535'790.00	80'970.00	518'769.61	112'912.65
7	SECURITE SOCIALE	2'747'012.25	215'755.10	2'916'955.00	6'000.00	2'693'182.85	134'767.00
8	SERVICES INDUSTRIELS	527'508.20	527'508.20	547'246.80	547'246.80	529'570.25	529'570.25
9	CLÔTURE					379.39	
	Total Charges	16'374'948.16		16'011'558.55		16'365'640.14	
	Total Revenus		16'375'760.52		15'131'541.80		16'365'640.14
	Excédent de charges				880'016.75		
	Excédent de revenus	812.36					

Commentaires de la page N° 32 – complément de la page 28

Compte		Remarques
7	Sécurité sociale	
72	Prévoyance sociale cantonale	
720	Prévoyance sociale cantonale	
720.4515.00	Part. communale à la cohésion sociale décompte année précédente	A la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur les péréquations au 1 st janvier 2011, le mode de calcul de la répartition de la facture pour la cohésion sociale suivant a été utilisé pour le décompte 2021 en 2022. Les acomptes facturés pour 2021 représentaient le 0,226543% du total des charges cantonales de la cohésion sociale <u>budgétée</u> à CHF 840872*100 Le décompte final calculé représente une participation à hauteur de 0,21107138% sur un total de charges cantonales de CHF 795'342'044-, incluant un montant supplémentaire de prise en charge par le canton de CHF 25 millions, accordé par le Conseil d'État le 08.12.2021. Au final, la facture résulte sur une diminution de 2.52% Le calcul de la participation des communes à la facture sociale pour 2021 tient compte : de la part des impôts conjoncturels, tels l'impôt sur les frontaliers (30% des recettes communales), les successions, les droits de mutation et gains immobiliers (50% des recettes communes) de la part des impôts selon écrétage pour les communes dont la valeur du point d'impôt dépasse la moyenne cantonale el solde étant ramené à un nombre de points d'impôt par commune (12.20 points en 2021) Comme le Canton réunit toutes les données des communes, il est le seul en mesure d'effectuer le calcul complet de répartition de la facture pour la cohésion sociale Pour Cugy, le décompte final de participation à la cohésion sociale pour 2021, s'établit comme suit : Part des impôts selon écrétage : la valeur du point d'impôt communal de Cugy est inférieure à la moyenne cantonale, donc pas de participation Solde couvert par la participation à hauteur de 12.196 points d'une valeur de CHF 111'605-, soit CHF 1'361'186 Les acomptes versés dans les comptes 2021 totalisent CHF 1'848'301-, alors que le décompte s'élève à CHF 1'678'739-, soit un solde en faveur de la commune de CHF 169'562
ſ		

REVICA Sàrl

Société fiduciaire - Ch. Esparcette 4 - 1023 Crissier - Tél. 021 632 50 95 - Fax 021 635 35 24

Rapport de l'auditeur sur les comptes communaux de la Commune de Cugy

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de la Commune de Cugy, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Cugy alors que notre mission consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct sur la base de la norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de fait qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Crissier, le 8 mai 2023 JG

Revica Sàrl Jérémy Geinoz réviseur agréé réviseur responsable

Annexe: - comptes annuels

LISTE DES SOLDES PAR NATURE

Fonctionnement et

Investissements

Commune de Cugy VD

Charges par nature 2022

٧a		

		Comptes 2022	Budget 2022	Différence	Budget comptes	Comptes 2021
3	Charges	. 16'374'948.16	16'011'558.55	363'389.61	2.27%	16'365'260.75
30	Autorités et personnel	2'434'406.45	2'522'985.00	-88'578.55	-3.51%	2'314'866.15
300	Autorités et commissions	324'284.30	340'330.00	-16'045.70	-4.71%	267'037.85
301	Personnel administratif et d'exploitation	1'581'812.95	1'599'590.00	-17'777.05	-1.11%	1'526'288.95
302	Traitement du personnel enseignant remplaçant					
303	Assurances sociales	173'955.15	175'750.00	-1'794.85	-1.02%	165'016.40
304	Caisses de pensions et de prévoyance	250'269.25	266'200.00	-15'930.75	-5.98%	248'184.90
305	Assurances accidents et maladie	76'020.50	85'965.00	-9'944.50	-11.57%	67'314.25
306	Indemnisation et remboursement de frais	25'247.65	27'150.00	-1'902.35	-7.01%	29'378.15
307	Prestations complémentaires de prévoyance					
308	Personnel intérimaire			0.00	_	
309	Autres charges des autorités et du personnel	2'816.65	28'000.00	-25'183.35	-89.94%	11'645.65
						21444242
31	Biens, services, marchandises	. 2'673'176.87	3'167'285.00	-494'108.13	-15.60%	2'411'063.15
310	Imprimés et fournitures de bureau	40'063.50	45'710.00	-5'646.50	-12.35%	39'605.80
311	Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	100'723.10	74'390.00	26'333.10	35.40%	31'722.20
312	Achats d'eau, d'énergie, de combustible	522'842.65	503'250.00	19'592.65		463'138.20
313	Autres fournitures et marchandises	85'676.55	126'435.00	-40'758.45		102'212.40
314	Entretien des immeubles, routes et territoire	625'579.35	837'160.00	-211'580.65		576'081.10
315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations techniques	203'585.59	184'655.00	18'930.59		147'889.56
316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	312'750.00	312'000.00	750.00		155'142.55
317	Réceptions et manifestations	39'571.35	58'800.00	-19'228.65		19'312.80
318	Honoraires et prestations de services	656'553.40	929'670.00	-273'116.60		658'277.93
319	Impôts, taxes, cotisations et frais divers	85'831.38	95'215.00	-9'383.62	-9.86%	217'680.61
32	Intérêts passifs	18'457.17	56'510.00	-38'052.83	-67.34%	17'918.46
321	Intérêts des dettes a court terme				-	
321 322	Intérêts des dettes à court terme Intérêts des dettes à moven et long terme	17'744.28	54'010.00	-36'265.72	-67.15%	17'221.34
321 322 329	Intérêts des dettes a court terme Intérêts des dettes à moyen et long terme Autres intérêts	17'744.28 712.89	54'010.00 2'500.00	-36'265.72 -1'787.11	-67.15% -71.48%	17'221.34 697.12

					Variation	
		Comptes 2022	Budget 2022	Différence	Budget comptes	Comptes 2021
33	Amortissements	1'086'868.03	899'013.55	187'854.48	20.90%	916'924.75
330	Amortissements du patrimoine financier	249'354.48	61'500.00	187'854.48	305.45%	83'943.70
331	Amortissements obligatoires du patrimoine administratif	837'513.55	837'513.55	0.00	0.00%	832'981.05
332	Autres amortissements du patrimoine administratif					
333	Amortissement du découvert					
35	Remboursements, participations et subventions à des collectiv	6'800'856.91	7'103'515.00	-302'658.09	-4.26%	6'894'597.54
351	Canton	2'473'058.60	2'489'905.00	-16'846.40	-0.68%	2'360'337.85
352	Communes et associations de communes	4'327'798.31	4'613'610.00	-285'811.69	-6.19%	4'534'259.69
	1					
36	Aides et subventions	600'222.40	802'435.00	-202'212.60	-25.20%	596'845.15
365	Aides, subventions à des institutions privées	592'908.80	724'435.00	-131'526.20	-18.16%	581'043.80
366	Aides individuelles	7'313.60	78'000.00	-70'686.40	-90.62%	15'801.35
38	Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	1'443'992.03	133'970.00	1'310'022.03	90.72%	1'965'623.35
380	Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	1'194'400.00	22'400.00	1'172'000.00	98.12%	1'560'000.00
381	Attributions aux financements spéciaux	249'592.03	111'570.00	138'022.03	55.30%	405'623.35
39	Imputations internes	1'316'968.30	1'325'845.00	-8'876.70	-0.67%	1'247'422.20
390	Imputations internes	1'316'968.30	1'325'845.00	-8'876.70	-0.67%	1'247'422.20
	1	1.	1		1	

- 2 - 17.04.2023

Revenus par nature 2022

4	Revenus
40	Impôts
400	Impôts sur le revenu, la fortune et impôt personnel
401	Impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales
402	Impôt foncier
404	Droits de mutation
405	Impôts sur les successions et donations
406 409	Impôts et taxes sur la possession et la dépense Impôts récupérés après défalcation
403	impos recuperes apres detaication
41	Patentes
410	Patentes
411	Concessions
42	Revenus du patrimoine
422	Revenus des capitaux du patrimoine financier
423	Revenus des immeubles du patrimoine financier
424	Gains comptables sur les placements du patrimoine financier
425	Revenus des prêts et participations du patrimoine administratif
427	Revenus des immeubles du patrimoine administratif
43	Taxes, émoluments, produits des ventes
430	Taxes légales de remplacement
431	Emoluments
432	Recettes pour des soins médicaux et dentaire
433	Ecolage
434	Taxes de raccordement et d'utilisation
435	Ventes et prestations de service
436 437	Remboursements de tiers Amendes
437	Autres recettes

Comptes 2021	Budget comptes	Différence	Budget 2022	Comptes 2022
16'365'640.14	8.22%	1'244'218.72	15'131'541.80	16'375'760.52
9'208'503.6	4.59%	394'341.56	8'600'600.00	8'994'941.56
7'932'714.7	0.79%	58'560.84	7'430'000.00	7'488'560.84
226'741.30	292.16%	292'156.65	100'000.00	392'156.65
716'846.8	1.63%	11'633.20	715'000.00	726'633.20
295'046.8	-13.14%	-34'848.65	300'000.00	265'151.35
11'587.7	1 1	0.00		
16'050.0	-3.31%	-500.00	15'600.00	15'100.00
9'516.2	62.74%	67'339.52	40'000.00	107'339.52
13'748.2	-5.28%	-791.25	15'000.00	14'208.75
13'748.2	-5.28%	-791.25	15'000.00	14'208.75
984'188.8	4.54%	52'416.02	1'153'735.00	1'206'151.02
97'145.5	71.46%	40'448.57	56'600.00	97'048.57
10'843.0	0.26%	28.00	10'815.00	10'843.00
	[
876'200.3	1.10%	11'939.45	1'086'320.00	1'098'259.45
2'222'570.4	9.19%	191'946.23	2'089'715.00	2'281'661.23
55'620.1	99.99%	41'645.65	41'650.00	83'295.65
4'475.9		0.00		
410001000		4510.45.45	0741000 00	056165405
1'023'982.9	-1.57%	-15'245.15	971'900.00	956'654.85
1'054'417.5	6.52%	67'532.60	1'035'670.00	1'103'202.60
57'072.7	168.03%	43'686.87	26'000.00	69'686.87
10'833.0	36.53%	4'566.66	12'500.00	17'066.66
16'168.0	2494.22%	49'759.60	1'995.00	51'754.60

					Variation	
		Comptes 2022	Budget 2022	Différence	Budget comptes	Comptes 2021
44	Parts à des recettes cantonales	389'465.20	351'000.00	38'465.20	9.88%	368'277.20
441	Parts à des recettes cantonales	389'465.20	351'000.00	38'465.20	9.88%	368'277.20
444	Autres contributions cantonales					
45	Participations et remboursements de collectivités publiques	2'028'190.76	1'461'430.00	566'760.76	38.78%	2'161'949.02
451	Canton	323'940.71	27'100.00	296'840.71	1095.35%	175'567.37
452	Communes et associations de communes	1'704'250.05	1'434'330.00	269'920.05	18.82%	1'986'381.65
46	Autres participations et subventions	0.00	0.00	0.00		6'849.00
465	Participations et subventions de tiers	5.05	0.00	0.00	100.00%	6'849.00
465 469	• •				100.00%	
	Participations et subventions de tiers Dons et legs				100.00% 7.42%	
469	Participations et subventions de tiers		0.00	0.00		6'849.00
469 48	Participations et subventions de tiers Dons et legs Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	144'173.70	0.00 134'216.80	0.00 9'956.90	7.42%	6'849.00 152'131.55
469 48 480	Participations et subventions de tiers Dons et legs Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement Prélèvements sur les financements spéciaux	. 144'173.70 74'396.45	0.00 134'216.80 33'125.00	9' 956.90 41'271.45	7.42% 55.48%	6'849.00 152'131.55 32'560.00
469 48 480 481	Participations et subventions de tiers Dons et legs Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	. 144'173.70 74'396.45 69'777.25	0.00 134'216.80 33'125.00 101'091.80	9' 956.90 41'271.45 -31'314.55	7.42% 55.48% -100.00%	6'849.00 152'131.55 32'560.00 119'571.55

- 4 - 17.04.2023

INVESTISSEMENTS PAR NATURE

(Postes 914-915-916-917 du bilan)

5	Dépenses	289'421.80	484'987.90
50	Investissements	289'421.80	484'987.90
	Ouvrages de génie civil et d'assainissement	229'117.25	470'521.20
501 503		223 117.23	170021120
	Installations des services industriels	60'304.55	14'466.70
	Forêts		
	Mobilier, machines et véhicules	0.00	0.00
	Marchandises et approvisionnements		
509	Autres biens		
52	Prêts et participations permanentes	0.00	0.00
522	Communes et associations de communes		
525	Autres participations		
56	Subventions d'investissement	0.00	0.00
562	Communes et associations de communes		
565	Autres subventions		
58	Autres investissements	0.00	0.00
581	Indemnités d'expropriation		
589	Autres dépenses d'investissement		
	г		
6	Recettes	960'653.95	832'981.05
60	Transferts au patrimoine financier	0.00	0.00
609	Transferts au patrimoine financier		
61	Participations de tiers	0.00	0.00
619	Participations de tiers		
62	Remboursements de prêts et de participations	0.00	0.00
622	Communes et associations de communes		
625	Autres remboursements		
66	Subventions	123'140.40	0.00
	Canton	123'140.40	
662	Communes et associations de communes		
	Autres subventions		
669	Describes des amortiscoments et récorres	837'513.55	832'981.05
669 68	Reprises des amortissements et réserves		
68 681	Reprises des amortissements (idem 331+332)	837'513.55	832'981.05
68	Reprises des amortissements (idem 331+332) Reprises des réserves		832'981.05
68 681	Reprises des amortissements (idem 331+332)	837'513.55 - 671'232.15	832'981.05 -347'993.15

Attributions effectuées

dans le cadre du bouclement

ATTRIBUTIONS DANS LE CADRE DU BOUCLEMENT

nptes	Remarques
	Dans le cadre du bouclement des comptes de l'exercice sous revue, la Municipalité vous propose de procéder aux attributions complémentaires suivantes :
Fonds de réserve en attente d'affectation	<u>a) Attribution aux fonds de réserve</u> Attribution au fonds de réserve en attente d'affection de CHF 1'160'000 Déjà comptabilisé dans les comptes présentés
Capital	<u>b Attribution du solde au capital</u> Le solde de <u>CHF 812.36</u> est attribué au Capital
	Fonds de réserve en attente d'affectation



Commune de Cugy (VD)

Rapport de la Commission de Gestion 2022

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	4
II. EXTRAITS DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL DE JUILLET 2016	5
III. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2022	7
Réflexion générale de la Cogest relative au rapport de gestion 2022	7
Vœu n° 1	7
Préavis municipaux	7
Page d'informations officielles (PIO)	8
Communications municipales	8
Rapport de gestion 2022	9
Plan Energie et Climat Communal (PECC)	9
Plan INOPIA, Point de Rencontre d'Urgence (PRU)	9
Choix de mandataires, bureaux d'études,	10
Évolution des heures supplémentaires	
Finances	10
Plan partiel d'affectation EolJorat Sud (PPA).	11
Développement régional et économique	11
Transports et mobilité	12
Observation n° 1	12
Domaines et forêts	12
Police des constructions - Dossiers principaux	13
Projets d'aménagements routiers	13
Ordures ménagères et déchets	13
Vœu n° 2	13
Réseau d'eau potable	14
Réseau d'égouts et d'épuration	14
Eclairage public	14
Gouvernance de l'ASICE	14
Établissement primaire et secondaire de Cugy et environs	15
Infrastructures scolaires	15
Plateformes d'échange Jeunesse	15
Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour (EFAJE)	15
Talents solidaires	16
Passeport vacances	16
Institutions d'aide sociale	16
Δînés	16

Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS)	16
IV. CONCLUSION	17

I. INTRODUCTION

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat que lui a attribué le Conseil Communal, la commission de gestion (Cogest) vous présente son rapport pour l'exercice 2022.

La Cogest s'est constituée le 15 décembre 2022 lors d'une séance tenue à la Maison villageoise et elle s'est ensuite réunie à une vingtaine de reprises à la Maison de Commune pour réaliser ses travaux. Des séances ont été tenues avec le Syndic et avec chaque Municipal afin d'échanger sur les activités et les réalisations de leurs dicastères respectifs. La Cogest a ainsi demandé des explications additionnelles auprès de la Municipalité à travers la soixantaine de questions posées avant même la prise de connaissance du rapport sur l'état financier de la Commune.

Cette année à nouveau, la Cogest relève l'efficacité de la Municipalité qui a réussi à jongler avec une grande charge de travail. Nous constatons également que nos municipaux. ales ne comptent pas leurs heures et qu'ils/elles prennent à cœur la mission que la population leur a confiée et avec beaucoup de soin. Leur disponibilité durant les séances a été très appréciée et la Cogest souligne la qualité des échanges. Une séance concernant la gestion des comptes a également eu lieu en présence de Madame la Boursière Communale, Monsieur le Municipal des Finances ainsi que de la Commission de Finances (Cofin), que nous remercions également pour leur expertise.

Un merci tout particulier à notre secrétaire Mme Déborah López. Ses prises de notes, rédaction des procès-verbaux, transcriptions de nos réflexions, recherches et mise en page du présent rapport ont grandement facilité le travail de l'ensemble des commissaires.

Lors de la traditionnelle visite du patrimoine du 29 avril 2023, la Cogest a pu découvrir ou mieux connaître différents lieux de notre village, souvent méconnus. La matinée a débuté dans les locaux de Talents solidaires, que nous félicitons au passage pour l'aménagement de la pièce qui est très conviviale et pratique. M. Chambon nous a ensuite expliqué le fonctionnement du PRU (Point de rencontre d'urgence), que nous avons pu découvrir. Nous reparlerons de ce sujet un peu plus bas. Au biotope, nous avons été accueillis par notre garde forestier M. Crisinel, qui nous a apporté beaucoup de son savoir, en parlant des arbres, des jeunes pousses, de différentes variétés et surtout sur les essences qui supportent mieux ou moins bien les changements climatiques subis et à venir. Un couple de canards nous y attendait mais a finalement pris son envol, dérangés par nos discussions ! A travers la forêt nous avons pu voir le bâtiment où est stockée l'eau de source de Cugy et nous nous sommes rendus au terrain du Billard pour découvrir le magnifique couvert. C'est notre collègue du Conseil Communal, Norbert Bussard qui nous y attendait et qui a pu nous raconter comment ce projet est né et de quelle façon le bâtiment a été construit. C'est véritablement un petit coin ou l'on se sent bien et qui nous permettra de faire quelques parties de pétanques en profitant des tables pour passer un bon moment.

Cette journée s'est terminée au Café de la Poste où nous avons dégusté un bon petit plat avant de retrouver nos foyers. Nous adressons également nos remerciements à la Secrétaire Municipale Mme Delphine Gerber pour l'organisation de la matinée, ainsi que pour son aide durant notre mandat. Ce fut un moment très convivial, qui a permis d'échanger sur notre Commune ainsi que différents sujets. Nous remercions sincèrement la Municipalité pour cette journée sachant que les mois précédents ont été bien chargés entre leur travail et les différentes réunions, soirées et assemblées auxquelles ils/elles ont dû être présent.e.s, de par leurs titres et fonctions.

II. EXTRAITS DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL DE JUILLET 2016

B - Commission de gestion

Composition Désignation

Article 72

La commission de gestion est formée de cinq à sept membres, elle est

nommée par le Conseil pour une durée d'une année.

Ses membres sont rééligibles.

Aucun membre de la Municipalité, sortant de charge, ne peut faire partie de la commission de gestion durant les deux années suivant sa

démission.

Constitution Organisation Article 73

La commission de gestion désigne chaque année son président rééligible

deux fois.

Attributions

Article 74

LC 93c. RCCom 34, 35, 35a

La commission de gestion est chargée de l'examen, pour l'année écoulée, de la gestion de la Municipalité.

Elle a notamment pour mission:

- 1. De vérifier les comptes de l'année précédente et d'examiner, en particulier, si les prévisions budgétaires ont été respectées, si les dépenses figurent dans les comptes auxquels elles appartiennent et si les inventaires des postes du bilan sont exacts
- 2. De s'assurer de l'exécution des décisions prises au cours de l'année précédente
- 3. De vérifier la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations contenus dans le rapport de la précédente Commission
- 4. D'inspecter les domaines publics et privés de la Commune ainsi que les services communaux
- 5. D'examiner les documents mentionnés à l'article 93eLC, conformément à celui-ci
- 6. D'examiner le tableau de la classification des fonctions ainsi que l'échelle des traitements
- 7. D'établir un rapport traitant, d'une part, du résultat de ses inspections et de la gestion Municipale et, d'autre part, des comptes et inventaires; ce rapport tend, s'il y a lieu, à donner décharge à la Municipalité.

La commission de gestion peut formuler des vœux ou des observations, voir article 134 ci-après.

Pour la vérification des comptes et opérations comptables, la commission de gestion prend l'avis de la commission des finances, elle peut également s'en remettre aux contrôles effectués par une fiduciaire justifiant de la présence d'un réviseur qualifié.

À la demande de la Municipalité, elle peut donner son avis, ou être consultée, sur la gestion et les travaux de l'année en cours. De même, sur demande du bureau du Conseil, elle peut officier comme commission ad hoc ou être consultée par d'autres commissions.

Droit d'investigation

Secret RCCom 35, 35a Article 75

La commission de gestion a accès à toutes les informations nécessaires à l'exécution de son mandat, mais elle ne saurait faire état de tout ce qu'elle a appris. Les conseillers ne jouissent d'aucune immunité parlementaire. Dès lors, celui qui, en séance ou en privé, porterait atteinte fautivement et d'une manière illicite aux intérêts moraux ou matériels de tiers, engagerait sa responsabilité.

La Municipalité est tenue de fournir à la commission de gestion tous les documents et renseignements nécessaires.

Le secrétaire du conseil met à la disposition de la commission les registres et les archives du Conseil. Les attributions et les devoirs de la commission de gestion sont rappelés lors de la séance constitutive.

Rapports Amendements Observations et vœux de la Cogest Article 134

Agissant dans le cadre des compétences que lui confèrent les articles 74 et 75 ci-avant, la commission de gestion établit un rapport sur la gestion et les comptes.

Elle peut proposer au Conseil d'amender les conclusions du préavis municipal sur le bouclement des comptes.

La Commission peut également formuler des observations et des vœux ordonnés numériquement sur la gestion et les comptes. L'observation relève un point précis de la gestion pour lequel la Commission tient à formuler des réserves. Le vœu invite la Municipalité à étudier la possibilité de faire un travail ou une réforme.

Avant d'être remis au Conseil, mais au plus tard le 31 mai de l'année en cours, les rapports sont soumis à la Municipalité, qui répond par écrit, dans les vingt jours, aux observations et vœux qui y sont consignés.

Vote RCCom 37 Article 137

Le vote sur la gestion et les comptes intervient au plus tard le 30 juin de chaque année. Le Conseil délibère séparément sur la gestion, sur les comptes, ainsi que sur les réponses aux vœux et observations.

Chaque vœu et observation fait l'objet d'une réponse municipale.

La discussion est ouverte sur chaque réponse municipale. Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil. En cas de discussion sur une observation, le Conseil accepte ou refuse la réponse municipale par un vote, mais sans pouvoir la modifier.

Les réponses sur les vœux ne font pas l'objet d'une décision du Conseil.

III. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2022

Réflexion générale de la Cogest relative au rapport de gestion 2022

La Cogest a lu avec attention le rapport de gestion rédigé par la Municipalité pour l'année 2022. Celuici est très complet et permet d'avoir un retour sur les affaires courantes et les projets phares qui ont occupé nos municipaux.ales durant l'année 2022, tout comme les différentes associations dont Cugy fait partie.

La Cogest a constaté que certains vœux et observations figurant dans son rapport 2021 n'avaient pas été traités durant cette année mais qu'ils sont en cours de traitement depuis début 2023.

Cette année, la Cogest a pris l'option d'étudier les pages d'informations officielles (PIO), les communications municipales, les préavis 2022, 2021 et antérieurs lorsque nécessaire, en plus du rapport de gestion 2022.

Cependant, la Cogest déplore que le rapport de gestion soit toujours livré plus tard et que la date figurant dans le règlement du Conseil Communal ne soit pas respectée. Ce retard a rendu le travail de la Cogest plus difficile, multipliant le nombre de séances hebdomadaires.

Vœu n° 1

La Cogest souhaite recevoir le Rapport de Gestion le 14 février, comme indiqué dans l'article 132 du Règlement du Conseil Communal.

Préavis municipaux

<u>Préavis 44-2015: Demande d'octroi d'un crédit de CHF 2'200'000.- pour financer la transformation et la rénovation de l'Ancienne Forge</u>

La Cogest s'est questionnée sur l'arrêt du projet. Néanmoins nous avons appris que le projet a été freiné par le gel de la zone réservée selon la LATC (loi sur l'aménagement du territoire et les constructions). Le permis de construire établi en 2016 n'est plus valable, il sera nécessaire de refaire une étude pour adapter le projet aux besoins actuels.

La Cogest a été rassurée sur l'état de conservation acceptable du bâtiment grâce à sa toiture encore étanche.

Préavis 36-2021 : Demandes d'autorisation pour l'adhésion à un Contrat de Performance Énergétique (CEP) relatif à l'éclairage public ainsi que l'octroi du financement nécessaire à son exécution.

La Cogest s'est interrogée sur l'exécution de ce préavis qui a démarré en 2021 et qui se terminera cet été 2023.

Comme signalé dans son rapport de gestion, la Municipalité nous a confirmé que le projet s'est déroulé sans surprises et que la totalité des candélabres qui composent l'éclairage public de notre Commune ont été remplacés et sont en fonctionnement depuis novembre 2022.

Des indicateurs financiers seront présentés par la Municipalité dans le rapport de gestion 2023.

<u>Préavis 14-2022 : Demande d'octroi d'un crédit-cadre de CHF 680'000.- pour le renouvellement des véhicules de la voirie</u>

La Cogest a constaté que le rapport de Gestion 2021 stipulait une préférence à faire durer les véhicules communaux, alors que le préavis 14-2022 consistait en une demande de crédit de 680'000.- pour le remplacement des véhicules. Une analyse de l'impact CO2 est à l'origine de ce changement de politique, aligné notamment avec les objectifs cantonaux 2030 et 2050, ainsi qu'avec le Plan Énergie et climat communal (PECC).

Page d'informations officielles (PIO)

Décembre 2022 - Désaffectation partielle du cimetière

Il est écrit que les tombes des personnes décédées entre 1976 et 2015 vont être désaffectées. A cette lecture, la Cogest a cru comprendre que le délai de repos n'était pas respecté (15 ans pour les tombes cinéraires et 30 ans pour les tombes en ligne selon le règlement communal).

Le texte est peu explicite : en effet les tombes non concernées par la désaffection sont listées sous l'appellation "exceptions".

Communications municipales

Juin 2021 - Projet d'aménagement piscicole sur le Talent et maintien en eau du Canal du Talent

La Cogest apprend que le projet d'aménagement piscicole du Talent n'a pas été finalisé par la DGE (Direction Générale de l'environnement), qui est revenue sur ses intentions en justifiant que le débit du Talent (étiage) est insuffisant. La Commune de Cugy a déposé une demande officielle pour maintenir le projet.

Décembre 2021 - 30km/h nocturne entre 22h00 et 6h00 - Période d'essai

Le canton a donné la possibilité aux communes de faire une période d'essai pour un temps limité. La période d'essai n'étant plus possible, la Municipalité n'est pas prête à imposer cette mesure.

Mars 2022 – Protection Civile - Ukraine

La Cogest s'est interrogée sur la distribution des comprimés d'iode de potassium mentionnée dans le cadre de la guerre en Ukraine. La Municipalité a indiqué que c'est l'équipe de la Commission Police et Sécurité, constituée dans le cadre du projet INOPIA (dispositif de réponse de l'état de Vaud au risque de pénurie d'énergie), qui serait chargée de la distribution en cas de nécessité.

La Cogest a constaté que l'information devant traiter des réserves domestiques, d'un rappel concernant les abris, des liens pour l'application Alertswiss ainsi qu'une foire aux questions de la

Protection civile vaudoise n'était pas disponible pour les habitants de notre village, par exemple, dans les bureaux de l'administration. La Municipalité a volontairement décidé de ne pas inquiéter la population suite aux rapports reçus de l'Etat Major Cantonal se voulant peu alarmistes.

Octobre 2022 - Crise énergétique

La Cogest a voulu connaître les mesures mises en place par la Municipalité pour limiter l'éclairage des enseignes lumineuses commerciales pendant la nuit. Mesure qui permettrait non seulement de faire une économie d'énergie dans le cadre de la crise mais aussi de sensibiliser les commerçants sur la protection de l'environnement.

La Municipalité a envoyé aux entreprises un courrier sous la forme d'une directive. Force est de constater que certaines entreprises ont joué le jeu et d'autres moins.

La Municipalité a montré l'exemple en éteignant le totem du chemin des Dailles pendant la nuit.

Rapport de gestion 2022

Plan Energie et Climat Communal (PECC)

En ce qui concerne le développement durable, on retiendra quatre idées clés :

- Plan Energie et Climat Communal (PECC): Il s'agit d'un programme de soutien technique et financier du Canton de Vaud qui vise à aider les communes à répondre à leurs enjeux énergétiques et climatiques. La Municipalité envisage d'utiliser ce programme comme un guide pour les décisions communales en matière d'énergie et de climat pendant les quatre prochaines années.
- 2. Participation citoyenne : Pour garantir l'implication de la population, le programme prévoit au moins une démarche participative annuelle. Des stands lors des fêtes de village, des ateliers participatifs et des sondages en ligne ont été mis en place pour recueillir les idées et opinions des citoyens sur le développement durable et la gestion de l'énergie.
- 3. Fonds communal pour l'efficacité énergétique : Dans le cadre du PECC, la Municipalité envisage de créer un fonds pour soutenir financièrement les citoyens qui cherchent à réduire leur consommation d'énergie, à produire de l'énergie renouvelable et à recourir à une mobilité alternative.
- 4. Rejet du préavis 11-2022 : Malgré la proposition de la Municipalité de créer un fonds pour l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables et le développement durable, le Conseil Communal a rejeté cette proposition et l'a renvoyée pour nouvelle étude.

Ces idées clés permettent d'illustrer les efforts de la Municipalité du Cugy pour répondre aux défis de l'énergie et du climat, tout en favorisant une participation active des citoyens. Elles mettent aussi en évidence l'importance de disposer de mécanismes de financement pour soutenir ces initiatives.

Plan INOPIA, Point de Rencontre d'Urgence (PRU)

En cas d'urgence, les informations seraient distribuées par une PIO et affichées au pilier public ; une signalétique spécifique serait mise en place. La permanence est prévue uniquement en temps de crise, elle est actuellement constituée des 17 municipaux des villages de Cugy, Froideville et Bretigny, qui constituent l'équipe de nuit et week-ends.

Choix de mandataires, bureaux d'études, ...

Souvent, la Municipalité mentionne dans son rapport qu'un bureau d'étude, une société, un mandataire, etc., ont été choisis pour réaliser une étude ou certains travaux/activités. La Municipalité a informé la Cogest que trois offres sont toujours demandées, bien entendu, si le montant de l'étude ou des travaux n'est pas soumis au marché public. Les sociétés locales sont privilégiées. Si une seule société a le savoir-faire, elle est mandatée directement (ex : barrières de la déchetterie).

Évolution des heures supplémentaires

La Cogest s'est questionnée sur les heures supplémentaires en constante hausse et notamment à la déchetterie. Celle-ci avait été construite pour 6000 habitants, pour les trois villages de Cugy, Bretigny et Morrens et n'est donc pas surexploitée. Une période d'observation sur le volume des déchets triés permettra de décider ou non de l'engagement d'une personne en plus, afin que les employés ne fassent pas trop d'heures supplémentaires.

Finances

Comme mentionné dans l'introduction, La Cogest a tenu une séance sur la gestion financière afin d'éclaircir certaines questions.

La Commune termine l'année 2022 avec un bénéfice important qui s'explique principalement par le remboursement de la péréquation. Néanmoins, il est important de signaler que sans ce remboursement, les comptes auraient terminé dans l'équilibre, ce qui montre l'excellente gestion financière de notre Municipalité.

Il est mentionné dans le rapport de gestion, que le point péréquatif par habitant est en dessous de la moyenne en comparaison avec d'autres communes. Ceci représente un avantage pour Cugy car cela permet un remboursement plus important chaque année.

Une baisse des actifs d'environ 1.5 million est constatée entre 2021 et 2022, elle s'explique principalement par l'amortissement du patrimoine administratif pour environ 800'000.-.

La Cogest s'est interrogée sur le dépassement des montants votés des préavis 47/16 et 18/19, qui s'élèvent respectivement à 24'437.30 francs et 4'827.30 francs. La Boursière Communale nous a expliqué que les préavis 47/16, 18/19 et 03/21 concernent le même sujet (crédit cadre révision Plan de Zones et adaptation règlement). Le dépassement est dû au traitement des factures. Elles sont imputées sur le préavis jusqu'à épuisement du solde. Si la dernière facture dépasse ce solde, il n'est pas possible de la diviser en deux pour imputer une partie sur un autre préavis. Le dépassement de deux premiers préavis est couvert par le solde du troisième. C'est le montant global des trois préavis qui ne peut pas être dépassé.

La Cogest a analysé finement les réserves 2022. Les réserves sont en général utilisées pour faire des amortissements.

Le compte 9280.05 représente la réserve de la gestion de déchets. Elle est alimentée par le bénéfice réalisé grâce à la déchetterie. Une perte au niveau de cette dernière, serait comblée d'abord par la réserve et ensuite par les impôts. La taxe doit augmenter ou diminuer en fonction des résultats constatés sur plusieurs années.

La réserve liée à la taxe affectée au réseau d'eau (compte 9280.03) est constituée depuis des années sur les taxes. Elle aurait dû être utilisée pour financer le changement du réseau d'eau. Comme le préavis 16-2023 a été voté le 11 mai dernier, la réserve sera utilisée pour l'amortissement des travaux en cours et en lien avec l'eau (canalisations). Le montant restant pourrait être affecté à une réserve pour le réservoir.

Un montant de 69'777.- a été prélevé de cette réserve afin de combler le déficit 2022 (compte de fonctionnement 810).

La réserve en attente d'affectation (compte 9282.12) est alimentée par le bénéfice de chaque exercice, soit 1'160'000.- pour 2022.

La Cogest a constaté une différence dans les soldes du compte 450 (déchets) entre la première partie rapport de comptes - page 18, et la deuxième partie soldes des comptes de fonctionnement - page 15. La première partie montre uniquement les mouvements financiers liés aux déchets de Cugy, la deuxième partie enregistre également la part de déchets des autres communes utilisatrices. La Boursière Communale va réfléchir à une autre manière de présenter les soldes afin d'éviter les différences.

Selon les Commentaires sur l'objet et la nature des écarts entre le budget et les comptes 2022, page 24 de la première partie du rapport, quatre nouvelles entreprises ont été taxées en 2022 sur plusieurs années. Ces sociétés sont arrivées il y a 3 ans et la taxation a été faite de manière rétroactive par l'ACI (Administration Cantonal des Impôts) en 2022.

Finalement, la Cogest a constaté une augmentation importante entre le montant du revenu budgété et le montant réel du compte de fonctionnement 6 - Police. Ce compte inclut la police, la PC (protection civile) et le SDIS (Service Défense Incendie et Secours). L'augmentation est due à trois facteurs: le retour du fond péréquation, l'utilisation de réserves pour l'achat des matelas de la PC et les contraventions.

Plan partiel d'affectation EolJorat Sud (PPA).

Le projet a été approuvé par le canton et la mise à l'enquête sera présentée en 2023.

Développement régional et économique

Cugy fait partie de diverses associations régionales : Lausanne Région, l'ARGdV (Association de la Région du Gros-de-Vaud, le SDNL (Schéma Directeur du Nord Lausannois), et l'UCV (Union des Communes Vaudoises).

La Cogest s'est interrogée sur l'avantage que représente pour notre Commune la participation à autant d'associations. L'expérience démontre qu'il est vraiment intéressant de participer à chacune d'elles, qui traitent de sujets différents ou sous un autre angle. En effet, notre Commune étant entre la ville et la campagne, les problématiques liées à cette situation sont multiples.

En faisant partie de Lausanne Région, les questions liées aux zones urbaines sont similaires à celles de la ville; cette association apporte également une aide pour les seniors, le transport, la mobilité et l'action sociale.

A l'inverse l'ARGdV permet de collaborer au niveau du développement régional.

Transports et mobilité

Concernant les transports publics, la Municipalité a informé la Cogest que les lignes régionales (54 et 60) sont plus fortement subventionnées par la Confédération (50%) et le Canton (30%), que les lignes urbaines. Seuls 20% sont à la charge de la Commune.

Campagne de comptages du trafic

Suite à l'observation no 2 de la Cogest dans son rapport 2021 : « La Cogest demande à la Municipalité d'effectuer de nouvelles mesures, afin de vérifier l'efficacité des décrochements actuels, et d'en communiquer les résultats au Conseil Communal. Si ces mesures devaient ne pas montrer d'amélioration significative, la Cogest suggère que des dispositions soient prises pour améliorer ces décrochements afin de mieux ralentir le trafic. », la Municipalité nous a informé, que des relevés de vitesse ont été effectués par le bureau technique communal à l'aide d'un radar pédagogique, pendant deux semaines.

Cette analyse prouve qu'il n'y a pas d'amélioration au niveau de la baisse de vitesse liée au décrochements latéraux créés.

Observation n° 1

La Cogest réitère sa demande d'améliorer ces décrochements avec une étude globale de réaménagement de la circulation.

Domaines et forêts

La Cogest s'est interrogé sur les règles d'usage dans la forêt, ainsi que sur les lieux où les feux sont autorisés.

La brochure « Règles et informations à l'usage des propriétaires en limite de forêt" contenant les règles d'usage ou de « bonne conduite » est disponible dans le bureau de la Région Centre à la Route de Morrens 8 à Cugy.

Concernant les feux, ils ne sont pas autorisés en dehors des quatre places de pique-nique officielles (côte à Félix, en face du parking au Billard, le long du Talent, le chalet des scouts) et du canapé forestier.

Soins culturaux

Concernant la source des subventions des soins culturaux, la Confédération subventionne certains travaux forestiers pour autant que le canton en fasse de même. Au final c'est ce dernier qui distribue les montants accordés par la Confédération et le canton.

Les principales subventions portent sur les travaux de soins et de coupe en forêt de protection (à Cugy c'est pour le maintien du sol contre les glissements de terrain) et sur les soins à la jeune forêt de production. Les montants sont évalués avec des forfaits au mètre cube.

D'autres subventions peuvent être perçues par exemple pour des travaux de biodiversité.

Hangar à plaquettes de Bretigny

Le prix du bois de feu a évolué à la hausse en été 2022 (+ CHF 5.- à 7.- par m3). Le prix moyen du bois énergie peut toujours fluctuer en fonction de sa qualité et de son pouvoir calorifique. Il n'est, par exemple, pas le même pour le résineux que pour le feuillu. Par contre, le prix des plaquettes à la vente est resté le même (CHF 50.- le m3 livré).

Police des constructions - Dossiers principaux

Parcelle 391 – maison familiale et garage

Les travaux ne sont pas terminés. La Municipalité, outre une surveillance accrue par rapport à d'autres chantiers, a peu ou pas de moyens de pression pour faire respecter les délais.

Parcelle 241 – rénovation de 6 immeubles

Concernant les travaux actuels dans les immeubles de la parcelle 241 et la rénovation des 6 immeubles de l'Epi d'Or qui sont dans les zones réservées de la LATC (loi sur l'aménagement du territoire et les constructions), la Commune a accepté les travaux de gros œuvre, soit modification et isolation des toitures ainsi que pose des panneaux solaires, afin de minimiser les dérangements liés aux travaux futurs pour les locataires des logements existants. Néanmoins, en aucun cas la Commune n'a accepté la création de nouveaux appartements sous les combles (second œuvre) alors que la parcelle est encore en zone réservée. La création de ces appartements ne pourra être réalisée qu'après une mise à l'enquête complémentaire qui ne pourra se faire qu'une fois la zone réservée levée. Aujourd'hui les combles consistent en un seul grand volume brut de plancher.

Projets d'aménagements routiers

Chemin et trottoir des Esserts

La Cogest a constaté la volonté de la Municipalité de suivre les recommandations de la Commission Municipale d'urbanisme (COMUR), notamment dans le choix des matériaux qui s'est arrêté sur des pavés et bordures en granit en continuité de la rue du Village. Le dessin du carrefour a également été retravaillé dans un objectif plus qualitatif, végétalisé et « moins routier ».

Ordures ménagères et déchets

La Municipalité a initié une étude sur la récupération des déchets verts (déchets alimentaires crus et cuits). La Cogest propose d'étudier l'installation de divers points de récolte des déchets à destination de biomasse sur le territoire de la Commune, afin d'inciter les habitants à faire ce tri. Il est en effet contraignant de les garder à domicile, notamment pour les habitants vivant en appartement. De plus, de telles installations permettraient aux habitants de déposer ces déchets à pied au lieu de se déplacer en voiture à la déchetterie.

Vœu n° 2

La Cogest demande à la Municipalité d'étudier le coût et la faisabilité de la pose de divers points de récolte de déchets à destination de biomasse sur le territoire communal.

Taxe déchets

Lors de son rapport de Gestion 2021, la Cogest avait émis le vœu suivant : <u>Vœu no 4 : « La Cogest suggère que le règlement sur la taxe de déchets soit envoyé la première fois qu'un.e jeune reçoit sa facture, ou qu'une indication sur la possibilité de bénéficier d'un rabais pour jeune en formation soit inscrite. ». Constat a été fait que cette information ne figurait pas dans le dernier envoi. La Municipalité s'est engagée à faire le nécessaire pour l'année prochaine.</u>

Réseau d'eau potable

Un maître fontainier à Cugy

La Cogest souhaite féliciter Monsieur Michel Friedrich pour l'obtention du Brevet Fédéral. Ce dernier a étudié tous les samedis pendant une année. Sa remise de diplôme a eu lieu à Payerne, la Secrétaire Municipale et le Municipal de Finances y ont assisté.

Le financement de cette formation est inscrit dans les budgets 2021 et 2022 dans le poste Formation (compte 810.3091.00).

Réseau d'égouts et d'épuration

87% des bâtiments de notre Commune sont équipés de séparatifs (eau claire et eau usée). L'objectif de la Municipalité est d'atteindre le 100% avant le passage à l'ASET (Association STEP Echallens-Talent).

Pour mémoire, les travaux d'installation d'un séparatif sont à la charge de la Commune jusqu'à la limite de la parcelle, puis à celle du propriétaire.

Les contrôles par teintage de l'eau pour contrôler les raccordements unitaires sont actuellement à la charge de la Commune.

Eclairage public

Le réglage du nouveau système d'éclairage est fait via une application informatique.

Un premier réglage a été mis en place en fonction de règles fixées par le canton, ex: pas d'abaissement sur un passage piéton. Ce réglage détermine des abaissements fixes sur des heures et axes routiers principaux, des abaissements et détection de mouvement sur les chemins, etc.

Comme le réglage est très fin et fait au niveau de chaque candélabre, il sera affiné au fil des ans.

Le système permet non seulement le réglage mais aussi la détection des pannes.

La Cogest aimerait rappeler que Cugy est la première Commune du canton à avoir ce système.

Au niveau de la maintenance, deux personnes du service technique de la Commune ont été formées à l'utilisation du système. Elles disposent aussi d'un support de la Romande Energie.

Gouvernance de l'ASICE

La Cogest rappelle d'emblée qu'elle ne se substitue pas à une commission de l'ASICE.

Déjà dans son rapport 2021, la Cogest avait reconnu la multitude d'éléments couverts par l'ASICE pour garantir un cadre scolaire adéquat à ses élèves. L'année 2022 aura mis davantage en lumière une sous-dotation des effectifs au sein de l'administration de l'ASICE. La Cogest a pris connaissance des décisions du comité de direction de l'ASICE visant à améliorer la gestion de l'association, entre autres la mise au concours d'un poste de directeur\directrice (dont la sélection a finalement été annoncée au printemps 2023).

Établissement primaire et secondaire de Cugy et environs

Pour l'année scolaire 2022-2023, la modification du paradigme d'enclassement des élèves a porté fruits à tel point que 96% des élèves de 1-4P bénéficient d'une scolarité au plus près du domicile. La Cogest tient à souligner cette réussite en faveur du bien-être des plus petits.

Infrastructures scolaires

La Cogest constate que le comité de direction de l'ASICE, présidé par Madame la Conseillère Municipale, Frédérique Roth, agit avec toute l'attention que requiert la vision 2040, dont un des points importants concerne les besoins en infrastructures scolaires, qu'il s'agisse du développement de nouvelles infrastructures ou de la mutualisation des infrastructures existantes. Pour rappel, la vision cantonale est de regrouper les structures scolaires : tout ce qui est plus petit que six classes devra fermer.

Plateformes d'échange Jeunesse

La Cogest s'est intéressée à la considération des préoccupations de la jeunesse. A cet égard, Madame la Conseillère Municipale, Frédérique Roth, a mentionné sa participation continue à des commissions à Lausanne ainsi qu'à Echallens.

Divers moyens de communication ont permis d'informer et de consulter plusieurs groupes de jeunes : élèves du secondaires, jeunes adultes, groupes de scouts, élèves participant au centre d'animation. Les résultats du sondage ont été analysés par le Centre Vaudois d'Aide à la Jeunesse (http://jaiunprojet.ch) et le Groupe de Liaison des Activités de Jeunesse (https://glaj-vaud.ch). Entre autres thèmes mentionnés : mobilité (prix et fréquence des transports publics), lieux de rencontre, programmation d'événements culturels ou artistiques, insertion professionnelle et petits boulots, disponibilité d'installations sportives, besoin d'information et de prévention.

Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour (EFAJE)

L'unité d'accueil de la petite enfance (UAPE) de Cugy

L'UAPE de Cugy a poursuivi son projet pédagogique centré sur la nature et l'écologie, tout en renforçant les liens communautaires à travers divers événements.

Malgré sa capacité d'accueil et son rôle formateur, l'UAPE fait face à des défis organisationnels, notamment en termes de transport des enfants et de recrutement du personnel.

Parallèlement, la Garderie Arc-en-Ciel a maintenu un haut niveau de satisfaction parentale grâce à son équipe dévouée, à ses infrastructures de qualité et à ses sorties en plein air. Toutefois, une progression plus lente du taux d'occupation a été notée.

La gestion financière a également été un point d'attention, avec une réduction constante de l'écart entre le budget prévu et les comptes réels. Toutefois, la fluctuation de la fréquentation des structures d'accueil rend difficile une réduction supplémentaire de cet écart. Par ailleurs, une baisse des tarifs horaires facturés aux communes a été notée, ainsi qu'une augmentation de la consommation d'accueil pour les élèves en âge préscolaire.

Talents solidaires

Le projet "Talents Solidaires", lancé avec l'appui de Pro Senectute, a vu son dynamisme renforcé avec l'introduction de nouvelles activités et l'ouverture d'un local dédié. En vue de son autonomisation, le projet se prépare à fonctionner sans l'aide de Pro Senectute à partir de juin 2023.

Passeport vacances

Le Passeport Vacances, initiative favorisant l'accès des enfants à diverses activités de loisirs, a connu une légère augmentation des ventes en 2022, malgré une diminution du nombre de places proposées. Une enquête a montré que 90% des familles étaient satisfaites de l'organisation de l'initiative.

Institutions d'aide sociale

Association Régionale de l'Action Sociale Prilly-Echallens (ARASPE)

En termes de gestion, le Comité de direction de l'ARASPE a rationalisé ses opérations, révisé les statuts de l'association et augmenté son interaction avec le personnel.

Service d'aide à la famille (SAF)

Les communes n'aident plus le SAF depuis 2011, les recettes de l'association se font donc sur les demandes de transport. En 2022, il y a eu un record de kilomètres fait par les bénévoles, représentant presqu'un tour de la terre. Le bénéficiaire paie 1 CHF par kilomètre du moment où il est dans la voiture. Le trajet pour arriver jusqu'au domicile du bénéficiaire est payé par le SAF. Les cotisations et les dons ne diminuent pas.

Aînés

Le Plan Canicule a été activé à deux reprises en 2022, avec un nombre relativement faible de personnes nécessitant une aide ce qui est un bon signe de la solidarité existante dans la Commune.

Sur le plan culturel, les visites aux nonagénaires et la Fête des Seniors ont renforcé la solidarité au sein de la communauté, tandis que le Centre Œcuménique de Cugy a continué à accueillir des activités malgré des défis de recrutement.

Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS)

Il arrive qu'en journée, il n'y ait pas suffisamment de soldats du feu mobilisables dans notre caserne du Haut-Talent, contrairement à la nuit ou au week-end. Dans ce cas l'ECA (Etablissement Cantonal d'Assurance) relaie les appels sur les casernes les plus proches, ou selon les cas celle du Gros-de-Vaud ou de Lausanne.

IV. CONCLUSION

Globalement la Cogest constate que la gouvernance appliquée aux défis soulevés est bonne et ne peut qu'encourager la Municipalité à poursuivre ses efforts dans la direction entreprise.

Les Municipaux.ales connaissent bien leurs dicastères respectifs ainsi que les affaires qui concernent la gestion de notre Commune. Grâce à leurs connaissances tant professionnelles que privées, les projets entrepris sont menés avec toutes les compétences requises et nous ne pouvons que les féliciter pour leur travail.

En conclusion, la commission de gestion a effectué une analyse minutieuse du rapport de gestion de la Municipalité, des PIO, des communications municipales et des préavis. Elle relève la transparence des Municipaux lors des différents entretiens qui ont été tenus.

La Cogest vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers :

- a) d'accepter le préavis 17-2023 Rapport de Gestion et Etat des Finances 2022 incluant les observations de la Cogest;
- b) de donner décharge à la Cogest de son mandat, en prenant acte de son rapport qui est présenté avec les réserves d'usage, particulièrement en ce qui concerne les éléments financiers placés sous la responsabilité de la fiduciaire et les informations qui n'auraient pas été portées à sa connaissance et qui auraient dû l'être.

Cugy, le 31.05.2023

La Commission de Gestion :

- Pierre Charpié
- Richard Guimond
- Fabienne Chappuis
- Estelle Jeanfavre
- Déborah López
- David Gebara



Visite du patrimoine :







Biotope



COMMUNE DE CUGY / VD

Rapport de gestion 2022

Réponses de la Municipalité aux observations et vœux de la Commission de gestion

Observation n° 1

« La Cogest réitère sa demande d'améliorer ces décrochements avec une étude globale de réaménagement de la circulation. »

Réponse de la Municipalité

La commune va étudier globalement le tronçon de la route de Morrens en tenant compte du chemin piétonnier qui est en cours de réalisation, du passage piéton à marquer et des aide-à la traversée qui semblent être inefficaces. Elle proposera et mettra en œuvre une solution afin de limiter la vitesse des véhicules sur ce tronçon.

Vœu n° 1

« La Cogest souhaite recevoir le Rapport de Gestion le 14 février, comme indiqué dans l'article 132 du Règlement du Conseil Communal.»

Réponse de la Municipalité

La Municipalité prend acte de ce vœu, mais elle souligne que le délai du 14 février est impossible à tenir et qu'un rapport ne peut être remis au plus tôt qu'à fin avril.

Vœu n° 2

« La Cogest demande à la Municipalité d'étudier le coût et la faisabilité de la pose de divers points de récolte de déchets à destination de biomasse sur le territoire communal »

Réponse de la Municipalité

La Municipalité prend acte de ce vœu.

Ainsi approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 13 juin 2023 pour être transmis au Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le syndic Le secrétaire a. i.

Nvan Cheseaux

Thierry



1053 Cugy / VD

PROTOCOLE DE DECISION

Dans sa séance du 22 juin 2023, le Conseil communal de Cugy/VD a accepté le préavis n° 17-2023 « Rapport de gestion et états financiers 2022 ».

CONSEIL COMMUNAL

Le Président UGY Na secrétaire :

Alberto Fernandez Myriam Messerli